2005

# document de <u>référence</u> Données financières

### PUBLICIS GROUPE SA

## DOCUMENT DE RÉFÉRENCE Exercice 2005



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2006, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès de Publicis Groupe SA, 133, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, sur le site internet de Publicis Groupe SA: www.publicisgroupe.com et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers: www.amf-france.org.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de Publicis Groupe SA relatifs aux exercices 2004 et 2003 établis selon les normes comptables françaises, leur analyse, ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes correspondants qui sont inclus dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 13 avril 2005 sous le numéro D.05-0422 aux pages 55 à 104 (incluses), 10 à 16 (incluses), 105 à 106 (incluses) et le 23 avril 2004 sous le numéro D.04-0568 aux pages 46 à 91 (incluses), 8 à 15 (incluses) et 92 à 93 (incluses);
- les comptes annuels abrégés de Publicis Groupe SA relatifs aux exercices 2004 et 2003 établis selon les normes comptables françaises, ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes correspondants qui sont inclus dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 13 avril 2005 sous le numéro D.05-0422 aux pages 107 à 124 (incluses), 125 à 126 (incluses) et le 23 avril 2004 sous le numéro D.04-0568 aux pages 97 à 112 (incluses), 113 à 114 (incluses); et
- les rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux informations relatives aux conventions visées à l'article
   L. 225-86 du Code de commerce et conclues par Publicis Groupe SA, qui sont inclus dans les documents de référence 2004 et 2003 de la Société déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 13 avril 2005 sous le numéro D.05-0422 à la page 127 et le 23 avril 2004 sous le numéro D.04-0568 à la page 115.
   Les autres informations contenues dans les documents de référence visés ci-dessus ne sont pas incorporées par référence dans le présent document de référence.

Certaines informations autres qu'historiques contenues par le présent document sont susceptibles de constitue
des objectifs, des données à caractère prévisionnel (forward looking statement) ou des prévisions financières non
auditées. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que
« s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autre
termes similaires. Ces données sont sujettes à des risques et des aléas pouvant se traduire, ultérieurement, par des

données réelles substantiellement différentes. Des précisions sur ces facteurs de risque et d'incertitude sont données au chapitre 4 du présent document de référence. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie. Ces données sont présentées à la date du présent document et Publicis Groupe (le « Groupe ») n'assume aucune obligation quant à leur mise à jour du fait d'événement nouveau ou de toute autre raison autre que les réglementations applicables.

AVERTISSEMENT \_\_\_\_\_

### Sommaire

1.	PERSONNES RESPONSABLES	92
	1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	92
	1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	92
2.	CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES	93
	2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	93
	2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS	93
2	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	93
٥.	3.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES SÉLECTIONNÉES POUR L'ÉMETTEUR,	93
	POUR CHAQUE EXERCICE	93
	FACTEURS DE RISQUE	94
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	97
	5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	97
	5.1.1 Raison sociale et nom commercial	97
	5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	97
	5.1.3 Date de constitution et durée	97
	5.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social	97
	5.1.5 Historique du Groupe	97
	5.2 INVESTISSEMENTS	98
	5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années	98
	5.2.2 Principaux investissements en cours	99
	5.2.3 Principaux investissements à venir	99
6.	APERCU DES ACTIVITÉS	100
	6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS	100
	6.1.1 Introduction	100
	6.1.2 Stratégie	100
	6.1.3 Principales activités et organisation du Groupe	101
	6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS	103
	6.2.1 Informations par zone géographique	103
	6.2.2 Informations par secteur d'activité	103
	6.2.3 Principaux clients	103
	6.3 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS	104
	6.4 BREVETS, LICENCES, CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS ET NOUVEAUX PROCÉDÉS DE FABRICATION	104
	6.5 ÉLÉMENTS SUR LESQUELS EST FONDÉE TOUTE DÉCLARATION	104
	DE LA SOCIÉTÉ CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE	104
	6.6 ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUE	104
7	ORGANIGRAMME	105
1.	7.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE	105
	7.2 LISTE DES FILIALES IMPORTANTES	106
0	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	106
0.	8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES	106
	OU PLANIFIÉES ET CHARGES MAJEURES PESANT DESSUS	106
	8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION	100
	FAITE PAR LE GROUPE DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	106
۵	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	106
9.	9.1 SITUATION FINANCIÈRE	106
	9.2 COMMENTAIRES DES PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES	108
	9.2.1 Principes et méthodes comptables	108
	9.2.2 Croissance organique	111
	9.2.3 Commentaires et analyse des résultats consolidés annuels IFRS	
	des exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004	111

10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	114
	10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX DU GROUPE	
	(À COURT TERME ET À LONG TERME)	114
	10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE DU GROUPE ET DESCRIPTION DE CES FLUX DE TRÉSORERIE	114
	10.3 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET LA STRUCTURE	114
	DE FINANCEMENT DU GROUPE	115
	10.4 INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX	
	AYANT INFLUÉ SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT,	
	DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPÉRATIONS DU GROUPE  10.5 INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	116
	QUI SERONT NÉCESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS	
	VISÉS AUX POINTS 5.2.3 ET 8.1	116
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	116
	INFORMATION SUR LES TENDANCES	116
	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	117
1/1	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	
	ET DIRECTION GÉNÉRALE	117
	14.1 MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	117
	14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES DE DIRECTION,	
	DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE	127
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION	
	ET DE SURVEILLANCE	128
	15.1 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	128
	15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES	
	PAR LA SOCIÉTÉ OU SES FILIALES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES	130
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION  16.1 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE DES MANDATAIRES SOCIAUX	130 130
	16.2 INFORMATIONS SUR LE CONTRATS DE SERVICE DES MANDATAIRES SOCIAOX	130
	ET LE COMITÉ D'AUDIT	130
	16.3 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
	SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX	
	DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	132
	16.3.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance	132 134
	16.3.2 Procédures de contrôle interne au sein du Groupe  (a) Organisation générale du contrôle interne	134
	(b) Procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable	134
	(c) Préparation de la mise en conformité avec la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley	135
	16.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT	
	DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	136
17.	SALARIÉS	137
	17.1 NOMBRE DE SALARIÉS	137
	17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX 17.3 PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL	137
		139
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	142
	18.1 ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS ET DROITS DE VOTE 18.2 CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ	142 143
	18.3 ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE	143

19.	OPÉF	RATIONS AVEC DES APPARENTÉS	143
20.	INFO	DRMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,	
	LA S	SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	147
	20.1	COMPTES CONSOLIDÉS	147
	20.2	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ-MÈRE (PUBLICIS GROUPE SA)	210
	20.3	VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES PRÉSENTÉES	23
	20.4	PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES IFRS ET LES US GAAP	234
	20.5	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	245
		PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGE	246
	20.7	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE	246
21.	INFO	DRMATIONS COMPLÉMENTAIRES	246
	21.1	CAPITAL SOCIAL	246
		21.1.1 Capital souscrit et catégories d'actions	246
		21.1.2 Existence d'actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	248
		21.1.3 Le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	248
		21.1.4 Le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	250
		21.1.5 Nantissements, garanties et sûretés	250
		21.1.6 Informations diverses	25
		21.1.7 Historique du capital social	255
	21 2	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	255
		DROITS, PRIVILÈGES, ET RESTRICTIONS ATTACHÉS À CHAQUE	230
		CATÉGORIE D'ACTIONS EXISTANTE	257
		Répartition du boni de liquidation (article 32 des statuts)	257
	21.4	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES	
		DE LEUR RÉSEAU	257
22.	CON	TRATS IMPORTANTS	258
23.		DRMATIONS PROVENANT DE TIERS,	
	DÉC	LARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	258
24.	DOC	UMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	258

#### **1• PERSONNES RESPONSABLES**

#### 1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Maurice Lévy, Président du Directoire de Publicis Groupe SA (« la Société »).

## 1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

La lettre de fin de travaux des contrôleurs légaux ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2005 (qui figure à la section 20.3 du présent document) ne contiennent pas d'observation.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2004, présenté dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 avril 2005, sous le numéro D.05-0422, contient des observations portant sur :

- les changements de méthodes résultant de la première application du règlement CRC 04-03 et de la recommandation n° R-03-01 du CNC sur les engagements de retraites et avantages similaires, exposés dans la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés ; et
- la suppression de la ligne « chiffre d'affaires consolidé reconstitué », exposée dans la note 2.1 « Présentation des états financiers » de l'annexe aux comptes consolidés.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2003 présenté dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 avril 2004, sous le numéro D.04-0568, ne contient pas d'observation.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2005 (qui figure à la section 20.3 du présent document) contient des observations portant sur les changements de méthode résultant de la première application, à compter du 1er janvier 2005, des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs aux actifs.

Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatifs aux exercices 2004 et 2003 de Publicis Groupe SA présentés dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 13 avril 2005, sous le numéro D.05-0422, et le 23 avril 2004, sous le numéro D.04-0568, ne contiennent pas d'observation.

Fait à Paris, le 30 mars 2006

#### Maurice Lévy,

Président du Directoire de Publicis Groupe

#### 2• CONTRÔLEURS LÉGAUX **DES COMPTES**

#### 2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES **TITULAIRES**

MAZARS & GUÉRARD

Société représentée par Monsieur Philippe Castagnac et Madame Isabelle Massa 39, rue de Wattignies, 75012 Paris

Désignée le 25 juin 1981 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 1er juin 2005 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2010.

• ERNST & YOUNG AUDIT

Société représentée par Monsieur Bruno Perrin et Madame Valérie Desclève Faubourg de l'Arche, 11, allée de l'Arche, 92037 Paris - La Défense Cedex

Désignée le 14 juin 2001 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2006.

#### 2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES **SUPPLÉANTS**

• Patrick de Cambourg

39, rue de Wattignies, 75012 Paris

Désigné le 25 juin 1998 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 8 juin 2004 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

#### • Denis Thibon

Faubourg de l'Arche, 11, allée de l'Arche, 92037 Paris - La Défense Cedex

Désigné le 14 juin 2001 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2006.

#### 3. INFORMATIONS FINANCIÈRES **SELECTIONNÉES**

#### 3.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES SÉLECTIONNÉES POUR L'ÉMETTEUR, POUR CHAQUE EXERCICE

Conformément au Règlement (CE) nº 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 et au Règlement (CE) nº 1725/2003 de la Commission Européenne du 29 septembre 2003, Publicis Groupe établit ses comptes consolidés à compter de l'exercice 2005 en normes International Financial Reporting Standards (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

#### Principaux chiffres clés de l'année 2005 :

en millions d'euros	2005 IFRS	2004 IFRS	% variation 2005-2004	2004 Normes françaises	2003 Normes françaises	% variation 2004-2003
Revenu	4 127	3 832	+7,7%	3 825	3 863	- 1,0 %
Marge opérationnelle avant amortissements	765	699	+ 9,4 %	707	677	+ 4,4 %
En % du revenu	18,5 %	18,2 %		18,5 %	17,5 %	
Marge opérationnelle	649	580	+ 11,9 %	590	553	+ 6,7 %
En % du revenu	15,7 %	15,1 %		15,4 %	14,3 %	
Résultat financier (1)	(92)	(114)		(39)	(60)	
Bénéfice net (part du Groupe)	386	278	+ 38,8 %	210	150	+ 40,0 %

(1) Coût de l'endettement financier net et autres charges et produits financiers.

#### 4. FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risques suivants, complétés des autres informations et des comptes consolidés du Groupe figurant dans le présent document, doivent être pris en compte pour évaluer Publicis Groupe et ses activités avant toute décision d'investissement dans les actions ou instruments financiers de Publicis Groupe, Chacun des risques évoqués peut avoir un impact négatif sur les résultats et la situation financière du Groupe ainsi que sur son cours de bourse. Même si le Groupe n'identifie pas, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique, autres que ceux figurant ci-dessous ou au chapitre 9 du présent document, ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe, d'autres risques ou incertitudes dont la Société n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient également devenir des facteurs importants, ayant un impact négatif sur le Groupe.

L'essentiel des risques pouvant affecter l'activité et la rentabilité du Groupe est commun au secteur de la communication et plus généralement aux activités de prestations de services, plus dépendantes de la qualité professionnelle d'individus que d'actifs ou de processus industriels ou encore de méthodes. Le suivi de ces risques est assuré par la direction générale du Groupe et la direction des filiales concernées dans le cadre de leurs attributions.

## Le secteur de la publicité et de la communication : un secteur extrêmement concurrentiel

Le secteur de la publicité et de la communication est extrêmement concurrentiel. Les concurrents du Groupe sont de toutes tailles et de tous types, allant de grands groupes internationaux aux petites agences opérant sur des marchés locaux ou régionaux.

De nouveaux acteurs tels que les intégrateurs de systèmes, les spécialistes de l'exploitation des bases de données, les entreprises de télémarketing et les sociétés du secteur de l'Internet disposent désormais de solutions techniques qui répondent à certains problèmes de marketing et de communication auxquels doivent faire face les clients. Le Groupe est

en concurrence avec ces entreprises et ces agences tant pour conserver ses clients actuels que pour conquérir de nouveaux clients et de nouveaux budgets. L'accentuation de la pression concurrentielle pourrait influer négativement sur les revenus ou les résultats du Groupe.

## La conjoncture économique peut influencer l'activité du Groupe

Le secteur de la publicité et de la communication peut connaître des périodes de récession liées à celles de l'économie en général et il est sensible aux variations d'activité des annonceurs et à la réduction de leurs investissements publicitaires. Nombre d'entreprises réagissent à un ralentissement de l'activité économique en réduisant leur budget de communication afin de préserver leurs objectifs de rentabilité. Les périodes de récession peuvent s'avérer plus marquées dans le secteur de la publicité et de la communication que dans d'autres secteurs. C'est pourquoi les perspectives commerciales, la santé financière et les résultats pourraient être sensiblement affectés par une conjoncture économique qui se dégraderait, sur un ou plusieurs marchés, et par les réductions des budgets publicitaires des annonceurs.

#### Les lois, les réglementations ou les règles d'autodiscipline s'appliquant aux métiers du Groupe pourraient influer sur ses activités

Le secteur de la communication dans lequel le Groupe opère est soumis à des lois, des réglementations et des pratiques d'autodiscipline. Les gouvernements, les autorités de régulation et les associations de consommateurs envisagent régulièrement d'interdire ou de restreindre la publicité sur certains produits et services ou encore de réguler certaines activités exercées par le Groupe (Loi Sapin en France et réglementations qui tendent à restreindre la publicité sur l'alcool ou le tabac dans la plupart des pays). L'instauration de telles restrictions pourrait nuire aux activités et aux résultats du Groupe.

## Les contrats peuvent être remis en cause très rapidement

Le client peut à son initiative mettre un terme avec un préavis relativement court (généralement de l'ordre de trois à six mois) au contrat qui le lie à son agence de communication soit à tout moment, soit à la date anniversaire du contrat. Par ailleurs, les mises en compétition peuvent intervenir à intervalles réguliers. En outre, la tendance à la réduction progressive du nombre d'agences travaillant avec un annonceur et à la concentration des budgets publicitaires entre quelques agences de référence augmente le risque de perte d'un client. Enfin, avec l'intensification des processus de fusions/acquisitions au niveau mondial, le risque de perte d'un client à la suite d'une telle opération est devenu assez fréquent.

#### Une part non négligeable des revenus du Groupe provient de clients importants

Les cinq et dix principaux clients du Groupe représentent respectivement environ 26 % et 34 % du revenu consolidé du Groupe. Un ou plusieurs de ces principaux clients pourraient décider à l'avenir de réduire leurs investissements, voire les supprimer sans avoir à en justifier. Une réduction substantielle des dépenses de publicité et de communication des annonceurs les plus importants, voire la perte de certains de ces budgets, pourrait avoir une incidence négative sur l'activité et les résultats du Groupe.

#### Le développement commercial peut se trouver limité en raison de la survenance de conflits d'intérêts entre clients d'un même secteur

Le Groupe dispose de plusieurs réseaux, ce qui est de nature à limiter les situations de conflits d'intérêts. Toutefois, sauf accord des clients concernés, une agence ne peut pas proposer ses services à un concurrent ou à un annonceur perçu comme tel, ce qui peut limiter ses perspectives de croissance et influer négativement sur les revenus ou les résultats du Groupe.

Des actions judiciaires pourraient être engagées contre le Groupe au motif que certains des messages publicitaires de ses clients seraient mensongers ou trompeurs ou que les produits de ces clients se révèleraient défectueux

Le Groupe peut être assigné ou conjointement cité dans une action judiciaire intentée contre ses clients

dans une action judiciaire intentée contre ses clients par des tiers, concurrents de ces clients, par une autorité administrative ou de régulation ou encore par une association de consommateurs. Ces actions pourraient notamment porter sur les griefs suivants:

- les arguments publicitaires utilisés pour promouvoir les produits ou services de ces clients seraient mensongers ou trompeurs;
- les produits de ces clients seraient défectueux ou pourraient causer un dommage à autrui;
- les messages publicitaires créés pour ces clients violeraient les droits de propriété intellectuelle de

tiers, les contrats conclus avec les clients stipulant généralement que l'agence est tenue de garantir l'annonceur si les publicités ou messages créés font l'objet de griefs de contrefaçon ou d'infraction aux règles de la propriété intellectuelle ou industrielle.

Les dommages et intérêts éventuels à régler, et les honoraires d'avocats pouvant découler de telles actions pourraient nuire aux perspectives, à l'activité et aux résultats du Groupe dans la mesure où il ne serait pas assuré contre ces risques, ni garanti par l'annonceur. Dans tous les cas, l'image de l'agence peut se trouver entachée par de telles actions.

#### L'activité du Groupe est fortement tributaire de ses dirigeants et ses collaborateurs

Le secteur de la publicité et de la communication se caractérise par la grande mobilité de ses professionnels. Si le Groupe perdait le concours de certains dirigeants et collaborateurs, cela pourrait nuire à ses activités et ses résultats. La réussite dépend aussi très largement du talent et des compétences des créatifs, commerciaux et spécialistes médias, ainsi que de la qualité des relations qu'ils entretiennent avec les clients. Si le Groupe n'était plus en mesure d'attirer et de retenir de nouveaux collaborateurs de valeur, ou s'il n'était plus capable de retenir et de motiver ses collaborateurs clés, les perspectives, les activités et les résultats du Groupe pourraient en être affectés.

#### Le développement par acquisitions d'entreprises ou prises de participations peut présenter des risques

Un des volets de la stratégie du Groupe vise à enrichir la palette des services offerts dans le domaine de la publicité et de la communication. Pour ce faire, il est procédé à des acquisitions et prises de participations. Dans cette perspective, l'identification de l'entreprise à acquérir peut se révéler délicate et l'évaluation des risques liés à une opération d'acquisition peut être erronée. De plus, l'acquisition d'une société peut être réalisée à des conditions moins satisfaisantes que prévu et l'intégration d'une société rachetée peut être difficile et ne pas produire la totalité des synergies et autres avantages attendus. De tels événements pourraient influer négativement sur les résultats du Groupe.

#### Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels (marques, relations clientèle) inscrits au bilan du Groupe pour les entreprises acquises peuvent devoir être dépréciés

Des montants importants sont inscrits au bilan du Groupe au titre des écarts d'acquisition liés aux sociétés acquises. En effet, dans les activités du Groupe, les actifs les plus importants sont en général incorporels et comptabilisés en tant que tels. Le Groupe procède chaque année à une évaluation de ces écarts d'acquisition afin de déterminer s'ils ne doivent pas être dépréciés. Les hypothèses faites en vue d'estimer les résultats et les flux de trésorerie prévisionnels lors de ces réévaluations peuvent ne pas être confirmées par les résultats réels ultérieurs. Si le Groupe était amené à opérer de telles dépréciations, la perte comptable en découlant pourrait influer négativement sur les résultats et la situation financière du Groupe.

#### Le contrôle interne peut s'avérer difficile à mettre en œuvre

Compte tenu de la multiplicité des entités juridiques qui fonctionnent de manière décentralisée, le plus souvent pour des raisons commerciales ou relationnelles, la mise en place de procédures fiables et homogènes peut se révéler plus longue que dans d'autres groupes ou d'autres secteurs. Des faiblesses qui seraient constatées au niveau du contrôle interne du Groupe pourraient influer négativement sur ses résultats et sa situation financière.

#### Les objectifs chiffrés annoncés par le Groupe pourraient ne pas être atteints

Le Groupe a annoncé des objectifs en matière de performances financières et opérationnelles, notamment des objectifs de croissance et de taux de marge opérationnelle soumis aux facteurs de risque décrits dans ce chapitre et à certaines conditions rappelées au chapitre 12 du présent document.

Ces objectifs sont conçus comme des repères auxquels le Groupe confronte ensuite ses performances, mais ils ne doivent pas être considérés comme des projections ou des éléments d'orientation.

#### Le Groupe est exposé à un certain nombre de risques sur des marchés émergents

Le Groupe développe des activités dans différents pays émergents. Les risques liés à l'activité dans ces pays peuvent comprendre notamment le règlement tardif des factures, la nationalisation, l'instabilité sociale, politique et économique, un risque de change accru et des restrictions au rapatriement des devises. Il est possible que l'assurance ou la couverture de ces risques s'avère impossible. En outre, dans bon nombre de ces pays, les lois et réglementations applicables peuvent être floues, arbitraires, contradictoires, appliquées de façon incohérente ou de manière rétroactive. Il est donc difficile de connaître à tout moment avec certitude les dispositions précises de ces lois et règlements. La non-conformité, réelle ou alléquée, aux lois en vigueur dans ces pays pourrait influer négativement sur les perspectives, l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.

#### Une baisse de la notation officielle du Groupe pourrait avoir des conséquences négatives

Le 14 décembre 2005, Publicis Groupe a fait pour la première fois l'objet d'une notation. Celle-ci s'établissait à BBB+ pour Standard & Poor's et à Baa2 pour Moody's Investors Service. Une dégradation éventuelle de ces notes par l'une ou l'autre des agences de notation pourrait nuire à sa capacité de lever des fonds et se traduire par une augmentation du taux d'intérêt auquel le Groupe pourrait emprunter à l'avenir.

## Exposition aux risques de taux de change et de taux d'intérêt

Voir note 26 aux Comptes consolidés figurant dans le chapitre 20 du présent document.

Les moyens mis en place pour la gestion de la trésorerie du Groupe sont décrits à la section 10.3 du présent document.

#### **Exposition au risque actions**

Voir note 26 aux Comptes consolidés figurant dans le chapitre 20 du présent document.

#### Exposition au risque de liquidité

Voir note 22 aux Comptes consolidés figurant dans le chapitre 20 du présent document.

#### **5• INFORMATIONS CONCERNANT** L'ÉMETTEUR

#### 5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1 Raison sociale et nom commercial Publicis Groupe SA (la « Société ») exploite le nom commercial de Publicis.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement 542 080 601 RCS Paris; CODE NAF 741 J

#### 5.1.3 Date de constitution et durée

Constitution: le 4 octobre 1938 Expiration: le 3 octobre 2037

sauf cas de prorogation

#### 5.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce français.

Le siège social est situé au 133, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, France, et le numéro de téléphone du siège social est le +33 (0) 1 44 43 70 00.

#### 5.1.5 Historique du Groupe

En 1926, Marcel Bleustein-Blanchet crée une entreprise de publicité du nom de Publicis. « Publi, comme publicité. et six comme 1926 », avec l'ambition de faire de la publicité un véritable métier, qui aurait une valeur sociale, des méthodes, une déontologie exigeante et de son entreprise un véritable pionnier des nouvelles technologies.

Très rapidement l'agence prend de l'essor et acquiert une grande réputation. Marcel Bleustein-Blanchet perçoit très tôt au début des années 30 le premier le lien que la radio, média naissant, peut créer avec une marque et devient le concessionnaire exclusif de la publicité radiophonique des « Postes de radios » français. Toutefois, en 1934, le gouvernement français supprime la publicité sur les radios d'État, entraînant une chute du chiffre d'affaires de Publicis et Marcel Bleustein-Blanchet décide de lancer sa propre station, Radio Cité.

En 1935, il s'associe à parité avec le président de l'agence Havas pour fonder Cinéma et Publicité qui sera la première régie média française dans ce domaine, avant de créer trois ans plus tard « Régie Presse », filiale indépendante pour la vente d'espaces dans les quotidiens et magazines. Après l'interruption provoquée par la Seconde Guerre mondiale, Marcel Bleustein-Blanchet redémarre Publicis début 1946 avec ses anciens clients mais aussi avec de nouveaux tels que Colgate-Palmolive, Shell, mais aussi Sopad-Nestlé... Convaincu des perspectives offertes par les techniques qualitatives, Marcel Bleustein-Blanchet fait de Publicis la première agence de publicité française à conclure, dès 1948, un accord avec l'IFOP, puis crée un département « Études et Recherches ». En 1959, le département « Information Industrielle » voit le jour, précurseur de la communication institutionnelle d'entreprise. Fin 1957, Publicis emménage en haut des Champs-Elysées, dans l'ancien Hôtel Astoria. Dès 1958, le hall de Publicis accueille le premier « Drugstore ».

Durant la période 1960-1975, Publicis connaît une forte expansion et à partir de 1968 fleurissent les premiers écrans publicitaires TV en France. La campagne Boursin inaugure ce nouveau média : ce sera le premier lancement marketing français imputable à la TV, avec un score de mémorisation « historique » : « Du pain, du vin, du Boursin ». Quelques mois plus tard, Publicis innove encore et s'engage aux côtés de l'un de ses clients dans une bataille d'un genre nouveau: la défense de Saint-Gobain contre lequel BSN a lancé la première OPA hostile de l'histoire française; en juin 1970, 44 ans après sa création, Publicis est introduit à la Bourse de Paris.

Mais le 27 septembre 1972, un incendie ravage entièrement l'immeuble Publicis. Publicis renaît de ses cendres et très rapidement acquiert le réseau Intermarco aux Pays-Bas en 1972 puis le réseau suisse Farner en 1973, pour s'appeler Intermarco/Farner, afin d'accompagner les grands annonceurs français à l'étranger. En 1977, Maurice Lévy devient Directeur Général de Publicis Conseil. En 1987, Marcel Bleustein-Blanchet transforme Publicis en société à Conseil de Surveillance, qu'il préside, et à Directoire, qu'il confie à Maurice Lévy.

Dès 1978, Publicis s'installe au Royaume-Uni et acquiert l'agence Mc Cormick. Dès 1984, Publicis compte 23 implantations dans le monde. En 1988, Publicis conclut une alliance mondiale avec le groupe américain FCB, fusionne avec son réseau européen et accroît sa présence mondiale, notamment grâce à la notoriété acquise auprès des entreprises américaines suite à cette alliance. La croissance du Groupe

s'est accélérée dans les années 1990. En 1993, Publicis acquiert l'agence FCA!, quatrième réseau de communication français, puis le fusionne avec BMZ, pour constituer le second réseau européen de publicité de Publicis sous le nom de FCA!/BMZ. En 1995, Publicis rompt son alliance avec FCB.

Le 11 avril 1996, Publicis perd son fondateur. Elisabeth Badinter, sa fille, devient présidente du Conseil de Surveillance et Maurice Lévy intensifie la création d'un réseau mondial en propre. Le Groupe souhaite offrir à tous ses clients les plus larges capacités de présence sur les différents marchés de la planète.

Les USA sont le cadre d'opérations de grande envergure à partir de 1998. En effet, Publicis souhaite en particulier intensifier sa présence dans le monde anglo-saxon et notamment sur le premier marché mondial, les États-Unis. C'est ainsi que Publicis acquiert Hal Riney, puis Evans Group, Frankel & Co (marketing relationnel), Fallon McElligott (publicité et nouveaux médias), DeWitt Media (achat d'espaces), Winner & Associates (relations publiques) et Nelson Communications (communication santé).

En 2000, Publicis acquiert Saatchi & Saatchi, célèbre groupe à l'histoire certes tumultueuse mais mondialement reconnu pour son talent et sa créativité. Pour le Groupe Publicis, cette acquisition marque une étape clé de son développement aux USA et en Europe. En septembre 2000, le Groupe Publicis s'introduit aussi à la Bourse de New York. Dans le même temps, le processus d'acquisitions s'intensifie et devient mondial: l'Amérique latine et le Canada, puis l'Asie et le Pacifique, l'Inde, le Moyen-Orient et l'Afrique.

Dès 2001, Publicis Groupe constitue ZenithOptimedia, un grand acteur mondial du conseil et achat média, en unissant sa filiale Optimedia à Zenith Media qui était détenu pour partie par Saatchi & Saatchi et pour partie par le groupe Cordiant.

En mars 2002, Publicis Groupe crée la surprise en annonçant le rachat du groupe américain Bcom3 (les agences Leo Burnett, D'Arcy, Masius Benton & Bowles, Manning Selvage & Lee, Starcom MediaVest Group, Medicus et une participation de 49 % dans Bartle Bogle Hegarty). Publicis Groupe conclut en parallèle un partenariat stratégique avec Dentsu, leader incontesté de la communication au Japon et actionnaire fondateur de Bcom3.

Publicis Groupe entre alors dans le « Top Tier » du secteur, prend le quatrième rang mondial et compte une présence dans 104 pays sur les 5 continents.

Au cours des années 2002-2005, Publicis Groupe a intégré avec succès ses acquisitions, regroupé un grand nombre d'entités, procédé à quelques acquisitions de complément et constitué un portefeuille d'activités cohérent et en phase avec les attentes des annonceurs. Le Groupe est entré à l'indice CAC 40 en 2004.

#### **5.2 INVESTISSEMENTS**

## 5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

L'année 2003 avait marqué une pause dans les investissements afin de pouvoir réaliser l'intégration de Bcom3 dans les meilleures conditions possibles mais aussi afin de limiter l'utilisation des ressources financières du Groupe au cours d'une année marquée par d'importantes charges de restructurations.

Le principal investissement de l'exercice avait été le rachat pour 107 millions d'euros de la participation minoritaire de 25 % que Cordiant possédait dans ZenithOptimedia. Cette opération, anticipant le calendrier contractuel, avait été réalisée à la suite de l'acquisition de Cordiant par WPP en août 2003. Publicis Groupe avait ainsi pris le contrôle total de ZenithOptimedia, consolidant sa position de leader mondial du conseil et achat média, qui comprend par ailleurs le groupe Starcom MediaVest, également détenu à 100 %. Dans le même domaine, le Groupe avait procédé au rachat des intérêts minoritaires dans Starcom Motive au Royaume-Uni, une entité du groupe Starcom MediaVest.

Publicis Groupe n'avait pas fait d'autre acquisition significative durant l'année, se limitant à faire face à ses engagements d'earn-outs<sup>(2)</sup> et de rachats de minoritaires dans diverses agences du Groupe (buy-outs<sup>(3)</sup>).

Les investissements consacrés à l'acquisition de filiales se sont élevés à 200 millions d'euros. Les autres investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 118 millions d'euros.

(2) Il s'agit du complément de prix d'acquisition payable à terme.

(3) Il s'agit d'options détenues par des minoritaires de vendre leur quote-part dans des sociétés dans lesquelles le Groupe possède déjà une participation majoritaire. Par ailleurs, le Groupe a très peu utilisé en 2003 la faculté de racheter ses propres actions et n'y a consacré que 7 millions d'euros.

En 2004, le Groupe a maintenu ce choix de modération et de sélectivité dans sa stratégie d'acquisition, afin de privilégier le désendettement et l'amélioration de ses éguilibres financiers. Les principales acquisitions de l'exercice ont été l'agence ThompsonMurray aux États-Unis, spécialiste du « shopper's marketing » (techniques de marketing permettant d'atteindre le consommateur sur le lieu d'achat) et base de développement du réseau de marketing services Saatchi & Saatchi X et United Campaigns, l'associé du réseau Publicis en Russie. Le Groupe a également acquis une agence de communication événementielle aux États-Unis et surtout procédé à des règlements d'earn-outs ainsi que des rachats d'intérêts minoritaires dans des agences acquises partiellement dans le passé, telles que Triangle Group, Grupo K/Arc, Media Estragia, Stella et ECA2.

Les investissements consacrés à l'acquisition de filiales se sont élevés à 124 millions d'euros. Les autres investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 104 millions d'euros. Par ailleurs, le Groupe n'a pratiquement pas racheté d'actions propres durant l'exercice 2004.

En 2005, Publicis Groupe a poursuivi sa stratégie ciblée et acquis une participation majoritaire de 50,1 % dans Freud Communications au Royaume-Uni, une grande agence de relations publiques, procédé à l'acquisition d'eventive, le leader de la communication événementielle en Autriche et en Allemagne et acquis PharmaConsult, l'une des principales agences de communication santé en Espagne. Les acquisitions ont représenté un investissement de 42 millions d'euros. Par ailleurs, le Groupe a procédé au règlement d'earnouts et de buy-outs (rachats d'intérêts minoritaires) concernant diverses filiales du Groupe en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, pour un montant total de 29 millions d'euros.

Publicis Groupe a d'autre part cédé des participations qui étaient détenues par sa filiale Médias & Régies Europe, à savoir 50 % de JC Decaux Netherlands (Pays-Bas), VKM, SOPACT, Promométro et 33 % de Métrobus (France) pour un montant total de 98 millions d'euros. Au total, le montant des acquisitions nettes de cessions s'est élevé à environ 27 millions d'euros.

Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles ont été limités à 75 millions d'euros (nets de cessions). Enfin, le Groupe n'a pas racheté ses propres actions au cours de l'année 2005.

Par ailleurs, Publicis Groupe a indiqué en septembre 2005 l'existence de discussions très préliminaires avec le groupe britannique Aegis group Plc (« Aegis »), puis en octobre le fait qu'aucune offre ne serait faite à ce stade. Publicis Groupe a estimé qu'il n'était pas actuellement dans l'intérêt de ses actionnaires de faire une offre à Aegis. Toutefois, et sans avoir pris aucun engagement ferme à cet égard, Publicis Groupe se réserve la possibilité de revoir cette position si l'une des deux situations suivantes venait à se produire : qu'un tiers confirme son intention de faire une offre à Aegis, ou un accord ou une recommandation du conseil d'administration d'Aegis.

#### 5.2.2 Principaux investissements en cours

En 2006, Publicis Groupe a finalisé sa prise de participation majoritaire de 60 % au sein de Solutions Integrated Marketing Services, la première agence de marketing services en Inde. Publicis Groupe vient également de conclure un accord en vue d'acquérir 80 % du capital de Betterway Marketing Solutions, l'une des plus importantes agences de marketing services en Chine. Cette opération est actuellement soumise à l'approbation des autorités de régulation chinoises.

À l'exception de ces investissements, la Société n'a pas d'autre investissement significatif en cours depuis le 31 décembre 2005.

#### 5.2.3 Principaux investissements à venir

Le Groupe souhaite concentrer ses investissements futurs dans le renforcement sélectif de son offre soit sur le plan des services, soit sur le plan géographique. Le Groupe souhaite également se renforcer sur des secteurs ou des pays où il est déjà présent en fonction des opportunités.

Les principales priorités en matière de renforcement du métier vont vers la communication spécialisée, et en particulier le domaine du marketing direct, des relations publiques, de l'événementiel, du CRM, de la communication interactive, de la communication santé et des bases de données. De telles acquisitions sur les principaux marchés mondiaux devraient permettre

au Groupe de généraliser une offre holistique<sup>(4)</sup> pour ses clients. Par ailleurs, sur le plan géographique, les acquisitions ciblées devraient se concentrer sur les zones géographiques en forte croissance telles que la Chine, l'Inde ou d'autres pays d'Asie, d'Amérique latine ou encore la Russie.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS 6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS

#### **6.1.1 Introduction**

Publicis Groupe est classé depuis 2002, année de la fusion avec le groupe Bcom3, quatrième groupe mondial de communication après Omnicom, WPP et Interpublic (Classement suivant le revenu. Source : rapports annuels des sociétés) ; présent dans 104 pays sur les cinq continents et dans 196 villes et rassemble plus de 38 000 collaborateurs à la fin de 2005.

Publicis Groupe est non seulement le quatrième groupe mondial, mais occupe systématiquement l'une des premières positions sur les quinze premiers marchés publicitaires mondiaux à l'exception du Japon.

Ainsi, le Groupe est parmi les tout premiers groupes de communication en Europe, en Amérique du Nord, au Moyen-Orient, en Amérique latine et en Asie.

Au Japon, il dispose d'un accès privilégié, grâce au partenariat stratégique conclu avec Dentsu en 2002.

Bien que le système interne de gestion, de reporting et de rémunération ne soit pas organisé par discipline, le Groupe communique aux marchés financiers une indication du poids de chaque secteur dans le seul but unique de faciliter les comparaisons sectorielles.

Les principales activités du Groupe sont la publicité traditionnelle (qui représentait, en 2005, 46 % des revenus du Groupe), les SAMS (qui représentaient, en 2005, 28 % des revenus du Groupe) et les services Médias (qui représentaient, en 2005, 26 % des revenus du Groupe).

(4) La communication holistique a pour objectif de créer une cohérence entre valeurs d'une marque, multiplicité des cibles ou des publics (et multiplicité des dimensions de ces cibles), multiplicité des formes de communication, sans rupture et dans la durée. Il s'agit de définir dès le départ un message qui saura rester cohérent quel que soit son mode de communication et qui prendra en compte toutes les facettes de la vie de la cible. Ces activités se composent de:

- Publicité traditionnelle: les trois grands réseaux
   Publicis, Saatchi & Saatchi et Leo Burnett sont les
   principales entités du Groupe concevant des campagnes
   publicitaires; d'autres agences, généralement plus
   locales ou au positionnement bien particulier, viennent
   compléter ce dispositif et répondre à des attentes
   spécifiques de certains clients: c'est le cas de Fallon,
   BBH (détenu à hauteur de 49 %), Marcel, The Kaplan
   Thaler Group.
- SAMS (Agences Spécialisées et Services Marketing) : un certain nombre de disciplines et de techniques viennent compléter ou remplacer la publicité traditionnelle. Il s'agit par exemple des relations publiques, de la communication institutionnelle, financière, de la communication santé (tournée vers les besoins spécifiques de l'industrie pharmaceutique), du marketing direct, de la promotion des ventes, du CRM (Customer Relationship Management), de la communication interactive, de la communication événementielle, du design. Les principales entités SAMS sont Publicis Dialog, Arc Worldwide, Publicis Healthcare Communications Group (PHCG), Publicis Public Relations and Corporate Communications Group (PRCC), Publicis Events Worldwide. Il convient de noter que ces disciplines sont souvent intégrées aux agences de publicité traditionnelle.
- Services Média: les activités de conseil (média-planning) et achat média ou achat d'espace sont exercées par les entités de PGM Publicis Groupe Media, Starcom MediaVest Group, ZenithOptimedia et Denuo, de création récente, pour le conseil en nouveaux médias. Par ailleurs, le Groupe possède, essentiellement en France, une activité de régie d'espaces publicitaires pour le compte de la presse, du cinéma, de l'affichage et de la radio, Médias & Régies Europe.

#### 6.1.2 Stratégie

Le Groupe a entrepris une transformation majeure dans les années 2000 à 2002 (acquisition de Saatchi & Saatchi, acquisition de Bcom3 et alliance stratégique avec Dentsu) afin de rejoindre le peloton de tête mondial des groupes de communication en termes de couverture géographique, de disciplines et de flexibilité. Le choix du Groupe a été celui d'un grand groupe mondial généraliste membre du « Top Tier » de son secteur plutôt qu'une stratégie de niche ou de spécialiste de taille modeste. Aujourd'hui, compte tenu de la taille

atteinte, le Groupe s'attache à développer une approche holistique de la communication pour ses clients et à renforcer ses positions marché par marché à la fois sur un plan géographique et sur le plan des services offerts, soit par acquisitions soit par constitution d'équipes. Les grandes lignes de la stratégie du Groupe consistent à :

- se développer dans les SAMS (Agences Spécialisées et Services Marketing): Publicis Groupe souhaite se renforcer de façon significative dans ce domaine au niveau mondial, en particulier par acquisitions ciblées. Cela concerne notamment le marketing direct, la promotion, le CRM (Customer Relationship Management), la communication événementielle, la communication interactive et les relations publiques. Ces différentes disciplines contribuent à l'offre holistique du Groupe et permettent de tirer parti d'un important potentiel
- compléter la présence du Groupe sur certains services ou dans certains pays : Publicis Groupe occupe des positions de premier plan dans la publicité, le conseil et achat média et la communication santé ; toutefois, le Groupe pourrait être amené à faire des acquisitions ciblées dans ces domaines afin de mieux servir ses clients soit dans un pays donné soit sur un segment particulier afin de renforcer son leadership. En outre, sur un plan strictement géographique, le Groupe souhaite développer sa présence actuelle essentiellement par acquisitions, sur les marchés dits émergents, c'est-à-dire en fort développement et qui connaissent une forte croissance de la demande de conseil en communication. Il s'agit principalement des pays d'Asie (tels que la Chine et l'Inde), d'Amérique latine (notamment Brésil et Mexique) ou d'Europe de l'Est (Russie).

## 6.1.3 Principales activités et organisation du Groupe

#### **PUBLICITÉ**

#### Services proposés

La publicité traditionnelle consiste à concevoir des campagnes de communication pour des marques, des produits ou des services. Ces campagnes supposent en amont un processus comprenant le « planning stratégique » à partir de l'analyse concurrentielle d'un produit ou d'un service et utilisant les résultats d'études de marché, de comportement des consommateurs, d'études sociologiques ou psychologiques. La conception de campagnes passe bien entendu par une recherche d'idées fortes permettant d'aboutir à une création.

Une fois le concept approuvé par le client, l'agence se chargera de son exécution, soit en interne soit en supervisant un processus assuré par des tiers: films pour la télévision ou le cinéma, spots pour la radio, affiches, publicité dans la presse quotidienne ou magazine, sur Internet ou encore sur des médias interactifs, y compris les téléphones mobiles.

#### Structure opérationnelle

Le Groupe possède trois réseaux publicitaires principaux - Publicis, Saatchi & Saatchi, Leo Burnett - aux positionnements bien distincts (notamment quant à leurs origines culturelles, méthodologies et styles créatifs) et qui disposent à la fois d'une offre publicitaire très large mais aussi intègrent des services diversifiés entrant dans la catégorie des SAMS.

- Publicis: ce réseau, basé à Paris, est implanté dans 83 pays sur tous les continents, y compris en Europe, aux États-Unis (où ses agences incluent Publicis & Hal Riney, Burrell Communications et Bromley Communications), et dispose du réseau Publicis Dialog, présent dans 36 pays, afin de réaliser une offre holistique.
- Saatchi & Saatchi: ce réseau, basé à New York, est présent dans 80 pays sur les cinq continents. Il inclut également le nouveau réseau Saatchi & Saatchi X spécialisé en marketing sur le point de vente (shopper's marketing) essentiellement aux États-Unis, ainsi que The Facilities Group (au Royaume-Uni) qui assure une prestation de production (notamment design, production audiovisuelle, impression).
- Leo Burnett: basé à Chicago, le réseau est présent dans 83 pays à travers le monde et possède le réseau international Arc Worldwide pour les services marketing, focalisé sur le marketing direct, interactif et sur la promotion des ventes.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'autres agences ou entités publicitaires indépendantes, généralement plus locales ou régionales et qui ont un positionnement bien spécifique (notamment dû à leur structure et styles créatifs) répondant aux besoins particuliers de certains clients.

- Fallon: un réseau basé à Minneapolis, fonctionnant à partir de « plateformes » régionales à Londres, São Paulo, Hong-Kong, Tokyo et Singapour.
- Bartle Bogle Hegarty (BBH): détenu à 49 % par Publicis Groupe, ce réseau basé à Londres possède des plateformes régionales à Singapour, Tokyo, New York et São Paulo.
- Autres agences: Kaplan Thaler Group à New York, Marcel à Paris et Beacon à Tokyo.

#### SAMS

#### Services proposés

Il s'agit d'un ensemble de techniques ou de disciplines proposées par le Groupe, qui viennent compléter ou remplacer la publicité traditionnelle au sein d'une même campagne de communication ou en complément de celle-ci; ou de moyens de communication destinés à des cibles ou produits spécifiques (notamment communication santé, communication multiculturelle).

- Marketing direct, CRM (Customer Relationship Management): l'objectif est de créer un dialogue direct entre une marque et un consommateur (par opposition à une communication de masse) par différentes méthodes (courrier, internet, téléphone,...) et d'en développer la fidélisation. Grâce aux opérations CRM, le Groupe assiste ses clients dans la création de programmes permettant d'atteindre les clients particuliers et accroître la fidélité à la marque.
   Par ailleurs, il fournit les outils et le support d'information appropriés, afin de rendre maximale l'efficacité de ces programmes.
- Promotion des ventes et Marketing sur le point de vente : conseil visant à déterminer le meilleur angle de dialogue avec le consommateur présent sur le lieu de vente, et mise en oeuvre d'actions marketing visant à stimuler les ventes, soit directement sur le point de vente, soit par le biais de coupons de réductions ou d'autres techniques.
- Communication Santé: ce segment s'adresse à l'industrie pharmaceutique et concerne essentiellement les cibles professionnelles telles que les médecins et personnels hospitaliers, dans la mesure où la communication grand public sur les médicaments est souvent gérée par les agences de publicité « généralistes ». La communication santé recouvre un grand nombre d'actions recouvrant le cycle de vie d'un médicament allant du conseil préalable à la mise sur le marché, à la publicité, aux conventions de médecins, aux relations publiques, au « prêt » de forces de ventes (visiteurs médicaux) temporaires, à la formation médicale.
- Communication multiculturelle ou ethnique: domaine essentiellement restreint au marché américain; il s'agit de publicité et autres techniques de communication destinées à des groupes culturels spécifiques tels que les hispaniques et les américains d'origine africaine.

- Communication institutionnelle et « corporate » : elle englobe toutes les initiatives permettant de construire l'image d'une entreprise et de s'adresser aux diverses parties prenantes telles qu'actionnaires, salariés, pouvoirs publics. Cela englobe la communication financière (notamment dans le cadre d'OPA ou d'opérations financières) et la communication de crise
- Communication en Ressources Humaines: il s'agit de campagnes d'image ou de recrutement dans les médias (notamment presse et internet) en vue d'attirer les talents et candidats potentiels; ou d'actions de communication interne, qui visent à mobiliser et fidéliser les salariés de l'entreprise.
- Relations Publiques: l'objectif de ces opérations ou actions est de permettre au client d'établir un dialogue efficace avec la presse, des publics spécialisés ou le grand public, sur des sujets institutionnels ou commerciaux, sur l'identité du client ou sur ses produits ou services, et de développer une image cohérente avec la stratégie.
   Ces services incluent à la fois le conseil stratégique, la rédaction des messages, l'organisation des contacts ou d'événements, la création de documents ou d'objets illustrant cette stratégie et ces messages.
- Design: conception et création d'identité visuelle et de packagings en cohérence avec la stratégie de marketing, de commercialisation et de communication.
- Communication interactive: création de sites internet institutionnels ou commerciaux, de sites intranet, conseil en marketing direct par internet et création publicitaire sur internet (notamment bannières, fenêtres).
- Communication événementielle: conception et réalisation d'événements institutionnels ou commerciaux (salons, expositions, conventions, réunions, inaugurations,..) visant à donner une image de l'entreprise en cohérence avec ses objectifs.
- Communication sportive: utilisation d'événements sportifs comme vecteurs de la marque et moyens de rencontre avec ses consommateurs ou ses clients (sponsoring, programmes d'hospitalité, vente de droits télévisuels).
- Production et pré-presse: moyens techniques nécessaires à l'exécution matérielle des campagnes de communication (notamment studios photo, son ou vidéo; ateliers d'exécution, de gravure; outils de gestion de base de données; moyens de post-production audiovisuelle).

#### Structure opérationnelle

Les entités SAMS du Groupe sont soit indépendantes, soit intégrées à l'un des réseaux publicitaires. Elles travaillent avec les clients d'autres entités du Groupe et avec leurs clients propres.

- Marketing Direct, CRM, Promotion des ventes,
   Communication interactive: Arc Worldwide, Publicis
   Dialog, Saatchi & Saatchi X
- Communication Santé : Publicis Healthcare Communications Group
- Communication institutionnelle, Corporate, Relations Publiques, Communication Ressources Humaines, design: PRCC<sup>(5)</sup> (Publicis Consultants, Manning Selvage & Lee, Freud Communications)
- Communication multiculturelle : Bromley
   Communications, Burrell Communications, Vigilante,
   Lapiz
- Communication événementielle : Publicis Events Worldwide
- Marketing sportif: iSe (International Sports
   Entertainment), joint venture avec Dentsu Inc.
- Production, pré-presse : Capps, Mundocom, Wam, MarketForward

#### MÉDIA

#### Services proposés

Cette activité recouvre le conseil aux annonceurs sur l'utilisation optimale des médias pour leurs campagnes de communication, puis l'achat pour leur compte des espaces dans les médias conformément à leurs besoins. Le Groupe a par ailleurs une activité entièrement séparée de régie publicitaire pour certains supports.

- Conseil média / Media-planning: en s'appuyant sur des outils informatiques et d'analyse de données sur les comportements de consommateurs et les audiences des différents médias, l'agence média construit pour l'annonceur une sélection média optimale et le plan média détaillé correspondant, en fonction des objectifs marketing, de la cible et du budget de l'annonceur.
- (5) Publicis Groupe a annoncé en avril 2005 la création de Publicis Public Relations and Corporate Communications Group (PRCC), regroupant les activités du Groupe dans ce domaine dans 25 pays avec 1300 collaborateurs, principalement sous les marques Manning Selvage & Lee, Publicis Consultants et désormais Freud Communications. PRCC n'est pas une nouvelle société, ni une fusion d'agences, mais un organe de direction et de coordination visant à améliorer les prestations aux clients sur le modèle qui a fait la réussite de PGM (Publicis Groupe Media).

- Achat d'espace: achat de tout espace publicitaire (radio, télévision, affichage, presse, internet, téléphonie mobile etc...) pour le compte de l'annonceur au meilleur prix et dans les meilleures conditions, en exécution du plan média accepté.
- Régie publicitaire: conseil sur les produits et espaces publicitaires aux annonceurs, à leurs agences et aux médias; commercialisation des espaces pour le compte de ceux-ci.

#### Structure opérationnelle

- Conseil et Achat média: Publicis Groupe Media (PGM), qui recouvre deux entités indépendantes:
   ZenithOptimedia, basé à Londres et présent dans
   53 pays et Starcom MediaVest Group, basé à Chicago et implanté dans 71 pays.
- Régie publicitaire: Médias & Régies Europe, qui comprend notamment les entités Métrobus (affichage en France), Régie 1 (radio en France), Médiavision (cinéma principalement en France), Médiavista (écrans placés en France et aux États-Unis dans des centres commerciaux).

#### SIÈGE

La Société est une société holding dont la principale activité est d'assurer de façon permanente des prestations de conseil aux sociétés du Groupe.

Au total, les coûts centraux de conseil rendu par la Société et ses filiales dédiées sont de l'ordre de 50 millions d'euros en 2005, répartis sur l'ensemble des sociétés opérationnelles du Groupe selon un mode de rémunération assis sur le coût des services rendus. Par ailleurs, la Société porte l'essentiel de la dette financière à moyen et à long terme du Groupe.

#### 6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS

**6.2.1 Informations par zone géographique**Les informations par zone géographique figurent
en note 27 aux Comptes consolidés dans le chapitre
20 du présent document.

**6.2.2 Informations par secteur d'activité**Les informations par secteur d'activité figurent
en note 27 aux Comptes consolidés figurant dans
le chapitre 20 du présent document.

#### 6.2.3 Principaux clients

Publicis Groupe est fier de travailler pour un grand nombre de clients prestigieux, qui occupent soit une position de leader mondial dans leur secteur (environ la moitié du revenu est réalisé avec des clients

internationaux, c'est-à-dire dont le budget est géré dans plus de cinq pays) soit de leader national.

Le premier client du Groupe (Procter & Gamble) représentait en 2005 environ 10 % du revenu consolidé, les cinq premiers clients représentaient environ 26 % du revenu consolidé et les dix premiers clients représentaient environ 34 % du revenu consolidé.

Les délais de règlement sont conformes aux pratiques et réglementations éventuelles de chaque pays dans lequel le Groupe opère.

La récurrence du chiffre d'affaires et des contrats est variable selon les clients. Toutefois, les revenus de Publicis Groupe se caractérisent par une forte proportion de clients de longue durée.

Les principaux clients des grands réseaux du Groupe sont indiqués ci-dessous :

#### **Publicis**

Cadbury, Coca-Cola, Deutsche Telekom, Fidelity, Hewlett-Packard, L'Oréal, Nestlé, Pernod Ricard, Procter & Gamble, Renault, Sanofi-Aventis, Sprint, Telefonica, UBS, Zurich Financial.

#### Leo Burnett

Allstate, ConAgra, Fiat, General Motors, Hallmark, Kellogg/Keebler, McDonald's, Nintendo, Philip Morris, Procter & Gamble, Samsung, Visa International, Walt Disney.

#### Saatchi & Saatchi

Bel, Carlsberg, Diageo/Guinness, General Mills, Mead Johnson, Novartis, Procter & Gamble, T-Mobile, Toyota/Lexus, Visa.

#### Starcom MediaVest Group

Allstate, Coca-Cola, General Motors, Kellogg/Keebler, Kraft, Mars, Miller Beer, Morgan Stanley, Philip Morris, Procter & Gamble, Sara Lee, Sun Microsystems, Walt Disney.

#### ZenithOptimedia

Hewlett-Packard, JP Morgan Chase, Kingfisher, L'Oréal, Nestlé, Puma, Richemont, Sanofi-Aventis, Toyota, Verizon.

#### 6.3 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité de Publicis Groupe.

## 6.4 BREVETS, LICENCES, CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS ET NOUVEAUX PROCÉDÉS DE FABRICATION

La Société ne dépend pas de brevets ou de licences ou de nouveaux procédés de fabrication.

## 6.5 ÉLÉMENTS SUR LESQUELS EST FONDÉE TOUTE DÉCLARATION DE LA SOCIÉTÉ CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE

Les sources des déclarations de la Société concernant sa position concurrentielle sont indiquées dans le corps du texte du présent document de référence.

## 6.6 ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUE

La politique d'assurance de Publicis Groupe est définie pour assurer l'ensemble des filiales et toute société contrôlée directement ou indirectement à 50 % ou plus ou dans laquelle le Groupe assume la gestion ou le contrôle administratif ou la charge d'assurance sans détenir une participation de 50 % ou plus des droits de vote.

La maîtrise des couvertures d'assurance est réalisée par la complémentarité entre des programmes d'assurance centralisés et locaux :

#### Programmes centralisés

Il s'agit des programmes à caractère international tels que la responsabilité civile professionnelle, celle personnelle des dirigeants et ayant trait aux rapports sociaux. Il existe également une couverture mondiale dite « umbrella » qui intervient en différence de conditions et de limites de programmes locaux, en particulier au niveau des assurances de dommages aux biens et de pertes d'exploitation, responsabilité civile automobile et patronale.

#### Programmes locaux

Il s'agit de contrats d'assurance de responsabilité civile générale et patronale, de dommages aux biens et pertes d'exploitation, de contrat automobile et d'autres risques à caractère général. Ces contrats sont conclus localement afin d'être en conformité avec les pratiques et réglementations locales et de répondre aux risques encourus.

Les couvertures ainsi souscrites s'élèvent globalement à :

- Dommages aux biens et pertes d'exploitation : jusqu'à 160 millions d'euros
- Responsabilité civile : de 20 à 80 millions de dollars selon les risques

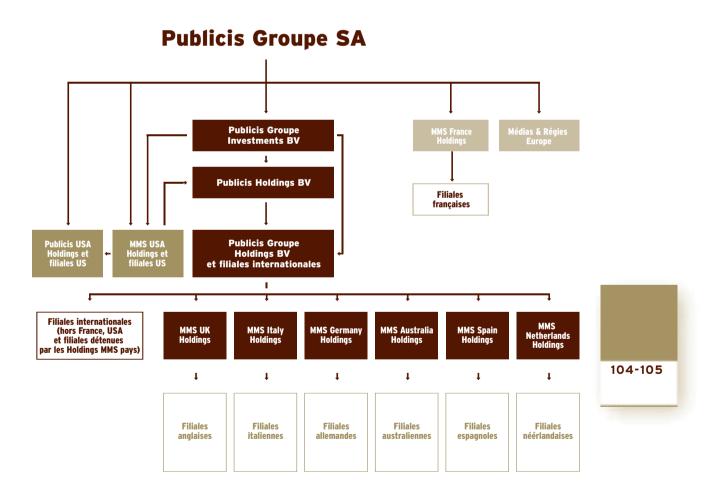
Les risques de terrorisme sont couverts aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni, en fonction des contraintes législatives de chaque pays. Ces contrats sont mis en place par l'intermédiaire de courtiers auprès de grandes compagnies internationales d'assurances telles que notamment AIG, Chubb, Zurich, Allianz et Generali.

Les primes versées mondialement se sont élevées à environ 15 millions d'euros en 2005.

#### **7• ORGANIGRAMME**

#### 7.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2005



Toutes les sociétés nommées individuellement sont détenus par le Groupe à plus de 99 %.

#### 7.2 LISTE DES FILIALES IMPORTANTES

La liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2005 figure en note 33 aux Comptes consolidés présentés dans le chapitre 20 du présent document

Aucune des filiales ne représente plus de 10 % du revenu ou du résultat consolidé du Groupe.

#### 8• PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

#### 8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIÉES ET CHARGES MAJEURES PESANT DESSUS

Le principal actif immobilier du Groupe est l'immeuble du siège social situé au 133, avenue des Champs-Elysées, à Paris. Cet immeuble de 7 étages comprend environ 12 000 m² de bureaux, occupés par les sociétés du Groupe, et 1500 m² de surfaces commerciales, occupées par Publicisdrugstore ainsi que deux salles de cinéma ouvertes au public. Après le vaste programme de rénovation du Drugstore et du cinéma entrepris fin 2001, Publicisdrugstore a réouvert ses portes le 4 février 2004.

Publicis Groupe SA est par ailleurs propriétaire de quatre étages de l'immeuble occupé par Leo Burnett au 15, rue du Dôme à Boulogne.

Les deux principaux actifs détenus en location-financement sont les deux autres étages de l'immeuble de la rue du Dôme à Boulogne (le Groupe étant titulaire d'un contrat de location-financement à échéance 2007) et l'immeuble Leo Burnett situé au 35 West Wacker Drive à Chicago (États-Unis).

Suite à l'acquisition de Saatchi & Saatchi, le Groupe détient également un immeuble de 6 étages, situé au 30, rue Vital Bouhot, à Neuilly-sur-Seine, représentant environ 5 660 m² de bureaux, essentiellement occupés par des sociétés du Groupe.

À l'exception du patrimoine immobilier mentionné ci-dessus, le Groupe est locataire de ses bureaux dans la plupart des villes où il opère.

La Société n'a pas planifié, depuis le 31 décembre 2005, d'investissement significatif en immobilisations corporelles ou incorporelles, autres que les investissements courants habituellement effectués par le Groupe dans le cours normal de ses activités.

## 8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR LE GROUPE DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le secteur d'activité dans lequel le Groupe opère ne présente pas de risques environnementaux et ne rend pas nécessaire la création d'un comité ad hoc.

### 9• EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT

#### 9.1 SITUATION FINANCIÈRE

L'année 2005 aura surtout été marquée pour Publicis Groupe par un New Business record et une véritable accélération de la croissance. Le Groupe estime que le rythme actuel de sa croissance découle de la mise en œuvre de sa stratégie, et de la mise en place de structures adaptées à la suite des opérations de croissance externe réalisées au début de la décennie. En effet, le Groupe considère que son offre est en phase avec les besoins stratégiques des annonceurs. L'évolution opérée en 1996 qui a fait de Publicis un Groupe à réseau unique et mondial, puis l'acquisition de Saatchi & Saatchi en 2000 et celle de Bcom3 en 2002, ont transformé radicalement le Groupe en vue de faire face aux besoins des annonceurs. C'était un objectif essentiel de notre projet stratégique, et nous pouvons aujourd'hui constater dans les faits que ce projet est devenu réalité. En particulier, le Groupe est aujourd'hui bien armé pour aider les annonceurs à se repérer dans un environnement média totalement bouleversé et en constante évolution, et à établir le dialogue avec des consommateurs « insaisissables ». L'année 2005 a donc apporté la preuve de ce que notre Groupe est capable de faire compte tenu de son envergure, de l'étendue et de la qualité de son offre.

L'année a aussi été caractérisée par la solidité persistante du marché en Amérique du Nord, dans la zone Asie-Pacifique, en Amérique latine et au Moyen-Orient, tandis que la situation en Europe demeurait relativement contrastée avec une croissance encore modérée. Les principaux marchés européens ont toutefois été en croissance (Royaume-Uni, France, Allemagne, Espagne, Italie) même si les niveaux sont restés disparates, à l'exception des Pays-Bas.

Publicis Groupe a ainsi accompli un parcours satisfaisant tant sur le plan de la croissance que de la conquête de nouveaux budgets dans un contexte porteur. La Société estime que la croissance organique<sup>(6)</sup> marque un changement significatif en se maintenant à un haut niveau par rapport aux années précédentes. Elle a été de 6,8 % en 2005 et provient très largement des importants gains de budgets enregistrés fin 2004 et début 2005, notamment dans le domaine des agences média et de la communication santé mais aussi dans le domaine publicitaire. La performance du Groupe en termes de New Business net (7) a été exceptionnelle, permettant à Publicis Groupe de battre un record en valeur absolue à 9.8 milliards de dollars (7.8 milliards d'euros) en 2005. Cette performance a été l'une des plus élevées du marché, les classements de Bear Stearns et de Lehman Brothers (New Business Scorecard) faisant respectivement apparaître le Groupe au premier et au deuxième rang mondial du New Business net pour l'année 2005.

Les principaux budgets gagnés durant l'exercice ont été:

#### Publicis

Rogers Communications (Canada) - Voyages-sncf.com et sncf.com (France) - Fidelity (Asie) -Playtex/Wonderbra et Hewlett-Packard (marketing services) (Europe) - Wellpoint et TUMI (États-Unis) -Jacob's, Nobel Biocare, VisitLondon (Royaume-Uni), Nestlé Waters/Acqua Panna (Italie), Nestlé Promotion multimarques 2006 (Brésil).

#### Leo Burnett

ConAgra/Egg Beaters et Reddi-Whip, Turner Classic Movies, Western Union (États-Unis) - Samsung (monde) - Washington Mutual (États-Unis) - Monster.co.uk (Royaume-Uni).

#### • Saatchi & Saatchi

Ameriprise (États-Unis) - Dr. Martens (Royaume-Uni) - Toyota/Prius et Hybrid Synergy Drive (Chine) - Bacardi/Dewar's (monde) - P&G/Millstone Coffee et Novartis/Excedrin (États-Unis) - Standard Life (Royaume-Uni).

#### • Autres réseaux et agences de publicité

Fallon: KitchenAid Home Appliances et Sony (États-Unis) - Vanguard (États-Unis). NBC Universal (États-Unis) - Volkswagen/Jetta et Passat (Japon) -More Th>n (Royaume-Uni).

(6) La définition de la croissance organique est donnée à la section 9.2.2

(7) Cette donnée n'est pas issue du reporting financier mais résulte d'une estimation des investissements publicitaires média annualisés sur les budgets gagnés (nets des pertes) de clients nouveaux ou existants. The Kaplan Thaler Group (États-Unis): Revlon, Office Depot (États-Unis).

#### • Starcom MediaVest Group

LG (Europe) - General Motors, Mattel et Simmons (États-Unis) - P&G / Gillette (monde) - Washington Mutual (États-Unis).

#### • ZenithOptimedia

JP Morgan Chase, L'Oréal/Maybelline (États-Unis) -Richemont (Europe et États-Unis) - L'Oréal CPD (Grande Europe) - Nestlé (Espagne, France et Russie) -L'Oréal (Canada) - DaimlerChrysler (Espagne) - Lloyds TSB (Royaume-Uni).

Les pertes significatives ont été Schering-Plough+GsK/Levitra (États-Unis), BMW, Dyson, US Army et Morgan Stanley en publicité et le COI (Central Office of Information) au Royaume-Uni.

Sur le plan créatif, Publicis Groupe a été une nouvelle fois classé deuxième au Festival publicitaire de Cannes avec 66 Lions, maintenant de façon constante sa position et affirmant sa réputation. Les principaux réseaux du Groupe ont été récompensés, mais la « palme » est revenue à Saatchi & Saatchi (22 Lions). Le Groupe est par ailleurs numéro deux mondial pour le nombre de distinctions pour ses créations reçues tant sur l'année 2005 que sur la période de sept ans 1999-2005, sur la base des informations publiées dans le Gunn Report.

Sur le plan opérationnel, l'année 2005 a vu la création de PRCC (Publicis Public Relations and Corporate Communications Group) en avril, organe de direction commun aux entités de relations publiques du Groupe (notamment Manning Selvage & Lee et Publicis Consultants). Cet organe commun a principalement pour but d'offrir aux clients les meilleures ressources possibles dans ce domaine, en mettant en mouvement des synergies entre diverses entités jusque là séparées. PRCC a été rejoint à l'automne par Freud Communications, une importante agence britannique de relations publiques, dont le Groupe a acquis 50,1 % du capital. Le Groupe a également lancé un nouveau concept d'agence, avec la création de Marcel, au sein du réseau Publicis, afin d'élargir son offre et répondre aux attentes de certains types de clients. Le Groupe a cédé à JC Decaux l'intégralité de la participation détenue dans JC Decaux Netherlands (soit 50 %), dans Sopact (50 %) et 33 % de Métrobus, entité dans laquelle Publicis Groupe conserve la majorité.

Enfin, Publicis Groupe a procédé en fin d'année à deux acquisitions stratégiques dans le domaine des SAMS: Solutions, la première agence de marketing services en Inde (acquisition finalisée en 2006) et eventive, importante agence de communication événementielle en Autriche et en Allemagne.

Enfin, l'année 2005 a été aussi marquée par l'obtention d'une notation officielle « Investment grade » de la part de Standard & Poor's (BBB+) et de Moodys (Baa2) avec la mention « stable outlook » dans les deux cas. Il faut souligner que cette notation nous place parmi les meilleures entreprises du secteur en Europe et récompense tous les efforts entrepris pour réduire l'endettement, accroître la génération de liquidités et donner une meilleure visibilité sur le bilan du Groupe. Dans ce domaine, l'année 2005 a été largement consacrée à la poursuite du processus de simplification de notre bilan et de refinancement : d'une part nous avons proposé aux porteurs un remboursement anticipé de l'Océane 2018 (62,36 % du montant nominal a pu être remboursé, éliminant ainsi onze millions d'actions potentielles de la dilution future), et d'autre part nous avons lancé le premier emprunt obligataire classique de l'histoire du Groupe pour un montant de 750 millions d'euros à 7 ans. Ce lancement a été un véritable succès, les souscriptions se révélant trois fois supérieures au montant à allouer. Les fonds ainsi levés ont servi à financer le remboursement anticipé de la plus grande partie de l'Océane. En outre, au début de 2006, les porteurs de cette Océane ont exercé partiellement leur « put », éliminant 6,5 % supplémentaires de l'émission ou 1,1 million d'actions potentielles.

En janvier 2006, le Groupe a également lancé une offre publique de rachat portant sur la totalité des bons de souscription d'actions émis en 2002 lors de l'acquisition de Bcom3 et encore en circulation (27 709 748). L'offre a rencontré un grand succès, puisque près de 80 % des bons (79,78 %), soit 22,1 millions de bons, ont été apportés et éliminés. Le prix unitaire proposé était de 9 euros par bon, ce qui représente un montant total de rachat de 199 millions d'euros.

## 9.2 COMMENTAIRES DES PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

#### 9.2.1 Principes et méthodes comptables

#### Présentation des comptes consolidés

Jusqu'en 2004, les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon les principes comptables généralement admis en France (French GAAP). Depuis 2005, toutes les entreprises européennes cotées sont tenues d'élaborer leurs comptes consolidés selon les normes internationales IAS/IFRS, telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les Comptes consolidés du Groupe pour 2005 ont en conséquence été établis selon les normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne et les données comparatives pour 2004 ont été ajustées en conséquence. Un commentaire détaillé sur le passage aux normes IFRS, ainsi que sur son impact sur les informations financières, est présenté en note 32 aux comptes consolidés. Les différences entre les normes IFRS approuvées par l'Union Européenne et celles émises par l'International Accounting Standard Board (IASB) n'ont aucun impact sur les comptes de Publicis.

Le rapport de gestion du Groupe et son analyse de la situation financière s'appuient sur les comptes consolidés qui ont été élaborés conformément aux normes IFRS. La situation financière et les résultats du Groupe dépendent des méthodes comptables, hypothèses, estimations et jugements retenus lors de l'élaboration des comptes consolidés. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres hypothèses jugées raisonnables au regard des circonstances afin d'évaluer les valeurs à retenir pour les actifs et passifs du Groupe. Les réalisations pourraient néanmoins différer de façon significative des estimations retenues.

#### Méthodes comptables

Les caractéristiques des principales méthodes comptables, les jugements et autres incertitudes affectant l'application de ces méthodes comptables, ainsi que la sensibilité des résultats aux changements des conditions et hypothèses, sont des facteurs à prendre en compte, au même titre que la lecture détaillée des comptes consolidés et des commentaires sur ces derniers figurant dans la section 9.2.3 du présent document. En effet, le Groupe élabore des estimations et des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables ainsi obtenues seront, par définition, rarement égales aux réalisations.

Les principales estimations et hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modifications des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur sont décrites ci-après. Les Comptes consolidés du Groupe incluent, par ailleurs, un résumé des méthodes comptables significatives (Cf. note 1 aux comptes consolidés).

#### Provisions pour créances douteuses

Le risque de non recouvrement des créances clients est estimé au cas par cas et selon l'historique de la relation avec le client, les éventuels retards de paiement observés ainsi que d'autres facteurs tels que les litiges ou la situation du débiteur. Les estimations des provisions pour dépréciation sont révisées dans le cas où l'évolution de la situation diffère des hypothèses et estimations initialement retenues.

#### Regroupements d'entreprises, dépréciation du goodwill et autres immobilisations incorporelles

En normes françaises, les regroupements d'entreprises étaient généralement comptabilisés selon la méthode du coût d'acquisition. Néanmoins, l'acquisition de Saatchi & Saatchi en 2000 a été traitée selon la méthode dérogatoire du « Pooling of interests ». Conformément aux exceptions prévues par la norme IFRS 1, Publicis a opté pour la possibilité de ne pas retraiter la classification et les méthodes antérieures de comptabilisation des regroupements d'entreprises intervenus avant la date de transition aux IFRS.

En IFRS, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode du coût d'acquisition. Le coût d'une entreprise acquise est alloué aux passifs éventuels et aux passifs assumés ainsi qu'aux actifs acquis, sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition. La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs éventuels et assumés requiert l'utilisation d'estimations et de techniques d'évaluation lorsque les valeurs de marché ne sont pas immédiatement disponibles. Tout écart entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis diminuée de la juste valeur des passifs éventuels et assumés constitue l'écart d'acquisition.

Selon les normes IFRS, des tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont réalisés au moins une fois par an ou plus fréquemment si des événements spécifiques indiquent qu'ils ont subi une perte de valeur.

Tout d'abord, le Groupe détermine à quel niveau d'unité de « reporting » les tests de dépréciation des écarts d'acquisition doivent être effectués. Le choix de niveaux d'unité de reporting différents pourrait affecter la perte de valeur et donc la dépréciation comptabilisée. Les changements dans les activités ou la structure du Groupe pourraient conduire à des modifications des unités de reporting retenus au cours des exercices futurs. Ensuite, afin de déterminer si les écarts d'acquisition doivent faire l'objet d'une dépréciation, le Groupe a recours à des techniques d'évaluation qui nécessitent une estimation de la valeur d'utilité des unités de reporting basée sur des flux futurs actualisés de trésorerie. L'utilisation de différentes hypothèses pour l'estimation des flux de trésorerie et des taux d'actualisation peut affecter le montant de la perte de valeur à comptabiliser.

Les immobilisations incorporelles incluent essentiellement les relations contractuelles avec les clients et les marques. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie (principalement les margues), non soumises à amortissement, font l'objet d'un test de dépréciation similaire à celui retenu pour les écarts d'acquisition (cf. paragraphe précédent). Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie (essentiellement les relations contractuelles avec les clients), soumises à amortissement, donnent lieu à un amortissement selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée allant généralement de 13 à 40 ans. Elles font par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation lorsque les événements ou les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être supérieure à leur valeur d'utilité.

#### Impôts différés

Nous comptabilisons les actifs d'impôts différés résultant de reports en avant de déficits fiscaux, et de différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que ces actifs d'impôts différés pourront être recouvrés. Cette estimation dépend des estimations de résultats imposables dans les juridictions au sein desquelles ces crédits d'impôts ont été

reconnus, et du délai d'utilisation de ces actifs d'impôts différés. Dans l'hypothèse où, au cours des périodes futures, les résultats réels s'écarteraient des estimations, et en fonction des stratégies fiscales mises en place, les actifs d'impôts différés pourraient faire l'objet d'une nouvelle évaluation, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre situation financière et notre résultat net.

#### Reconnaissance du revenu

Un accord écrit du client (notamment bon de commande, courrier, contrat client) indiquant la nature et le montant des travaux est nécessaire en préalable à la reconnaissance du revenu. Les principes de reconnaissance du revenu sont les suivants :

- Contrats à la commission (hors production):
   Le revenu des prestations de création publicitaire et des services d'achat d'espace est reconnu à la date de publication ou de diffusion.
- Honoraires (notamment contrat ponctuel, contrat à honoraires fixes, contrat sur base de temps passé):
   Le revenu est comptabilisé lorsque la prestation a été réalisée. Le revenu des contrats à honoraires fixes est comptabilisé sur une base linéaire qui reflète la nature et l'étendue des services rendus.
   Le revenu des contrats sur base de temps passé est reconnu en fonction des travaux effectués.
- Honoraires basés sur des critères de performance:
   Le revenu est comptabilisé lorsque les critères
   de performance sont atteints et font l'objet d'une confirmation par le client.

## Paiements éventuels sur acquisitions de titres de participation

La majeure partie des acquisitions de titres de participation du Groupe prévoit un versement initial à la date de finalisation de l'acquisition ainsi que des clauses de paiements éventuels futurs sur une période définie. Les paiements éventuels sont calculés en tenant compte des estimations de la performance financière future de l'entité acquise, du calendrier de paiement de ces compléments de prix, des fluctuations des taux de change ainsi que d'autres facteurs. Dès lors que les obligations éventuelles liées à l'acquisition sont remplies, les compléments de prix sont comptabilisés soit en augmentation de l'écart d'acquisition, soit comme des éléments de rémunération des vendeurs, en fonction des termes du contrat d'acquisition.

#### Options de souscription ou d'achat d'actions

L'approche de la juste valeur est utilisée pour déterminer la valeur de la rémunération attribuée sous forme d'options de souscription ou d'achat d'actions, conformément à la norme IFRS 2. Le Groupe s'appuie actuellement sur le modèle de valorisation des options Black-Scholes afin de déterminer la valeur des options attribuées. Ce modèle prend en compte différentes hypothèses et estimations comme la durée de vie de l'option, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité historique et le rendement attendu. Si la juste valeur avait été déterminée à partir d'hypothèses et estimations différentes, la charge de stock option et donc les résultats auraient pu être différents, l'écart pouvant être significatif. Des informations complémentaires sur les hypothèses et estimations retenues pour le calcul de la charge de stock-option figurent dans la note 28 aux Comptes consolidés.

#### **Retraites**

Pour l'évaluation des obligations du Groupe et la détermination de ses coûts en matière d'engagement de retraite, le Groupe retient des hypothèses sur la rotation des effectifs, la mortalité, l'âge de départ à la retraite, les taux d'actualisation, la rentabilité à long terme attendue des actifs du régime et les augmentations de salaires futures, qui sont généralement mises à jour au début de chaque exercice. Tout écart entre les données réelles et les hypothèses venant modifier les obligations en matière de retraite ainsi que tout changement d'hypothèse est inscrit au compte résultat, selon les modalités d'étalement prévues par IAS 19.

#### **Provisions pour restructuration**

Lorsque cela est approprié, le Groupe constitue des provisions pour restructuration au titre des indemnités de licenciement et de fin de contrat de travail, de résiliation des contrats de location et autres frais d'abandon d'activités liés aux programmes de restructuration du Groupe. Le Groupe a établi des provisions au titre des programmes de restructuration initiés principalement à l'occasion des acquisitions de Bcom3 et Saatchi & Saatchi. Ces provisions reflètent ses meilleures estimations des coûts de ces programmes. Toutefois, les montants réels peuvent différer des montants estimés. La différence entre les résultats réels et les estimations peut avoir un effet significatif sur le montant des charges de restructuration.

#### Passifs éventuels

Le Groupe est confronté à certaines procédures judiciaires et affaires fiscales dans différentes juridictions. En raison de l'incertitude inhérente à de telles affaires, il est difficile de prévoir leur dénouement final, d'autant plus que les actions engagées à l'encontre du Groupe se rapportent souvent à des questions juridiques complexes.

Le Groupe constitue une provision pour risques lorsqu'un dénouement défavorable devient probable et que le montant de la perte peut être raisonnablement estimé. Tout passif éventuel (à l'exception de ceux reconnus dans le cadre d'une acquisition) ou situation où la perte ne peut être estimée fait l'objet d'une information en annexe.

#### 9.2.2 Croissance organique

Lorsque le Groupe compare ses résultats d'une année sur l'autre, il estime l'impact sur le revenu de l'évolution des taux de change, des acquisitions et cessions, et de la croissance organique. La croissance organique, qui représente la croissance du revenu à périmètre et taux de change constants, se calcule comme suit :

- Le revenu de l'année précédente en devise locale est converti en appliquant les taux de change de l'exercice en cours et corrigé des variations de périmètre:
- pour les entités acquises durant l'année en cours, en ajoutant au revenu de l'année précédente le même revenu que celui de l'année en cours de façon à entièrement neutraliser l'effet des acquisitions;
- pour les entités cédées durant l'année en cours, en excluant le revenu de l'année précédente afin que le périmètre de consolidation soit identique sur les deux exercices.
- Le taux de croissance est calculé en rapportant le revenu de l'année en cours au revenu ainsi ajusté de l'année précédente.

Le Groupe estime que l'analyse de la croissance organique du revenu fournit une meilleure appréhension de sa performance et de son évolution que celle du revenu publié car elle permet des comparaisons plus pertinentes entre le revenu de l'exercice en cours et celui des périodes précédentes. De plus, le revenu déterminé à périmètre et taux de change constants constitue également une mesure de performance communément utilisée dans son secteur d'activité.

#### 9.2.3 Commentaires et analyse des résultats consolidés annuels IFRS des exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004

#### COMPTE DE RÉSULTAT

#### Revenu

Le revenu consolidé de Publicis Groupe au 31 décembre 2005 s'est élevé à 4 127 millions d'euros contre 3 832 millions d'euros en 2004, soit une augmentation de 7,7 %. Cette progression s'est faite principalement par croissance organique (6,8 %), avec peu d'effets de périmètre (+5 millions d'euros), et des effets de conversion en euros des revenus réalisés par les sociétés de pays n'appartenant pas à la zone Euro qui sont devenus légèrement favorables pour la première fois depuis le premier semestre 2002 (+27 millions d'euros sur l'année). Le taux de change moyen du dollar US contre l'euro est resté stable entre 2004 et 2005.

La croissance organique trimestrielle s'est élevée à :

- + 3,9 % au premier trimestre,
- + 8,0 % au deuxième trimestre,
- + 6,2 % au troisième trimestre,
- + 8,6 % au quatrième trimestre.

Sur un plan géographique, cette performance de + 6,8 % s'est répartie de la façon suivante :

- + 3,8 % pour l'Europe,
- + 8,0 % pour l'Amérique du Nord,
- + 11,2 % pour le reste du monde.

#### Marge opérationnelle

La marge opérationnelle avant amortissements a connu une progression de 9,4 %, atteignant 765 millions d'euros en 2005 contre 699 millions d'euros en 2004. L'analyse détaillée montre que les charges de personnel ont atteint 2 454 millions d'euros en 2005 soit 59,5 % du revenu. Ce niveau (relatif et en valeur absolue), qui inclut la charge de stock-option conformément aux normes IFRS, est toutefois en légère augmentation par rapport à 2004 (59,3%), essentiellement en raison de l'accroissement des effectifs nécessaires pour traiter les nouveaux budgets et à l'amélioration qualitative de certaines équipes. En revanche, les autres charges opérationnelles ont vu leur poids relatif dans le revenu reculer de 50 points de base (de 22,5% en 2004 à 22% du revenu en 2005), passant de 862 millions d'euros en 2004 à 908 millions d'euros en 2005, reflétant en grande partie les effets des mesures de rationalisation des organisations entreprises par le Groupe au cours des périodes antérieures. Il convient de noter que des

« centres de ressources partagées » fonctionnent désormais dans 11 pays (représentant 78 % du revenu du Groupe) et que plusieurs agences d'Amérique latine et d'Asie ont regroupé leurs ressources afin d'éliminer des coûts excédentaires, notamment dans le domaine immobilier. Au total, l'ensemble des charges opérationnelles (charges de personnel et autres charges opérationnelles) rapportées au revenu a été en recul de 30 points de base d'une année sur l'autre.

Le niveau de dotation aux amortissements de l'année (116 millions d'euros), est resté quasiment stable par rapport à l'année précédente mais a régressé en pourcentage du revenu (2,8 % en 2005 contre 3,1 % en 2004) compte tenu du caractère faiblement capitalistique du secteur.

La marge opérationnelle a atteint 649 millions d'euros en 2005 contre 580 millions en 2004, soit une croissance de 11,9 %. Le taux de marge opérationnelle(8) a progressé de 60 points de base, passant de 15,1 % à 15,7 %. Cette nouvelle amélioration du taux de marge opérationnelle traduit un bon niveau de marge dégagée sur les revenus supplémentaires de la période, l'amélioration de la rentabilité de certaines activités, telles que la Communication Santé (Publicis Healthcare Communications Group), et le travail effectué sur l'optimisation du fonctionnement et des organisations du Groupe. Après des amortissements d'incorporels liés aux acquisitions en légère réduction, le compte de résultat a fait apparaître une perte de valeur de 33 millions d'euros et un produit non courant de 59 millions d'euros. Ce montant est composé pour l'essentiel de plus-values de cessions d'actifs (80 millions d'euros) notamment celle réalisée lors de la cession des titres JC Decaux Netherlands, VKM, Sopact et 33 % du capital de Métrobus et d'une moins-value (22 millions d'euros) constatée lors du remboursement anticipé de 62 % de l'Océane 2018.

Le résultat opérationnel s'est élevé à 652 millions d'euros en 2005, contre 326 millions l'année précédente, soit un doublement. Rappelons qu'en 2004, le résultat opérationnel incluait pour 215 millions d'euros de perte de valeur (dont 123 millions entraînés par la dépréciation de marques qui concernent essentiellement les sociétés Fallon, Frankel et Nelson, et 92 millions sur écarts d'acquisition concernant diverses acquisitions réalisées à la fin des années 90) et 10 millions d'euros de charges non courantes.

(8) Il s'agit de la marge opérationnelle/revenu.

#### Autres postes du compte de résultat

Le résultat financier, composé du coût de l'endettement financier net et d'autres charges et produits financiers, s'est élevé à (92) millions d'euros en 2005 contre (114) millions d'euros en 2004. Cette baisse sensible résulte principalement de la réduction du coût de la dette financière nette moyenne du Groupe sur l'année.

Le taux d'imposition a été de 32 %. Ce niveau est en très fort recul par rapport à l'année 2004 (36,5 %) et reflète la poursuite des effets du programme de réorganisation juridique et fiscale entrepris par le Groupe au lendemain de l'acquisition de BCom3. La charge d'impôt de l'exercice s'est élevée à 157 millions d'euros contre 112 millions d'euros (hors reprise nette d'impôts différés sur opération OBSA/CLN et impôts différés actifs liés au passage aux IFRS) en 2004.

Après la prise en compte d'une quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence en forte augmentation (11 millions d'euros, soit un doublement par rapport à 2004) grâce à l'amélioration des contributions de iSe et de BBH, et d'intérêts minoritaires qui sont restés quasiment au même niveau à 28 millions d'euros, le résultat net part du Groupe s'est élevé à 386 millions d'euros contre 278 millions en 2004, soit une progression de 38,8 %. Rappelons qu'en 2004, le résultat comportait une reprise nette d'impôts différés sur opérations OBSA/CLN et des impôts différés actifs liés au passage aux IFRS pour un montant de 198 millions d'euros.

Le bénéfice net par action (BNPA) a atteint respectivement 1,83 euro pour le « basique » et 1,76 euro pour le « dilué », soit une croissance de 38,6 % et de 36,4 % respectivement par rapport à l'exercice 2004. Si l'on raisonne sur la base d'un BNPA « courant » (avant amortissement des incorporels liés aux acquisitions, perte de valeur et plus (moins)-values liées aux cessions de JC Decaux Netherlands, VKM, Sopact et 33 % de Métrobus et sur l'Océane 2018), le BNPA dilué ressort à 1,62 euro, progressant de 30 % par rapport à 2004.

#### Commentaires sous l'angle géographique

Les revenus du Groupe en 2005 ont progressé sur l'ensemble des zones géographiques couvertes par le Groupe et ont représenté une croissance organique de:

- + 3,8 % pour l'Europe,
- + 8,0 % pour l'Amérique du Nord,
- + 11,2 % dans le reste du monde.

Les gains de budgets de 2004 et de début 2005 ont, en effet, bénéficié à plusieurs zones géographiques, tandis que la forte croissance des activités média et Communication Santé profitait en particulier à l'Amérique du Nord. Par ailleurs, le taux de marge opérationnelle a également progressé dans chacune des trois grandes zones.

#### • Europe

La croissance organique du revenu a été de 3,8 % sur l'ensemble de l'Europe en 2005. Le revenu a atteint 1647 millions d'euros. La plupart des réseaux ont contribué à cette croissance, à l'exception de Leo Burnett dont l'activité a été surtout marquée par les importantes réductions d'investissements de Fiat sur plusieurs marchés et des mouvements d'équipes dirigeantes affectant plusieurs marchés d'Europe continentale. Les réseaux qui ont connu la croissance la plus satisfaisante ont été Saatchi & Saatchi, Starcom MediaVest, ZenithOptimedia et dans une moindre mesure Publicis, généralement stimulés par les gains de budgets ou des croissances de certains clients existants. En termes de marchés, la croissance la plus vigoureuse a été générée en Europe de l'Est (et notamment en Russie) et en Europe du Sud. Les pays d'Europe du Nord, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont enregistré une croissance appréciable comparée aux années précédentes. Seuls les Pays-Bas ont enregistré un recul en 2005.

Sur le plan de la rentabilité, l'Europe a connu une progression du taux de marge opérationnelle de 50 points de base, essentiellement liée aux réductions de charges opérationnelles et à une organisation optimisée.

#### • Amérique du Nord

La croissance organique a atteint le niveau élevé de 8 % en 2005, plaçant le revenu à 1 763 millions d'euros. Ce dynamisme est venu en particulier des activités de conseil et achat média (ZenithOptimedia et Starcom MediaVest) et des activités de Communication Santé, bénéficiant d'importants nouveaux budgets remportés fin 2004 et en 2005, tels que notamment Nestlé,

Sanofi-Aventis, JP Morgan Chase, Mattel, General Motors (sur un trimestre) dans le domaine des médias et Sanofi-Aventis, Takeda, AstraZeneca et Schering Plough dans le domaine de la santé. Les agences de publicité ont aussi connu une excellente année, et en premier lieu Saatchi & Saatchi (stimulé par Toyota, Ameriprise et Novartis), Publicis et The Kaplan Thaler Group (gain du budget Revlon). Leo Burnett, qui a vu l'installation de sa nouvelle équipe dirigeante début 2005, se redresse, mais les gains de nouveaux budgets comme Samsung, Western Union, Turner Classic Movies, American Girl, Diageo, ConAgra... ont représenté un apport encore insuffisant pour compenser les effets rémanents des pertes de budgets antérieures (notamment Lexmark, Gateway, Toys 'R' Us) ou les fluctuations inévitables des revenus de clients existants. Fallon de son côté a connu un recul important de son activité notamment en raison de la perte des budgets Subway (en 2004) et plus récemment BMW, Dyson et Lee Jeans et des mouvements importants au sein de son équipe dirigeante. Au Canada, le gain du budget Rogers Communications par Publicis a été en partie neutralisé par la réduction d'investissements d'autres clients.

La rentabilité opérationnelle de l'Amérique du Nord a progressé de 30 points de base en 2005, reflétant notamment une meilleure utilisation des surfaces de bureaux.

#### • Reste du Monde

Au total, la croissance organique du reste du monde a été de 11,2 %, se décomposant en 10,3 % pour l'Asie-Pacifique, 9,7 % pour l'Amérique latine et 17,7 % pour le reste du monde (Afrique et Moyen-Orient). Le revenu total de cette partie du monde a représenté 717 millions d'euros. Les trois principaux réseaux du Groupe ont contribué à ces taux de croissance liés à la fois au « new business » local et au dynamisme de la demande, notamment de clients internationaux. Les réseaux publicitaires et les réseaux de conseil et achat média ont tous connu une bonne performance en 2005. Les taux de croissance les plus élevés ont été enregistrés en Chine, en Inde, au Mexique et en Argentine.

C'est dans cette partie du monde que la progression de la rentabilité a été la plus spectaculaire avec 170 points de base de croissance du taux de marge opérationnelle. Il a été dû à un bon taux de rentabilité des revenus additionnels et à une meilleure optimisation des organisations administratives du Groupe.

#### **BILAN**

Les capitaux propres et l'endettement financier font l'objet de développements particuliers à la Section 10.1 « Informations sur les capitaux du Groupe (à court terme et à long terme) » du présent document.

Les écarts d'acquisition nets ont augmenté de 10 % au cours de l'exercice principalement du fait des acquisitions nettes de l'exercice (108 millions d'euros) et des effets de change (152 millions d'euros).

La variation des autres postes de bilan, en 2005, s'explique principalement par les variations dues aux taux de change et l'évolution de l'activité.

#### 10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

#### 10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX DU GROUPE (À COURT TERME ET À LONG TERME)

Les capitaux propres consolidés part du Groupe sont passés de 1629 millions d'euros au 31 décembre 2004 à 2 085 millions d'euros au 31 décembre 2005, et les intérêts minoritaires se sont réduits à 20 millions (contre 31 millions au 31 décembre 2004), notamment à la suite de la cession de la participation du Groupe dans JC Decaux Netherlands.

L'endettement financier net est passé de 618 millions d'euros au 31 décembre 2004 à 207 millions d'euros au 31 décembre 2005 : cette forte réduction de l'endettement net s'explique par l'augmentation importante de la trésorerie (9) (la trésorerie disponible au 31 décembre 2005 s'élevait à 1980 millions d'euros contre 1186 millions fin 2004), qui a plus que compensé l'augmentation de la dette financière brute, notamment en raison d'une amélioration du besoin en fonds de roulement.

Le ratio Dette nette/Fonds propres est ainsi passé de 37 % au 31 décembre 2004 à 10 % au 31 décembre 2005. Tout aussi spectaculaire, mais beaucoup plus significative, a été la réduction de la dette nette moyenne du Groupe en 2005, qui est passée de 1270 millions d'euros en 2004 à 925 millions d'euros en 2005, soit une réduction de 345 millions d'euros.

(9) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

La dette brute du Groupe qui s'élevait à 2137 millions d'euros au 31 décembre 2005, a augmenté de 372 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2004. Cette augmentation provient d'une part de l'émission d'un emprunt obligataire classique Eurobond pour 750 millions d'euros (qui n'a été employé que partiellement au remboursement anticipé de 62 % de l'Océane 2018), et d'autre part de l'augmentation du montant des buy-outs du fait des acquisitions de l'exercice. Par ailleurs, le montant de la nouvelle émission obligataire de 750 millions d'euros a fait l'objet d'un swap en un montant de 977 millions de dollars afin de couvrir les actifs nets du Groupe dans cette devise et ainsi réduire significativement la sensibilité des fonds propres du Groupe aux variations futures du taux de change euro/dollar. Au total, la dette brute du Groupe fin 2005 se composait d'échéances à près de 90 % à plus d'un an et à hauteur de 55 % à plus de cinq ans.

Le Groupe a fixé, en décembre 2005, des ratios financiers optima appelés à guider la politique financière du Groupe (croissance externe, dividendes...). Ces ratios ont été largement respectés à la clôture de l'exercice comme l'atteste le tableau ci-joint :

	Ratio optimal	Au 31/12/2005
Dette nette moyenne (10)/ marge opérationnelle		
avant amortissement	< 1,50	1,21
Dette nette (11)/capitaux propres	< 0,5	0,1
Couverture des intérêts (marge opérationnelle avant amortissement/ coût de l'endettement		
financier net)	> 7	9,81

#### 10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE DU GROUPE ET DESCRIPTION DE CES FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à 620 millions d'euros en 2005 contre 777 millions en 2004. Le BFR a connu une nouvelle amélioration de 74 millions d'euros, qui fait suite à une amélioration spectaculaire de 264 millions d'euros en 2004. Cette nouvelle amélioration de la gestion des

<sup>(10)</sup> La dette nette moyenne est la moyenne annuelle des dettes nettes moyennes mensuelles.

<sup>(11)</sup> Voir note 22 aux comptes consolidés figurant dans le chapitre 20 du présent document.

liquidités est le fruit des efforts permanents déployés par le Groupe depuis 2003, dans le cadre du programme « Focus on Cash<sup>(12)</sup> ». Par ailleurs, 30 millions d'euros ont été consacrés aux restructurations, contre 79 millions d'euros en 2004. L'impôt payé est passé de 114 millions d'euros en 2004 à 167 millions en 2005 compte tenu de la croissance des résultats réalisés, l'écart avec l'impôt comptabilisé au compte de résultat provenant en partie de l'utilisation de pertes fiscales antérieures. Les intérêts payés se sont élevés à 93 millions d'euros en 2005 contre 73 millions en 2004. L'augmentation des intérêts payés au cours de l'exercice 2005 s'explique très largement par la prise en compte de 23 millions d'euros de part de prime de remboursement liée à l'opération de rachat de 62 % de l'Océane 2018 en février 2005.

Les flux nets liés aux opérations d'investissement comprennent les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, les acquisitions nettes d'immobilisations financières et les acquisitions et cessions de filiales. Le montant net des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement correspond à une utilisation de trésorerie de 41 millions d'euros en 2005 contre une ressource de 243 millions d'euros en 2004. Les investissements en immobilisations (nets) ont été limités à 75 millions d'euros contre 101 millions d'euros en 2004 sur la même période (soit 1,8 % du revenu en 2005 contre 2,6 % en 2004) et les acquisitions de filiales nettes de cessions ont représenté un solde positif de trésorerie de 27 millions d'euros. En effet, au cours de la période, Publicis Groupe a procédé à la fois à l'acquisition d'une participation majoritaire dans Freud Communications au Royaume-Uni, à l'acquisition d'eventive en Autriche et en Allemagne et de Pharmaconsult en Espagne, à des augmentations de participations et paiements d'earnouts et de buy-outs dans diverses agences et à des cessions de participations dans JC Decaux Netherlands, VKM, Sopact, Promométro et de 33 % de Métrobus, entités détenues par Médias & Régies Europe.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement comprennent les dividendes versés, la variation des emprunts et les opérations sur les actions propres et bons de souscription d'action émis par la Société. Les opérations de financement se

(12) Le programme "Focus on Cash" est un programme mis en place en 2003 par le Groupe dont le but est de réduire le besoin en fonds de roulement de la Société. sont traduites par une ressource de 220 millions d'euros en 2005 contre une utilisation de 931 millions d'euros en 2004. Les dividendes versés en 2005 se sont élevés à 74 millions d'euros. Enfin, l'émission obligataire de 750 millions d'euros a permis de rembourser par anticipation 62,36 % des Océanes 2018 pour 464 millions d'euros, le surplus ayant contribué à l'augmentation importante de la trésorerie (nette des soldes créditeurs de banques) du Groupe, qui est passée de 1 014 millions d'euros au 31 décembre 2004 à 1 885 millions d'euros un an plus tard.

## 10.3 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DU GROUPE

Le Groupe dispose de sources de liquidités mobilisables pour un montant total de 1609 millions d'euros au 31 décembre 2005. Ces lignes de crédit incluent un crédit syndiqué multi-devises de 1 milliard d'euros à échéance décembre 2009.

La gestion de la trésorerie du Groupe a été optimisée par la mise en place, dans les principaux pays, de centres de gestion de trésorerie centralisés (« cash-pooling domestiques »). Une étape supplémentaire devrait être franchie en 2006 avec la création du cash-pooling international en vue de centraliser l'ensemble des liquidités au niveau du Groupe.

Il convient de préciser en outre que la grande majorité des disponibilités est détenue par des filiales situées dans des pays où les fonds sont transférables ou centralisables librement.

Par ailleurs, comme cela avait été annoncé dès 2003 et confirmé lors de la première émission obligataire du Groupe en janvier dernier, Publicis Groupe a lancé courant 2005 un processus de notation officielle auprès des deux premières agences internationales Standard & Poor's et Moodys. Publicis Groupe a annoncé le 14 décembre 2005 avoir été évaluée Investment Grade par ces deux agences avec respectivement les notes BBB+ pour Standard & Poor's et Baa2 pour Moodys avec dans les deux cas la mention stable outlook. Cette notation devrait permettre une nouvelle amélioration de la structure de financement de Publicis Groupe tant au niveau des conditions que des opportunités offertes.

# 10.4 INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUÉ SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPÉRATIONS DU GROUPE

Au 31 décembre 2005, il n'y a ni « rating trigger » ni « financial covenants » sur les lignes bancaires court terme, le crédit syndiqué ou les dettes obligataires.

Il convient par ailleurs de noter qu'il n'existe pas de restrictions légales ou économiques susceptibles de limiter ou restreindre de façon significative dans un avenir prévisible les flux financiers vers la société-mère.

#### 10.5 INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES QUI SERONT NÉCESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS VISÉS AUX POINTS 5.2.3 ET 8.1

Compte tenu des disponibilités (1 980 millions d'euros au 31 décembre 2005) d'une part et des lignes bancaires mobilisables (1 609 millions d'euros à la même date) d'autre part, le Groupe dispose des liquidités nécessaires pour faire face à son cycle d'exploitation et à son plan d'investissement des 12 mois à venir.

#### 11• RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Les différentes entités composant le Groupe ont mis au point diverses méthodologies d'analyse, d'études (notamment sur le comportement des consommateurs, les évolutions sociologiques) et des outils (logiciels ou systèmes spécifiques) utiles dans leur mission auprès des clients. La majeure partie de ces outils concerne les activités de media-planning de ZenithOptimedia et Starcom MediaVest dans leur recherche des points de contact les plus pertinents pour les cibles de leurs clients, tandis que d'autres sont intégrés au processus de planning stratégique des agences et constituent des piliers du positionnement unique de chaque marque publicitaire. Enfin, certains outils sont appliqués à la gestion numérique des données marketing pour des clients (au sein de l'entité MarketForward). Il convient de préciser que plusieurs de ces outils ont nécessité des investissements pour leur développement ou une coopération avec des sociétés d'études

externes. La politique du Groupe en la matière est décrite dans la note 1.2 des Comptes consolidés figurant dans le chapitre 20 du présent document.

Les principaux outils utilisés dans le domaine publicitaire sont, pour Publicis, Context Analysis et La Holistic Difference, pour Leo Burnett, The Brand Belief System, pour Saatchi & Saatchi, The Strategic Toolkit, The Story Brief, Inside Lovemarks (en association avec la société QiQ), Saatchi & Saatchi Ideas SuperStore. Dans le domaine du conseil média, ZenithOptimedia dispose de la gamme d'outils Zoom et de Touchpoints, tandis que Starcom MediaVest utilise notamment Tardiis, InnoVest, Media Pathways, la gamme Media Scopes, BattleField, Brand Contact Audit et Consumer Contact Audit, Market Contact Audit (licence accordée par la société Integration), Passion Groups, The Brand Library et Brand Impactor ainsi que Wear-out. Enfin, MarketForward commercialise auprès de ses clients les systèmes Siren et BrandGuard.

## 12• INFORMATION SUR LES TENDANCES(13)

L'activité 2006 s'annonce favorablement pour le Groupe. Les gains de budgets réalisés en 2005 n'ayant pas encore donné leur plein effet, ils devraient nourrir une partie de la croissance de 2006. Une meilleure tenue des marchés en France et en Allemagne et les effets positifs d'événements sportifs d'envergure comme La Coupe du Monde de Football et dans une moindre mesure les Jeux Olympiques d'Hiver devraient par ailleurs stimuler les activités européennes du Groupe.

Par ailleurs, le 14 décembre 2005, Publicis Groupe a révisé l'objectif de 17 % en normes françaises de taux de marge opérationnelle pour l'année 2008. Pour tenir compte du passage aux normes IFRS, il se situe désormais à 16,7 %. Rappelons que les hypothèses qui sous-tendent cet objectif sont les suivantes :

- un revenu conforme aux évolutions du marché;
- un montant d'économies ou d'amélioration des résultats opérationnels de l'ordre de 80 millions d'euros correspondant:
- (13) Les tendances développées dans ce paragraphe ne constituent pas des prévisions ou des estimations du bénéfice au sens du Règlement Européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 pris en application de la Directive 2003/71/00 du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003.

- pour 54 % à des améliorations de la marge opérationnelle de certaines zones géographiques ou pays et de certaines activités;
- pour 37 % à des nouvelles initiatives en matière de gestion des coûts, en particulier la mise en commun des frais de structure des réseaux dans les pays émergents et à des économies liées à la mise en œuvre d'une politique d'achat centralisée pour certaines catégories de services et d'équipement et à une meilleure utilisation des moyens de production;
- pour 9 % par l'optimisation des frais administratifs liée à la mise en œuvre des Centres de Services Partagés:

et ce en l'absence de réalisation des facteurs de risque mentionnés au chapitre 4.

L'ensemble de ce programme implique des coûts de réorganisation à hauteur de 40 millions d'euros sur la durée du plan et des investissements à hauteur de 20 millions d'euros principalement en matière de systèmes. L'exécution de ce plan a démarré au cours de l'exercice 2005.

En outre, le 14 décembre 2005 Publicis Groupe a également publié ses ratios financiers optimum en normes IFRS, qui guideront sa politique d'investissements et de dividendes:

- Dette nette moyenne/Marge opérationnelle avant amortissements: inférieur à 1.5:
- Dette nette/Capitaux propres : inférieur à 0,5;
- Couverture des intérêts (Marge opérationnelle avant amortissements/Coût de l'endettement financier net): supérieur à 7.

#### 13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La Société ne communique pas de prévisions ni d'estimations de bénéfices.

#### 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

#### 14.1 MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Membres du Directoire

#### Monsieur Maurice Lévy

Président du Directoire

Date de première nomination : 27 novembre 1987 Date du dernier renouvellement de mandat :

1er ianvier 2004

Date de fin de mandat : 31 décembre 2007

Maurice Lévy a rejoint la Société en 1971 en tant que responsable des systèmes de gestion de données et des technologies de l'information de la Société. Il a été nommé Secrétaire Général, en 1973, Directeur Général, en 1977, puis Président Directeur Général, en 1981, de la société Publicis Conseil. Il est devenu Vice-Président de la Société en 1986 puis Président du Directoire en 1988.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005:

#### Président Directeur Général

Publicis Conseil SA (France)

#### Membre du Conseil de Surveillance

Médias & Régies Europe SA (France)

#### Chairman & CEO

Publicis USA Holdings, Inc. (États-Unis)

#### Président, Director

U.S. International Holding Company, Inc. (États-Unis)\* D'Arcy Masius Benton & Bowles, Inc. (États-Unis)\*

#### Director

Multi Market Services Limited (Royaume-Uni) ZenithOptimedia Group Limited (Royaume-Uni) Fallon Group, Inc. (États-Unis) MMS USA Holding, Inc (États-Unis) Publicis USA holdings, Inc. (États-Unis) Optimedia Holdings Limited (Royaume-Uni)\* MarketForward Corporation (États-Unis)\* Publicis & Hal Riney (États-Unis)\* Publicis Communication (Pty) Limited (Afrique du Sud)\* Publicis Johannesburg (Pty) Limited (Afrique du Sud)\* Optimedia SA (Pty) Limited (Afrique du Sud)\* Publicis Communication Pty Limited (Australie)\*

Publicis Communication Limited (Nouvelle Zélande)\* Publicis Canada Inc.\*

Publicis.Unitros SA (Chili)\*

Publicis Ariely Advertising 2000 Limited (Israël)\*

Publicis.Wet Desert Sdn Bhd (Malaisie)\*

Publicis Pakistan (Pvt) Limited (Pakistan)\*

Publicis Ad-Link Group Limited (Chine)\*

Publicis Graphics Group Holding SA (Luxembourg)\*

Omagh Pty Limited (Australie)\*

Optimedia Australia Pty Limited (Australie)\*

Papagena Pty Limited (Australie)\*

Publicis Loyalty Pty Limited (Australie)\*

Publicis Mojo Pty Limited (Australie)\*

Publicis Dialog Pty Limited (Australie)\*

Publicis Mojo Limited (Nouvelle Zélande)\*

A.B. Data Limited (Israël)\*

Triangle Holdings (UK) Limited (Royaume-Uni)\*

Asia Baseline Holdings, Inc. (Philippines)\*

#### Représentant permanent de Publicis Groupe SA

Publicis Technology SA\*

#### Président

Palais de Tokyo, site de création contemporaine (Association Loi 1901) (France)

\* Fin de mandats au cours de l'année 2005 et depuis le 31 décembre 2005

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années: Président du Palais de Tokyo, site de création contemporaine (association loi 1901).

#### **Monsieur Bertrand Siguier**

Membre du Directoire

Date de première nomination : 17 juin 1999 Date du dernier renouvellement de mandat :

1er janvier 2004

Date de fin de mandat : 31 décembre 2007

Bertrand Siguier a été analyste financier à la banque de Neuflize Schlumberger & Mallet de 1967 à 1969. Il a rejoint le département gestion de comptes clients de la Société en 1969. Au cours de sa carrière au sein de la Société, Bertrand Siguier a participé à la gestion de plusieurs des plus importants comptes clients de la Société. Il a exercé les fonctions de Deputy Director et d'International Coordinator de Publicis Intermarco Farner de 1974 à 1979, date à laquelle il est devenu Directeur Adjoint de l'agence londonienne de la Société. Il a rejoint le Conseil d'Administration de Publicis Conseil en 1982 et y a exercé ses fonctions jusqu'à sa nomination aux fonctions de Vice-Président de Publicis Communications en 1988. Il est membre du Directoire de la Société depuis 1999.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005 ·

#### Président Directeur Général

Multi Market Services France Holdings SAS (France)

#### Administrateur

Publicis Technology SA (France) Publicis Cachemire SA (France)\* Gantois SA (France)

HM Editions (France)

Gaumont (France)

#### Director

Publicis Canada Inc

Multi Market Services Limited (Royaume-Uni)

Publicis Hellas Advertising (Grèce)

Publicis Graphics Group Holding (Luxembourg)

Publicis Communication Limited (Nouvelle Zélande)

Publicis Mojo Limited (Nouvelle Zélande)

Publicis Communicacion España, SA (Espagne)

Publicis Publicidade LDA (Espagne)

Publicis Sp. z.o.o. (Pologne)

Publicis Graphics Group Holding SA (Luxembourg)

Publicis Wet Desert Sdn Bhd (Malaisie)

Publicis Communication (Pty) Limited (Afrique du Sud)

Publicis & Hal Riney (États-Unis)\*

#### **Deputy Chairman**

iSe International Sports and Entertainment AG (Suisse)

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années: Administrateur de Gantois SA, HM Editions et Gaumont.

#### **Monsieur Kevin Roberts**

Membre du Directoire

Date de première nomination : 14 septembre 2000 Date du dernier renouvellement de mandat :

1er janvier 2004

Date de fin de mandat : 31 décembre 2007

Kevin Roberts a rejoint la société Cordiant Plc en tant que Director en 1997. En 1999, il est devenu Chief Executive Officer de Saatchi & Saatchi. Kevin Roberts a aussi exercé les fonctions de Group Marketing Director de Procter & Gamble, qu'il a quitté en 1982 pour devenir President de Pepsi-Cola pour la région Moyen-Orient. En 1987, il a été nommé Président de Pepsi-Cola Canada. Il est devenu Chief Operating Officer et Director de Lion Nathan Limited en 1999.

<sup>\*</sup> Fin de mandats au cours de l'année 2005

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance: aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005.

#### Director

Conill Advertising inc. (États-Unis)

Rowland Communications Worldwide, Inc. (États-Unis) Saatchi & Saatchi Compton Worldwide Inc. (États-Unis) Saatchi & Saatchi North America, Inc. (États-Unis) Saatchi & Saatchi Rowland Inc. (États-Unis) Samuncam Disposition No 4 Corporation (États-Unis) Lion Nathan Plc (Royaume-Uni) New Zealand Rugby Football Union (Royaume-Uni)

North Harbour Rugby Football Union (Royaume-Uni) ThompsonMurray, Inc. (États-Unis)

Red Rose Limited (Nouvelle-Zélande)

Red Rose Charitable Services Limited (Nouvelle-Zélande) Saatchi & Saatchi Holdings Worldwide Inc. (États-Unis)\* Inspiros Worldwide Limited (Nouvelle-Zélande)\*

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années: Director de Lion Nathan Plc. New Zealand Rugby Football Union, North Harbour Rugby Football Union, ThompsonMurray, Inc., Red Rose Limited et Red Rose Charitable Services Limited.

#### Monsieur Jack Klues

Membre du Directoire

Date de première nomination: 7 décembre 2004

(effet au 1er ianvier 2005)

Date de fin de mandat : 31 décembre 2007

Jack Klues a été Chief Executive Officer de Starcom MediaVest Group jusqu'à sa nomination, cette année, au poste de Président de Publicis Groupe Media, dont il a été un des fondateurs. Il a débuté sa carrière en 1977 au sein du département Leo Burnett Media. Par la suite, il a été nommé membre du Board of Directors de Leo Burnett Company avant de lancer Starcom Worldwide en 1998.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005:

#### CEO

Starcom MediaVest Group, Inc. (États-Unis)\*

#### President

Starcom Worldwide, Inc. (États-Unis)\*

#### Administrateur

Starcom Worldwide SA (France)

#### Director

Starcom Worldwide SA de CV (Mexique) Relay, Inc. (États-Unis)\* Starlink Services, Inc. (États-Unis)\*

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années: Director de Starlink Services Inc., Relay Inc. et de Off the Street Club.

#### Madame Claudine Bienaimé

Membre du Directoire

Date de première nomination: 1er janvier 2004 Date de fin de mandat : 31 décembre 2007

Depuis 1966, Claudine Bienaimé a occupé diverses fonctions au sein du Groupe, y compris celles de Secrétaire Général de Publicis Conseil Groupe et de Président de Publicis Centre Média. Elle est Secrétaire Général de la Société depuis 2001.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005:

#### Président

Publicis Groupe Services SAS (France)

#### **Administrateur**

Publicis Conseil SA (France) Médiasystem SA (France) Solange Stricker MS&L France SA (France) Groupe ZenithOptimedia SA (France) Gévelot SA (France) P. C. M. Pompes SA (France)

Gévelot Extrusion SA (France) Gurtner SA (France)

#### Représentant permanent de Publicis Groupe

Publicis Technology SA (France)

#### Représentant permanent de Publicis Conseil

Publicis Finance Services SA (France) Publicis EtNous SA (France) Carré Noir SA (France)

<sup>\*</sup> Fin de mandats au cours de l'année 2005 et depuis le 31 décembre 2005

<sup>\*</sup> Fin de mandats au cours de l'année 2005

Re:Sources.France SAS (France)
Loeb & Associés SA (France)
World Advertising Movies SA (France)
Publicis Régions SA (France)
Paname Communication SA (France)\*
Publicis Koufra SA (France)\*
Publicis Cachemire SA (France)\*
2ème Communication SA (France)\*

#### Director

Publicis Groupe Investissements BV (Pays-Bas) Publicis Holdings BV (Pays-Bas) Publicis Groupe Holdings BV (Pays-Bas)

#### Secrétaire Général

Publicis Groupe SA (France)

#### Membre du Comité de Direction

Multi Market Services France Holdings SAS (France)

#### Président Directeur Général

Société Immobilière du Boisdormant SA (France)

#### Directeur Général Délégué

Rosclodan SA (France) Sopofam SA (France)

#### Gérant

Drugstore Champs Elysées SNC (France)\* SCI Presbourg Étoile (France)

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années: Président Directeur-Général de la Société Immobilière du Boisdormant SA; Administrateur de Gévelot SA, P.C.M. Pompes SA, Gévelot Extrusion SA, Gurtner SA; Directeur Général Délégué de Rosclodan SA et Sopofam SA et Gérant de SCI Presbourg Étoile; Président du Comité d'audit de Gévelot SA.

#### Membres du Conseil de Surveillance

#### Madame Elisabeth Badinter

Présidente

Membre du Conseil de Surveillance, nommée Présidente le 29 avril 1996

Membre du Comité de Nomination et de Rémunération Date de première nomination: 27 novembre 1987 Date du dernier renouvellement de mandat: 22 juin 2000

Date de fin de mandat : 30 juin 2006

Elisabeth Badinter est philosophe, auteur de nombreux essais, et a enseigné à l'École Polytechnique. Elle a rejoint le Conseil de Surveillance de la Société en 1987 et le préside depuis 1996. Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : Elisabeth Badinter est la fille du fondateur de Publicis Groupe, Marcel Bleustein-Blanchet, l'épouse de Robert Badinter, la mère de Simon Badinter et la tante de Sophie Dulac.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

#### Présidente du Conseil de Surveillance

Médias & Régies Europe SA (France)

#### Ecrivain

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années : aucun.

#### Madame Sophie Dulac

Vice-Présidente

Membre du Conseil de Surveillance, nommée Vice-Présidente le 17 juin 1999 Date de première nomination : 25 juin 1998 Date du dernier renouvellement de mandat : 8 juin 2004

Date de fin de mandat: 30 juin 2010

Après avoir créé et dirigé un cabinet de conseil en recrutement, Sophie Dulac préside depuis 2001 la société d'exploitation de salles de cinéma Les Écrans de Paris. Elle dirige également les sociétés Sophie Dulac Productions (production de films) et Sophie Dulac Distribution (distribution de films).

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : Sophie Dulac est la petite-fille de Marcel Bleustein-Blanchet, fondateur de Publicis Groupe, et la nièce d'Elisabeth Badinter.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005 :

#### Présidente du Conseil d'Administration

Les Écrans de Paris SA (France)

#### Gérante

Sophie Dulac Productions SARL (France) Sophie Dulac Distributions SARL (France)

#### Présidente

Association Paris Tout Court (France)

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années : Présidente du Conseil d'Administration de la société Les Écrans de Paris SA. ; Gérant de Sophie Dulac Productions SARL, Sophie Dulac Distribution SARL et Présidente de l'Association Paris Tout Court et Vice-Présidente du Conseil d'Administration de CIM de Montmartre SA.

<sup>\*</sup> Fin de mandats au cours de l'année 2005.

#### Monsieur Robert Badinter

Membre du Conseil de Surveillance Date de première nomination : 14 juin 1996 Date du dernier renouvellement de mandat : 18 juin 2002

Date de fin de mandat : démission le 2 mars 2006

Robert Badinter, avocat, a notamment été Garde des Sceaux, Président du Conseil Constitutionnel et a enseigné à l'Université Paris I Sorbonne avec le titre de Professeur Émérite.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : Robert Badinter est l'époux d'Elisabeth Badinter et le père de Simon Badinter.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005 •

# Professeur Émérite à l'Université de Paris 1 (Panthéon - Sorbonne)

#### Avocat honoraire

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années: aucun.

#### Monsieur Michel Halpérin

Membre du Conseil de Surveillance Date de première nomination: 2 mars 2006 (sous réserve de la ratification par l'Assemblée) Date de fin de mandat: 30 juin 2008

Michel Halpérin, au sein du Parlement genevois a siégé dans les commissions fiscales, de l'économie, de l'aménagement ainsi que dans les commissions judiciaire, législative et des Droits de l'Homme qu'il a présidées.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

# Vice-Président du Grand Conseil de Genève (Suisse)

Président du Grand Conseil de Genève (Suisse) (2005-2006) Président de Human Rights Watch, Geneva International Committee

Président des Amis Suisses de l'Université Ben Gourion du Néquev Vice-Président du Conseil d'administration de BNP PARIBAS SA (Suisse)

## Membre du Conseil de la Fondation Genève Place Financière

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années: les mandats ci-dessus.

#### Monsieur Michel David-Weill

Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité d'Audit

Date de première nomination : 21 juin 1990 Date du dernier renouvellement de mandat :

18 iuin 2002

Date de fin de mandat: 30 juin 2008

Michel David-Weill a été Chairman de Lazard LLC, Président Directeur Général de Lazard Frères Banque SA, Président et Associé-Gérant de Maison Lazard SAS et est Président du Conseil de Surveillance d'Eurazeo SA, après avoir occupé un grand nombre de responsabilités au sein du groupe Lazard.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005:

#### Chairman

Lazard LLC (États-Unis)\*

#### Président

Maison Lazard SAS (France)\* Malesherbes SAS (France)

## Président du Conseil de Surveillance

Eurazeo SA (France)

#### Administrateur

Groupe Danone SA (France) Fonds Partenaires-Gestion (France)\* Lazard Frères Banque (France)\*

#### **Managing Director**

Lazard Frères & CO LLC (États-Unis)\*

#### Associé-Gérant

Lazard Frères SAS (France)\* Maison Lazard SAS (France)\*

#### Gérant

BCNA SNC (France) Parteman SNC (France) Parteger SNC (France)\* Partemiel (France)\*

#### Associé Commandité et Gérant

Partena SCS (France)

Président du Comité des Rémunérations et du Comité de Nominations

Groupe Danone SA (France)

\* Fin de mandat au cours de l'année 2005.

Mandat(s) hors Groupe au cours des cinq dernières années: tous les mandats ci-dessus (à l'exception de Membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA) ainsi que ceux ayant été exercés durant les cinq dernières années en qualité de Chairman de La France Participation, de Président Directeur Général de Lazard Frères Banque SA, de Président de Rue Impériale SA et de Lazard Frères SAS, de Managing Director de Lazard Brothers & CO. Ltd et Lazard Bank Ltd, d'Administrateur de IFIL Spa, Euralux, I.T.T. Industries Inc. et de The Dannon Company Inc.

#### Monsieur Henri-Calixte Suaudeau

Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité de Nomination et de Rémunération Date de première nomination : 27 novembre 1987 Date du dernier renouvellement de mandat : 22 juin 2000

Date de fin de mandat: 30 juin 2006

Henri-Calixte Suaudeau est Administrateur de Publicis Conseil, après avoir occupé plusieurs fonctions de direction au sein du Groupe, dont celle de Président de l'activité Drugstores puis celle de Directeur du département immobilier.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005 :

#### Administrateur

Publicis Conseil SA (France)

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années: aucun.

# Mademoiselle Monique Bercault

Membre du Conseil de Surveillance Date de première nomination : 25 juin 1998 Date du dernier renouvellement de mandat : 8 juin 2004

Date de fin de mandat: 30 juin 2010

Monique Bercault est Conseiller technique auprès du Président du Directoire de Médias & Régies Europe. Elle a exercé diverses fonctions, dont celle de responsable des ressources humaines au sein de Médias & Régies Europe.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance: aucun. Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005

# Conseiller technique auprès du Président du Directoire de Médias & Régies Europe

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années : aucun.

#### Madame Hélène Ploix

Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité d'Audit

Date de première nomination : 25 juin 1998 Date du dernier renouvellement de mandat : 8 juin 2004

Date de fin de mandat: 30 juin 2010

Hélène Ploix est Présidente de Pechel Industries Partenaires, gestionnaire de la société d'investissement Pechel Industries SAS dont elle est Présidente depuis 1997 et gestionnaire de FCPR Pechel Industries II. Elle a exercé précédemment diverses fonctions de direction en particulier à la BIMP, à la Caisse des Dépôts et Consignations, à la Caisse Autonome de Refinancement, a été Conseiller auprès du Premier Ministre et Administrateur au FMI et à la Banque Mondiale.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005 :

# Président

Pechel Industries SAS (France)
Pechel Industries Partenaires SAS (France)
Pechel Services SAS (France)

# Administrateur

Lafarge SA (France)\*
BNP Paribas SA (France)
Boots Group Plc (Royaume-Uni)
Ferring SA (Suisse)\*

# Représentant permanent de Pechel Industries

Aquarelle.com Group SA (France)
Quinette Gallay SA (France)
CVBG-Dourthe Kressman SA (France)
Xiring SA (France)
CAE International CS (France)

#### Représentant permanent de Pechel Industries Partenaires

SVP Management et Participations SA (France)

#### Observateur au Conseil d'Administration

Ypso Holding SA (Luxembourg)

#### Gérant

Hélène Ploix EURL (France) Hélène Marie Joseph EURL (France)

\* Fin de mandat au cours de l'année 2005.

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années : tous les mandats ci-dessus (à l'exception de Membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA) ainsi que ceux ayant été exercés durant les 5 dernières années en qualité d'Administrateur de HRF 6 SA, de Représentant Permanent de Pechel Industries dans Financière d'Or SA, Histoire d'Or SA, CoSpirit SA, Panoranet SA, IDM SA, Holding Nelson SAS, Créations Nelson SA, Homerider Systems SA et Vice Présidente de CAE International SA.

#### Monsieur Gérard Worms

Membre du Conseil de Surveillance Président du Comité d'Audit

Date de première nomination : 25 juin 1998 Date du dernier renouvellement de mandat :

8 iuin 2004

Date de fin de mandat : 30 juin 2010

Gérard Worms est Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque et de Rothschild & Cie SCS. Il a notamment été Président Directeur Général de la Compagnie de Suez et de la Banque Indosuez, après avoir occupé diverses responsabilités à la Société Générale de Belgique, chez Rhône-Poulenc et dans le groupe Hachette.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance: aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005 :

# Associé Gérant

Rothschild & Cie Banque (France)

# Associé Gérant Commandité

Rothschild & Cie (France)

#### Président

S.G.I.M. SA (France)

#### Administrateur

Éditions Atlas SAS (France)

Cofide SA (Italie)

#### Membre du Conseil de Surveillance

Métropole Télévision SA (France) Médias & Régies Europe SA (France)

Paris-Orléans SA (France)

#### Censeur

Ondéo Degrémont SA (France) SIACI SA (France)

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années : tous les mandats ci-dessus à l'exception des deux mandats de membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA et de Médias & Régies Europe

## Monsieur Amaury de Seze

Membre du Conseil de Surveillance Date de première nomination : 25 juin 1998 Date du dernier renouvellement de mandat : 8 juin 2004

Date de fin de mandat : 30 juin 2010

Amaury de Seze est Président de PAI Partners. Il a exercé de nombreuses responsabilités au sein de diverses grandes entreprises et notamment occupé plusieurs postes de direction au sein du groupe Volvo AB.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005 :

#### Président

Financière PAI Partners SAS (France) Financière PAI SAS (France) PAI Partners SAS (France)

#### Chairman

PAI Partners UK Ltd (Royaume-Uni)

#### Membre du Conseil de Surveillance

Gras Savoye SCA (France)

#### Administrateur

Carrefour SA (France) Eiffage SA (France) Erbé SA (Belgique) Gepeco SA (France)

Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique) Groupe Industriel Marcel Dassault SA (France) PAI Europe III General Partner (France)

PAI Europe IV General Partner (France)
Power Corporation du Canada Ltd. (Canada)

Pargesa SA (Suisse)
Vivarte SA (France)
Novalis SAS (France)

Novasaur SAS (France)

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années: tous les mandats ci-dessus (à l'exception de Membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA) ainsi que ceux ayant été exercés durant les 5 dernières années en qualité de Président de Financière PAI SAS, de Membre du Conseil de Surveillance de GIB SA et d'Administrateur de NHG SAS, Cobepa SA, Sagal SA, UGC SA, United Biscuits Holding Ltd., Coparex International SA, Paribas Santé SA et de Sema SA.

#### Monsieur Simon Badinter

Membre du Conseil de Surveillance Date de première nomination : 17 juin 1999 Date de fin de mandat : 30 juin 2005 Date du dernier renouvellement de mandat : 1° juin 2005

Date de fin de mandat : 30 juin 2011

Simon Badinter est Président du Directoire de Médias & Régies Europe, entité qu'il a rejoint en 1991 et au sein de laquelle il a exercé diverses responsabilités.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : Simon Badinter est le fils d'Elisabeth Badinter et de Robert Badinter.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005 :

# Chairman & CEO

Médias & Régies America Inc. (États-Unis)

## Président et CEO

Omni Media Cleveland Inc. (États-Unis)

## Président

Gestion Omni Media Inc. (Canada)

#### Président du Directoire

Médias & Régies Europe SA (France)

# Représentant permanent de Médias & Régies Europe

R.P.T.P - Métrobus Publicité SA (France) Mediavision et Jean Mineur SA (France)

# Member of the Board

Onspot Digital Network (États-Unis)

# Co-General Manager

Onspot Digital Network (États-Unis)

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années: aucun.

#### **Monsieur Michel Cicurel**

Membre du Conseil de Surveillance

Président du Comité des Nominations et de Rémunération

Date de première nomination : 17 juin 1999 Date du dernier renouvellement de mandat :

8 juin 2004

Date de fin de mandat: 30 juin 2010

Michel Cicurel est Président du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque et de la Compagnie Financière Saint-Honoré. Sa carrière l'a conduit à exercer des responsabilités notamment au Ministère des Finances (Trésor), à la Compagnie Bancaire, dans le groupe Danone ainsi que chez Cerus.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance: aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005 ·

#### Président du Directoire

La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA (France) Compagnie Financière Saint-Honoré SA (France)

Compagnie rinancière Saint-Honore SA (France,

# Président du Conseil d'Administration

ERS SA (France)

Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie) Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie)

# Président du Conseil de Surveillance

Edmond de Rothschild Multi Management SAS (France) Edmond de Rothschild Private Equity Partners SAS (France)\*

#### Administrateur

Banque Privée Edmond de Rothschild SA (Suisse) Edmond de Rothschild Limited (Royaume-Uni) La Compagnie Financière Holding Edmond et Benjamin de Rothschild SA (Suisse)

La Compagnie Benjamin de Rothschild SA (Suisse)

Bouygues Telecom SA Cdb Web Tech (Italie)

Cir International (Luxembourg)\*

Rexecode (Association) Société Générale SA

# Représentant permanent de La Compagnie

## Financière Edmond de Rothschild Banque

Edmond de Rothschild Asset Management SA (France) Edmond de Rothschild Corporate Finance SA (France) Edmond de Rothschild Financial Services (France) Edmond de Rothschild Multi Management SAS (France)\* Equity Vision SA (France)

Assurances et Conseils Saint-Honoré SA (France)

#### Membre du Conseil des Commanditaires

Rothschild & Compagnie Banque SCS (France)

Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré
Cogifrance SA (France)

# Président du Comité de nomination et de rémunération

Publicis Groupe SA (France)

#### Censeur

Paris-Orléans SA (France)

\* Fin de mandats en cours d'année 2005.

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années : tous les mandats ci-dessus (à l'exception de Membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA) ainsi que ceux ayant été exercés durant les 5 dernières années en qualité d'Administrateur de la Banque de Gestion Edmond de Rothschild Monaco, Bolloré Investissement SA et de Banque Edmond de Rothschild Monaco et ceux de représentant permanent de la Financière Eurafrique, Sofinergie, Mobility Benefits, Compagnie Cogifrance SA, Financière Saint-Honoré FCC, Compagnie de Conseils des Assurances Saint-Honoré, Financière Francarep et de Savoisienne SERF (BFM).

#### Monsieur Robert L. Seelert

Membre du Conseil de Surveillance Date de première nomination : 29 août 2000 Date de fin de mandat : 30 juin 2006

Robert Seelert est Chairman de Saatchi & Saatchi. De 1966 à 1989, il a exercé diverses fonctions au sein de General Foods Corporation, où il a notamment occupé le poste, de 1986 à 1989, de President and Chief Executive Officer des filiales Worldwide Coffee et International Foods. Il a été President and Chief Executive Officer de Topco Associates Inc. de 1989 à 1991, puis a occupé les mêmes fonctions chez Kayser Roth Corporation de 1991 à 1994. En 1995, il est devenu Chief Executive Officer de Cordiant, puis Chief Executive Officer, en 1997, et Chairman, en 1999, de Saatchi & Saatchi jusqu'à la fusion avec Publicis Groupe.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005 :

#### Chairman, Director

Saatchi & Saatchi Worldwide, Inc. (États-Unis)

#### **Director. Chief Executive Officer**

Saatchi & Saatchi Holdings Worldwide, Inc. (États-Unis) Saatchi & Saatchi Compton Worldwide, Inc. (États-Unis) Saatchi & Saatchi North America, Inc. (États-Unis) Zenith Trustees Limited (Royaume-Uni)

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années: Director de The Stride Rite Corporation

#### Monsieur Felix George Rohatyn

Membre du Conseil de Surveillance Date de première nomination : 14 juin 2001 Date de fin de mandat : 30 juin 2007

Felix George Rohatyn est Chief Executive Officer de Rohatyn Associates LLC. Précédemment Ambassadeur des États-Unis en France, il a également été membre du Board of Governors of the New York Stock Exchange et Chairman de Municipal Assistance Corporation of the City of New York.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance: aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005 :

#### Président

Rohatyn Associates LLC (États-Unis)

# Membre du Conseil de Surveillance

Lagardère Groupe SA (France)

#### Administrateur

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SA (France) Rothschilds Continuation Holdings AG (France) French American Foundation (États-Unis)

# Trustee and Vice-Chairman

Carnegie Hall (États-Unis)

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années: tous les mandats ci-dessus (à l'exception de Membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA) ainsi que ceux ayant été exercés durant les 5 dernières années en qualité d'Administrateur de Suez SA, Fiat Spa et de Comcast Corporation et de Trustee de Centre for Strategic and International Studies.

#### Monsieur Yutaka Narita

Membre du Conseil de Surveillance Date de première nomination : 18 juin 2002 Date de fin de mandat : 30 juin 2008

Yutaka Narita est Principal Advisor and Chairman de Dentsu Inc. depuis 2004. Entré chez Dentsu Inc. en 1953, il y a occupé plusieurs postes clés avant de rejoindre le Board of Directors en 1981. En 1993, il est devenu le 9° Président de Dentsu Inc. et occupa ensuite le poste de Chairman and Chief Executive Officer de 2002 à 2004.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance: aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005 :

#### Principal Advisor & Chairman of Dentsu Group

Dentsu Inc.

#### Chairman

Japan Advertising Agencies Association Japan Audit Bureau of Circulations

#### **Executive Director**

FM Japan Ltd.

# Member of the Foundation Board

Institute for Management Development

## Member

Chambre de Commerce et d'Industrie Française au Japon

Strategic Council on Attractiveness of France

# **Emeritus Professor**

**Beijing University** 

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années: tous les mandats ci-dessus, à l'exception du mandat de Membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA.

# Monsieur Tateo Mataki

Membre du Conseil de Surveillance Date de première nomination : 9 septembre 2004 Date de fin de mandat : 30 juin 2008

Tateo Mataki est President and Chief Executive Officer de Dentsu Inc. depuis 2004. Entré chez Denstu Inc. en 1962, il y a exercé de nombreuses fonctions de direction avant de rejoindre le Board of Directors en 1995 en tant que Managing Director de la division Journaux et Magazines, puis en tant que Senior Managing Director des Account Services. Nommé Executive Vice President en 1999, il est devenu le 10° Président de Dentsu Inc. en 2002.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2005 ·

# President & CEO

Dentsu Inc.

#### Vice President

Japan Marketing Association International Advertising Association Japan Chapter Organizing Committee for the IAAF World Championship in Athletics 2007

#### President

Japan Advertising Agencies Association

#### Member

Nippon Academy Award Association
The Tokyo Chamber of Commerce and Industry

#### Director

Tokyo Broadcasting System Television, Inc. Broadcasting System of Niigata Inc. Shinetsu Broadcasting Corporation Ltd.

## **External Director**

Television Nishinippon Corporation

#### **Senior Corporate Advisor**

Iwate Broadcasting Co., Ltd

Mandat(s) hors Groupe au cours des 5 dernières années: tous les mandats ci-dessus, à l'exception de celui de Membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA.

# Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée contre un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe,
- aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires ou des organismes professionnels.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

# 14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de quinze membres dont la liste figure ci-dessus (Voir section 14.1 - Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance). Les règles en matière de gouvernement d'entreprise et les critères d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance adoptés par la Société sont détaillés à la section 16.3.1 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance.

En effet, le règlement intérieur a repris les critères d'indépendance qui avaient été définis lors du Conseil de Surveillance du 9 mars 2004. Compte tenu de la dissociation dans la Société des fonctions de direction et de contrôle et de la structure capitalistique, il a paru pertinent au Conseil de Surveillance de considérer comme critères d'indépendance les éléments suivants:

- ne pas être salarié du Groupe ou mandataire social d'une filiale ou proche parent d'un mandataire social;
- ne pas être de façon significative en relation d'affaires avec la Société en qualité de client ou de fournisseur;
- ne pas avoir de lien familial ou d'affaires avec un des Commissaires aux comptes de la Société.

Certains membres du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe (Messieurs Michel David-Weill, Felix Rohatyn, Gérard Worms et Michel Cicurel et Madame Hélène Ploix) exercent des fonctions de direction au sein d'établissements financiers qui pourraient avoir des relations d'affaires avec la Société. A cet égard, la Société a conclu avec la Banque Rothschild un contrat de liquidité sur ses propres titres mentionné à la Section 21.1.3. Néanmoins, tous ces membres du Conseil de Surveillance ont été considérés comme indépendants au regard des critères appliqués par la Société.

En avril 2004, Kevin Roberts, membre du Directoire de la Société, a acquis, de façon indirecte, 22 % du capital de la société néo-zélandaise Inspiros Worldwide Limited qui fournit des services de *consulting* à des sociétés du Groupe. Inspiros a reçu 300 000 dollars US des sociétés du Groupe pour l'année 2005. En mars 2006, Kevin Roberts a cédé sa participation dans Inspiros à un tiers. Kevin Roberts a fait don des dividendes versés par cette société et de la plus-value réalisée sur la cession de sa participation à une organisation caritative.

Par ailleurs, les deux principaux actionnaires de Publicis Groupe, Mme Elisabeth Badinter et Dentsu Inc. (ci-après « Dentsu »), qui détiennent respectivement 10,18 % et 8,99 % du capital et 17,17 % et 15,01 % des droits de vote au 31 décembre 2005, sont également membres du Conseil de Surveillance (Dentsu étant représenté par Messieurs Yutaka Narita et Tateo Mataki). Deux « Memorandums of Understanding » ont été signés le 7 mars 2002 entre Dentsu et Publicis Groupe, d'une part, et, d'autre part, entre Dentsu et Madame Elisabeth Badinter. La seconde convention, constitutive d'une action de concert, a bénéficié d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Publicis Groupe délivrée par le Conseil des marchés financiers le 22 mai 2002. Les principaux termes de ces Memorandums of Understanding sont décrits dans le présent document de référence (voir chapitre 19 - Opérations avec des apparentés). Deux membres actuels du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe ont été désignés en application du pacte d'actionnaires entre Dentsu et Publicis Groupe (Messieurs Yutaka Narita et Tateo Mataki).

Hors les éléments indiqués ci-dessus, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de conflits potentiels entre les intérêts des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la Société et leurs devoirs à l'égard de la Société, ni aucun autre arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou toute autre personne, en vertu duquel l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la Société a été désigné ou sélectionné en tant que membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire, ou en tant que membre de la Direction générale.

# 15• RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

# 15.1 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

La rémunération totale incluant les avantages de toute nature versée durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article 233-16 du Code de commerce est indiquée ci-après. Cette rémunération comprenant, pour certains mandataires, une partie fixe et une partie variable, le montant de la partie fixe incluse dans la rémunération totale est signalé.

# Rémunérations (en euros) versées durant l'exercice 2005 (montants bruts avant prélèvements sociaux et fiscaux)

			2005			2004	1
	Rémunération		dont :			Rémunération	don
	brute totale	partie fixe	partie variable	jetons de présence	avantages en nature <sup>(5)</sup>	brute totale	partie fixe
Membres du Directoire							
Maurice Lévy	3 060 430	800 080	2 260 350			3 200 073	800 073
Claudine Bienaimé	300 000	120 000	180 000			270 000	120 000
Jack Klues (1) (3)	1 608 439	643 688	952 658		12 093	-	
Kevin Roberts <sup>(1)</sup>	2 561 550	804 610	1 733 130		23 810	5 496 604 (6)	805 120
Bertrand Siguier	577 440	327 440	250 000			551 296	301 296
Roger Haupt (1) (9)	-					5 531 621	764 864
Membres du Conseil de Surveilla	ance						
Elisabeth Badinter	222 939	182 939		40 000		228 939	182 939
Sophie Dulac	15 000			15 000		10 500	
Robert Badinter	15 000			15 000		10 500	
Michel David-Weill	10 000			10 000		7 000	
Henri-Calixte Suaudeau	40 000			40 000		144 056 (7)	53 64
Monique Bercault	20 000			20 000		14 000	
Hélène Ploix	45 000			45 000		38 000	
Gérard Worms	45 000			45 000		38 000	
Amaury de Seze	10 000			10 000		10 500	
Simon Badinter (1) (8)	322 520	154 485	138 677	20 000	9 358	188 088	144 92
Michel Cicurel	30 000			30 000		14 000	
Robert L. Seelert (1)	290 543	241 383		15 000	34 160	288 273	241 536
Felix G. Rohatyn	15 000			15 000		10 500	
Yutaka Narita	20 000			20 000		10 500	
Tateo Mataki <sup>(2)</sup>	5 000			5 000		-	
Fumio Oshima (4)	10 000			10 000		10 500	
TOTAL	9 223 861	3 274 625	5 514 815	355 000	79 421	16 072 950	3 414 397

- (1) Rémunération versée en US \$. La conversion en euro est effectuée au cours moyen de 1 \$ = 0,80461 € en 2005 et de 1 \$ = 0,88582 € en 2004.
- (2) Nomination à compter du 9 septembre 2004.
- (3) Nomination à compter du 1er janvier 2005.
- (4) Fin de mandat le 9 septembre 2004.
- (5) Les avantages en nature correspondant aux facilités d'utilisation privée d'un véhicule de fonction ne sont pas mentionnés lorsqu'ils représentent un montant négligeable.
- (6) Y compris un bonus exceptionnel au titre de la période 2001-2003 (en application des accords pris lors de l'acquisition de Saatchi & Saatchi).
- (7) Indemnité de départ en retraite versée à Monsieur Henri-Calixte Suaudeau (Directeur du Département Immobilier jusqu'au 30 avril 2004).
- (8) Critère de la partie variable : évolution des résultats de Médias & Régies Europe.
- (9) Fin de mandat le 31 décembre 2004. La rémunération 2004 inclut une indemnité de départ.

La rémunération annuelle des membres du Directoire comporte une partie fixe (salaire et avantages en nature), et une partie variable, définie par référence au salaire fixe. Le montant de la partie variable est fonction de la performance annuelle et dépend de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs. La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est donc déterminée et versée au cours de l'exercice suivant. Les principaux critères de détermination de la rémunération variable versée aux membres du Directoire en 2005 au titre de l'exercice 2004 ont été les suivants :

- Monsieur Maurice Lévy: la croissance organique du revenu, et le taux de résultat net du Groupe, comparés à ceux des trois premiers Groupes mondiaux de communication; l'intégration de Bcom3 et la mise en place des nouvelles structures de management du Groupe;
- Monsieur Kevin Roberts: la croissance du résultat opérationnel de Saatchi & Saatchi, par rapport au budget. Au bonus annuel 2004 versé en 2005 s'est ajouté un versement annuel de pension en application d'engagements pris lors de l'acquisition de Saatchi & Saatchi;
- Monsieur Jack Klues: la croissance du résultat opérationnel de Starcom MediaVest Group, par rapport au budget;
- Monsieur Bertrand Siguier: l'atteinte d'objectifs qualitatifs, dans les secteurs qui lui sont confiés, en particulier ceux du partenariat avec Dentsu et du marketing sportif;
- Madame Claudine Bienaimé : l'atteinte d'objectifs qualitatifs dans ses fonctions de Secrétaire Général du Groupe.

Pour l'exercice 2005, le montant des jetons de présence à allouer à chacun des Membres du Conseil de Surveillance a été fixé à 5 000 euros pour chacune des réunions à laquelle il a assisté. Un montant de 5 000 euros a été alloué à chacun des Membres du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération pour chacune des réunions à laquelle il a assisté.

Les fonctions opérationnelles de Messieurs Kevin Roberts, Jack Klues et Robert L. Seelert font l'objet de contrats conclus avec les filiales considérées, dont les principaux termes sont les suivants:

• Le contrat conclu à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 avec Monsieur Roberts (ainsi qu'un autre contrat lié au premier conclu avec une société de *consulting*  détenue par Monsieur Roberts) prévoit que s'il est mis fin du fait de la société au contrat avant son terme normal et dans certaines circonstances, sous certaines conditions, la société pourrait être amenée à lui verser une somme égale au total de : (i) 120 % de son salaire fixe annuel, (ii) le coût annuel des avantages divers dont il bénéficie et (iii) le montant annuel maximum du bonus auquel il peut avoir droit. Par ailleurs, à la fin du contrat et sous certaines conditions, il sera dû à Monsieur Roberts un bonus différé calculé sur la base de 200 000 dollars par année de collaboration effective à partir du 1º janvier 2005.

De plus, sur la période 2005-2009, en lieu et place de contrats de retraite complémentaire prévus au moment de l'acquisition de Saatchi & Saatchi, l'engagement a été pris de verser à Monsieur Roberts une rente annuelle payée comptant sur la période 2005-2009 pour un montant total maximum de 6 133 000 dollars. Sur ce total, une somme de 3 825 000 dollars est directement conditionnée par sa présence dans le Groupe sur la période octobre 2005-décembre 2008, et serait réduite prorata-temporis dans le cas où Monsieur Roberts quitterait le Groupe avant la fin de cette période.

- Le contrat conclu avec Monsieur Klues à effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004 prévoit que s'il est mis fin du fait de la société au contrat dans certaines circonstances, la société pourrait être amenée à lui verser une somme égale à sa rémunération totale annuelle (salaire fixe + bonus de base).
- Le contrat conclu avec Monsieur Seelert prévoit qu'à la cessation de ses fonctions de *President* de Saatchi & Saatchi North America, il aura droit à une somme calculée sur la base de 6,25 % de la rémunération qui lui aura été versée depuis septembre 2002.

Dans le cadre de la fixation des conditions de rémunération de Monsieur Lévy à compter de 2003, le Conseil de Surveillance a décidé d'une rémunération complémentaire conditionnelle de Monsieur Lévy qui ne sera versée qu'à la cessation de ses fonctions de Président du Directoire de la Société et en échange d'un engagement de présence d'au moins sept années et demi à partir du 1er janvier 2003 et d'une obligation de non concurrence de trois ans. La rémunération conditionnelle différée sera égale au total cumulé des rémunérations variables (ou bonus) qu'il aura acquises pendant la période écoulée depuis le 1er janvier 2003.

# 15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU SES FILIALES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Se référer à la note 29 aux Comptes consolidés figurant dans le chapitre 20 du présent document.

# 16• FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

# 16.1 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE DES MANDATAIRES SOCIAUX

À l'exception de la participation indirecte d'un membre du Directoire de la Société dans le capital de la société néo-zélandaise Inspiros Worldwide Limited qui fournit des services de consulting à des sociétés du Groupe, mentionnée à la section 14.2 du présent document, le Groupe n'a conclu à ce jour aucun contrat de service avec les mandataires sociaux de la Société.

# 16.2 INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION ET LE COMITÉ D'AUDIT

## Comité de nomination et de rémunération

En application de l'Article 16 II, dernier alinéa des statuts de la Société, il est institué par l'article 6 et suivants du Règlement intérieur du Conseil de Surveillance, un Comité de nomination et de rémunération qui rapporte au Conseil de Surveillance. Il est composé au minimum de trois Membres et au maximum de cinq Membres personnes physiques Membres du Conseil de Surveillance, désignés par celui-ci. Il peut s'adjoindre à titre exceptionnel ou permanent un consultant externe dont il fixe la rémunération.

Les membres du Comité de nomination et de rémunération sont désignés pour la durée de leur mandat de Membre du Conseil de Surveillance et peuvent être rééligibles dans les mêmes conditions que celles prévues à l'Article 13 des statuts. Le Comité de nomination et de rémunération élit en son sein un Président qui dirige les travaux du Comité et qui en rend compte au Conseil de Surveillance.

Les Membres du Comité de nomination et de rémunération sont révocables ad nutum par le Conseil de Surveillance, sans qu'il soit nécessaire de justifier la révocation. La nomination comme la révocation sont communiquées par lettre simple adressée à l'ensemble des Membres du Comité. La moitié au moins des Membres du Comité de nomination et de rémunération doit être présente pour délibérer valablement. Un Membre ne peut se faire représenter.

Le Comité de nomination et de rémunération est composé depuis le mois de juillet 2005 de Madame Elisabeth Badinter, Monsieur Michel Cicurel, membre indépendant et Président de ce Comité, et de Monsieur Henri-Calixte Suaudeau. Monsieur Gérard Pédraglio a été nommé par le Comité en qualité d'Expert permanent.

Le montant des jetons de présence qui leur est alloué, pour chacune des réunions du Comité à laquelle ils participent, est fixé par l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

La mission du Comité auprès du Conseil de Surveillance est la suivante :

## 1) en ce qui concerne les nominations :

- proposer au Conseil de Surveillance les candidatures en vue de la nomination des mandataires sociaux de Publicis Groupe SA par le Conseil de Surveillance ou par l'Assemblée Générale;
- examiner les propositions de nomination des dirigeants des principales filiales ou réseaux du Groupe; suivre leur évolution.

# 2) en ce qui concerne les rémunérations :

 proposer au Conseil de Surveillance la rémunération des mandataires sociaux ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ou de tout instrument similaire, et le montant des jetons de présence soumis à la décision de l'Assemblée Générale;

- examiner les conditions de rémunération des dirigeants des principales filiales du Groupe et formuler, auprès du Directoire et le cas échéant du Conseil, ses avis et recommandations correspondants;
- d'une manière générale, examiner et valider les politiques générales du Directoire en matière de rémunération, et d'attribution d'options ou de tout instrument similaire.

Le Comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2005 en présence de la totalité de ses Membres et a régulièrement rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance.

Le Comité a examiné la rémunération de chacun des mandataires sociaux et en particulier celle des membres du Directoire. Il a contrôlé l'application des règles de fixation de la partie variable et formulé ses recommandations sur le montant de celle-ci au titre de 2004 en fonction des performances réalisées. Le Conseil de Surveillance a approuvé ces recommandations. Le Comité a examiné et entériné sans changement les conditions de rémunération des nouveaux membres du Directoire. Il a supervisé le renouvellement du contrat de Monsieur Kevin Roberts qui a été effectué courant 2005 conformément aux décisions prises par le Conseil de Surveillance.

Le Comité a examiné la rémunération des dirigeants des principales filiales ou réseaux du Groupe, et plus largement les systèmes de rémunération incitative en vigueur pour les cadres de haut niveau dans le Groupe. D'une manière générale, la partie variable de la rémunération est liée à la performance annuelle et dépend de l'atteinte de résultats ou d'objectifs individuels et/ou à l'échelle de l'entité considérée, selon des modalités multiples liées à l'histoire et à la personnalité propre de ces entités. Suivant la recommandation du Comité, une harmonisation progressive des systèmes a été poursuivie.

Le Comité a examiné les attributions de stock-options. Il n'y a pas eu en 2005 d'attribution en faveur de membres du Directoire. Les attributions décidées en 2005 ont été effectuées dans le cadre du Plan d'Incentive à Long Terme (« LTIP ») mis en place à l'échelle du Groupe en 2003. Conformément aux règles de ce Plan, il s'agit d'options conditionnelles, dont l'exercice dépendra de la réalisation d'objectifs de résultats généraux au niveau du Groupe, sur l'ensemble de la période 2003-2005. Le prix d'exercice est fixé conformément aux règles légales et ne comporte pas de décote.

Compte tenu de l'arrivée à son terme du plan 2003-2005 et dans le contexte des nouvelles normes comptables, le Comité a poursuivi sa réflexion sur les plans futurs qui devront optimiser la récompense et la fidélisation des bénéficiaires de manière compétitive sur le marché, tout en alignant leurs intérêts avec ceux des actionnaires du Groupe et en minimisant le coût pour le Groupe. Le Comité intègre dans ses réflexions les nouvelles opportunités offertes par la loi en matière d'attribution d'actions gratuites. Il présentera le fruit de ses travaux au Conseil de Surveillance au début de l'année 2006.

#### Comité d'audit

En application de l'Article 16 II, dernier alinéa, des statuts de la Société, il est institué par l'article 5 et suivants du Règlement intérieur du Conseil de Surveillance, un Comité d'audit qui rapporte au Conseil de Surveillance. Il est composé au minimum de trois Membres et au maximum de cinq Membres du Conseil de Surveillance indépendants, désignés par celui-ci. Il peut s'adjoindre à titre exceptionnel ou permanent un consultant externe dont il fixe la rémunération. Les Membres sont choisis pour leur compétence et leur expertise dans le domaine d'intervention du Comité. Ils sont désignés pour la durée de leur mandat de Membre du Conseil de Surveillance et peuvent être rééligibles dans les mêmes conditions que celles prévues à l'Article 13 des statuts. Le Comité d'audit élit en son sein un Président qui dirige les travaux du Comité et en rend compte au Conseil de Surveillance. Les Membres du Comité d'audit sont révocables ad nutum par le Conseil de Surveillance, sans qu'il soit nécessaire de justifier la révocation. La nomination comme la révocation sont communiquées par lettre simple adressée à l'ensemble des Membres du Comité. La rémunération des Membres du Comité d'audit est fixée par l'Assemblée Générale.

Le Comité d'audit a été composé jusqu'en juillet 2005 de Monsieur Gérard Worms, Président, Madame Hélène Ploix et Monsieur Jean-Paul Morin. Il a accueilli en son sein en juillet 2005 Monsieur Michel David-Weill, Monsieur Jean-Paul Morin étant désigné par le Comité en qualité d'Expert permanent. Tous les Membres du Comité sont considérés comme membres indépendants.

Le Comité a pour rôle de superviser l'organisation et la réalisation de l'audit du Groupe dans le but de s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes, de la qualité des procédures financières, ainsi que de la mise en œuvre des recommandations faites par les auditeurs externes. Il donne son opinion sur les budgets consacrés à l'audit externe du Groupe.

Le Comité s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2005 en présence de la totalité de ses Membres.

Le Comité a entendu, lors de chacune de ces réunions, le responsable de l'audit interne sur l'avancement de ses travaux et les problèmes rencontrés.

La Direction financière du Groupe a présenté au Comité d'audit les comptes préalablement à leur soumission au Conseil de Surveillance.

Le Comité a recueilli l'avis des Commissaires aux comptes sur la fiabilité des comptes hors la présence du Directeur financier et de la Direction générale.

Enfin, il a arrêté tant avec les Commissaires aux comptes qu'avec les auditeurs internes le plan d'audit pour l'exercice à venir.

Lors de chaque Conseil de Surveillance examinant les comptes, le Président du Comité a fait part au Conseil de l'opinion du Comité sur la qualité des chiffres présentés.

Le 16 février 2006, avant la réunion du Directoire sur l'arrêté des comptes, le Comité a examiné les comptes de l'exercice 2005, entendu le Directeur financier et le responsable de l'audit interne. Il a également entendu les Commissaires aux comptes hors la présence des membres de la Direction.

Le Comité a constaté que les services comptables ont continué à améliorer le calendrier de clôture des comptes et la qualité du suivi des informations.

Le Comité a également constaté que les Commissaires aux comptes ne formulaient pas de réserve ni d'observation sur l'arrêté des comptes consolidés. Il a examiné l'ensemble des sujets importants tels que l'utilisation des provisions constituées lors de l'acquisition de Bcom3, les provisions pour pension, les « impairment tests » et autres postes appelant une attention particulière. Le Comité a été en mesure d'indiquer au Conseil de Surveillance qu'il n'avait pas d'observation à formuler.

S'agissant de l'audit interne, le Comité a constaté qu'en 2005 près de la moitié des effectifs de l'audit interne a été dédiée au projet Sarbanes-Oxley, de ce fait la couverture des missions réalisées en 2005 a été sensiblement moins importante qu'en 2004. Toutefois au début de 2006, les recrutements nécessaires ont été réalisés pour reconstituer les effectifs au niveau antérieur au projet Sarbanes-Oxley.

Le Comité constate que la poursuite du programme de simplification des structures juridiques et de réduction des entités, qui a notamment pour but d'améliorer l'efficacité du contrôle interne, s'est traduite par la suppression de 111 entités en 2005. Le Comité a pris bonne note de la continuation de ce programme en 2006 et les années suivantes.

# 16.3 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Au titre de mes fonctions de Présidente du Conseil de Surveillance et conformément à l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce, je dois vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein de notre Groupe.

# 16.3.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Depuis le 27 novembre 1987, Publicis Groupe SA a adopté le mode d'administration à Directoire et Conseil de Surveillance, permettant de dissocier les pouvoirs de gestion de ceux de contrôle, et d'instaurer un véritable équilibre des pouvoirs. Le Directoire est l'instance collégiale décisionnaire de la Société. Toutefois, les statuts prévoient que pour les opérations visées aux alinéas 13 à 16 de l'article 12 des statuts de la Société, l'assentiment préalable du Conseil de Surveillance est nécessaire. Ces opérations recouvrent notamment les créations de filiales, les prises et cessions de participations, le choix de mandataires sociaux des filiales, les achats et ventes d'immeubles ainsi que les emprunts, prêts ou avances qui excèdent cinq pour cent (5 %) des capitaux propres de la Société.

Ces dispositions sont reprises dans le Règlement intérieur adopté par le Conseil de Surveillance le 29 mars 2005 et amendé lors du Conseil du 1er juin 2005 sur le point de la composition des Comités. Ce document rappelle les règles d'indépendance, de conflit d'intérêt et de confidentialité, il fixe les modalités de fonctionnement du Conseil et ses relations avec le Directoire. En pratique, les documents nécessaires à l'examen des points à l'ordre du jour parviennent normalement aux membres du Conseil une semaine à l'avance et le Directoire est à la disposition de tout membre du Conseil qui souhaiterait des éclaircissements ou des informations complémentaires.

Deux Comités spécialisés ont été constitués au cours de l'exercice 2000 pour aider le Conseil de Surveillance dans l'accomplissement de ses missions et améliorer ainsi le Gouvernement d'Entreprise au sein du Groupe. Les règles de fonctionnement de ces deux Comités ont été précisées dans le Règlement Intérieur.

Le Comité de nomination et de rémunération est composé depuis le mois de juillet 2005 de Madame Elisabeth Badinter, Monsieur Michel Cicurel, Président de ce Comité, et de Monsieur Henri-Calixte Suaudeau. Monsieur Gérard Pédraglio a été nommé par le Comité en qualité d'Expert permanent. Le Comité a pour rôle principal d'examiner et proposer la nomination et la rémunération des mandataires sociaux de votre Société et de ses principales filiales, et de valider les politiques générales du Groupe en matière de rémunération et d'attribution d'options ou de tout instrument similaire.

Le Comité d'audit a été composé jusqu'en juillet 2005 de Monsieur Gérard Worms, Président, Madame Hélène Ploix et Monsieur Jean-Paul Morin. Il a accueilli en son sein en juillet 2005, Monsieur Michel David-Weill, Monsieur Jean-Paul Morin étant désigné par le Comité en qualité d'Expert permanent. Le Comité a pour rôle de superviser l'organisation et la réalisation de l'audit du Groupe dans le but de s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes, de la qualité des procédures financières, ainsi que de la mise en œuvre des recommandations faites par les auditeurs externes. Il donne son opinion sur les budgets consacrés à l'audit externe du Groupe.

Ces deux Comités rendent régulièrement compte de leurs travaux au Conseil de Surveillance.

En 2005, le Conseil de Surveillance était composé de 15 membres dont plus d'un tiers répondent aux critères d'indépendance prévus par le rapport du groupe de travail présidé par Daniel Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise, tels que transposés dans le règlement intérieur. Le Conseil délibère en français et une équipe d'interprètes japonais et anglais est à la disposition des membres qui le souhaitent. Il s'est réuni 5 fois au cours de l'année avec un taux d'assiduité de 81 %. La durée moyenne des réunions est proche de quatre heures. Afin de faciliter la participation des membres, notamment ceux résidant à l'étranger, le Conseil de Surveillance a prévu dans son Règlement intérieur la possibilité pour un ou plusieurs membres de participer aux réunions du Conseil par visio-conférence.

Le Directoire a présenté et commenté l'activité de la Société et du Groupe à l'occasion de la présentation des rapports de gestion trimestriels, semestriels et annuels et il a répondu aux questions des membres du Conseil. Toutes les opérations nécessitant l'assentiment préalable du Conseil ont été examinées et soumises au vote du Conseil qui a notamment été étroitement tenu informé des projets de mesures de simplification du bilan et a donné tous les assentiments préalables nécessaires à ces opérations.

Le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2005 en présence de la totalité de ses membres. Le Conseil de Surveillance a entendu les recommandations de ce Comité sur les rémunérations des membres du Directoire et des principaux dirigeants des filiales, ainsi que sur le renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance qui viennent à expiration lors de la présente Assemblée. En 2006, le Comité de nomination et de rémunération a examiné la nomination par cooptation ainsi que la nomination d'un nouveau membre du Conseil. Ces renouvellements, nomination et ratification de cooptation sont soumis à votre décision.

Le Comité d'audit s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2005 en présence de la totalité de ses membres. Le Conseil de Surveillance a entendu le Comité d'audit qui a émis son opinion sur l'arrêté des comptes, et plus généralement les procédures de contrôle interne qui font l'objet de la seconde partie de ce rapport.

# 16.3.2 Procédures de contrôle interne au sein du Groupe

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de la loi de sécurité financière (notamment le rapport de l'AMF du 18 janvier 2006), et sachant que nous serons soumis, du fait de notre cotation au New York Stock Exchange, à la loi Sarbanes-Oxley (section 404) à compter de l'exercice 2006, nous avons poursuivi cette année le renforcement de notre système de contrôle interne, au niveau du Groupe, et les travaux de mise en conformité avec la loi Sarbanes-Oxley. Ces derniers travaux doivent permettre au Président du Directoire et au Directeur financier, selon la réglementation américaine, d'émettre un rapport sur l'efficacité des procédures de contrôle interne du Groupe applicables au reporting financier consolidé. Les conclusions de ce rapport devront pouvoir aussi être corroborées par le rapport des auditeurs externes du Groupe.

Le Directoire m'a périodiquement tenue au courant du développement et de l'avancement des efforts accomplis en matière d'amélioration du contrôle interne au sein du Groupe. Le Directoire et le Comité d'audit ont été impliqués dans l'élaboration de ce rapport.

# (a) Organisation générale du contrôle interne

Le Groupe a retenu comme référentiel le COSO, dont la définition a été reprise dans le rapport annuel 2003 et dont on rappelle qu'il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques (dont les principaux facteurs figurent par ailleurs dans ce rapport annuel) soient totalement éliminés. Il en résulte que la responsabilité du contrôle interne est exercée à tous les niveaux de la hiérarchie. La démarche choisie est celle préconisée par la loi Sarbanes-Oxley et est conduite non seulement pour respecter une obligation légale américaine mais est également perçue comme le moyen essentiel d'harmoniser le système de contrôle interne au sein du Groupe.

# (b) Procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne, notamment relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, décrites dans les rapports précédents, se sont poursuivies et ont évolué. En 2005, les structures et actions suivantes ont été développées ou mises en œuvre :

- Mise à jour du volume I des « Publicis Corporate Policies ». Les principales modifications ont porté sur l'indépendance des auditeurs externes du Groupe, notamment sur :
  - la nature et l'approbation préalable par le Comité d'audit des services rendus par les auditeurs externes du Groupe,
- les restrictions applicables aux conditions d'emploi de leurs associés et/ou collaborateurs,
- la mise en place d'un dispositif d'alerte sur d'éventuelles irrégularités ou fraudes en matière financière et comptable ou relatives au contrôle interne ou aux questions d'audit,
- la liste des « Corporate Officers » a également été mise à jour.
- Diffusion en mars 2005 du Corporate Accounting Policies and Procedures (Publicis Corporate Policies, volume II) adapté aux nouvelles normes comptables (IFRS) et organisation de 8 séminaires de formation dans le monde entier destinés aux directions financières des agences et des centres de services partagés du Groupe, soit environ 200 participants.
- Poursuite de la mise en place des Centres de Services Partagés et déploiement local progressif de ces centres sur les agences du Groupe. Au début de 2006, 14 Centres de Services Partagés sont en place ou en cours d'installation : France, États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Italie, Russie, Canada, Mexique, Australie, Inde, Chine, Brésil. Lorsque ces Centres seront totalement opérationnels et traiteront toutes les agences locales, plus de 90 % des revenus du Groupe seront couverts. Rappelons que ces Centres sont conçus selon un modèle Groupe uniforme à partir d'un recueil de « best practices » constituant la clé de voûte des fonctions support : comptabilité, trésorerie, fiscalité, technologies de l'information, juridique, gestion des ressources humaines, achats, immobilier, assurances. Ce modèle est un élément de contrôle important (multi-pays, système comptable et de gestion unique, etc.), à terme totalement indépendant des réseaux (Brands) et reportant aux services centraux du Corporate.
- Du fait que près de la moitié des effectifs de l'audit interne a été dédiée au projet Sarbanes-Oxley, la couverture des missions réalisées en 2005 a été sensiblement moins importante qu'en 2004. Toutefois au début de 2006, les recrutements nécessaires ont été réalisés pour retrouver les effectifs antérieurs.

• Poursuite du programme de simplification des structures juridiques et de réduction des entités. Depuis l'origine du programme, plus de 380 entités ont été fermées ou dans quelques cas cédées, dont 111 sur la seule année 2005, ce qui ramène le nombre d'entités existantes (y compris les acquisitions récentes) à 846 à fin 2005. Près de 180 entités supplémentaires pourraient être fermées en 2006 et les années suivantes.

Ces évolutions viennent en complément du processus existant depuis plusieurs années au sein du Groupe et concourent à fiabiliser l'information financière et comptable. On peut citer en particulier :

- Mi-2005, un outil informatique de trésorerie a été choisi (TMS: Treasury Management System), permettant le contrôle de l'ensemble des comptes bancaires du Groupe, le management des risques notamment en termes de taux et de change, et installant une plate-forme automatique et sécurisée des paiements, réduisant par là le risque de fraude. Un pilote devrait être réalisé au printemps 2006 et le déploiement sur l'ensemble des agences servies par un centre de services partagés devrait être achevé fin 2006/début 2007.
- La mise en place d'un nouvel outil de reporting financier groupe HFM (Hyperion Financial Management) qui consiste en une plate-forme WEB permettant une meilleure tracabilité, une base financière unique d'information centralisée à disposition des entités et de l'ensemble du Groupe, une approbation des données par les directeurs financiers des entités locales, une cohérence renforcée entre le budget, les prévisions et les réalisations et qui améliorera sensiblement l'élaboration des prévisions et la pertinence de l'information utilisée pour le contrôle des activités.

# (c) Préparation de la mise en conformité avec la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley

L'année 2005 a vu la montée en charge du projet Sarbanes-Oxley:

• Les process-clé ont été définis (la méthode de prise en compte des facturations, la détermination des revenus et le suivi des créances clients, la gestion des ressources humaines et des rémunérations, les travaux en cours, les achats et les comptes fournisseurs, les frais de déplacement, l'achat d'espaces, la gestion des immobilisations, la détermination des impôts, les procédures de trésorerie, les systèmes d'information, les fusions et

acquisitions, l'établissement du reporting financier) et les contrôles-clé (plus de 400) au sein de ces process.

Les contrôles-clé ont été considérés comme les contrôles minimum devant exister au sein de chaque entité relevant du Tier 1, représenté par les 110 principales agences et les 9 principaux Centres de Services Partagés, pour lesquels la méthodologie décrite par la Norme N° 2 du Public Company Oversight Board doit être appliquée. Cet ensemble couvre environ 65 à 70 % des comptes-clé consolidés.

Ce programme comprend une phase de documentation réalisée sous le contrôle des responsables financiers des agences concernées, et le cas échéant des responsables financiers des Centres de Services Partagés lorsqu'une agence a une partie des fonctions support traitée par ceux-ci. Cette phase de documentation par la mise en conformité avec les procédures conduit au respect des contrôles-clé. L'ensemble doit faire l'objet d'une vérification sous forme de tests réalisée de façon indépendante par des collaborateurs qualifiés et formés à cette tâche. La définition de ces contrôles-clé a été établie et validée par les directeurs financiers des réseaux et du Groupe au cours de plusieurs réunions de travail.

- Environ 400 collaborateurs ont été formés à la méthodologie Sarbanes-Oxley et à la pratique de l'outil informatique dédié au projet (PICT, Publicis Internal Control Tool). Cet outil permet un pilotage, depuis le centre, de l'avancement du projet et sera ultérieurement l'outil du suivi récurrent du contrôle interne.
- La direction générale (Directoire, comité exécutif dit « P12 »<sup>(14)</sup>) s'est fait régulièrement présenter l'étendue du projet, les plans de travail par brand/réseau, les priorités 2006, les besoins en ressources.
- La documentation a été commencée à l'été 2005 par les agences et les Centres de Services Partagés qui couvrent le Tier 1.

134-135

(14) Le P12 est un comité exécutif regroupant les membres du directoire de Publicis Groupe, le directeur financier et les dirigeants des réseaux de Publicis Groupe.

La situation du projet au début de 2006 se présente comme suit :

- La phase de documentation a nécessité un travail considérable et n'est pas à ce jour terminée.
   Le niveau des mises en conformité des procédures avec les contrôles-clé se révèle un exercice assez lourd et qui est en cours d'exécution. Le retard pris nécessitera des efforts substantiels et des ressources supplémentaires.
- La première phase a permis de constater que certains domaines nécessiteront une attention toute particulière (ce sera le cas des relations inter-compagnies, de la prise en compte des revenus, des Centres de Services Partagés, des technologies de l'information ou encore du suivi administratif de certains aspects de la gestion des ressources humaines entre autres).
- Par ailleurs l'approche du Tier 2 (l'ensemble des autres entités non comprises dans le Tier 1) devra être abordée au travers de la documentation de contrôles généraux existant au sein du Groupe et/ou des Brands/réseaux. Ces contrôles généraux concernent par exemple la tenue régulière des organes d'administration et de direction du Groupe, des comités spécialisés et du comité exécutif (« P12 »), l'audit interne et les services centraux et transverses (juridique, fiscalité, fusions et acquisitions, etc.). La phase de vérification sous forme de tests n'a pas encore démarré. L'approche du Tier 2 n'est pas totalement finalisée.

Nos discussions en Conseil de Surveillance, ainsi que les rapports qui me sont faits sur les actions prises ou en cours, m'indiquent que le Directoire et les dirigeants du Groupe ont pris la mesure et l'importance du projet Sarbanes-Oxley. L'étendue des travaux à réaliser en 2006 pour respecter la mise en place et l'harmonisation des procédures nécessaires au respect des contrôles-clé représente une tâche considérable dont la réalisation à 100 % à fin 2006 nécessitera un effort très particulier et des ressources spécifiques.

Toutefois les efforts déjà accomplis et le mouvement que ce programme a déjà induit vont dans le sens d'une amélioration significative du niveau de contrôle interne du Groupe.

# 16.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance de la société Publicis Groupe SA pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Publicis Groupe SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par la Présidente du Conseil de Surveillance de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient à la Présidente du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations données dans le rapport de la Présidente concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations données dans le rapport de la Présidente concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

 prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport de la Présidente; • prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations et déclarations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et déclarations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 14 mars 2006

#### Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard Ernst & Young Audit
Philippe Castagnac Bruno Perrin
Isabelle Massa Valérie Desclève

# 17 • SALARIÉS

# 17.1 NOMBRE DE SALARIÉS

Voir note 3 aux Comptes consolidés figurant dans le chapitre 20 du présent document.

# 17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

# Participation dans le capital social des mandataires sociaux :

Le tableau suivant présente la participation au capital de la Société pour chaque mandataire social en nombre d'actions et de droits de vote, ainsi que le nombre d'actions pouvant être acquises par exercice d'options de souscription et d'achat d'actions au 31 décembre 2005 pour chaque mandataire social.

Mandataire social	Nombre d'actions de Publicis Groupe	Nombre de droits de vote de Publicis	Nombre d'actions pouvant être acquises par	par exer	rant être acquises cice d'options at d'actions	Prix moyen pondéré
		Groupe	exercice d'options de souscription d'actions	Nombre total	Dont options conditionnelles (1)	
mbres du Directoire						
Maurice Lévy	4 465 728	8 931 456	195 500	1 120 000	300 000	24,75
Claudine Bienaimé	62 815	125 630	15 500	61 000	51 000	22,40
Jack Klues	-	-		170 000	170 000	24,82
Kevin Roberts	44 000	88 000		200 000	200 000	24,82
Bertrand Siguier	105 000	210 000	6 000	115 000	75 000	25,40
mbres du Conseil de Surveillance						
Elisabeth Badinter	6 799 320	13 598 640				
Sophie Dulac	2 469 460	4 938 920				
Robert Badinter	200	200				
Michel David-Weill	1 000	1 000				
Henri-Calixte Suaudeau	80 381	160 762				
Monique Bercault	840	1 680				
Hélène Ploix	8 950	13 850				
Gérard Worms	340	680				
Amaury de Seze	200	400				
Simon Badinter	350	700				
Michel Cicurel	200	200				
Robert L. Seelert	200	200		100 000	-	43,55
Felix G. Rohatyn	1 000	2 000				
Yutaka Narita	200	400				
Tateo Mataki	200	200				

(1) La levée de ces options est liée à la réalisation d'objectifs dans le cadre du plan de 3 ans dit « LTIP » (2003-2005).

Au 31 décembre 2005, les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire détiennent donc, hors les actions de Madame Elisabeth Badinter et de ses enfants, 3,68 % du capital (dont 2,27 % contrôlés par Monsieur Maurice Lévy).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juin 2005 de la Société, dans sa vingt et unième résolution, a autorisé le Directoire, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, pour une durée de trente-huit mois, à consentir aux membres du personnel salariés ainsi qu'aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou des options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la Société dans les conditions légales.

Le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non levées ne pourra donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social. Elle comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées

d'options. Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Directoire à la date à laquelle les options seront consenties, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi. Les options pourront être exercées par les bénéficiaires dans un délai de dix ans à compter du jour où elles auront été consenties.

En vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale, le Directoire dispose des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les dates auxquelles seront consenties les options, déterminer les dates de chaque attribution, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, arrêter la liste des bénéficiaires des options et décider du nombre d'actions que chacun pourra souscrire ou acquérir, fixer les conditions d'exercice des options et notamment le prix, la ou les périodes d'exercice des options, et déterminer, sans qu'il puisse excéder dix ans, le délai pendant lequel les bénéficiaires pourront exercer leurs options ainsi que les périodes d'exercice des options.

L'autorisation du 1<sup>er</sup> juin 2005 a mis fin à l'autorisation du 29 août 2000, sur la base de laquelle avait notamment

L'autorisation du 1<sup>er</sup> juin 2005 a mis fin à l'autorisation du 29 août 2000, sur la base de laquelle avait notamment été mis en œuvre le Plan d'Incentive à Long Terme (dit « LTIP ») lancé en 2003. Le Directoire n'a pas encore fait usage de l'autorisation du 1<sup>er</sup> juin 2005.

# Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers entre le 1° janvier et le 31 décembre 2005

	Nombre d'options attribuées/ souscrites ou achetées	Type d'options (*)	Prix moyen (en euros)	Date limite de levée	Plar
ons consenties entre le 1er jan	vier et le 31 décembre 200	)5			
Monsieur Maurice Lévy	-				
Monsieur Kevin Roberts	-				
Monsieur Bertrand Siguier	-				
Monsieur Jack Klues	-				
Madame Claudine Bienaimé	-				
Monsieur Robert L.Seelert	-				
ons levées entre le 1er janvier	et le 31 décembre 2005				
Monsieur Maurice Lévy	-				
Monsieur Kevin Roberts	-				
Monsieur Bertrand Siguier	18 690	S	7,09	2007/2008	7º/8º tranche
Monsieur Jack Klues	-				
Madame Claudine Bienaimé	-				

Le nombre total des options attribuées aux mandataires sociaux restant à lever au 31 décembre 2005 est de 1983 000 options (dont 796 000 conditionnelles dans le cadre du Plan 2003-2005 dit « LTIP » au prix moyen de 25,66 euros).

# 17.3 PARTICIPATION DES SALARIÉS **AU CAPITAL**

Les options de souscription ou d'achat d'actions de Publicis Groupe SA consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers sont les suivantes :

	Nombre d'options attribuées/souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (€)	Plan
Options consenties entre 1er janvier et le 31 décembre 2005, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	210 000	24,76	20° tranche <sup>(1)</sup>
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemmen levées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2005, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	t, 119 678	14,04	5/6/7/8/9° tranches et plans Nelson à l'origine

<sup>(1)</sup> Options conditionnelles dont la levée est liée à la réalisation d'objectifs, dans le cadre d'un plan à 3 ans.

Le nombre total des options restant à lever au 31 décembre 2005 par les dix salariés ci-dessus, bénéficiaires des attributions 2005 les plus élevées, est de 364 500 au prix moyen de 24,79 euros. Toutes ces options sont conditionnelles.

La participation des salariés au capital social au travers de plans d'épargne d'entreprise et selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce au 31 décembre 2005 n'est pas significative.

Il convient d'observer que le FCPE Publicis Groupe SA détenait, au 31 décembre 2005, 731795 actions Publicis Groupe SA. En conséguence, les collaborateurs du Groupe Publicis détenaient, à travers le FCPE, à la même date 0,37 % du capital.

Schémas d'intéressement du personnel : il n'existe pas de contrat d'intéressement de l'ensemble du personnel (en dehors de la participation légale des salariés aux fruits de l'expansion pour les filiales françaises).

Le nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions Publicis Groupe qui ont été, durant l'exercice 2005, attribuées et/ou levées ainsi que le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions Publicis Groupe qui restaient à lever au 31 décembre 2005 figurent en note 28 aux Comptes consolidés reproduits au chapitre 20 du présent document.

## Les tableaux ci-dessous présentent un historique des options attribuées au cours des dix dernières années :

	1996*	1997*	1998*	1998*	2000	Plans d'origine Nelson (1)	Plans d'origine Saatchi (2)
Date d'autorisation par l'AGE		Publicis Comr AGE du 16/			AGE du 29/08/2000		
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	26/04/96	20/03/97	11/03/98	4/11/98	7/09/00	(3)	
Nombre total d'options de souscription (S) ou d'achat (A) attribuées	9 696 S	9 615 S	6 600 S	33 150 S	100 000 A	699 367 <sup>(1)</sup>	4 253 507
						, A	
dont mandataires sociaux	-	2 019	-	21 850	100 000	-	
dont dix premiers attributaires salariés	7 602	7 116	6 600	5 300	-	-	
Point de départ d'exercice des options	26/04/00	20/03/01	11/03/02	4/11/03	1/03 - 07/09/01 1/03 - 07/09/02 1/03 - 07/09/03	(1)	08/09/00
Date d'expiration	25/04/06	19/03/07	10/03/08	3/11/08	6/09/10	2008/2009	20/04/06
Prix de souscription ou d'achat en FF/€	322 FF 49,10 €	369 FF 56,30 €	568 FF 86,60 €	672 FF 102,44 €	43,55€	(1)	
Prix de souscription ou d'achat en € au 31/12/05	4,91	5,63	8,66	10,24	43,55	(1)	
Nombre total d'options de souscription ou d'achat attribuées ajusté au 31/12/05	96 960	96 150	66 000	331 500	100 000	(1)	
Nombre total d'actions souscrites ou achetées au 31/12/05	84 090	70 550	25 500	49 000	-	348 389	4 218 415
Nombre total d'options de souscription annulées au 31/12/05	-	-	-	-	-	303 355	35 090
Nombre d'options de souscription ou d'achat restantes au 31/12/05	12 870	25 600 (4)	40 500	282 500	100 000	47 623	0

<sup>\*</sup> Les plans 1996 à 1998 sont à l'origine des plans Publicis Communication, devenus Publicis Groupe SA du fait de la fusion de Publicis Communication avec Publicis Groupe SA le 11 décembre 1998. Le nombre issu de la conversion initiale a été multiplié par dix par suite de la division par 10 de l'action Publicis Groupe SA en 2000.

<sup>(1)</sup> Plans (principalement 1998 et 1999) de souscription d'actions Nelson Communication. Ces options ont été transformées en options d'achat d'actions Publicis Groupe SA (au prix unitaire de \$ 24,40 pour les plans 1998 et 1999) au moment de l'acquisition de Nelson Communication en novembre 2000. À fin décembre 2000, le nombre d'options restant à lever était de 699 367.

<sup>(2)</sup> Les options attribuées en application des plans d'options Saatchi & Saatchi qui existaient lors de l'offre publique d'échange de Publicis Groupe SA sur les titres de la société Saatchi & Saatchi en 2000 ont donné lieu à conversion des actions Saatchi & Saatchi reçues lors de l'exercice de ces options en actions Publicis selon le ratio retenu pour l'échange d'actions au moment de l'acquisition, soit 18,252 actions de Publicis Groupe SA pour 100 actions Saatchi & Saatchi.

<sup>(3)</sup> Date de l'Assemblée Générale de Publicis Groupe SA ayant décidé l'acquisition de Saatchi & Saatchi.

<sup>(4)</sup> Après correction technique du solde à lever au 31 décembre 2000.

	2001	2001	2002	2002	2002	2003	2003	2004	2004	2005	
Date d'autorisation par l'AGE					AGE du 29	)/08/2000					
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	23/04/01	26/11/01	18/01/02	10/06/02	8/07/02	28/08/03	28/08/03	28/09/04	28/09/04	24/05/05	
Nombre total d'options de souscription (S) ou d'achat (A) attribuées	380 000 A	2 943 135 <sup>(1)</sup> A	104 600 A	5 000 A	220 000 A	517 067 A	9 498 000 <sup>(1)</sup> A	11 000 A	1 959 086 <sup>(1)</sup> A	935 192 <sup>(1)</sup> A	
dont mandataires sociaux	220 000	278 057 <sup>(1)</sup>	15 000	-	220 000	415 000	-	-	575 000 <sup>(1)</sup>	-	
dont dix premiers attributaires salariés	71:	2 705 <sup>(1)</sup>		75 100		9	70 000 <sup>(1)</sup>	442 580 (1)		210 000 (1)	
Point de départ d'exercice des options	23/04/05	26/11/05	18/01/06	10/06/06	8/07/06	28/08/07	50 % 2006 <sup>(2)</sup> 50 % 2007 <sup>(2)</sup>	28/09/08	50 % 2006 <sup>(2)</sup> 50 % 2007 <sup>(2)</sup>		
Date d'expiration	22/04/11	25/11/11	17/01/12	9/06/12	7/07/12	27/08/13	27/08/13	27/09/14	27/09/14	23/05/15	
Prix de souscription ou d'achat en €	33,18	29,79	29,79	32,43	29,79	24,82	24,82	24,82	24,82	24,76	
Prix de souscription ou d'achat en € au 31/12/05	33,18	29,79	29,79	32,43	29,79	24,82	24,82	24,82	24,82	24,76	
Nombre total d'options de souscription ou d'achat attribuées ajusté au 31/12/05	380 000	2 943 135(1)	104 600	5 000	220 000	517 067	9 498 000(1)	11 000	1 959 086 <sup>(1)</sup>	935 192 (1)	
Nombre total d'actions souscrites ou achetées au 31/12/05	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Nombre total d'options de souscription annulées au 31/12/05	-	2 943 135 <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	2 487 800	-	126 900	47 217	
Nombre d'options de souscription ou d'achat restantes au 31/12/05	380 000	-	104 600	5 000	220 000	517 067	7 010 200 <sup>(1)</sup>	11 000	1 832 186 <sup>(1)</sup>	887 975 <sup>(1)</sup>	

<sup>(1)</sup> Options conditionnelles dont la levée est liée à la réalisation d'objectifs dans le cadre d'un plan de 3 ans. Les objectifs du plan du 26/11/01 n'ont pas été atteints et l'ensemble des options du plan a été annulé.

<sup>(2)</sup> La période d'exercice commencera en 2006, lorsque le niveau d'atteinte des objectifs et par conséquent le nombre des options exerçables auront été déterminés. La moitié du nombre total exerçable pourra être levée à partir de cette date, l'autre moitié un an plus tard.

# 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

# 18.1 ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS ET DROITS DE VOTE

#### Répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2005

Dentsu Inc (3)       17 710 413       8,99       35 101 288       15, 57         SEP Dentsu-Badinter (4)       10 980 463       5,57       10 980 464       4, 4, 4, 4, 4, 4, 4, 4, 4, 4, 4, 4, 4, 4					
Elisabeth Badinter (2) 20 072 339 10,18 40 144 678 17  Dentsu Inc (3) 17 710 413 8,99 35 101 288 15,  SEP Dentsu-Badinter (4) 10 980 463 5,57 10 980 464 4,  Actions auto-détenues 13 039 764 6,62 -  Public (nominatif et porteur) 135 306 031 68,64 147 614 406 63		Actions détenues	%	Droits de vote	9
Dentsu Inc (3)       17 710 413       8,99       35 101 288       15,         SEP Dentsu-Badinter (4)       10 980 463       5,57       10 980 464       4,         Actions auto-détenues       13 039 764       6,62       -         Public (nominatif et porteur)       135 306 031       68,64       147 614 406       63	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital(1):				
SEP Dentsu-Badinter (4)       10 980 463       5,57       10 980 464       4,         Actions auto-détenues       13 039 764       6,62       -         Public (nominatif et porteur)       135 306 031       68,64       147 614 406       63	Elisabeth Badinter <sup>(2)</sup>	20 072 339	10,18	40 144 678	17,1
Actions auto-détenues 13 039 764 6,62 –  Public (nominatif et porteur) 135 306 031 68,64 147 614 406 63	Dentsu Inc (3)	17 710 413	8,99	35 101 288	15,0
Public (nominatif et porteur) 135 306 031 68,64 147 614 406 63	SEP Dentsu-Badinter <sup>(4)</sup>	10 980 463	5,57	10 980 464	4,70
	Actions auto-détenues	13 039 764	6,62	-	
197 109 010 100,00 233 840 836 100,0	Public (nominatif et porteur)	135 306 031	68,64	147 614 406	63,1
		197 109 010	100,00	233 840 836	100,00

<sup>(1)</sup> À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Au cours de l'année 2005, la Société n'a été informée d'aucun franchissement de seuils légaux.

Le nombre approximatif d'actionnaires selon le dernier recensement exhaustif disponible en date du 31 décembre 2005, qui correspond au TPI (Titres au Porteur Identifiables) croisé avec les informations sur les actions nominatives gérées par CACEIS Corporate Trust, était de 91 200. La répartition du capital et des droits de vote de la Société, au 31 décembre 2005 après prise en compte de la dilution maximale induite par les valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription est indiquée à la Section 21.1.4 du présent document.

# Historique du capital et des droits de vote de la Société

		Au 31 décem	bre 2004		Au 31 décembre 2003				
	Actions détenues	%	Droits de vote	%	Actions détenues	%	Droits de vote	%	
Actionnaires détenant plus de 5 % du capital :									
Elisabeth Badinter	20 096 339	10,28	40 192 678	17,14	20 195 340	10,34	40 390 680	18,83	
Dentsu Inc	17 887 497	9,15	35 278 372	15,04	35 518 504	18,18	35 518 504	16,56	
SEP Dentsu-Badinter (1)	10 803 379	5,53	10 803 380	4,61	0	-	0	-	
Actions auto-détenues	13 382 843	6,85	0	-	13 012 389	6,66	0	-	
Public (nominatif et porteur)	133 301 003	68,19	148 262 342	63,21	126 652 020	64,82	138 614 133	64,61	
	195 471 061	100.00	234 536 772	100.00	195 378 253	100.00	214 523 317	100,00	

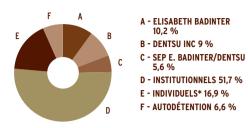
<sup>(1)</sup> Cette société en participation a été créée en septembre 2004 afin de mettre en œuvre la limitation des droits de vote à 15 %.

<sup>(2)</sup> Madame Elisabeth Badinter et ses enfants détiennent 3,45 % d'actions en pleine propriété (5,82 % de droit de vote) et 6,73 % d'actions en usufruit (11,35 % de droits de vote). Ces actions disposent d'un droit de vote double.

<sup>(3)</sup> Les droits de vote de Dentsu sont limités par convention à 15 %.

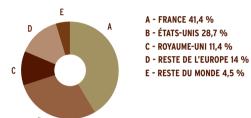
<sup>(4)</sup> Cette société en participation a été créée en septembre 2004 afin de mettre en œuvre la limitation des droits de vote de Dentsu à 15 %.

# RÉPARTITION DU CAPITAL PAR TYPE D'ACTIONNAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2005



\* dont salariés du Groupe et anciens actionnaires de Bcom3. Source: Euroclear / CACEIS / Thomson Financial - janvier 2006.

# RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT INSTITUTIONNEL\* PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE **AU 31 DÉCEMBRE 2005**



\* Cette répartition exclut les actionnaires « stratégiques » (Elisabeth Badinter, Dentsu Inc, SEP E. Badinter / Dentsu), les salariés du Groupe et les actionnaires individuels. Source: Euroclear / Thomson Financial - janvier 2006.

Chaque action de la Société donne droit à un droit de vote, sauf si, remplissant les conditions de détention prévues par les statuts, une action confère à son détenteur un droit de vote double. Aucun titre sans droit de vote n'a été émis par la Société.

# 18.2 CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Dans la mesure où, dans un souci de transparence et d'information du public, la Société prend en compte les recommandations du rapport du Groupe de travail présidé par Daniel Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise, qui inspirent notamment le règlement intérieur du Conseil de Surveillance adopté lors de la réunion du Conseil en date du 29 mars 2005, la composition du Conseil de Surveillance et du Directoire de la Société assure que le contrôle exercé par Mme Elisabeth Badinter et Dentsu (voir section 14.2 - Conflits d'intérêts du présent document de référence) n'est pas susceptible d'être exercé de manière préjudiciable à la Société.

Enfin, à la connaissance de la Société, à l'exception des accords mentionnés à la section 14.2 - Conflits d'intérêts du présent document de référence, il n'existe aucun autre accord ou engagement liant un ou plusieurs actionnaires ou dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de son contrôle, et aucune personne, autre que celles évoquées au présent paragraphe, qui n'exerce de contrôle sur la Société.

# 18.3 ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord pouvant entraîner un changement de contrôle.

# 19 OPÉRATIONS AVEC **DES APPARENTÉS**

# PACTES D'ACTIONNAIRES

Deux « Memorandum of Understanding »(15) ont été signés le 7 mars 2002 entre le Groupe de communication japonais Dentsu Inc. (ci-après « Dentsu ») et Publicis Groupe SA (« la Société »), d'une part, et, d'autre part, entre Dentsu et Madame Elisabeth Badinter. La seconde convention, constitutive d'une action de concert, a bénéficié d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Publicis délivrée par le Conseil des Marchés Financiers le 22 mai 2002.

<sup>(15)</sup> Ces conventions sont décrites dans la note d'opération ayant reçu le visa nº 02-564 en date du 16 mai 2002 ainsi que dans la décision n° 202C0590 du Conseil des Marchés Financiers réuni le 22 mai 2002.

Les principaux termes de ces *Memorandum* sont les suivants :

#### Pacte d'actionnaires entre Dentsu et Publicis

- Dentsu est représentée par deux membres au sein du Conseil de Surveillance de Publicis tant qu'elle disposera d'au moins 10 % du capital, étant entendu que ce nombre de représentants augmentera dans le cas d'un accroissement du nombre total des membres du Conseil de Surveillance de Publicis afin que Dentsu conserve une représentation proportionnelle à ses droits de vote;
- Dentsu ne peut pas, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2012, disposer d'une participation supérieure à 15 % des droits de vote de Publicis;
- Dentsu dispose d'un droit anti-dilution pour toute augmentation de capital en numéraire à laquelle Dentsu ne pourrait pas participer en utilisant ses droits préférentiels de souscription;
- Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2012, Dentsu s'interdit de céder ou de transférer toute action Publicis. En cas d'offre publique sur les titres de Publicis, Publicis veillera à ce que la réglementation boursière (et notamment le règlement de la Commission des Opérations de Bourse sur les offres publiques) soit respectée y compris en ce qui concerne cet engagement d'incessibilité;
- Le pacte prendra fin le 1<sup>er</sup> juillet 2012 sauf renouvellement pour dix ans par accord entre les parties.

# Pacte d'actionnaires entre Dentsu et Madame Elisabeth Badinter

- Dentsu s'engage en tant qu'actionnaire de Publicis, à élire ou maintenir en fonction les membres du Conseil de Surveillance désignés par Madame Elisabeth Badinter;
- Dentsu s'engage au sein du Conseil de Surveillance de Publicis à:
- (i) voter en faveur de la désignation de Madame Elisabeth Badinter, ou de toute personne qu'elle se substituerait, comme Président du Conseil de Surveillance de Publicis;
- (ii) élire ou maintenir en fonction les membres du Conseil de Surveillance désignés par Madame Elisabeth Badinter;
- (iii) voter en faveur des désignations des membres du management (notamment membres du Directoire) proposés par Madame Elisabeth Badinter après consultation de Dentsu;

- Un comité stratégique, « Special Committee », dont les membres seront désignés par Madame Elisabeth Badinter et Dentsu (Madame Elisabeth Badinter disposant du pouvoir de désigner la majorité des membres), sera créé afin d'examiner les décisions stratégiques à prendre en Assemblée Générale ainsi que de déterminer le sens du vote de Madame Elisabeth Badinter et de Dentsu s'agissant des décisions sur lesquelles Dentsu s'est engagée à voter dans le même sens que Madame Elisabeth Badinter;
- Madame Elisabeth Badinter s'engage à voter de telle sorte que Dentsu soit représentée par deux membres au sein du Conseil de Surveillance de Publicis tant que Dentsu disposera d'au moins 10 % du capital, étant entendu que ce nombre de représentants augmentera en cas d'accroissement du nombre des membres du Conseil de Surveillance de Publicis, afin que Dentsu conserve une représentation proportionnelle à ses droits de vote;
- Après consultation de Madame Elisabeth Badinter, Dentsu s'engage à voter en Assemblée Générale de Publicis dans le même sens que Madame Elisabeth Badinter sur les décisions suivantes:
  - modification des statuts de Publicis concernant les éléments suivants: raison sociale, siège social, nombre des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, durée du mandat et nombre des actions requises pour l'exercice de ce mandat:
- toute opération de fusion ou opération assimilée par laquelle les actionnaires de Publicis existant au moment de la fusion conservent la majorité du nouvel ensemble après opération;
- distribution de dividendes raisonnables pour autant que ceux-ci n'excèdent pas 40 % du bénéfice distribuable;
- augmentations de moins de 10 % du capital ou des droits de vote sans suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite d'un montant global de 10 % du capital social de Publicis au 7 mars 2002;
- réduction de capital résultant du rachat d'actions par la Société;
- Après consultation de Madame Elisabeth Badinter,
   Dentsu sera en droit de voter selon son souhait au titre des opérations suivantes:
  - décision d'émettre des valeurs mobilières représentant plus de 10 % du capital ou des droits de vote de Publicis;
  - attribution de droits de souscription;
- augmentation de capital réservée;

- offre publique par Publicis de valeurs mobilières avec suppression des droits préférentiels de souscription;
- apport ou transfert d'actifs, pour autant qu'ils soient soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires;
- approbation de toute transaction impliquant
   Madame Elisabeth Badinter, Dentsu ou une filiale de Publicis.
- Dentsu votera en faveur de l'approbation des comptes, pour autant que les membres désignés par Dentsu au Conseil de Surveillance aient été entendus par le Comité d'audit, que les Commissaires aux comptes aient certifié les comptes, que les représentants de Dentsu, entendus par le Comité d'audit, aient fait valoir leurs observations aux Commissaires aux comptes et que ceux-ci aient répondu et aient maintenu leur certification;
- Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2012, Dentsu s'interdira de céder ou de transférer toute action Publicis. En cas d'offre publique sur les titres de Publicis, Publicis veillera à ce que la réglementation boursière (et notamment le règlement de la Commission des opérations de bourse sur les offres publiques) soit respectée y compris en ce qui concerne cet engagement d'incessibilité;
- À compter du 12 juillet 2012, Madame Elisabeth Badinter disposera d'un droit de préemption dans l'hypothèse où Dentsu aurait reçu une offre d'acquisition en numéraire ou dans l'hypothèse où Dentsu souhaiterait céder des actions sur le marché ou dans le cadre d'un placement;
- Jusqu'au 12 juillet 2012, Dentsu s'interdira de détenir seule ou de concert, sauf le présent concert, plus de 15 % des droits de vote de Publicis, étant entendu qu'en cas de franchissement involontaire de ce seuil, Dentsu s'engage à ne pas user de ses droits de vote au-dessus du seuil de 15 %;
- Dentsu s'interdira de conclure tout accord relatif
   à la direction et au management de Publicis sans
   l'accord préalable de Madame Elisabeth Badinter.
   Madame Elisabeth Badinter ne pourra pas conclure,
   sans l'accord préalable de Dentsu, d'accord relatif
   à la direction et au management de Publicis si un tel
   accord a pour effet d'obliger Dentsu à déposer
   conjointement une offre publique sur Publicis.
   La violation par Madame Elisabeth Badinter de cet
   engagement donnera le droit à Dentsu de résilier
   le pacte;

- Madame Elisabeth Badinter fera ses meilleurs efforts pour que Dentsu soit protégée contre la dilution résultant d'une augmentation de capital en numéraire à laquelle Dentsu n'aurait pas pu souscrire;
- Les parties adapteront le pacte pour permettre à Dentsu la mise en équivalence comptable de sa participation dans Publicis, pour autant que l'équilibre économique et juridique de l'accord soit préservé. Le simple fait, pour Dentsu ou Madame Elisabeth Badinter, de voter différemment à l'occasion de l'une des Assemblées Générales de Publicis ne permettra pas à l'une des Parties de résilier le pacte;
- Le pacte prendra fin douze ans à compter de sa signature, sauf accord des deux parties pour le renouveler pour une même durée.

Les signataires des memorandum of understanding ont procédé en 2003 à la finalisation d'une version détaillée de chaque pacte en reprenant les principaux termes tout en prévoyant certains aménagements, notamment de l'obligation de conservation des titres par Dentsu en cas de dilution substantielle de sa participation ou de perte de ses représentants au Conseil de Surveillance. La société en participation Dentsu-Badinter a été crée le 24 septembre 2004 afin de mettre éventuellement en œuvre la limitation de 15 % des droits de vote de Dentsu.

Les informations relatives aux conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et conclues par la Société figurent dans les documents de référence 2005, 2004 et 2003 de la Société :

- année 2005 : voir section 19 ci-dessous
- année 2004 : document déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 avril 2005 (sous le numéro D.05-0422) à la page 127
- année 2003: document déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers déposé le 23 avril 2004 (sous le n° D.04-0568) à la page 115.

Voir également note 29 aux Comptes consolidés figurant dans le chapitre 20 du présent document.

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES. EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005.

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

# Pacte entre Publicis Groupe SA et Dentsu Inc.

Actionnaire concerné : Dentsu Inc

Nature, objet et modalités

Le 30 novembre 2003, Publicis Groupe SA et Dentsu ont conclu un pacte consécutif aux engagements pris dans le cadre de l'accord de fusion du 7 mars 2002 entre Publicis Groupe SA et ses filiales Philadelphia Merger Corp et Philadelphia Merger LLC d'une part et Bcom3 Group Inc d'autre part, au terme duquel Philadelphia Merger Corp a absorbé par voie de fusion Bcom3. Les principales dispositions de ces engagements ont été décrites dans la note d'opération sur l'opération de rapprochement avec Bcom3 qui a fait l'objet d'un visa numéro 02-564 de la COB en date du 16 mai 2002.

Le pacte comprend des clauses relatives à la direction de Publicis Groupe SA (composition du Conseil de Surveillance, changement de la forme sociale et représentation de Dentsu au Comité d'audit), des clauses concernant le transfert des actions et des bons de souscription d'actions Publicis Groupe SA détenues par Dentsu avec notamment une limitation de la participation de Dentsu à 15 % des droits de vote de Publicis Groupe SA. Il prévoit en outre une clause antidilution en faveur de Dentsu et une clause relative au maintien de mise en équivalence comptable de la participation du Groupe Publicis par Dentsu. Ce pacte prendra fin le 12 juillet 2012 sauf accord des parties pour le reconduire dix ans. Il a fait l'obiet d'une Décisions et Informations de l'AMF en date du 9 janvier 2004 sous le numéro 204C0036.

Cette convention n'a pas eu d'incidence sur les comptes de la société Publicis Groupe SA sur l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris, le 14 mars 2006

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard Ernst & Young Audit
Philippe Castagnac Bruno Perrin
Isabelle Massa Valérie Desclève

La Société n'a pas eu connaissance de nouvelles conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce qui auraient été conclues depuis la clôture de l'exercice 2005

# 20• INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

# **20.1 COMPTES CONSOLIDÉS**

Les comptes consolidés de Publicis Groupe SA relatifs à l'exercice 2005 inclus dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui figure à la section 20.3 du présent document. Les comptes consolidés de Publicis Groupe SA relatifs aux exercices 2004 et 2003 établis selon les normes comptables françaises, ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes correspondants sont inclus dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 13 avril 2005 sous le numéro D.05-0422 aux pages 55 à 104 (incluses), 105 à 106 (incluses) et le 23 avril 2004 sous le numéro D.04-0568 aux pages 46 à 91 (incluses), 92 à 93 (incluses).

# Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Notes	2005	2004
Revenu		4 127	3 832
Charges de personnel	3	(2 454)	(2 271)
Autres charges opérationnelles	4	(908)	(862)
Marge opérationnelle avant amortissements		765	699
Dotation aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions)	5	(116)	(119)
Marge opérationnelle		649	580
Dotation aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	5	(23)	(29)
Perte de valeur	5	(33)	(215)
Autres produits et charges non courants	6	59	(10)
Résultat opérationnel		652	326
Coût de l'endettement financier net	7	(78)	(108)
Autres charges et produits financiers	7	(14)	(6)
Résultat avant impôt des entreprises consolidées		560	212
Impôt sur le résultat	8	(157)	(112)
Reprise nette d'impôts différés sur opérations OBSA/CLN et impôts différés actifs liés au passage aux IFRS		-	198
Résultat net des entreprises consolidées		403	298
Quote-part dans les résultats des mises en équivalence	13	11	6
Résultat net		414	304
Dont intérêts minoritaires		28	26
Dont part du Groupe		386	278
Données par action (en euros)	9		
Nombre d'actions		210 415 990	210 535 541
Bénéfice net par action		1,83	1,32
Nombre d'actions dilué		233 816 994	233 984 337
Bénéfice net par action - dilué		1,76	1,29

# Bilan consolidé

en millions d'euros	Notes	2005	2004
CTIF			
Écarts d'acquisition nets	10	2 883	2 623
Immobilisations incorporelles nettes	11	763	740
Immobilisations corporelles nettes	12	580	609
Impôts différés actifs	8	216	368
Titres mis en équivalence	13	33	17
Autres actifs financiers	14	118	143
ctifs non courants		4 593	4 500
Stocks et en-cours de production	15	580	437
Clients et comptes rattachés	16	4 014	3 282
Autres créances et actifs courants	17	577	450
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	1 980	1186
ctifs courants		7 151	5 355
otal de l'actif		11 744	9 855
ASSIF			
Capital		79	78
Réserves consolidées, part du Groupe		2 006	1 551
apitaux propres, part du Groupe	19	2 085	1 629
Intérêts minoritaires		20	31
otal capitaux propres		2 105	1 660
Dettes financières à plus d'un an	22	1 913	1 492
Impôts différés passifs	8	220	365
Provisions à long terme	20	539	537
assifs non courants		2 672	2 394
Fournisseurs et comptes rattachés		4 605	3 694
Dettes financières à moins d'un an	22	224	273
Dettes d'impôts sur les sociétés		263	206
Provisions à court terme	20	120	106
Autres dettes et passifs courants	23	1 755	1 522
assifs courants	22 8 20 22 20 23	6 967	5 801
otal du passif		11 744	9 855
Endettement financier net	22	207	618

# Tableau des flux de trésorerie consolidés

en millions d'euros	2005	2004
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	414	304
Impôt sur le résultat	157	(86)
Coût de l'endettement financier net	78	108
Moins-values (plus-values) de cession d'actifs (avant impôt)	(58)	10
Dotation aux amortissements et pertes de valeur		
sur immobilisations corporelles et incorporelles	172	363
Charges calculées liées aux stock-options et assimilés	20	20
Autres produits et charges calculés	11	13
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(11)	(6)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	9	7
Frais de restructuration payés	(30)	(79)
Impôt payé	(167)	(114)
Intérêts financiers payés	(93)	(73)
Intérêts financiers encaissés	44	46
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1)	74	264
ux net de trésorerie généré par l'activité	620	777
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(83)	(104)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8	3
Acquisitions nettes d'immobilisations financières	7	468
Acquisitions de filiales	(71)	(124)
Cessions de filiales	98	-
ux net de trésorerie lié aux opérations investissement	(41)	243
- Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(55)	(47)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mere Dividendes versés aux minoritaires des sociétés consolidées	(19)	(23)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	747	455
Remboursement des emprunts	(460)	(1 307)
(Achats)/Ventes nets d'actions propres et de BSA	(400)	(1307)
ux net de trésorerie lié aux opérations de financement	220	(931)
- Incidence des variations de taux de change	72	
- incluence des variations de taux de change	12	(39)
ariation de la trésorerie consolidée (I + II + III + IV)	871	50
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1186	1 415
Soldes créditeurs de banques au 1er janvier	(172)	(451)
Trésorerie à l'ouverture	1 014	964
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	1 980	1186
Soldes créditeurs de banques au 31 décembre	(95)	(172)
Trésorerie à la clôture	1 885	1 014
ariation de la trésorerie consolidée	871	50
(1) Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.		
	(97)	(47)
Variation des stocks et en-cours de production		
Variation des créances clients et autres créances	(391)	76
·		76 235

# Tableau de variation des capitaux propres

Nombre d'actions	en millions d'euros	Capital social	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes enregistrés en capitaux	Total part du Groupe	Intérêts mino- ritaires	Total capitaux propres
d'actions	1" invior 2004 avant neutralization des actions propres	70	2 557	(069)	propres	1 821	28	1 849
	1er janvier 2004 avant neutralisation des actions propres	78	2 557	(968)	154		28	
	Neutralisation des actions propres au 1er janvier (a)	70	2 557	(323)	454	(323)	20	(323
182 365 864	1er janvier 2004 après neutralisation des actions propres	78	2 557	(1 291)	154	1 498	28	1 526
	Variation de valeur des titres disponibles à la vente (1) Variation des écarts de conversion				(9) (107)	(9) (107)	(1)	(9) (108)
	Gains et pertes enregistrés en capitaux propres				(116)	(116)	(1)	(117)
	Résultat net de l'exercice			278		278	26	304
	Total des produits et charges de la période			278	(116)	162	25	187
92 808	Augmentation de capital de Publicis Groupe SA Dividendes versés Rémunérations fondées sur des actions Effet des acquisitions et des engagements de rachats de minoritaires Reprise provisions Saatchi & Saatchi Reprise provision sur Bons du Trésor italien		(20)	(27) 20 2		(47) 20 2	(23)	(70) 20 1 2 3
195 471 061	31 décembre 2004 avant neutralisation des actions propres	78	2 537	(692)	38	1 961	31	1 992
(367 000)	Achats/Ventes d'actions propres (b)	- 10		(9)		(9)	J1	(9)
	Neutralisation des actions propres au 31 décembre (c=a+b)			(332)		(332)		(332)
	31 décembre 2004 après neutralisation des actions propres	78	2 537	(1 024)	38	1 629	31	1 660
102 000 210	Variation de valeur des titres disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	10	£ 331	(1 024)	(16)	(16)	JI	(16)
	Couverture d'investissement net				9	9		9
	Variation des écarts de conversion Gains et pertes enregistrés en capitaux propres				116 <b>109</b>	116 <b>109</b>	5 <b>5</b>	121 <b>114</b>
	Résultat net de l'exercice			386	107	386	28	414
					109		33	
1 (27 040	Total des produits et charges de la période	1	47	386	109	495	33	528
1 637 949	Augmentation de capital de Publicis Groupe SA Dividendes versés Rémunérations fondées sur des actions Rachat de bons de souscription d'actions Intérêts complémentaires sur Oranes Rachat partiel de la partie option de l'Océane 2018 Effet des acquisitions et des engagements de rachats de minoritaires	1	41	(48) (55) 20 (2) (2) (9)		(55) 20 (2) (2) (2) (9)	(19)	(74) 20 (2) (2) (9) (25)
197 109 010	31 décembre 2005 avant neutralisation des actions propres	79	2 584	(402)	147	2 408	20	2 428
343 079	Achats/Ventes d'actions propres (d)			9		9		9
(13 039 764)	Neutralisation des actions propres au 31 décembre 2005 (e=c+d)			(323)		(323)		(323)
184 069 246	31 décembre 2005 après neutralisation des actions propres	79	2 584	(725)	147	2 085	20	2 105
(1) Monta	nts nets d'impôts							
en millions	s d'euros			31 décembr	re 2005		31 décem	bre 2004
Réévaluati Couverture	ons d'immobilisations on des titres disponibles à la vente e d'investissements nets e conversion				105 24 9			105 40 - (107)
T. f. f. f	gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres				147			38

# Notes annexes aux états financiers consolidés

# NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

# NOTE 1.1 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

En application du règlement européen N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés au titre de l'exercice 2005 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les comptes de l'exercice 2005 sont présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2004 également établi selon le même référentiel IAS/IFRS. Les options comptables liées à la première adoption des IFRS sont présentées en Note 32.

Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 21 février 2006 et examinés par le Conseil de Surveillance en date du 2 mars 2006. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires, qui ont le pouvoir de modifier les comptes présentés, lors de l'Assemblée Générale du 7 juin 2006.

# Monnaie de présentation des comptes consolidés

Publicis arrête et publie ses comptes consolidés en euros.

# Participation dans les filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Publicis Groupe SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les filiales sont consolidées à compter de la prise de contrôle par le Groupe et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des bénéfices de ses activités. Ce contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales plus de la moitié des droits de vote. Dans le cas où le Groupe détient directement ou indirectement moins de la moitié des droits de vote, le contrôle peut néanmoins provenir des statuts, d'un accord contractuel, du pouvoir de nommer ou de révoquer

la majorité des membres de l'organe de direction ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote.

# Participation dans les entreprises associées

La participation du Groupe dans les entreprises associées est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entreprise dans laquelle le Groupe a une influence notable, présumée dès lors que le pourcentage de détention est au moins égal à 20 %, et qui n'est ni une filiale ni une coentreprise (entreprise sous contrôle conjoint) du Groupe.

Une participation dans une entreprise associée est comptabilisée au bilan au coût d'acquisition augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise détenue depuis l'acquisition. La participation du Groupe inclut l'écart d'acquisition, traité conformément à la méthode comptable présentée ci-dessous. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat après impôt de l'entreprise associée.

#### Opérations en devises étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception des écarts sur les prêts ou emprunts qui en substance font partie de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement inscrits dans les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net, date à laquelle ils sont reconnus en résultat.

# Conversion des états financiers exprimés en devises étrangères

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. Les comptes des filiales situées à l'extérieur de la zone euro exprimés en devises locales sont convertis en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés, de la facon suivante :

- Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture;
- Le compte de résultat est converti au cours moyen de l'année;

 Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux sont inscrits, pour la part revenant au Groupe, dans le poste « Gains et pertes enregistrés en capitaux propres - Réserve de conversion » et pour la part des tiers, dans le poste « Intérêts minoritaires ».

L'écart d'acquisition et les ajustements à la juste valeur d'actifs et passifs résultant de la comptabilisation d'une acquisition d'une entité étrangère sont exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entreprise acquise et convertis au cours de clôture.

# Éliminations des opérations internes au Groupe

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (résultats de cessions et dividendes internes, provisions sur filiales) sont éliminés du résultat consolidé.

# NOTE 1.2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

## Études, recherche et développement

Publicis comptabilise les dépenses d'études et de recherche en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Ces dépenses se rapportent principalement aux éléments suivants: études et tests relatifs aux campagnes publicitaires, programmes de recherche sur le comportement des consommateurs et les besoins des annonceurs dans différents domaines, études et modélisations visant à optimiser l'achat d'espace des clients du Groupe.

Les dépenses de développement encourues sur un projet individuel sont activées quand sa recouvrabilité future peut raisonnablement être considérée comme assurée. Toute dépense activée est amortie sur la durée attendue des ventes futures relatives au projet.

#### Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés en dettes financières lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de la ou des unités génératrices de trésorerie. Le Groupe considère que l'unité génératrice de trésorerie est l'agence ou un regroupement d'agences.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés. Les calculs s'appuient sur des prévisions de flux de trésorerie à cinq ans, un taux de croissance des flux à l'infini et une actualisation de l'ensemble des flux. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'unité génératrice de trésorerie.

Si les valeurs comptables de l'unité génératrice de trésorerie excèdent la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont imputées en priorité à l'écart d'acquisition et enregistrées au compte de résultat.

# Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées pour leur juste valeur à la date d'acquisition, séparément de l'écart d'acquisition si elles remplissent l'une des deux conditions suivantes:

- Elles sont identifiables, c'est à dire qu'elles résultent de droits légaux ou contractuels;
- Elles sont séparables de l'entité acquise.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques, de relations contractuelles avec les clients et de logiciels.

Les marques, considérées comme à durée d'utilité indéfinie, ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

Les relations contractuelles avec les clients, dont la durée d'utilité est déterminable, sont amorties sur leur durée d'utilisation, qui se situe généralement entre 13 et 40 ans. Elles font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

La méthode utilisée pour la dépréciation des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés. Plus précisément pour les marques, le Groupe recourt à la méthode des « royalty savings » qui prend en compte les flux de trésorerie futurs que générerait la marque en terme de royalties en supposant qu'un tiers serait prêt à payer pour l'utilisation de cette marque. En ce qui concerne les relations contractuelles avec les clients, la méthode prend en compte les flux de trésorerie futurs actualisés générés par les clients. Les évaluations sont effectuées par des experts indépendants. Les paramètres utilisés sont cohérents avec ceux utilisés pour l'évaluation des écarts d'acquisition.

Les logiciels immobilisés comprennent des logiciels à usage interne ainsi que des logiciels à usage commercial, évalués soit à leur coût d'acquisition (achat externe) soit à leur coût de production (développement interne). Ils sont amortis sur leur durée d'utilité, sans jamais excéder trois ans.

# Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Publicis a choisi de réévaluer l'immeuble situé au 133, avenue des Champs Elysées à sa juste valeur à la date de transition aux IFRS et de considérer cette valeur comme le coût par convention à la date de transition.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs qui ont des durées d'utilité différentes, chaque élément étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque immobilisation. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles les plus couramment pratiquées sont les suivantes (amortissements linéaires) :

- Constructions: 20 à 70 ans;
- Agencements des constructions, installations générales: 10 ans;
- Matériel de bureau, mobilier de bureau: 5 à 10 ans;
- Matériel de transport : 4 ans ;
- Matériel informatique : 2 à 4 ans.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

#### Contrats de location

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux. Ces biens sont enregistrés en immobilisations corporelles, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Ils sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité retenue pour un actif similaire détenu en pleine propriété. Au compte de résultat, les redevances de location-financement sont remplacées par les intérêts d'emprunt et l'amortissement du bien. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

#### Investissements

Tous les investissements sont initialement comptabilisés au coût qui correspond au prix payé ou à la juste valeur des biens remis en paiement.

Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « actifs détenus à des fins de transaction » ou « actifs disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

Les profits et pertes sur investissements détenus à des fins de transaction sont enregistrés en résultat.

Les profits et pertes sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres, sur une ligne spécifique, jusqu'à ce que l'investissement soit vendu ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Les autres investissements à long terme destinés à être détenus jusqu'à leur échéance, tels que les obligations, sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour les investissements comptabilisés au coût amorti, les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les investissements sont sortis de l'actif ou qu'ils ont perdu de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

#### Créances rattachées à des participations

Ce poste comprend les créances à caractère financier détenues par le Groupe sur des entreprises associées ou non consolidées.

Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsqu'il existe, en raison de la situation financière des entités concernées, un risque de non-recouvrement. Cette provision figure alors dans le poste « Provision sur autres actifs financiers non courants ».

#### Stocks et en-cours de production

Dans ce poste figurent principalement les travaux en cours liés à l'activité publicitaire. Ceux-ci correspondent aux travaux techniques de création et de production (graphique, TV, radio, édition...) facturables au client mais non encore facturés. Ils sont enregistrés sur la base des coûts engagés et dépréciés lorsque leur valeur nette de réalisation devient inférieure à leur coût. Les travaux non facturables ou les coûts engagés pour le gain de nouveaux clients ne sont pas activés, sauf si la refacturation de ces coûts de réponse aux appels

d'offres est prévue contractuellement. Pour apprécier

la valeur nette de réalisation, les en-cours sont examinés

au cas par cas et dépréciés en fonction de critères

comme l'existence de litiges avec le client.

# Créances clients

Les créances sont enregistrées pour le montant initial de la facture. Celles qui présentent un risque de non-recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation. Les créances clients sont dépréciées au cas par cas en fonction de divers critères comme l'existence de difficultés de recouvrement, de litiges ou de la situation du débiteur.

Compte tenu des activités du Groupe, les créances clients sont à court terme. Néanmoins, toute créance dont l'échéance serait lointaine serait évaluée en calculant sa valeur actualisée.

# Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères et sur les taux d'intérêt pour couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change et de taux. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur qui est déterminée par référence aux prix de marché disponibles à la clôture.

Dès lors qu'elles sont qualifiées comptablement de couverture, il convient de distinguer:

- Les couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé;
- Les couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs;
- Les couvertures d'investissement net.

Concernant les couvertures relatives à un actif ou un passif comptabilisé, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à sa juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Parallèlement tout profit ou perte sur l'élément couvert vient modifier la valeur comptable de cet élément en contrepartie d'un impact au compte de résultat.

Concernant les couvertures utilisées pour couvrir des engagements fermes et qui remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité de couverture (couverture de flux de trésorerie futurs), la partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est déterminée comme étant une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat, par exemple lorsque la vente prévue survient effectivement.

Concernant les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net, le principe de comptabilisation est similaire aux couvertures de flux de trésorerie futurs. Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat. Lors de la sortie de l'activité à l'étranger, la valeur cumulée des profits et des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé directement dans le résultat de l'exercice.

Les variations de valeur des instruments dérivés qui sont qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées en autres charges et produits financiers, comme les variations de valeur des éléments sous-jacents. La juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en autres actifs et autres passifs courants.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois et les Sicav et fonds communs de placement monétaires soumis à un risque négligeable de changement de valeur, c'est-à-dire qui respectent les critères suivants : sensibilité au risque de taux inférieur ou égal à 0,25 et volatilité historique à 12 mois proche de zéro.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des soldes créditeurs de banques.

#### **Actions propres**

Les actions propres quelle que soit leur destination sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

# **Emprunts obligataires**

# Emprunts obligataires simples

Les emprunts obligataires sont initialement enregistrés à la juste valeur, qui correspond au montant reçu, net des coûts d'émission.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts obligataires sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

# Emprunts obligataires avec option de conversion et emprunts remboursables en actions

Pour les emprunts obligataires convertibles en actions (Océanes), les emprunts remboursables en actions (Oranes) ou les emprunts avec bons de souscription d'actions (OBSA), la composante dette et la composante capitaux propres sont séparées dès leur comptabilisation initiale. La juste valeur de la composante dette à l'émission est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs contractuels en utilisant le taux de marché applicable pour un emprunt obligataire qui aurait été souscrit par la société aux mêmes conditions mais sans option de conversion.

La valeur de la composante capitaux propres est déterminée à l'émission par différence entre la juste valeur de la composante dette et la juste valeur de l'emprunt obligataire. La valeur de l'option de conversion n'est pas revue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais d'émission sont répartis entre la part dette et la part capitaux propres sur la base de leurs valeurs comptables respectives au moment de l'émission.

La composante dette est ensuite évaluée sur la base du coût amorti.

#### Engagements de rachat de minoritaires

Publicis a consenti à des actionnaires de ses filiales consolidées par intégration globale des options de vente de leurs participations minoritaires.

Dans l'attente d'une interprétation IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été retenu en application des normes IFRS en vigueur :

- Lors de la comptabilisation initiale, ces engagements sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur actualisée du montant de rachat, avec pour contrepartie les intérêts minoritaires et pour le solde, l'écart d'acquisition;
- La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition;
- À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées; si le rachat est effectué, le montant constaté en dettes financières est soldé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

#### **Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps étant comptabilisée en charge financière.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs, sauf dans le cas de regroupement d'entreprises où ils constituent des éléments identifiables.

#### Provisions pour litiges

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque lié à un procès ou litige de toute nature (commerciale, réglementaire, fiscale ou sociale) est identifié, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre ce risque et qu'une estimation fiable du coût lié à ce risque est possible. Dans de tels cas, le montant de la provision (y compris les pénalités liées) est déterminé par les agences et leurs experts, sous la supervision des services centraux du Groupe, sur la base de la meilleure estimation des coûts probables liés au procès ou litige.

## Provisions pour restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsque ces mesures ont été décidées et annoncées.

Dans le cadre d'une acquisition, les plans de restructuration qui ne sont pas des passifs lors de l'acquisition pour l'entreprise acquise sont comptabilisés en charges.

Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, au coût des préavis non réalisés, aux éventuelles mises au rebut d'immobilisations et d'autres actifs.

#### Provisions sur engagements immobiliers

Une provision est constituée pour le montant des loyers et frais annexes à payer - net des recettes estimées de sous-locations - sur tout bien immobilier si le bien est sous-loué ou vacant, et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre des activités principales.

Une provision est également constituée dans le cadre d'une acquisition en cas d'existence de contrats de location immobilière conclus à des conditions moins favorables que les conditions de marché constatées à la date d'acquisition.

# Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe comptabilise les engagements liés aux pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi en fonction de la qualification de ces régimes :

- À cotisations définies : les montants des contributions du Groupe à ces cotisations versées sont comptabilisés en charges de période ;
- À prestations définies: le coût des prestations définies est déterminé séparément pour chaque régime en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour chaque régime excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

L'effet de la désactualisation des engagements de retraite, net des rendements attendus des actifs en couverture, est constaté en « Autres charges et produits financiers ».

# Fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste comprend toutes les dettes d'exploitation (y compris les effets à payer et factures à recevoir) liées à l'acquisition de biens et services, à l'exception de celles relatives aux opérations d'achat d'espace en France, effectuées dans le cadre de la Loi Sapin (classées en « Autres dettes et passifs courants »). Ces dettes sont à échéance à moins d'un an. Toutefois toute dette dont l'échéance serait lointaine serait actualisée.

#### Revenu

Un accord écrit du client (bon de commande, courrier, contrat client...) indiquant la nature et le montant des travaux est nécessaire en préalable à la reconnaissance du revenu. Les principes de reconnaissance du revenu sont les suivants :

### Contrats à la commission (hors production)

Le revenu des prestations de création publicitaire et des services d'achat d'espace est reconnu à la date de diffusion ou de publication.

## Honoraires (contrat ponctuel, contrat à honoraires fixes, contrat sur base de temps passé...)

Le revenu est comptabilisé lorsque la prestation a été réalisée. Le revenu des contrats à honoraires fixes est comptabilisé sur une base linéaire qui reflète la nature et l'étendue des services rendus. Le revenu des contrats sur base de temps passé est reconnu en fonction des travaux effectués.

#### Honoraires basés sur des critères de performance

Le revenu est comptabilisé lorsque les critères de performance sont atteints et font l'objet d'une confirmation par le client.

## Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions Publicis

La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits. Elle est déterminée par un expert indépendant, selon le modèle Black-Scholes.

Pour les plans où la levée est liée à la réalisation d'objectifs, le Groupe estime la probabilité de réalisation de ces objectifs et en tient compte dans la détermination du nombre d'actions à émettre.

#### Autres produits et charges non courants

Publicis présente en «autres produits et charges non courants» les produits et charges inhabituels afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe. Sont notamment incluses sous cette rubrique les plus ou moins-values de cession d'actif.

## Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financières

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières et les produits d'intérêts reçus sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financières comprennent principalement les effets de la désactualisation des provisions immobilières à long terme et des provisions pour retraites (nets du rendement des actifs), les variations de juste valeur des dérivés ainsi que les gains et pertes de change.

### Impôt sur les bénéfices

Les bénéfices sont taxés selon les réglementations propres aux pays dans lesquels ils sont réalisés. Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable (résultant du renversement de différences temporelles imposables ou de l'existence d'un bénéfice imposable généré par l'entité) sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

## Résultat par action et résultat dilué par action (BNPA et BNPA dilué)

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice y compris l'effet du remboursement des Oranes en actions, les Oranes étant contractuellement remboursables en actions ordinaires.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires après neutralisation des intérêts sur les emprunts remboursables ou convertibles en actions par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets

des options dilutives, des bons de souscription d'actions dilutifs et de la conversion des obligations convertibles en actions (Océanes).

Pour le calcul du résultat dilué par action, seuls sont pris en considération les instruments ayant un effet dilutif sur ce dernier, c'est-à-dire qui ont pour effet de réduire le résultat par action.

Pour les options de souscription ou d'achat d'actions Publicis et les bons de souscription d'actions, la méthode suivante est utilisée :

Pour calculer le résultat dilué par action, les options dilutives et les bons de souscription d'actions dilutifs sont supposés avoir été exercés.

Le produit résultant de l'exercice de ces instruments est considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période (réputée valorisée à la juste valeur, cette émission sans effet dilutif ni relutif n'est pas prise en compte dans le calcul du BNPA dilué). La différence entre le nombre d'actions ordinaires émises et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été émises au cours moyen de marché doit être traitée comme une émission d'actions ordinaires sans contrepartie financière, donc ayant un effet dilutif; ce nombre est pris en compte dans le dénominateur du résultat dilué par action.

De ce fait, les options et les bons de souscription d'actions n'ont un effet dilutif que lorsque le cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période excède le prix d'exercice des options ou des bons de souscription d'actions (c'est-à-dire qu'elles sont « dans la monnaie »).

Outre ce résultat par action (de base et dilué), le Groupe calcule et communique habituellement un BNPA « courant » de base et dilué, qui est similaire à celui décrit ci-dessus, sauf pour ce qui est du résultat retenu, qui exclut :

- La ligne « perte de valeur » et « dotation aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions »;
- Certains produits et charges à caractère inhabituel (enregistrés sur la ligne « autres produits et charges non courants »), spécifiquement désignés.

# NOTE 1.3 PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modifications des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur concernent :

- Les provisions pour risques et charges;
- La dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles;
- L'évaluation de la juste valeur des options attribuées dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions de Publicis Groupe SA.

Des éléments détaillés figurent respectivement en Note 20, Note 5 et Note 28 de la présente annexe.

## NOTE 1.4 IMPACT DES NORMES IFRS ET INTERPRÉTATIONS DE L'IFRIC PUBLIÉES ET NON ENCORE EN VIGUEUR

Le Groupe a analysé les normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC publiés et approuvés par l'Union Européenne au 31 décembre 2005 et applicables au plus tard au 1er janvier 2006 ainsi que ceux publiés mais non encore approuvés par l'Union Européenne au 31 décembre 2005. Le Groupe s'attend à ce que l'adoption de ces textes n'ait pas d'impact significatif sur ses états financiers pour la période de leur première application.

## NOTE 2 - VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### NOTE 2.1 ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Les principales acquisitions de l'exercice sont les suivantes :

- En septembre 2005, le Groupe a acquis 50,01 % de Freud Communications, principale société de Relations Publiques indépendante au Royaume-Uni;
- En novembre 2005, le Groupe a acquis 70 % du groupe eventive, leader dans l'événementiel en Autriche et acteur majeur en Allemagne et en Suisse.

Les acquisitions de l'exercice prises dans leur ensemble représentent moins de 1 % du revenu consolidé et une contribution positive de moins de 0,5 % du résultat net consolidé (part du Groupe).

## NOTE 2.2 CESSIONS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2005, le Groupe a cédé les 50 % du capital qu'il détenait dans JC Decaux Netherlands et VKM ainsi que les 49 % qu'il détenait dans Sopact.

Par ailleurs, le Groupe a également cédé 33 % de la société Métrobus. Au 31 décembre 2005, le Groupe détient 67 % de Métrobus.

Le prix de cession de ces participations s'est élevé à 110 millions d'euros.

La contribution des sociétés cédées au revenu et au résultat net (part du Groupe) consolidés de l'exercice 2005 est de l'ordre de 1%.

## NOTE 3 - CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les charges de personnel incluent les salaires, appointements, commissions, primes, bonus, intéressements, congés payés ainsi que les charges liées aux plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les charges liées aux retraites (hors effet net de désactualisation présentée en autres produits et charges financières).

en millions d'euros	2005	2004
Rémunérations	1 964	1 822
Charges sociales	316	287
Avantages postérieurs		
à l'emploi	63	59
Charges de stock-options	20	20
Intérimaires et « free-lance »	91	83
Total	2 454	2 271

## Évolution et répartition des effectifs

#### Par zone géographique

	2005	2004
Europe	14 412	14 151
Amérique du Nord	12 158	11 308
Reste du monde	12 040	10 925
Total	38 610	36 384

#### Par fonction (en %)

	2005	2004
Commercial	23 %	22 %
Création	18 %	17 %
Production et activités spécialisées	15 %	15 %
Média et Recherche	22 %	22 %
Administration/Gestion	16 %	17 %
Autres	6 %	7 %
Total	100 %	100 %

## NOTE 4 - AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Ce poste regroupe toutes les charges externes autres que les achats de production et de médias. Il comprend les loyers, charges locatives et autres charges liées à l'occupation des locaux pour 236 millions d'euros en 2005 contre 240 millions d'euros en 2004; il inclut également les impôts (à l'exception de l'impôt sur les bénéfices), les taxes et versements assimilés ainsi que les dotations et reprises sur provisions.

## NOTE 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTE DE VALEUR

Total des dotations aux amortissements et perte de valeur	(172)	(363
Perte de valeur	(33)	(215
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	(16)	-
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	(6)	(92
Perte de valeur sur incorporels liés aux acquisitions	(11)	(123
Dotation aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(23)	(29
Dotation aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions)	(116)	(119
Amortissement des immobilisations corporelles	(97)	(109
Amortissement des autres immobilisations incorporelles (hors incorporels liés aux acquisitions)	(19)	(10)
en millions d'euros	2005	2004

## Perte de valeur sur incorporels liés aux acquisitions

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur toutes les marques du Groupe, à savoir les marques reconnues lors de l'acquisition de Bcom3 (Leo Burnett, Starcom, MS&L et Medicus) et les marques Fallon et ZenithOptimedia. Les relations contractuelles avec les clients de Fallon et Nelson ont également fait l'objet d'un test de dépréciation. L'intégralité des évaluations nécessaires aux tests de dépréciation a été réalisée par un expert indépendant.

Les taux d'actualisation après impôt retenus lors de l'évaluation se situent entre 8,0 % (11,8 % avant impôt) et 10 % (20,7 % avant impôt).

Ces tests ont conduit le Groupe à constater une perte de valeur sur les relations contractuelles avec les clients de Fallon pour un montant de 11 millions d'euros.

Cette charge, déterminée sur la base d'un taux d'actualisation de 10 % après impôt (20,6 % avant impôt) résulte de la perte de plusieurs clients durant l'exercice.

## Perte de valeur sur écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur les unités génératrices de trésorerie, constituées d'agences ou de regroupements d'agences.

Les évaluations nécessaires aux tests sur les écarts d'acquisition de Leo Burnett (résultant de l'allocation de l'écart d'acquisition de Bcom3) et de Fallon ont été réalisés par un expert indépendant. Les autres tests ont été réalisés par le Groupe.

Les taux d'actualisation après impôt retenus se situent entre 8,5 % (12 % avant impôt) et 10 % (14,1 % avant impôt). La croissance à l'infini utilisée dans les projections se situe entre 3 et 3,5 %.

Ces tests ont conduit le Groupe à enregistrer une perte de valeur de 1 million d'euros relative aux écarts d'acquisition de Publicis Thaïlande et Publicis Pérou.

Par ailleurs, le Groupe a utilisé 5 millions d'euros de déficits fiscaux reportables existant lors de l'acquisition de Bcom3 et non reconnus au bilan. En conséquence, une perte de valeur de l'écart d'acquisition de Bcom3 a été constatée pour le même montant.

En outre, les valeurs nettes de l'écart d'acquisition et de la marque allouées à Leo Burnett s'élèvent respectivement à 1 149 millions d'euros (soit 40 % du montant total des écarts d'acquisition nets) et 232 millions d'euros (soit 63 % du montant total des marques) au 31 décembre 2005.

Le test de dépréciation sur l'écart d'acquisition de Leo Burnett a été effectué sur la base de la valeur d'utilité de cette unité génératrice de trésorerie déterminée à partir de son business plan à 5 ans (2006-2010) et des hypothèses suivantes:

- Un taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs de 8,5 % après impôt (12 % avant impôt);
- Un taux de croissance des revenus sur la période 2006-2010 en ligne avec la croissance moyenne attendue des réseaux d'agences créatives;
- Un taux de croissance à l'infini de 3 %;
- Une marge constante sur la période du business plan et au-delà.

La valeur d'utilité ainsi déterminée est supérieure à la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie Leo Burnett. Aucune perte de valeur n'est donc à constater. L'utilisation d'un taux d'actualisation de 1% supérieur conduit à la même conclusion. Il en est de même pour un taux de croissance à l'infini de 1% inférieur.

## Perte de valeur sur immobilisations corporelles

Il s'agit de la perte totale de valeur constatée sur des immobilisations utilisées dans le cadre d'activités déficitaires.

## **NOTE 6 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS**

Ce poste regroupe les produits et charges inhabituels. Sont notamment incluses sous cette rubrique les plus ou moins-values de cession d'actif.

en millions d'euros	2005	2004
Plus-values (moins-values) sur cessions d'actifs (1)	80	(2)
Plus-values (moins-values) sur rachat d'instruments de financement (2)	(22)	(7)
Autres produits et charges non courants	1	(1)
s produits et charges non courants	 59	

<sup>(1)</sup> En 2005, il s'agit essentiellement de la plus-value de cession des titres JC Decaux Netherlands, VKM, Sopact ainsi que de 33 % du capital de Métrobus.

## **NOTE 7 - CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS**

en millions d'euros	2005	2004
Charges d'intérêts sur emprunts et découverts bancaires	(114)	(144)
Charges d'intérêts sur contrats de location-financement	(10)	(10)
Produits financiers	46	46
Coût de l'endettement financier net	(78)	(108)
Pertes et gains de change	(51)	29
Variation de la juste valeur des dérivés	47	(23)
Coût financier lié à l'actualisation des provisions immobilières à long terme (au taux de 5 %)	(7)	(8
Coût financier net, lié à l'actualisation des provisions pour retraites	(4)	(5)
Dividendes reçus hors Groupe	1	1
Autres charges et produits financiers	(14)	(6)
Total (charges) et produits financiers nets	(92)	(114)

## **NOTE 8 - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

## Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

Impôt sur le résultat	(157)	(112)
Total produit (charge) net d'impôt différé	33	33
Variation des provisions sur impôts différés actifs et activation d'impôts différés actifs $^{\tiny \text{\tiny TD}}$	-	-
Charge nette d'impôt différé liée à la création et à la reprise des différences temporelles	33	33
Total charge d'impôt exigible	(190)	(145)
Déficits fiscaux et crédits d'impôts ayant réduit la charge d'impôt exigible et non activés au titre d'un exercice antérieur	43	35
Charge d'impôt exigible	(233)	(180)
en millions d'euros	2005	2004

<sup>(1)</sup> À l'exclusion, en 2004, de 57 millions d'euros de reconnaissance d'impôts différés actifs liés au passage IFRS et présentés sur la ligne « Reprise nette d'impôts différés sur opérations OBSA/CLN et impôts différés actifs liés au passage IFRS ».



<sup>(2)</sup> En 2005, il s'agit de la moins-value sur rachat de 62,36 % de l'Océane 2018. En 2004, il s'agit de la moins-value de rachat de la partie obligataire de l'OBSA et de vente des CLN.

## Analyse de l'impôt imputé sur les capitaux propres au cours de l'exercice

Les impôts imputés directement sur les capitaux propres au cours de l'exercice sont relatifs au swap sur l'Eurobond 2012 (cf. Note 26). Il s'agit d'un impôt différé passif de 9 millions d'euros. Aucun impôt n'a été constaté directement en capitaux propres au cours de l'exercice 2004.

### Taux d'impôt effectif

#### Le taux d'impôt effectif ressort à :

en millions d'euros	2005	2004
Résultat avant impôt des entreprises consolidées	560	212
Plus-value sur cessions de JC Decaux Netherlands, VKM, Sopact et de 33 % de Métrobus	(87)	-
Moins-value de rachat de la partie dette de l'OBSA et de cession des CLN	-	7
Perte de valeur sur écarts d'acquisition à l'exclusion de la perte liée à l'utilisation de pertes fiscales non reconnues lors de l'acquisition Bcom3	1	88
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	16	-
ésultat avant impôt retraité	490	307
Taux d'imposition français	33,83 %	34,33 %
mpôt attendu	(166)	(105
Incidence des : - différences de taux d'imposition - résultats taxés à taux réduit - utilisation des pertes fiscales antérieures et reconnaissance d'impôts	(4)	(4)
différés actifs sur pertes antérieures <sup>(1)</sup> - pertes de l'exercice non activées et provisions sur impôts différés actifs - différences permanentes  npôt constaté au compte de résultat (2)	43 (22) (8) <b>(157)</b>	35 (12) (26) <b>(112</b> )
aux d'impôt effectif	32,0 %	36,5 %

<sup>(1)</sup> À l'exclusion, en 2004, de 57 millions d'euros de reconnaissance d'impôts différés actifs liés au passage IFRS et présentés sur la ligne « Reprise nette d'impôts différés sur opérations OBSA/CLN et impôts différés actifs liés au passage IFRS ».

## Déficits reportables

Suite à l'acquisition de Saatchi & Saatchi, le Groupe disposait d'environ 503 millions d'euros de déficits reportables issus d'opérations de Saatchi antérieures à l'acquisition. Au 31 décembre 2005, le montant des déficits reportables non reconnu d'un point de vue comptable s'élève à 200 millions d'euros.

En plus des pertes reportables de Saatchi & Saatchi, le Groupe dispose d'un montant de 290 millions d'euros au 31 décembre 2005 de déficits reportables (dont 257 millions d'euros indéfiniment reportables) qui n'ont pas fait l'objet de la reconnaissance d'un crédit d'impôt différé à l'actif du bilan consolidé du fait des incertitudes liées aux possibilités restreintes d'utilisation de ces derniers.

Les pertes reportables du groupe Bcom3 existant lors de l'acquisition et utilisées au cours de l'exercice 2005 ont été imputées sur le goodwill de Bcom3 pour un montant de 5 millions d'euros conformément à la norme IFRS 3.

<sup>(2)</sup> Hors reprise nette d'impôts différés sur opérations OBSA/CLN et impôts différés actifs liés au passage aux IFRS.

## Impôts différés constatés au bilan

Les actifs et passifs d'impôts différés sont les suivants au 31 décembre :

Impôts différés actifs (passifs), nets	(4)	3
Total impôts différés passifs	(220)	(365)
Effet de la compensation des impôts différés actifs et passifs par groupes fiscaux <sup>(1)</sup>	208	57
Partie à long terme	(397)	(386)
Partie à court terme	(31)	(36)
Total impôts différés actifs	216	368
Effet de la compensation des impôts différés actifs et passifs par groupes fiscaux <sup>(1)</sup>	(208)	(57)i
Partie à long terme	354	327
Partie à court terme	70	98
en millions d'euros	2005	2004

(1) La compensation effectuée en 2005 tient compte de la création, au cours de l'exercice, d'un groupe fiscal unique aux États-Unis.

## Origine des impôts différés

en millions d'euros	2005	2004
Impôts différés actifs liés à des différences temporaires (hors Bcom3)	235	223
Impôts différés sur les emprunts obligataires hybrides	13	15
Impôts différés actifs liés aux restructurations et engagements immobiliers liés à l'acquisition Bcom3	104	116
Impôts différés actifs liés à des reports déficitaires	72	71
Effet de la compensation des impôts différés actifs et passifs par groupes fiscaux	(208)	(57)
tal impôts différés actifs	216	368
Impôts différés passifs liés à des différences temporaires (hors instruments financiers composés)	(61)	(31)
Impôts différés sur les emprunts obligataires hybrides	(31)	(54)
Impôts différés passifs liés à la réévaluation des actifs et passifs effectuée à l'occasion d'une acquisition	(282)	(283)
Impôt différé lié à la juste valeur comme coût présumé de l'immeuble des Champs Elysées	(54)	(54)
Effet de la compensation des impôts différés actifs et passifs par groupes fiscaux	208	57
tal impôts différés passifs	(220)	(365)
pôts différés actifs (passifs), nets	(4)	3

Les impôts différés passifs comprennent l'impôt sur la réévaluation pratiquée sur les actifs incorporels à l'occasion des acquisitions de Zenith (37 millions d'euros) et de Bcom3 (223 millions d'euros), ainsi que les impôts différés liés à la séparation des emprunts obligataires composés (Océanes, Oranes) et l'impôt différé lié à la juste valeur comme coût présumé de l'immeuble sur les Champs Elysées à la date de transition aux IFRS.

## NOTE 9 - RÉSULTAT PAR ACTION ET RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

		2005	200-
néfice net retenu pour le calcul du BNPA			
en millions d'euros			
Résultat net part du Groupe	а	386	27
Impact des instruments dilutifs :			
- Économies de frais financiers liés à la conversion des instruments de dettes, nettes d'impôt $^{\varpi}$		25	2
Résultat net part du Groupe - dilué	b	411	30
nbre d'actions retenu pour le calcul du BNPA			
Nombre d'actions moyen en circulation		182 818 378	182 410 54
Actions à remettre en remboursement des Oranes		27 597 612	28 125 00
Nombre d'actions moyen d'actions retenu pour le calcul	С	210 415 990	210 535 5
Impact des instruments dilutifs : (2)			
- Effet des levées de stock-options dilutives		228 591	276 38
- Actions résultant de la conversion des emprunts convertibles <sup>(1)</sup>		23 172 413	23 172 41
Nombre d'actions dilué	d	233 816 994	233 984 33
en euros			
éfice net par action	a/c	1,83	1,3
éfice net par action - dilué	b/d	1,76	1,2

<sup>(1)</sup> Seule l'Océane 2008 est prise en compte pour le calcul du BNPA, l'Océane 2018 ayant un effet relutif sur celui-ci.

<sup>(2)</sup> Les bons de souscription d'actions (BSA) et les stock-options dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de l'action sur l'année 2005, ainsi que les Océanes 2018 ne sont, du fait de leur caractère relutif, pas pris en compte dans le calcul du bénéfice net par action dilué.

		2005	2004
éfice net retenu pour le calcul du BNPA courant <sup>(1)</sup> en millions d'euros			
Résultat net part du Groupe		386	278
Eléments exclus :			
- Amortissement des incorporels liés aux acquisitions, net d'impôt		14	18
- Perte de valeur, nette d'impôt		24	164
- Plus-value sur cessions de JC Decaux Netherlands, VKM, Sopact			
et de 33 % de Métrobus, nette d'impôt		(87)	-
- Moins-value sur remboursement anticipé Océane 2018, nette d'imp	ôt	16	-
- Plus-value sur opérations OBSA/CLN, nette d'impôt		-	(134
- Impôts différés actifs liés au passage aux IFRS		-	(57
Résultat net courant part du Groupe	е	353	269
Impact des instruments dilutifs:			
- Économies de frais financiers liés à la conversion			
des instruments de dette, nettes d'impôt		25	23
Résultat net courant part du Groupe - dilué	f	378	292
bre d'actions retenu pour le calcul du BNPA			
Nombre d'actions moyen en circulation		182 818 378	182 410 541
Actions en remettre en remboursement des Oranes		27 597 612	28 125 000
Nombre d'actions moyen d'actions retenu pour le calcul	С	210 415 990	210 535 541
Impact des instruments dilutifs :			
- Effet des levées de stock-options dilutives		228 591	276 383
- Actions résultant de la conversion des emprunts convertibles		23 172 413	23 172 413
Nombre d'actions dilué	d	233 816 994	233 984 337
en euros			
A courant <sup>(1)</sup>	e/c	1,68	1,28
A courant <sup>(1)</sup> - dilué	f/d	1,62	1,25
A courant <sup>®</sup> - dilué	f/d	1,62	1

<sup>(1)</sup> BNPA avant amortissement des incorporels liés aux acquisitions, perte de valeur, plus (moins)-value sur opérations de cession de JC Decaux Netherlands, VKM, Sopact et de 33 % de Métrobus, sur opération OBSA/CLN (nets d'impôts) et impôts différés actifs liés au passage aux IFRS.

Il convient de signaler que les opérations sur les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles suivantes sont intervenues depuis la clôture de l'exercice :

- Exercice du put sur l'Océane 2018 en janvier 2006 : 1149 587 Océanes ont été remboursées, faisant ainsi disparaitre un nombre équivalent d'actions potentielles;
- Offre publique de rachat des BSA lancée le
   13 janvier 2006 : l'offre s'est soldée par le rachat de 22 107 049 bons de souscription d'actions, conduisant à la suppression d'un nombre équivalent d'actions potentielles.

## **NOTE 10 - ÉCARTS D'ACQUISITION**

Publicis a opté pour la possibilité de ne pas retraiter la classification et les méthodes antérieures de comptabilisation des regroupements d'entreprise intervenus avant la date de transition. À compter de cette date, les regroupements d'entreprises sont traités conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 et les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont plus amortis.

Au 1er janvier 2004, date de transition, la valeur brute comptable des écarts d'acquisition en IFRS est égale à la valeur brute des écarts d'acquisition en normes françaises diminuée des amortissements cumulés. L'analyse des principaux écarts d'acquisition sur les sociétés consolidées est la suivante:

en millions d'euros	Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
Valeurs nettes 31 décembre 2004	856	1 367	400	2 623
Année 2005 :				
- Ecarts d'acquisition bruts existants au 1er janvier 2005	910	1 378	444	2 732
- Variation de l'exercice (y compris change)	125	96	53	274
Total valeurs brutes	1 035	1 474	497	3 006
Perte de valeur	(59)	(12)	(52)	(123)
Total valeurs nettes au 31 décembre 2005	976	1 462	445	2 883

## Variation des écarts d'acquisition

en millions d'euros	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
1° janvier 2004	2 711	(18)	2 693
Acquisitions/Perte de valeur	99	(92)	7
Variations liées à la comptabilisation des engagements de rachats de minoritaires <sup>(1)</sup>	(38)	-	(38)
Cessions et sorties d'actif	(22)	-	(22)
Change et divers	(18)	1	(17)
31 décembre 2004	2 732	(109)	2 623
Acquisitions/Perte de valeur	72	(6)	66
Variations liées à la comptabilisation des engagements de rachats de minoritaires <sup>(1)</sup>	50	-	50
Cessions et sorties d'actif	(8)	-	(8)
Change et divers	160	(8)	152
31 décembre 2005	3 006	(123)	2 883

<sup>(1)</sup> Dans l'attente d'une interprétation de l'IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, les engagements de rachats de minoritaires sont comptabilisés en dettes financières avec pour contrepartie les intérêts minoritaires, le solde étant comptabilisé en écart d'acquisition. Tout mouvement ultérieur des intérêts minoritaires ainsi que toute réévaluation de l'engagement modifie l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2005, la valeur brute de l'écart d'acquisition résultant de l'acquisition de Bcom3 s'établit à 1 904 millions d'euros. La perte de valeur constatée sur cet écart d'acquisition s'élève à 9 millions d'euros au 31 décembre 2005. Elle correspond au montant des pertes fiscales reportables de Bcom3 utilisées depuis 2004.

## **NOTE 11 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES**

Variation des immobilisations incorporelles à durée de vie définie

en millions d'euros R		ons contractuelles avec les	clients		Logiciels et divers	
	Valeur brute	Amortissement / Perte de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement/ Perte de valeur	Valeur nette
janvier 2004	564	(62)	502	100	(68)	32
Acquisitions	3	-	3	28	-	28
Amortissement	-	(29)	(29)	-	(10)	(10)
Perte de valeur	-	(95)	(95)	-	-	-
Cessions et sorties d'actif	(5)	1	(4)	(10)	8	(2
Change et divers	(28)	13	(15)	(19)	7	(12
1 décembre 2004	534	(172)	362	99	(63)	36
Acquisitions	-	-	-	32	-	32
Amortissement	-	(23)	(23)	-	(19)	(19
Perte de valeur	-	(11)	(11)	-	-	-
Cessions et sorties d'actif	(3)	3	-	(7)	6	(1
Change et divers	61	(31)	30	(7)	(4)	(11
1 décembre 2005	592	(234)	358	117	(80)	37

Variation des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et du total des immobilisations incorporelles

en millions d'euros		Marques		Total d	es immobilisations incorp	orelles
	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement/ Perte de valeur	Valeur nette
1er janvier 2004	382	-	382	1 046	(130)	916
Acquisitions	-	_	-	31	-	31
Amortissement	-	-	-		(39)	(39)
Perte de valeur	-	(28)	(28)	-	(123)	(123)
Cessions et sorties d'actif	-	-	-	(15)	9	(6)
Change et divers	(14)	2	(12)	(61)	22	(39)
31 décembre 2004	368	(26)	342	1 001	(261)	740
Acquisitions	-	-	-	32	-	32
Amortissement	-	-	-	-	(42)	(42)
Perte de valeur	-	-	-	-	(11)	(11)
Cessions et sorties d'actif	-	-	-	(10)	9	(1)
Change et divers	30	(4)	26	84	(39)	45
31 décembre 2005	398	(30)	368	1 107	(344)	763

## Évaluation des immobilisations incorporelles

Les tests de valeur réalisés par un expert indépendant à la clôture de l'exercice 2005 ont conduit à constater une perte de valeur de 11 millions d'euros sur les relations clientèle de la marque Fallon (cf. Note 5 - Dotation aux amortissements et perte de valeur).

## NOTE 12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

en millions d'euros	Terrains et constructions	Autres	Total
Valeurs brutes au 1er janvier 2004	317	1 038	1 355
Augmentations	-	94	94
Diminutions	(4)	(130)	(134)
Variations de périmètre	-	-	-
Change et divers	(12)	(99)	(111)
Valeurs brutes au 31 décembre 2004	301	903	1 204
Augmentations	-	69	69
Diminutions	(2)	(106)	(108)
Variations de périmètre	-	(58)	(58)
Change et divers	52	54	106
Valeurs brutes au 31 décembre 2005	351	862	1 213
Amortissements cumulés au 31 décembre 2004	(8)	(587)	(595)
Augmentations <sup>(1)</sup>	(6)	(107)	(113)
Diminutions	1	101	102
Variations de périmètre	-	38	38
Change et divers	(37)	(28)	(65)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2005	(50)	(583)	(633)
Valeurs nettes au 31 décembre 2005	301	279	580

(1) Dont 16 millions d'euros de perte de valeur sur les autres immobilisations corporelles (cf. Note 5).

## Terrains et constructions

Au 31 décembre 2005, Publicis dispose en pleine propriété d'un patrimoine immobilier, qui figure au bilan pour une valeur nette de 198 millions d'euros. Le principal actif est l'immeuble du siège social situé au 133, avenue des Champs Elysées, à Paris. Cet immeuble de 7 étages comprend environ 12 000 m² de bureaux, occupés par les sociétés du Groupe, et 1 500 m² de surfaces commerciales, occupées par Publicisdrugstore ainsi que deux salles de cinéma ouvertes au public.

Publicis a choisi de réévaluer cet immeuble à la juste valeur et de considérer cette valeur comme le coût par convention à la date de transition. À cette date, la juste valeur de cet immeuble s'élevait à 164 millions d'euros ce qui représente à cette date un ajustement de 159 millions d'euros par rapport à sa valeur figurant

selon les normes comptables antérieures. L'évaluation a été effectuée par un expert indépendant, selon la méthode de la capitalisation des loyers.

Publicis Groupe SA est par ailleurs propriétaire de quatre étages de l'immeuble occupé par Leo Burnett au 15, rue du Dôme à Boulogne. Publicis est également titulaire d'un contrat de location-financement, à échéance 2007, pour les deux autres étages de l'immeuble. Suite à l'acquisition de Saatchi & Saatchi, le Groupe détient également un immeuble de 6 étages, situé au 30, rue Vital Bouhot, à Neuilly-sur-Seine, représentant environ 5 660 m² de bureaux, essentiellement occupés par des sociétés du Groupe.

## **Autres immobilisations corporelles**

Le Groupe dispose notamment d'importants équipements informatiques dédiés à la création et à la production publicitaire, à la gestion de l'achat d'espace et aux travaux administratifs.

#### Immobilisations en location-financement

Le montant net total retraité de ces biens inscrit au bilan consolidé s'élève à 103 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les deux principaux actifs immobilisés à ce titre sont les deux étages de l'immeuble de la rue du Dôme à Boulogne Billancourt (France) et l'immeuble Leo Burnett à Chicago (États-Unis). Le contrat de location-financement de ce dernier représente une valeur d'immobilisation brute de 109 millions d'euros amorti sur 30 ans ayant fait l'objet d'une valorisation par un expert indépendant. Cet immeuble se situe au 35 West Wacker Drive à Chicago (États-Unis).

Les immobilisations corporelles incluent les montants suivants au titre des biens en location-financement :

en millions d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Valeur brute		
des constructions	131	116
Amortissements	(28)	(22)
r nette	103	94

## **NOTE 13 - PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES**

Les titres mis en équivalence s'élèvent à 33 millions d'euros au 31 décembre 2005 (contre 17 millions d'euros au 31 décembre 2004).

La variation du poste au cours de l'exercice 2005 a été la suivante:

	en millions d'euros	Valeur au bilan
Mon	tant au 1° janvier 2005	17
	Entrées de périmètre	12
	Sorties de périmètre	(3)
	Quote-part de résultat	11
	Dividendes versés	(9)
	Effet de change et autres	5
Mon	tant au 31 décembre 2005	33

Les principaux éléments du bilan et du compte de résultat des entreprises associées sont les suivants au 31 décembre 2005 :

en millions d'euros	2005	2004
Quote-part dans le bilan des entreprises associées		
Actifs courants	122	67
Actifs non courants	108	95
Total actifs	230	162
Passifs courants	190	133
Passifs non courants	7	12
Total passif	197	145
Actifs nets	33	17
en millions d'euros	2005	2004
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		
Revenu	55	43
Résultat	11	6
Valeur comptable de l'investissement	33	17

Les principales sociétés mises en équivalence sont Bartle Bogle Hegarty (BBH), Burrell Communications et International Sports and Entertainment (iSe). Les valeurs au bilan de BBH et de Burrell Communications s'élèvent à respectivement 13 millions et 10 millions d'euros. iSe, société créée en 2003 conjointement entre Publicis (45 %) et Dentsu (45 %), gère le programme « Hospitality and Prestige Ticketing » de la coupe du monde de football 2006. La valeur au bilan d'iSe est non significative.



## **NOTE 14 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Les autres actifs financiers comprennent essentiellement les investissements classés dans la catégorie « disponibles à la vente ».

La partie à moins d'un an des autres actifs financiers non courants a été classée en actifs courants.

en millions d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Actifs financiers disponibles à la vente	5	
- Titres IPG	43	52
- Autres	10	13
Créances rattachées à des participations	6	7
Autres actifs financiers non courants	86	90
eur brute	145	162
Provisions	(27)	(19)
eur nette	118	143

Publicis détient 1,23 % de Interpublic Group (IPG) au 31 décembre 2005, participation non consolidée classée en titres « disponibles à la vente ».

Informations résumées sur IPG (derniers chiffres consolidés publiés) :

en millions de dollars	2004
Revenu	6 387
Résultat net	(558)
Capitaux propres au 31 décembre	1718

## NOTE 15 - STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

en millions d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Valeur brute	585	439
Provisions pour dépréciation des en-cours	(5)	(2)
Valeur nette	580	437

Au cours de l'exercice 2005, la dotation aux provisions pour dépréciation des stocks et encours s'élève à 3 millions d'euros. Aucune reprise de provision n'a été enregistrée.

## NOTE 16 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Valeur nette	4 014	3 282
Provisions pour dépréciation	(76)	(52)
Valeur brute	4 090	3 334
Effets à recevoir	51	11
Créances clients	4 039	3 323
en millions d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004

Ces créances ont une échéance inférieure à un an.

Lorsque Publicis agit en tant que mandataire dans des opérations d'achat d'espace en France (opérations pour lesquelles le compte de résultat n'est pas mouvementé), les créances correspondantes sont inscrites dans le poste « Autres créances et actifs courants ».

En 2005, la dotation aux provisions pour dépréciation des clients s'élève à 37 millions d'euros et la reprise pour dépréciation des clients à 14 millions d'euros.

## **NOTE 17 - AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS COURANTS**

en millions d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
État, impôts et taxes	171	155
Créances sur opérations de mandat (achat d'espaces)	131	86
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	36	31
Compte de régularisation actif	68	69
Dérivés sur couverture d'actifs et passifs courants	1	1
Dérivés sur prêts et emprunts intragroupe <sup>(1)</sup>	12	2
Dérivé sur couverture d'investissement net (1)	26	-
Autres créances et autres actifs courants	156	109
eur brute	601	453
Provisions pour dépréciation	(24)	(3)
eur nette	577	450

<sup>(1)</sup> Ces actifs courants sont intégrés dans le calcul de l'endettement financier net (cf. Note 22).

## NOTE 18 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

en millions d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Banques et caisses	767	1 128
Valeurs mobilières de placement	1 213	58
Total	1 980	1 186

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement composées de Sicav monétaires.

## NOTE 19 - CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté en début de section 20.1.

### Capital social de la société mère

Le capital de Publicis Groupe SA a été augmenté de 655 180 euros au cours de l'exercice 2005, correspondant à 1637 949 actions de 0,40 euro nominal:

- 1 562 129 actions émises en remboursement de la première tranche de l'Orane;
- 75 820 actions émises au titre des levées d'options.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2005 à 78 843 604 euros, divisé en 197 109 010 actions de 0.40 euro nominal.

## Remboursement anticipé des Océanes 2018

En février 2005, Publicis a procédé au remboursement anticipé de 62,36 % des Océanes 2018. Les 464 millions d'euros du prix de remboursement ayant été ventilés entre une partie dette et une partie capitaux propres, selon le même principe que la dette à l'origine, il en est résulté une diminution des capitaux propres de 9 millions d'euros.

## Neutralisation des actions propres existantes au 31 décembre 2005

Les actions propres détenues en portefeuille à la clôture, y compris celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont portées en déduction des capitaux propres.

Le portefeuille d'actions auto-détenues a évolué comme suit au cours de l'exercice 2005 :

en millions d'euros (sauf les actions)	Nombre d'actions	Valeur brute
Actions propres détenues au 31 décembre 2004 (1)	13 382 843	332
Levées d'options	(64 548)	(2)
Autres mouvements 2005 (1)	(278 531)	(7)
Actions propres détenues	13 039 764	323

(1) Y compris actions détenues au titre du contrat de liquidité.



#### Dividendes votés et proposés

en millions d'euros (sauf données par action en €)	Par action	Total
Dividendes payés dans l'année 2005 (exercice 2004)	0,30	55
Dividendes proposés à l'Assemblée Générale (exercice 2005)	0,36	71(1)

<sup>(1)</sup> Montant pour l'ensemble des actions existantes au 31 décembre 2005, y compris actions propres.

La distribution proposée au titre de l'exercice 2005 ne sera assortie d'aucun impact fiscal pour la Société.

## NOTE 20 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	cembre 2005	34	182	216	243	48	152	659
	Variations de périmètre Change et divers	3	19	22	1	(3)	(4) 16	(4) 36
	Autres reprises	-	-	-	-	-	(1)	(1)
	Utilisations	(35)	(21)	(56)	(22)	-	(14)	(92)
	Dotations	10	8	18	22	5	32	77
31 dé	cembre 2004	56	176	232	242	46	123	643
	Change et divers	(3)	(18)	(21)	(10)	(8)	(13)	(52)
	Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
	Autres reprises	-	-	-	-	-	-	-
	Utilisations	(55)	(47)	(102)	(58)	(4)	(35)	(199)
1er jar	<b>rvier 2004</b> Dotations	<b>102</b>	<b>232</b>	<b>334</b> 21	<b>272</b> 38	<b>54</b>	<b>149</b> 22	<b>809</b> 85
	en millions d'euros	Restructuration	Engagements immobiliers	Sous-total	Engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	Litiges	Autres	Total

## Provisions pour restructuration et engagements immobiliers

La majeure partie des provisions pour restructuration et engagements immobiliers est relative à l'acquisition de Bcom3.

## **Provisions pour restructuration**

Elles comprennent une estimation des coûts de fermeture ou de restructuration de certaines activités résultant de plans annoncés et non encore exécutés à fin 2005 (principalement indemnités de licenciement). Les plans, détaillés par projet et par nature, ont fait l'objet d'un processus préalable d'approbation par la direction générale. Ces plans sont suivis de manière

centralisée de façon à consommer la provision en fonction des coûts effectivement encourus et à justifier le solde restant à la clôture en fonction des dépenses restant à effectuer.

## Provisions sur engagements immobiliers

Elles se composent principalement d'une provision relative à l'acquisition de Bcom3 de 159 millions d'euros au 31 décembre 2005 et de provisions chez Saatchi & Saatchi. Ces provisions concernent essentiellement la ville de New York pour un montant total de 125 millions d'euros dont 63 millions d'euros pour le contrat de location du 375 Hudson Street à New York. Les évaluations ont été effectuées sur la

base de l'actualisation, au taux de 5 % annuel, des loyers à payer diminués des produits des sous-locations attendus.

## Obligations au titre des avantages du personnel

Les obligations au titre des avantages du personnel (cf. Note 21) comprennent :

- Les plans de retraite à prestations définies ;
- Les plans de couverture médicale post emploi;
- Les autres avantages post-emploi comme les rémunérations différées et les médailles du travail.

## NOTE 21 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET COUVERTURE MÉDICALE POST-EMPLOI

Le Groupe a des obligations dans un certain nombre de plans de retraite à prestations définies (indemnités de retraite et couverture médicale). Les régimes significatifs font l'objet d'une évaluation annuelle réalisée selon la norme IAS 19.

Les valorisations de plans de retraite à prestations définies ont été réalisées par des experts indépendants pour les États-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas.

#### Variation de la dette actuarielle

en millions d'euros	31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Régimes de retraite	Couverture médicale postérieure à l'emploi	Total	Régimes de retraite	Couverture médicale postérieure à l'emploi	Total
Dette actuarielle en début d'exercice	(348)	(38)	(386)	(329)	(37)	(366)
Coût des services rendus	(16)	(1)	(17)	(15)	(1)	(16)
Intérêts sur la dette actuarielle	(20)	(2)	(22)	(20)	(2)	(22)
Cotisations des participants au régime	-	-	-	-	(1)	(1)
Modifications du régime	(1)	-	(1)	-	-	-
Acquisitions, cessions	(15)	-	(15)	(2)	-	(2)
Gains (pertes) actuariels	(42)	-	(42)	(13)	(1)	(14)
Prestations versées et fermeture de plans	28	2	30	18	3	21
Écarts de change	(31)	(6)	(37)	13	1	14
actuarielle en fin d'exercice	(445)	(45)	(490)	(348)	(38)	(386)

## Variation de la juste valeur des placements

en millions d'euros	31	décembre 2005		31 décembre 2004			
	Régimes de retraite	Couverture médicale postérieure à l'emploi	Total	Régimes de retraite	Couverture médicale postérieure à l'emploi	Total	
Juste valeur des placements en début d'exercice	218	-	218	195	-	195	
Rendement effectif des actifs du régime	31	-	31	18	-	18	
Cotisations employeur	14	-	14	30	-	30	
Cotisations des participants au régime	-	-	-	-	-	-	
Acquisition, cessions	1	-	1	2	-	2	
Prestations versées et fermetures de plans	(22)	-	(22)	(20)	-	(20)	
Écarts de change	19	-	19	(7)	-	(7)	
Juste valeur des placements en fin d'exercice	261	-	261	218	-	218	
Couverture financière	(184)	(45)	(229)	(130)	(38)	(168)	
Pertes (gains) actuariels restant à amortir	41	2	43	12	1	13	
Étalement du coût des services passés non constaté	-	-	-	-	-	-	
Provision nette sur engagements de retraite à prestations définies et couverture médicale post-emploi	(143)	(43)	(186)	(118)	(37)	(155)	
Provision sur autres avantages à long-terme	(57)	-	(57)	(87)	-	(87)	
	(0.7		(0.7	(0.7		(0.7	
Fotal Provision sur engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	(200)	(43)	(243)	(205)	(37)	(242)	

## Charge de pension

en millions d'euros	31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Régimes de retraite	Couverture médicale postérieure à l'emploi	Total	Régimes de retraite	Couverture médicale postérieure à l'emploi	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(17)	(1)	(18)	(15)	(1)	(16)
Intérêts sur la dette actuarielle (1)	(20)	(2)	(22)	(20)	(2)	(22)
Rendement attendu des actifs en couverture (1)	18	-	18	17	-	17
Amortissement du coût des services passés non co	onstaté -	-	-	-	-	-
Amortissement des pertes (gains) actuariels	-	-	-	-	-	-
des régimes à prestations définies	(19)	(3)	(22)	(18)	(3)	(21)
des autres régimes	(45)	-	(45)	(43)	-	(43)
total des retraites	(64)	(3)	(67)	(61)	(3)	(64)

<sup>(1)</sup> D'où une charge financière nette de 4 millions d'euros en 2005 classée en « Autres charges et produits financiers » (cf. Note 7).

## Hypothèses actuarielles (Taux moyens pondérés)

		Régimes de retraite			Couverture m			
31 décembre 2005	Amérique du Nord	Europe	Reste du monde	Total	Amérique du Nord	Europe	Total	Total Groupe
Taux d'actualisation Rendement attendu	5,50 %	4,76 %	2,00 %	5,07 %	5,50 %	5,00 %	5,00 %	5,10 %
des actifs	7,50 %	6,58 %	n/a	6,85 %	n/a	n/a	n/a	6,85 %
Augmentations futures des salaires	n/a	3,85 %	1,50 %	3,82 %	5,00 %	n/a	5,00 %	4,08 %
Augmentations futures des retraites	n/a	2,69 %	1,00 %	2,68 %	n/a	n/a	n/a	2,69 %

		Régimes de retraite			Couverture me			
31 décembre 2004	Amérique du Nord	Europe	Reste du monde	Total	Amérique du Nord	Europe	Total	Total Groupe
Taux d'actualisation	6,00 %	5,47 %	3,00 %	5,70 %	6,00 %	5,75 %	5,98 %	5,75 %
Rendement attendu des actifs	8,50 %	7,50 %	n/a	8,39 %	n/a	n/a	n/a	8,00 %
Augmentations futures des salaires	n/a	3,68 %	2,50 %	3,68 %	5,00 %	n/a	5,00 %	3,75 %
Augmentations futures des retraites	n/a	2,56 %	1,00 %	2,56 %	n/a	n/a	n/a	2,50 %

## Allocation des actifs de couverture

	2005	2004	
Actions	60,6 %	64,5 %	
Obligations	37,0 %	31,0 %	
Immobilier	0,2 %	2,5 %	
Autres	2,2 %	2,0 %	
	100 %	100 %	

## Estimation de la contribution employeur 2006 et des prestations futures à payer

en millions d'euros	31 décembre 2005					
	Régimes de retraite	Couverture médicale postérieure à l'emploi	Total			
timation de la contribution employeur						
2006	21	-	21			
timation des prestations futures à payer						
2006	26	2	28			
2007	24	3	27			
2008	26	3	29			
2009	27	3	30			
2010	29	3	32			
Exercices 2011 à 2015	158	13	171			
tal sur les 10 prochains exercices	290	27	317			

## Répartition entre les plans US et les plans non US

en millions d'euros	3	31 décembre 20	31 décembre 2004			
	US	Non US	Total	US	Non US	Total
Dette actuarielle en fin d'exercice	(228)	(262)	(490)	(185)	(201)	(386)
Juste valeur des placements en fin d'exercice	114	147	261	100	118	218
Couverture financière	(114)	(115)	(229)	(85)	(83)	(168)
Pertes (gains) actuariels restant à amortir	13	30	43	3	10	13
Provisions nettes sur engagements de retraite à prestations définies	(101)	(85)	(186)	(82)	(73)	(155)

en millions d'euros	;	31 décembre 20	05	3	31 décembre 200	04
	US	Non US	Total	US	Non US	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(14)	(4)	(18)	(13)	(3)	(16)
Intérêts sur la dette actuarielle	(11)	(11)	(22)	(11)	(11)	(22)
Rendement attendu des actifs en couverture	10	8	18	8	9	17
Amortissement du coût des services passés non constaté	-	-	-	-	-	-
Amortissement des pertes (gains) actuariels	-	-	-	-	-	-
t des régimes à prestations définies	(15)	(7)	(22)	(16)	(5)	(21)
des autres régimes	(25)	(20)	(45)	(14)	(29)	(43)
total des retraites	(40)	(27)	(67)	(30)	(34)	(64)

## Évolution des frais médicaux

Le taux d'augmentation des frais médicaux retenu pour l'exercice 2005 est de 9,54 % avec une baisse progressive vers un taux de 4,95 % atteint en 2007 et retenu pour les exercices suivants.

Une variation de 1 % dans l'augmentation estimée des coûts médicaux aurait les effets suivants :

en millions d'euros	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet sur le total du coût des services rendus et des intérêts sur la dette actuarielle	-	-
Effet sur la dette actuarielle en fin d'exercice	(6)	6

## **NOTE 22 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES**

Nombre de titres	en millions d'euros	2005	2004
Emprunts	obligataires (hors intérêts courus) émis par Publicis Groupe SA		
750 000	Eurobond 4,125 % - janvier 2012 (Taux d'intérêt effectif 4,30 %)	750	-
6 633 921	Océane 2,75 % - janvier 2018 (Taux d'intérêt effectif 7,37 %)	278	692
23 172 413	Océane 0,75 % - juillet 2008 (Taux d'intérêt effectif 6,61 %)	580	547
1 562 129	Oranes 0,82 % révisable - septembre 2022 (Taux d'intérêt effectif 8,50 %)	36	40
750	Emprunt obligataire 2 % échangeable en titres IPG - janvier 2007	7	7
Autres em	prunts et dettes		
	Intérêts courus	15	12
	Autres emprunts et lignes de crédit	23	29
	Soldes créditeurs de banques	95	172
	Dettes liées à l'immobilisation des contrats de location-financement	112	97
	Dettes sur acquisitions de titres de participation	87	90
	Dettes sur engagements de rachats de minoritaires	154	79
Total des e	mprunts et dettes financières	2 137	1 765
Dont à long	Dont à long terme		1 492
Dont à cou	rt terme	224	273

En février 2005, Publicis a procédé au remboursement anticipé de 62,36 % des Océanes 2018 pour un montant de 464 millions d'euros. L'opération a été financée par le lancement, le 28 janvier 2005, d'un emprunt obligataire classique à taux fixe de 4,125 % d'un montant de 750 millions d'euros (750 000 obligations de 1 000 euros de nominal) d'une durée de 7 ans, remboursable in fine le 31 janvier 2012.

Le remboursement anticipé des Océanes 2018 a entraîné la constatation d'une moins-value de 22 millions d'euros au compte de résultat, relative à la partie dette. Le prix de rachat affecté à l'option de conversion, soit 9 millions d'euros, a été imputé en capitaux propres.

Les emprunts obligataires émis par Publicis Groupe SA, tous à taux fixe et en euros, ne font l'objet d'aucune couverture de taux d'intérêt.

Les engagements de rachat de minoritaires ainsi que les clauses de complément de prix sont recensés de manière centralisée et estimés à la clôture d'après les clauses contractuelles et les dernières données disponibles ainsi que les projections des données concernées sur la période. L'évolution des dettes sur engagements de rachats de minoritaires est présentée ci-après :

en millions d'euros	Dettes sur engagemen de rachats de minoritaire	ts es
Au 31 décembre 2004	7	9
Dettes contractées d	urant l'exercice 9	93
Rachats exercés	(1	0)
Réévaluation de la d	ette et change (	(8)
Au 31 décembre 2005	154	4

L'endettement net, après déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie ressort à:

en millions d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Dettes financières (long et court terme)	2 137	1 765
Juste valeur du dérivé sur couverture d'investissement net <sup>(1)</sup>	59	-
Juste valeur des dérivés sur prêts/emprunts intragroupe (1)	(9)	39
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 980)	(1 186)
ttement financier net	207	618

<sup>(1)</sup> Présentés en « Autres créances et actifs courants » (cf. Note 17) et « Autres dettes et passifs courants » (cf. Note 23).

## Analyse par échéance de remboursement

en millions d'euros		2005			2004			
	Echéance			Total	Echéance			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	IOLdI	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires et autres dettes bancaires	1 784	173	611	1 000	1 499	220	564	715
Dettes liées à l'immobilisation des contrats de location-financement	112	_	_	112	97	_	_	97
Dettes sur acquisitions de titres de participation	87	29	46	12	90	16	43	31
Dettes sur engagements de rachats de minoritaires	154	22	93	39	79	37	40	2
	2 137	224	750	1 163	1 765	273	647	845

## Analyse par devise

en millions d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Euros	1 037	1 418
Dollars américains	956	174
Autres devises	144	173
	2 137	1 765

Afin de couvrir ses actifs nets en dollars américains et ainsi réduire significativement la sensibilité des fonds propres du Groupe aux variations futures de taux de change entre l'euro et le dollar américain, le Groupe a procédé au swap de son émission obligataire Eurobond de 750 millions d'euros effectuée en janvier 2005 en un montant de 977 millions de dollars américains. En conséquence, l'emprunt Eurobond a été considéré comme étant en dollars américains (cf. Note 26).

## Analyse par catégorie de taux

La dette financière est constituée d'emprunts à taux fixe (94 % de la dette brute hors dettes sur acquisitions de titres de participation et sur engagements de rachats de minoritaires au 31 décembre 2005) dont le taux moyen pour l'année 2005 est de 6,77 % (ce taux tient compte du complément d'intérêts lié à la séparation des emprunts obligataires à option de conversion Océanes et Oranes entre une partie dettes et une partie capitaux propres). La partie de la dette à taux variable (6 % de la dette au 31 décembre 2005) fait ressortir un taux moyen pour l'année 2005 de 3,80 %.

## Exposition au risque de liquidité

Pour faire face au risque de liquidité, Publicis dispose d'une part de disponibilités conséquentes (trésorerie et équivalents de trésorerie pour un total au 31 décembre 2005 de 1980 millions d'euros) et d'autre part de lignes de crédit non utilisées (qui s'élèvent à 1609 millions d'euros) permettant de faire face à la partie à moins d'un an de sa dette financière. Ces lignes de crédit incluent à hauteur d'un milliard d'euros un crédit syndiqué multi-devises, à échéance 2009, mis en place en décembre 2004 et non utilisé au 31 décembre 2005.

Les emprunts obligataires émis par le Groupe, qui composent l'essentiel de la dette si l'on exclut les découverts bancaires, ne comportent pas de « covenants ». Les clauses d'exigibilité anticipée (« credit default events ») sont de type standard (liquidation, cessation des paiements, défaut de paiement de la dette elle-même ou de remboursement d'une autre dette d'un montant supérieur à un seuil défini). Les seules options de remboursement anticipé par les porteurs sont relatives à l'Océane 2018 et exerçables successivement en janvier 2006, 2010 et 2014.

## **NOTE 23 - AUTRES DETTES ET PASSIFS COURANTS**

en millions d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Créances sur opérations de mandat (achat d'espaces)	425	306
Avances et acomptes reçus	410	267
Dettes envers le personnel	312	206
Dettes fiscales (hors impôt société)	171	156
Dérivés sur couverture d'actifs et passifs courants	1	-
Dérivés sur prêts et emprunts intragroupe (1)	3	41
Dérivé sur couverture d'investissement net (1)	85	-
Autres passifs courants	348	546
	1 755	1 522

<sup>(1)</sup> Ces passifs courants sont intégrés dans le calcul de l'endettement financier net (cf. Note 22).

Les autres dettes et passifs courants sont à échéance à moins d'un an. Toutefois, toute dette ou passif courant dont l'échéance serait lointaine serait actualisé.

## **NOTE 24 - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

## Obligations contractuelles

en millions d'euros	en millions d'euros	2005				2004			
		Échéance		Total		Échéance			
		Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	IOLdI	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Engagements don	nés								
Contrats de loc	cation simple (1)	1 309	290	676	343	1 375	237	816	322
Engagements o de titres de pa	de cessions rticipation détenus	8	8	_	_	8	8	_	_
Cautions et ga	ranties	113	50	42	21	272	209	35	28
Total		1 430	348	718	364	1 655	454	851	350

en millions d'euros	2005					2004			
	Échéance		T. I. I.	Échéance					
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
ngagements reçus									
Contrats de sous-locations immobilières (1)	58	10	34	14	39	8	20	11	
otal	58	10	34	14	39	8	20	11	

<sup>(1)</sup> Les charges de location (nettes des revenus des sous-locations) se sont élevées à 179 millions d'euros en 2005 (contre 186 millions d'euros en 2004).

### Cautions et garanties

Elles comprennent:

• Une garantie donnée en faveur d'une banque pour un montant de 30 millions d'euros, en tant qu'actionnaire à hauteur de 45 % de la société iSe (International Sports & Entertainment AG) qui finance, depuis janvier 2005, l'acquisition de la licence du programme d'hospitalité de la Coupe du Monde de football 2006 auprès de la FIFA. Par ailleurs, une garantie de 10 millions d'euros est également donnée en faveur d'une banque en support d'une ligne de financement de la banque à iSe.

iSe, société créée en 2003 conjointement entre Publicis (45 %) et Dentsu (45 %) gère le programme « Hospitality and Prestige Ticketing » de la Coupe du Monde de football 2006;

• Une garantie de paiement des taxes immobilières et des charges relatives à l'immeuble de Leo Burnett à Chicago, pour un montant total de 73 millions d'euros étalés jusqu'en 2012.

### Autres engagements commerciaux

en millions d'euros	2005					2004			
			Échéance			Échéance			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
ngagements reçus									
Lignes de crédit non utilisées	1 609	574	1 035	-	1 476	441	1 035	-	
ngagements donnés									
Autres engagements commerciaux	_	_	_	_	_	_	_	-	

### Engagements sur contrats de location-financement

Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location-financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

en millions d'euros	2005				2004			
	Total	Échéance			Total	Échéance		
	IULdi	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	iotai	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Paiements minimaux	345	10	41	294	307	10	35	262
Effets de l'actualisation	(233)	(10)	(41)	(182)	(210)	(10)	(35)	(165)
ur actualisée des paiements maux	112	_	-	112	97	-	-	97

## Obligations liées aux emprunts et aux Oranes

## Emprunt obligataire échangeable en actions IPG - 2 % janvier 2007

Les conditions de cet emprunt prévoient la possibilité pour les porteurs depuis le 30 juin 2003 de demander l'échange de leurs obligations en un nombre de titres Interpublic Group représentant une prime de 30 % par rapport au cours de référence (soit un prix d'échange de 36,74 USD), à raison de 244,3 actions IPG pour une obligation.

Toutefois, suite à l'exercice du « put » au mois de février 2004, il ne reste plus que 750 obligations échangeables en circulation au 31 décembre 2005. Ainsi Publicis pourrait être amené, en cas de demande d'échange, à livrer un nombre maximum de 183 223 actions Interpublic Group en remboursement de l'emprunt.

### Océane 2018 - 2,75 % actuariel janvier 2018

Dans le cadre de l'Océane 2018, les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion des obligations, à raison d'une action par obligation (d'une valeur de 39,15 euros à l'émission), à tout moment depuis le 18 janvier 2002 et jusqu'au 7° jour ouvré précédant la date de maturité (janvier 2018). Compte tenu du remboursement anticipé intervenu en février 2005, Publicis a un engagement de livrer, en cas de demande de conversion, 6 633 921 actions qui peuvent être au choix de Publicis, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille.

De plus, les porteurs ont la possibilité de demander le remboursement anticipé en numéraire de tout ou partie des obligations dont ils sont propriétaires le 18 janvier 2006, 18 janvier 2010 et 18 janvier 2014. Le prix de remboursement anticipé est calculé de telle sorte que le rendement brut actuariel annuel de l'obligation à la date de remboursement soit égal à 2,75 %.

#### Océane 2008 - 0,75 % actuariel juillet 2008

Dans le cadre de l'Océane 2008, les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion des obligations, à raison d'une action par obligation (d'une valeur de 29 euros à l'émission), à tout moment depuis le 26 août 2003 et jusqu'au 7° jour ouvré précédant la date de maturité (juillet 2008). Publicis a donc un engagement de livrer, en cas de demande de conversion, 23 172 413 actions qui peuvent être au choix de Publicis, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille.

## Orane - Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes - septembre 2022

Après le remboursement d'une première tranche de l'emprunt en septembre 2005, chaque Orane donne droit à recevoir 17 actions Publicis nouvelles ou existantes, à raison d'une par an jusqu'au 20° anniversaire de l'emprunt. Publicis a donc un engagement de livrer 1 562 129 actions chaque année, de l'année 2006 à 2022, soit 26 556 193 actions au total, qui peuvent être au choix de Publicis, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille.

## Obligations liées aux bons de souscription d'actions

L'exercice des bons de souscription, qui peut intervenir à tout moment entre le 24 septembre 2013 et le 24 septembre 2022, entraînera une augmentation de capital de Publicis. Après annulation de bons de souscription rachetés au cours de l'exercice 2005, Publicis est engagé à créer (dans l'hypothèse où la totalité des BSA seraient exercés) 27 709 748 actions de nominal de 0,40 euro et 30,1 euros de prime. Au 31 décembre 2005, il n'existe aucun engagement significatif de type nantissement, garantie ou sûreté réelle, ni aucun autre engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

#### **NOTE 25 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

#### Juste valeur

Le tableau ci-après présente une comparaison par catégorie des valeurs comptables et de la juste valeur de tous les instruments financiers du Groupe au 31 décembre 2005, hors créances et dettes liées à l'exploitation.

Les actifs financiers classés dans les catégories « détenus à des fins de transaction » ou « disponibles à la vente » sont déjà évalués à la juste valeur dans les comptes.

Les dettes financières sont évaluées dans les comptes au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

en millions d'euros	31 décembre :	2005
_	Valeur nette comptable	Juste valeur
tifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 980	1 980
Actifs financiers disponibles à la vente (IPG et autres)	48	48
Autres actifs financiers	70	70
Dérivés actifs	39	39
ssifs financiers		
Emprunts obligataires avec option de conversion - (Océanes, partie dette)	858	912
Oranes (partie dette)	36	48
Eurobond	750	804
Dettes liées à des contrats de location-financement	112	184
Engagements de rachat de minoritaires et compléments de prix sur acquisition de titres de participations	241	241
Autres emprunts	140	140
Dérivés passifs	89	89

La juste valeur de l'Eurobond et des emprunts obligataires avec option de conversion et des Oranes pour la partie dette a été calculée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus aux taux d'intérêt du marché.

## NOTE 26 - GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

## Exposition au risque de taux

La répartition des dettes entre taux fixe et taux variable est décidée par la direction du Groupe et revue périodiquement en fonction de l'évolution prévisible des taux d'intérêts. À fin 2005, la dette financière brute du Groupe (hors dettes sur acquisitions de titres de participation et sur engagements de rachats de minoritaires) se trouve composée à hauteur de 94 % par des emprunts à taux fixe dont le taux moyen est de 6,77 %. L'endettement net après déduction des liquidités à taux variable fait apparaître une position d'excédent de liquidités : une variation à la hausse de 1 % des taux à court terme aurait un impact favorable de 19 millions d'euros sur le résultat du Groupe avant impôt.

Le tableau suivant présente la valeur comptable au 31 décembre 2005 par échéance des instruments financiers du Groupe qui sont exposés au risque de taux d'intérêt.

en millions d'euros				Éc	chéances		
	Total au 31 décembre 2005	À moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et trois ans	Entre trois et quatre ans	Entre quatre et cinq ans	À plus de cinq ans
Taux fixe :							
Eurobond	750	-	-	-	-	-	750
Océanes (partie dette)	858	48	-	580	-	-	230
Oranes (partie dette)	36	3	4	3	3	3	20
Autres dettes à taux fixe	7	-	7	-	-	-	-
Dettes liées à des contrats de location-financement	112	-	-	-	-	-	112
al taux fixe	1 763	51	11	583	3	3	1 112
Taux variable :							
Emprunts bancaires	23	12	11	-	-	-	-
Soldes créditeurs de banques	95	95	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 980)	(1 980)	-	-	-	-	-
al taux variable	(1 862)	(1 873)	11	-	-	-	-

#### Exposition au risque de change

Afin de couvrir ses actifs nets en dollar et ainsi réduire significativement la sensibilité des fonds propres du Groupe aux variations futures de taux de change entre l'euro et le dollar, le Groupe a procédé au swap de son émission obligataire Eurobond de 750 millions d'euros effectuée en janvier 2005 à taux fixe (taux nominal 4,125 %) en un montant de 977 millions de dollars US à taux fixe dollar (5,108 %).

Au regard de la norme IAS 39, le swap taux fixe euro/taux fixe dollar a été qualifié de couverture d'investissement net entraînant l'inscription en capitaux propres des variations de juste valeur du dérivé (partie taux et partie change).

L'impact sur les capitaux propres est de 9 millions d'euros net d'impôt différé au 31 décembre 2005. La juste valeur du swap s'élève à 59 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, l'évolution des cours des devises par rapport à l'euro, monnaie dans laquelle les comptes du Groupe sont présentés, est susceptible d'avoir une incidence sur le bilan et le compte de résultat consolidés du Groupe.

À titre d'information, la répartition des revenus du Groupe par devise dans laquelle ces revenus sont réalisés :

	2005
Euro	25 %
Dollar US	42 %
Livre Sterling	10 %
Autres	23 %

L'impact d'une baisse de 1 % du cours de l'euro par rapport au Dollar US et à la Livre Sterling serait (impact favorable):

- de 21 millions d'euros sur le revenu consolidé 2005,
- de 4 millions d'euros sur le résultat d'exploitation 2005.

Les transactions commerciales sont majoritairement effectuées dans les devises locales des pays au sein desquels elles sont réalisées. De ce fait, les risques de change en découlant sont peu significatifs et font l'objet ponctuellement d'opérations de couverture.

En ce qui concerne les opérations de prêt/emprunt intragroupe, celles-ci font l'objet de couvertures appropriées, dès lors qu'elles présentent une exposition significative nette au risque de change. Il convient

toutefois de noter que la plupart des besoins de trésorerie des entités étant financés au niveau des pays dans le cadre de la centralisation de trésorerie, les opérations transfrontalières sont limitées à la fois en nombre et en durée.

Les instruments financiers dérivés utilisés sont en général des contrats de change à terme.

Le tableau ci-dessous résume les contrats de couverture en cours à la clôture de l'exercice 2005 :

## I - Dettes et créances intragroupe

Devise vendue	Devise achetée	Montant nominal de la devise vendue (monnaie locale, en millions)	Montant nominal de la devise achetée (monnaie locale, en millions)	Juste valeur de la couverture (en millions d'euros	
AUD	EUR	(27,5)	17,0	-	
AUD	USD	(54,0)	40,2	0,6	
CAD	USD	(1,3)	1,1	-	
DKK	EUR	(4,6)	0,6	-	
DKK	USD	(52,7)	8,3	-	
EUR	AUD	(4,5)	7,3	-	
EUR	CAD	(2,6)	3,8	0,1	
EUR	CHF	(21,3)	32,7	(0,1)	
EUR	GBP	(21,4)	14,6	(0,2)	
EUR	USD	(763,9)	915,7	10,4	
GBP	EUR	(8,1)	11,9	0,1	
GBP	USD	(0,1)	0,2	-	
HKD	EUR	(10,7)	1,1	(0,1)	
HUF	EUR	(181,8)	0,7	-	
JPY	EUR	(166,4)	1,3	0,1	
MYR	AUD	(0,4)	0,1	-	
MYR	EUR	(0,1)	-	-	
NOK	EUR	(41,7)	5,3	0,1	
NZD	EUR	(1,0)	0,6	-	
NZD	GBP	(21,6)	8,8	0,3	
SEK	EUR	(57,6)	6,2	-	
SEK	USD	(184,8)	23,1	(0,1)	
THB	EUR	(233,2)	4,6	(0,2)	
USD	AUD	(5,0)	6,6	(0,1)	
USD	CAD	(0,8)	0,9	-	
USD	EUR	(81,1)	67,9	(0,7)	
USD	GBP	(11,5)	6,6	(0,4)	
dettes et créand	es intragroupe			9,8	

## II - Dettes et créances hors groupe

Oevise vendue	Devise achetée	Montant nominal de la devise vendue (monnaie locale, en millions)	Montant nominal de la devise achetée (monnaie locale, en millions)	Juste valeur d la couvertur (en millions d'euro	
EUR	GBP	(8,4)	5,8	(0,1	
EUR	USD	(1,0)	1,2	-	
GBP	EUR	(13,8)	20,0	(0,1)	
GBP	USD	(14,2)	24,5	-	
MYR	EUR	(1,3)	0,3	-	
MYR	GBP	(1,6)	0,2	-	

## III - Flux futurs (dividendes et intérêts à recevoir, ventes fermes)

Devise vendue	Devise achetée	Montant nominal de la devise vendue (monnaie locale, en millions)	Montant nominal de la devise achetée (monnaie locale, en millions)	Juste valeur de la couverture (en millions d'euros
EUR	GBP	(0,4)	0,3	-
EUR	USD	(0,4)	0,5	-
GBP	USD	(0,3)	0,5	-
USD	EUR	(18,1)	15,4	0,1
USD	GBP	(3,4)	2,0	-
USD	SEK	(0,5)	3,7	_

<sup>(1)</sup> Compte tenu des impacts non significatifs, Publicis n'a pas appliqué la comptabilité de couverture et a enregistré les variations de juste valeur des dérivés en résultat.

TOTAL I + II + III 9,7

## **Exposition au risque actions**

Les principales lignes d'actions détenues qui sont exposées à un risque de marché significatif sont les actions propres d'une part et les titres Interpublic Group (IPG) d'autre part.

Pour les premières, une baisse de leur valeur n'aurait pas d'impact sur le résultat dans la mesure où les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres et les dotations aux provisions neutralisées.

Pour les secondes, classées en titres disponibles à la vente, une diminution de 10 % de la valeur de marché de ces titres n'aurait pas d'impact sur le résultat mais aurait un impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2005.

Impact d'une baisse de 10 % de la valeur de marché des actions détenues par Publicis au 31 décembre 2005 :

	Actions propres	Autres (titres IPG)
Effet sur l'actif du bilan	n/a	(4)
Effet sur les capitaux propres	-	(4)
Effet sur le résultat	-	-

## **NOTE 27 - INFORMATION SECTORIELLE**

## Information par zone géographique

Les informations sont déterminées sur la base de la localisation des agences.

en millions d'euros	Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
ercice 2005				
ormations concernant le compte de résultat				
Revenu <sup>(1)</sup>	1 647	1763	717	4 127
Dotation aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions)	(49)	(49)	(18)	(116)
Marge opérationnelle	238	315	96	649
Dotation aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(7)	(13)	(3)	(23)
Perte de valeur	(20)	(11)	(2)	(33)
Quote-part dans les résultats	(20)	(11)	(=)	(00)
des mises en équivalence	9	1	1	11
ormations concernant le bilan				
Écarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles nets	1 209	1 890	547	3 646
Immobilisations corporelles nettes	299	225	56	580
Impôts différés actifs	41	157	18	216
Titres mis en équivalence	21	10	2	33
Autres actifs financiers	36	70	12	118
Actifs (passifs) courants (2)	(188)	(1 111)	(273)	(1 572)
Impôts différés passifs	(104)	(75)	(41)	(220)
Provisions à long terme	(189)	(345)	(5)	(539)
ormations concernant le tableau				
s flux de trésorerie				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(38)	(30)	(15)	(83)
Acquisitions nettes d'immobilisations financières	4	2	1	7
Acquisitions de filiales	(46)	(12)	(13)	(71)
Charges calculées liées aux stock-options		. ,	. ,	•
et assimilés	8	8	4	20
Autres produits et charges calculés	2	9	-	11

<sup>(1)</sup> Compte tenu du mode de détermination de cet indicateur (différence entre les ventes et les achats externes liés aux ventes) il n'y a pas d'éliminations entre les différentes zones.

<sup>(2)</sup> Les actifs (passifs) courants sont composés des postes de bilan suivants : stocks et en-cours de production, clients et comptes rattachés, autres créances et actifs courants, fournisseurs et comptes rattachés, dettes d'impôts sur les sociétés, provisions à court terme et autres dettes et passifs courants.

en millions d'euros	Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
ercice 2004				
ormations concernant le compte de résultat				
Revenu <sup>(1)</sup>	1 584	1 633	615	3 832
Dotation aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions)	(53)	(49)	(17)	(119)
Marge opérationnelle	220	288	72	580
Dotation aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(12)	(13)	(4)	(29)
Perte de valeur	(46)	(129)	(40)	(215)
Quote-part dans les résultats des mises en équivalence	-	2	4	6
ormations concernant le bilan				
Ecarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles nets	1 068	1 803	492	3 363
Immobilisations corporelles nettes	352	206	51	609
Impôts différés actifs	90	240	38	368
Titres mis en équivalence	16	-	1	17
Autres actifs financiers	82	33	28	143
Actifs (passifs) courants <sup>(2)</sup>	(137)	(1 042)	(180)	(1 359)
Impôts différés passifs	(142)	(185)	(38)	(365)
Provisions à long terme	(215)	(265)	(57)	(537)
ormations concernant le tableau s flux de trésorerie				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(42)	(43)	(19)	(104)
Acquisitions nettes d'immobilisations financières	472	(3)	(1)	468
Acquisitions de filiales	(100)	(21)	(3)	(124)
Charges calculées liées aux stock-options et assimilés	8	8	4	20
Autres produits et charges calculés	2	11	-	13

<sup>(1)</sup> Compte tenu du mode de détermination de cet indicateur (différence entre les ventes et les achats externes liés aux ventes) il n'y a pas d'éliminations entre les différentes zones.

### Informations par secteur d'activité

Après analyse détaillée des risques et des rentabilités par secteur d'activité selon la norme IAS 14 Information sectorielle, le Groupe considère opérer dans un seul segment d'activité.

L'organisation opérationnelle du Groupe ne coïncide pas avec un regroupement cohérent des sociétés, par métier ou activité homogène. Cette organisation qui se développe depuis plusieurs années est conçue pour assurer aux clients du Groupe une prestation de communication globale et holistique imbriquant toutes les disciplines.

Une présentation segmentée par métier ou activité homogène ne correspond pas à l'organisation actuelle du Groupe.

## **NOTE 28 - PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION** D'ACTIONS PUBLICIS **GROUPE SA**

### Description des plans existants

Les plans d'options de souscription ou d'acquisition d'actions en cours au 31 décembre 2005 ont les caractéristiques suivantes :

<sup>(2)</sup> Les actifs (passifs) courants sont composés des postes de bilan suivants : stocks et en-cours de production, clients et comptes rattachés, autres créances et actifs courants, fournisseurs et comptes rattachés, dettes d'impôts sur les sociétés, provisions à court terme et autres dettes et passifs courants.

- Plan d'incentive à long terme dit « LTIP » 2003-2005 (dix-septième tranche en 2003, dix-neuvième tranche en 2004, vingtième tranche en 2005): Les options attribuées dans le cadre de ce plan ont un prix d'exercice égal au prix de revient moyen des actions propres en portefeuille à la date d'attribution. Sur le nombre total attribué, le nombre qui pourra être exercé dépendra du niveau d'atteinte d'objectifs de croissance et de rentabilité sur l'ensemble de la période 2003-2005. La période d'exercice commencera en 2006 lorsque le nombre des options exerçables aura été déterminé. La moitié du nombre qui sera déclaré exercable pourra être levée à partir de cette date ; l'autre moitié pourra être levée un an plus tard en 2007. La période d'exercice se termine dix ans après la date d'attribution.
- Plan attribué en 2004 (dix-huitième tranche);
   Plan attribué en 2003 (seizième tranche);
   Plan attribué en 2002 (treizième tranche, quatorzième tranche et quinzième tranche):
   Dans le cadre de ces plans, chaque option accordée donne le droit d'acquérir une action, avec un prix d'exercice égal au prix de revient moyen des actions propres en portefeuille à la date d'attribution.
   Les options sont exerçables après une période de quatre ans et expirent 10 ans après la date d'attribution.

- Plan attribué en 2001 (onzième tranche):
   Dans le cadre de ce plan, chaque option accordée donne le droit d'acquérir une action, avec un prix d'exercice égal à la moyenne des cours de bourse de l'action Publicis pendant les 20 jours précédant la date d'attribution. Les options sont exerçables après une période de quatre ans et expirent 10 ans après la date d'attribution.
- Plan attribué en 2000 (dixième tranche):
   Dans le cadre de ce plan, chaque option accordée donne le droit d'acquérir une action, avec un prix d'exercice égal à la moyenne des cours de bourse de l'action Publicis pendant les 20 jours précédant la date d'attribution. Les options sont exerçables après une période de cinq ans et expirent 10 ans après la date d'attribution.
- Plans ex-Publicis Communication
   (sixième à neuvième tranches):
   Les plans octroyés avant 2000 étaient à l'origine
   des plans Publicis Communication, qui sont devenus
   des plans Publicis Groupe SA du fait de la fusion
   de Publicis Communication avec Publicis Groupe SA
   le 11 décembre 1998. Chaque option donne le droit
   de souscrire une action, avec un prix d'exercice égal à
   la valeur de marché des actions à la date d'attribution.
   Les options sont exerçables immédiatement et
   expirent 10 ans après la date d'attribution.

## 1- Plans d'options Publicis à l'origine Caractéristiques des plans de stock-options Publicis en cours au 31/12/2005

Actions de 0,40 euro nominal	Type d'option	Date d'attribution	Prix d'exercice des options (€)	Nombre d'options à lever au 31/12/05	Dont exerçables au 31/12/05	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle (en années
6° tranche	Souscription	26/04/1996	4,91	12 870	12 870	2006	0,32
7° tranche (1)	Souscription	10/03/1997	5,63	25 600	25 600	2007	1,21
8° tranche	Souscription	11/03/1998	8,66	40 500	40 500	2008	2,19
9° tranche	Souscription	04/11/1998	10,24	282 500	282 500	2008	2,84
10° tranche	Acquisition	07/09/2000	43,55	100 000	100 000	2010	4,68
11º tranche	Acquisition	23/04/2001	33,18	380 000	380 000	2011	5,31
13° tranche	Acquisition	18/01/2002	29,79	104 600		2012	6,05
14° tranche	Acquisition	10/06/2002	32,43	5 000		2012	6,44
15° tranche	Acquisition	08/07/2002	29,79	220 000		2012	6,52
16° tranche	Acquisition	28/08/2003	24,82	517 067		2013	7,65
17° tranche (2)	Acquisition	28/08/2003	24,82	7 010 200		2013	7,65
18° tranche	Acquisition	28/09/2004	24,82	11 000		2014	8,74
19° tranche (2)	Acquisition	28/09/2004	24,82	1 832 186		2014	8,74
20° tranche (2)	Acquisition	24/05/2005	24,76	887 975		2015	9,39
des tranches			1	1 429 498	841 470		

24.92

24,26

Prix moven exercice

<sup>(1)</sup> Après correction technique du solde à lever de la 7° tranche au 31/12/2000 (+ 20 190 options).

<sup>(2)</sup> Options conditionnelles dont la levée est liée à la réalisation d'objectifs dans le cadre d'un plan à trois ans.

## Mouvements 2004-2005 sur plans de stock-options Publicis

Actions de 0,40 euros nominal	Prix d'exercice des options (euros)	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2003	Options attribuées en 2004	Options levées en 2004	Options annulées ou prescrites en 2004	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2004	Options attribuées en 2005	Options levées en 2005	Options annulées ou prescrites en 2005	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2005
4º tranche	6,37	28 760			(28 760)	-				-
5° tranche	6,63	45 290		(11 070)		34 220		(9 880)	(24 340)	-
6° tranche	4,91	51 670		(24 250)		27 420		(14 550)		12 870
7e tranche (1)	5,63	59 550		(14 560)		44 990		(19 390)		25 600
8º tranche	8,66	58 500				58 500		(18 000)		40 500
9º tranche	10,24	301 500		(5 000)		296 500		(14 000)		282 500
10° tranche	43,55	100 000				100 000				100 000
11e tranche	33,18	380 000				380 000				380 000
12e tranche (2)	29,79	2 943 135			(2 943 135)	-				
13° tranche	29,79	104 600				104 600				104 600
14° tranche	32,43	5 000				5 000				5 000
15° tranche	29,79	220 000				220 000				220 000
16° tranche	24,82	517 067				517 067				517 067
17° tranche	24,82	9 498 000			(1 484 000)	8 014 000			(1 003 800)	7 010 200
18° tranche	24,82	-	11 000			11000				11 000
19° tranche	24,82	-	1 959 086			1 959 086			(126 900)	1 832 186
20° tranche	24,76	-				-	935 192		(47 217)	887 975
anches		14 313 072	1 970 086	(54 880)	(4 455 895)	11 772 383	935 192	(75 820)	(1 202 257)	11 429 498
Prix moyen d'e		25,66	24,82	5,93 24,50	27,94	24,77	24,76	7,19 25,52	24,45	24,92

<sup>(1)</sup> Après correction technique du solde à lever de la 7° tranche au 31/12/2000 (+ 20 190 options).

## 2 - Plans d'options Nelson à l'origine

Lors de l'acquisition de Nelson, ces plans ont été transformés en plans d'achat d'actions Publicis.

Type d'option	Prix d'exercice des options	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2003	Options levées en 2004	Options annulées ou prescrites en 2004	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2004	Options levées en 2005	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2005	Dont exerçables au 31/12/2005	Date de limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle (en années)
Acquisition	\$24,40	137 034	(16 546)	(12 620)	107 868	(60 245)	47 623	47 623	2008	2,6
Prix moyen d'exercice Cours moyen de levée		\$24,40	\$24,40 €24,50	\$24,40	\$24,40	\$24,40 €25,52	\$24,40	\$24,40		

<sup>(2)</sup> Plan mis en place en exécution d'engagements pris lors de l'acquisition de Saatchi & Saatchi. La levée des options accordées dans le cadre de ce Plan était conditionnée par la réalisation d'objectifs sur la période 2001- 2003. Les objectifs n'ont pas été atteints et l'ensemble des options du plan ont été annulées.

## Détermination de la juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice

Le tableau ci-joint récapitule les principales hypothèses et calculs relatifs à la vingtième tranche attribuée le 24 mai 2005.

en millions d'euros	20 <sup>e</sup> tranche		
	(a)	(b)	
Nombre d'options attribuées au cours de l'exercice	467 596	467 596	
Valorisation initiale de l'option attribuée	2,06	2,78	
Hypothèses:			
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	22,99	22,99	
Prix d'exercice (en euros)	24,76	24,76	
Volatilité de l'action Publicis	21 %	21 %	
Durée de vie moyenne de l'option	1,9	2,9	
Taux de rendement des dividendes	1,22 %	1,22 %	
Taux sans risque	2,17 %	2,39 %	

- (a) Options exerçables à compter d'avril 2006.
- (b) Options exerçables à compter d'avril 2007.

## Impact des plans de souscription ou d'achat d'actions sur le résultat de l'exercice

Pour le « Long Term Incentive Plan » 2003-2005 (tranches 17, 19, 20), où la levée d'options est conditionnelle et dépend de la réalisation d'objectifs, une probabilité de 100 % a été appliquée en 2005 pour calculer le nombre d'actions qui pourrait être levé au titre de ces plans.

L'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2005 des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Publicis s'élève à 20 millions d'euros hors impôt et charges sociales (cf. Note 3 - Charges de personnel).

## NOTE 29 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les opérations suivantes ont été réalisées avec des parties liées sur l'exercice 2005 :

en millions d'euros	Reven des parti	u auprès es liées <sup>(1)</sup>	Dotation aux provisions sur créances
Dentsu		(27)	-
(1) Il s'agit de la diffé réalisées par le Gi Ces transactions d	roupe auprès d	de Dentsu.	
réalisées par le Gi	roupe auprès d	de Dentsu. es au prix de r Provisions	

Les garanties données par le Groupe dans le cadre du financement d'iSe figurent en Note 24.

## Termes et conditions des transactions avec les parties liées

Le 30 novembre 2003, Publicis Groupe SA et Dentsu ont conclu un pacte consécutif aux engagements pris dans le cadre de l'accord de fusion du 7 mars 2002 entre Publicis Groupe SA et ses filiales Philadelphia Merger Corp. et Philadelphia Merger LLC d'une part et Bcom3 Group, Inc d'autre part, au terme duquel Philadelphia Merger Corp a absorbé par voie de fusion, Bcom3. Les principales dispositions de ces engagements ont été décrites dans la note d'opération sur le rapprochement avec Bcom3 qui a fait l'objet d'un visa numéro 02-564 de la COB en date du 16 mai 2002.

Le pacte comprend des clauses relatives à la direction de Publicis Groupe SA (composition du Conseil de Surveillance, changement de la forme sociale et représentation de Dentsu au Comité d'audit), des clauses concernant le transfert des actions et des bons de souscription d'actions Publicis Groupe SA détenues par Dentsu avec notamment une limitation de la participation de Dentsu à 15 % des droits de vote de Publicis Groupe SA. Il prévoit en outre une clause antidilution en faveur de Dentsu et une clause relative au maintien de mise en équivalence comptable de la participation du Groupe Publicis par Dentsu. Ce pacte prendra fin le 12 juillet 2012 sauf accord des parties

pour le reconduire dix ans. Il a fait l'objet d'une communication au travers des « Décisions et Informations de l'AMF » en date du 9 janvier 2004 sous le numéro 204C0036.

#### Rémunération des dirigeants

Les dirigeants comprennent les personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice clos, membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

en millions d'euros	2005	2004
Rémunération brute totale(1)	9	16
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	(1)	2
Indemnités de départ ou de fin de contrat <sup>(3)</sup>	-	-
Autres avantages à long terme (4)	-	2
Paiement en actions (5)	2	1

- (1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice.
- (2) Variation des provisions pour retraites (impact net sur le compte de résultat). En 2005, l'impact est une reprise nette compte tenu des montants versés, qui sont inclus dans la ligne (1).
- (3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat.
- (4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés.
- (5) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions de Publicis Groupe SA.

Par ailleurs, le montant global provisionné au 31 décembre 2005 au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme concernant les dirigeants s'élève à 16 millions d'euros (ce montant était de 18 millions d'euros au 31 décembre 2004).

## NOTE 30 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le cadre de la poursuite de son programme de simplification de son bilan, Publicis Groupe SA a lancé le 13 janvier 2006 une offre publique de rachat de ses bons de souscription d'actions. Cette offre, dont la clôture est intervenue le 14 février 2006, s'est conclue par le rachat de 22 107 049 bons de souscription d'actions, soit près de 80 % des bons en circulation, pour un montant total de 199 millions d'euros. Cette opération va ainsi permettre de supprimer 22 millions d'actions potentielles qui auraient dû être émises en cas d'exercice des bons.

Par ailleurs, en janvier 2006, un certain nombre de porteurs d'Océanes 2018 ont exercé leur droit à remboursement, conduisant Publicis Groupe SA à rembourser 1149 587 obligations pour un montant total de 51 millions d'euros (y compris intérêts courus). Un nombre équivalent d'actions potentielles (qui auraient dû être émises en cas de demande de conversion des Océanes) se trouve ainsi supprimé.

### NOTE 31 - RAPPROCHEMENT AVEC LES US GAAP

Les principes comptables appliqués par le Groupe pour la préparation de ses comptes sont conformes aux principes comptables internationaux (IFRS/IAS) applicables au 31 décembre 2005 tels qu'approuvés par l'Union Européenne, qui diffèrent sur certains points des principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP). Les impacts sur le résultat net et les capitaux propres consolidés préparés selon les principes comptables du Groupe et les US GAAP seront présentés dans le document « Form 20-F » qui sera déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») au plus tard le 30 juin 2006.

Les principales différences entres les principes comptables appliqués pour la préparation des comptes du Groupe et les US GAAP sont décrites ci-dessous :

### Océane 2008, Océane 2018 & Oranes

Selon les normes IFRS, les emprunts obligataires convertibles en actions (Océane 2008 & Océane 2018) et les emprunts remboursables en actions (Oranes) sont qualifiés d'instruments financiers composés. Ces instruments financiers sont composés d'une option de conversion enregistrée en capitaux propres et d'une partie dette. La partie dette est évaluée à la juste valeur à la date d'émission, la valeur de l'option est déterminée comme étant la différence entre la juste valeur de la dette et la juste valeur de l'emprunt.

En principes comptables américains, la totalité de la valeur de marché à la date d'émission des Océane 2008 & Océane 2018 et des Oranes est comptabilisée en dette.

## Plan d'options d'acquisition ou de souscription d'actions

En application d'IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés », les options de souscription ou d'achat d'actions Publicis accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution.

Cette juste valeur est constatée dans le compte de résultat en charges de personnel au cours de la période d'acquisition des droits d'exercice. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes. Conformément à l'option prévue par IFRS 1 « première adoption des IFRS », le Groupe applique la norme IFRS 2 uniquement pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005.

En principes comptables américains, le Groupe a opté pour la comptabilisation des options de souscription ou d'acquisition d'actions Publicis selon la méthode intrinsèque telle qu'édictée par APB 25.

## Évaluation à la juste valeur d'actifs corporels

À la date de transition aux IFRS, le Groupe a choisi d'évaluer certains actifs corporels à leur juste valeur tel qu'admis par IFRS 1 « Première adoption des IFRS ».

En principes comptables américains, la valeur des actifs corporels n'a pas été réévaluée à la suite de l'adoption des IFRS par le Groupe.

### Engagements de retraite

Le Groupe Publicis a opté pour la reconnaissance de la totalité des écarts actuariels existant à la date de transition aux IFRS, conformément à l'option offerte par IFRS 1 « Première adoption des IFRS ».

En principes comptables américains, le Groupe doit amortir ces écarts actuariels sur la durée moyenne d'activité résiduelle des bénéficiaires.

Par ailleurs, la norme américaine FAS 87 requiert qu'un complément de provision soit doté en contrepartie d'actifs incorporels et des capitaux propres dans certains cas (lorsque l'obligation actuarielle hors augmentation des salaires net des actifs en couverture est inférieure à la provision dotée par le compte de résultat).

La norme IAS 19 ne prévoit pas ce complément de provision.

#### Valeur des écarts d'acquisition

À la date de transition aux IFRS, le 1er janvier 2004, la valeur comptable des écarts d'acquisition du Groupe Publicis a été déterminée comme étant égale à leur valeur nette comptable selon les principes comptables français. Selon les principes français, les écarts d'acquisition étaient amortis sur des périodes allant de 10 à 40 ans. À la suite de l'adoption des IFRS, les écart d'acquisition ne sont plus amortis, mais font l'objet, au moins une fois par an, d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

En US GAAP, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et sont soumis, également, au moins une fois par an, à un test de valeur selon les dispositions de la norme américaine SFAS 142.

#### Regroupements d'entreprises

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 1, le Groupe Publicis a opté pour l'exception à l'application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises intervenus avant la date de transition (1er Janvier 2004). Par conséquent, les méthodes de comptabilisation en normes françaises ont été retenues pour l'établissement des comptes en normes IFRS pour les rapprochements d'entreprises mentionnés ci-dessous, ce qui génère les principales différences suivantes :

- Saatchi & Saatchi: selon les normes françaises, l'acquisition a été comptabilisée selon la méthode dérogatoire (article 215 du règlement CRC 99-02). Selon les normes américaines, l'acquisition a été comptabilisée selon les règles du « Purchase Accounting », avec Publicis Groupe en tant qu'acquéreur le 8 Septembre 2000. Selon les normes américaines, les actifs acquis et passifs assumés (hors part des minoritaires) ont été enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition.
- Bcom3: en normes françaises dans les comptes consolidés, la juste valeur des actions Publicis et des Oranes remis aux actionnaires de Bcom3 a été déterminée en retenant le cours de bourse à la date d'acquisition, soit 17,60 euros au 24 septembre 2002. Selon les normes américaines, le cours qui a été retenu est la moyenne du cours de l'action sur la période du 5 au 9 Mars 2002 (ou 2 jours précédant l'annonce du rachat le 7 Mars 2002, le jour de l'annonce et 2 jours suivant l'annonce), soit 36,40 euros.
- ZenithOptimedia Group: en normes françaises, les 50 % de Zenith Media, acquis en 2000 lors de l'achat de Saatchi & Saatchi, ont été ont été enregistrés selon la méthode dérogatoire et réévalué à leur juste valeur en 2001 lors du rachat de 25 % complémentaire et de la formation de Zenith Optimedia Group. En normes américaines, les ajustements relatif à l'acquisition des 50 % de Zenith Optimedia ont été éliminés car l'acquisition Saatchi & Saatchi avait été déjà comptabilisée selon la méthode du coût d'acquisition.

- FCA: en normes françaises l'écart d'acquisition dégagé sur l'acquisition du Groupe FCA en 1993, rémunérée par émission d'actions nouvelles, a été imputé sur les capitaux propres. En normes américaines, cette dérogation au principe d'inscription à l'actif des écarts d'acquisition n'étant pas admise, l'écart d'acquisition a été remis à l'actif du bilan.
- Paiements à d'anciens actionnaires salariés du Groupe Frankel: ces paiements effectués consécutivement à l'acquisition sont considérés comme un complément de prix d'acquisition en normes françaises. En normes américaines, dans la mesure où ces paiements sont subordonnés à la continuation de contrats de travail, les montants sont comptabilisés en charges sur la période à laquelle ils se rattachent.
- Coûts de restructuration: en normes françaises, les écarts d'acquisition incluent les coûts de restructuration encourus en exécution de programmes de réorganisation décidés au moment de l'acquisition et chiffrés dans la période courant jusqu'à la clôture de l'exercice suivant la clôture de l'exercice d'acquisition. En normes américaines, ces coûts sont passés en charges de l'exercice lorsqu'ils n'ont pas pu être décidés et chiffrés avant la date anniversaire de la date d'acquisition. Par ailleurs, certaines provisions pour double capacité incluses dans l'écart d'acquisition en normes françaises sont enregistrées en charges selon les normes américaines.

#### NOTE 32 - EFFETS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

# NOTE 32.1 PRÉSENTATION DES NORMES APPLIQUÉES

Cette note détaille, d'une part les principes retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004, et d'autre part les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture et de clôture et sur les résultats 2004.

Les informations financières 2004 sur la transition IFRS sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 "Première adoption des IFRS" et des normes et interprétations publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne et qui sont d'application optionnelle avant le 1er janvier 2005.

Publicis a opté pour l'application des normes IAS 32 et 39 par anticipation au 1er janvier 2004. Publicis

n'est concerné par aucun des paragraphes d'IAS 39 qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne. Publicis a donc appliqué IAS 39 en totalité dans ses informations financières IFRS 2004.

Dans l'attente des décisions de l'IASB ou de l'IFRIC, les engagements de rachat de minoritaires sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 "Instruments financiers" en dettes financières pour la valeur actualisée du rachat avec pour contrepartie les intérêts minoritaires, le solde étant comptabilisé en écart d'acquisition.

L'information comparative a été déterminée sous la forme de tableaux de passage entre les chiffres publiés en normes françaises et les chiffres résultant de l'application des normes internationales IAS/IFRS sur :

- Le bilan à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition ont été enregistrés en capitaux propres ;
- Le bilan au 31 décembre 2004 et le compte de résultat de l'exercice 2004.

Ces informations financières 2004 sur l'impact chiffré du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que Publicis applique pour la préparation de ses comptes consolidés au 31 décembre 2005.

La base de préparation de ces informations financières 2004 résulte en conséquence:

- Des normes et interprétations IFRS applicables au 31 décembre 2005;
- De la résolution que Publicis anticipe à ce jour des questions techniques et projets en cours discutés par l'IASB et l'IFRIC concernant le traitement des engagements de rachat des minoritaires;
- Des options et exemptions retenues par Publicis pour l'établissement de ses comptes consolidés pour l'exercice 2005.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction de Publicis. Elles ont fait l'objet d'une présentation au Directoire et au Comité d'audit et de diligences d'audit par les Commissaires aux comptes.

Le document relatif au passage IFRS publié en date du 27 juillet 2005 a, par ailleurs, été complété comme suit :

 Reconnaissance de 131 millions d'euros d'impôts différés passifs imputés sur les capitaux propres du bilan d'ouverture relatifs aux marques reconnues lors de l'acquisition de Bcom3;

- Alignement de la dette financière relative au contrat de location-financement de l'immeuble de Chicago sur le montant de l'immobilisation dans le bilan d'ouverture. Par ailleurs, la durée d'amortissement de l'immeuble a été réduite à la durée du contrat. L'impact sur le bilan d'ouverture s'établit à (45) millions d'euros sur la dette financière, (19) millions d'euros sur les impôts différés actifs, (1) million d'euros sur les immobilisations corporelles et 25 millions d'euros sur les capitaux propres. L'impact sur le résultat 2004 est non significatif;
- Compensation des 57 millions d'euros d'impôts différés actifs reconnus dans le résultat IFRS 2004 au niveau de Publicis Groupe SA avec les impôts différés passifs du groupe fiscal de cette société;
- Modification du calcul du résultat par action, en vue d'exclure du BNPA courant (avant perte de valeur et certains éléments inhabituels) les amortissements sur incorporels liés aux acquisitions. Le résultat par action ainsi calculé est de 1,28 euro (au lieu de 1,19 euro publié en juin 2005) pour le BNPA de base et de 1,25 euro (au lieu de 1,17 euro) pour le BNPA dilué.

L'ensemble de ces modifications se traduit par un impact de (106) millions d'euros dans les capitaux propres d'ouverture. Aucun impact significatif n'est à prendre en compte dans le résultat 2004.

#### NOTE 32.2 OPTIONS COMPTABLES LIÉES À LA PREMIÈRE ADOPTION DES IFRS

Les informations financières IFRS 2004 sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS 1. L'application rétrospective sur le bilan d'ouverture des principes comptables retenus pour l'établissement des informations financières IFRS constitue le principe général de retraitement. L'incidence de ces ajustements est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres.

Les exceptions facultatives à l'application rétrospective des normes IFRS prévues par la norme IFRS 1 retenues lors de l'établissement du bilan d'ouverture sont les suivantes :

#### Regroupement d'entreprises

Publicis a opté pour la possibilité de ne pas retraiter la classification et les méthodes antérieures de comptabilisation des regroupements d'entreprises intervenus avant la date de transition. À compter de cette date, les regroupements d'entreprises sont traités conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

Par ailleurs, la valeur brute des écarts d'acquisition en IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004 est réputée être égale à la valeur nette de ces écarts en normes françaises.

#### Écarts de conversion

Publicis a choisi de ne pas procéder à l'identification et à la reconstitution des écarts de conversion cumulés pour comptabilisation en tant que composante distincte des capitaux propres à la date de transition aux IFRS. De ce fait, les écarts de conversion cumulés provenant de la conversion des comptes des sociétés étrangères ont été annulés à la date de transition aux IFRS et les gains ou pertes sur une cession ultérieure de ces entités étrangères n'incluront que les écarts de conversion générés depuis la date de transition aux IFRS.

#### Écarts actuariels sur engagements de retraite

Publicis a choisi de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels relatifs aux régimes d'avantages du personnel à la date de transition aux IFRS. Ce traitement avait déjà été appliqué dans les comptes consolidés 2004 établis selon les principes comptables français.

# Évaluation de certains actifs corporels à la juste valeur comme coût présumé

Publicis a choisi de réévaluer l'immeuble situé au 133, avenue des Champs Elysées à Paris, à sa juste valeur et de considérer cette valeur comme coût présumé à la date de transition.

La juste valeur de cet immeuble à la date de transition s'élève à 164 millions d'euros ce qui représente à cette date un ajustement de 159 millions d'euros par rapport à sa valeur figurant selon les normes comptables antérieures. L'évaluation a été effectuée par un expert indépendant selon la méthode de la capitalisation des loyers.

# Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Publicis

Publicis applique la norme IFRS 2 relative aux paiements en actions et assimilés, uniquement pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005.

# Désignation des instruments financiers à la juste valeur par résultat ou disponibles à la vente

Publicis a choisi l'option de désignation des instruments financiers à la juste valeur par résultat ou en titres disponibles à la vente à la date de transition.

#### NOTE 32.3 IMPACTS DU PASSAGE AUX NORMES IFRS

#### Note 32.3.1 Effets de la première application des IFRS

#### Impacts de la première application des normes IFRS au 1er janvier 2004

en millions d'euros	Normes françaises (1)	Reclassements IFRS	Ajustements IFRS	1er janvier 2004 IFRS
ACTIF				
Écarts d'acquisition nets	2 596	-	97	2 693
Immobilisations incorporelles nettes	916	-	-	916
Immobilisations corporelles nettes	463	-	172	635
Impôts différés actifs	-	405	(1)	404
Titres mis en équivalence	30	-	-	30
Autres actifs financiers	476	(12)	49	513
Actifs non courants	4 481	393	317	5 191
Stocks et en-cours de production	416	-	-	416
Clients et comptes rattachés	3 263	-	-	3 263
Autres créances et actifs courants	1 095	(393)	16	718
Prime de remboursement Océane	215	-	(215)	-
Valeurs mobilières de placement	196	(196)	-	-
Disponibilités	1 219	(1 219)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 415	-	1 415
Actifs courants	6 404	(393)	(199)	5 812
Total de l'actif	10 885	-	118	11 003
PASSIF				
Capital	78	-	-	78
Réserves consolidées, part du Groupe	626	-	794	1 420
Capitaux propres, part du Groupe	704	-	794	1 498
Intérêts minoritaires	55	-	(27)	28
Total capitaux propres	759	-	767	1 526
Autres fonds propres (Oranes)	495	-	(495)	-
Dettes financières à plus d'un an	3 188	(675)	(576)	1 937
Impôts différés passifs		232	339	571
Provisions à long terme	1 041	(431)	-	610
Autres passifs financiers non courants	-	5	=	5
Passifs non courants	4 229	(869)	(237)	3 123
Fournisseurs et comptes rattachés	3 590	-	2	3 592
Dettes financières à moins d'un an	-	761	81	842
Dettes d'impôts sur les sociétés	-	276	-	276
Provisions à court terme	-	199	-	199
Autres dettes et passifs courants	1 812	(367)	-	1 445
Passifs courants	5 402	869	83	6 354
Total du passif	10 885	_	118	11 003

(1) Normes françaises au 1º janvier 2004 après prise en compte des changements de méthode liés au règlement CRC 04-03 relatif à la consolidation des entités ad hoc (qui s'applique à l'entité émettrice des Credit Linked Notes) et la recommandation n° R-03-01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Capitaux propres au 31 décembre 2003 CRC 99-02 publiés	726
Effets des changements de méthode	(22)
Capitaux propres au 1er janvier 2004 CRC 99-02	704

## Détail des ajustements IFRS sur le bilan au 1er janvier 2004

en millions d'euros	Immeuble 133 Champs Elysées	Instruments de financement	Titres disponibles à la vente	Engagements de rachat des minoritaires	Impôts différés passifs sur Marques	Autres	Total ajustements IFRS 1er janvier 2004
ACTIF							
Écarts d'acquisition nets				97			97
Immobilisations incorporelles nettes							
Immobilisations corporelles nettes	159					13	172
Impôts différés actifs		18				(19)	(1)
Titres mis en équivalence							
Autres actifs financiers			49				49
Actifs non courants	159	18	49	97		(6)	317
Stocks et en-cours de production							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances et actifs courants		14				2	16
Prime de remboursement Océane		(215)					(215)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	е						
Actifs courants		(201)				2	(199)
Total de l'actif	159	(183)	49	97	-	(4)	118
PASSIF							
Capital							
Réserves consolidées, part du Groupe	104	742	49		(131)	30	794
Capitaux propres, part du Groupe	104	742	49		(131)	30	794
Intérêts minoritaires				(32)	-	5	(27)
Total capitaux propres	104	742	49	(32)	(131)	35	767
Autres fonds propres (Oranes)		(495)					(495)
Dettes financières à plus d'un an		(579)		48		(45)	(576)
Impôts différés passifs	55	149			131	4	339
Provisions à long terme							
Autres passifs non courants							
Passifs non courants	55	(430)		48	131	(41)	(237)
Fournisseurs et comptes rattachés						2	2
Dettes financières à moins d'un an				81			81
Dettes d'impôts sur les sociétés							-
Provisions à court terme							
Autres dettes et passifs courants							
Passifs courants				81		2	83
	450	(102)	40	07	_		440
Total du passif	159	(183)	49	97	_	(4)	118

#### Impacts de l'application des normes IFRS sur le compte de résultat 2004

en millions d'euros	Normes françaises	Reclassements IFRS	Ajustements IFRS	2004 IFRS
venu	3 825	7	-	3 832
Charges de personnel	(2 197)	(54)	(20)	(2 271
Autres charges opérationnelles	(921)	59	-	(862
rge opérationnelle avant amortissements	707	12	(20)	699
Dotation aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions)	(117)	_	(2)	(119
rge opérationnelle	590	12	(22)	580
Dotation aux amortissements				
des incorporels liés aux acquisitions	(29)	-	-	(29
Perte de valeur (1)	(123)	(88)	(4)	(215
Autres produits et charges non courants	-	23	(33)	(10
sultat opérationnel	438	(53)	(59)	326
Résultat financier	(39)	39	-	-
Coût de l'endettement financier net	-	(45)	(63)	(108
Autres charges et produits financiers	-	(6)	-	(6
sultat avant impôt des entreprises consolidées	399	(65)	(122)	212
Résultat exceptionnel	23	(23)	-	-
Impôt sur le résultat	(134)	-	22	(112
Reprise nette d'impôts différés sur opérations OBSA/CLN			40	100
et impôts différés actifs liés au passage aux IFRS	130	-	68	198
sultat net des entreprises consolidées	418	(88)	(32)	298
Quote-part dans les résultats des mises en équivalence	6	-	-	6
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(188)	88	100	
sultat net	236	-	68	304
Dont intérêts minoritaires	26	-	-	26
Dont part du Groupe	210	_	68	278
nnées par action en euros				
Nombre d'actions basique	32 410 451			210 535 541
Bénéfice net par action	1,15			1,32
Nombre d'actions dilué 25	1 607 849			233 984 337
Bénéfice net par action - dilué	0,97			1,29

<sup>(1)</sup> En normes françaises, la ligne n'inclut que les pertes de valeur sur incorporels liés aux acquisitions (les pertes de valeur sur écarts d'acquisition sont incluses dans la ligne « dotation aux amortissements des écarts d'acquisition »).

## Détail des ajustements IFRS sur le compte de résultat 2004

en millions d'euros	Instruments de financement	Stock-options	Amortissement des écarts d'acquisition	Autres	Total ajustements 2004
Revenu					
Charges de personnel Autres charges opérationnelles		(20)			(20)
Marge opérationnelle avant amortissements		(20)			(20)
Dotation aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions)				(2)	(2)
Marge opérationnelle		(20)		(2)	(22)
Dotation aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions					
Perte de valeur Autres produits et charges non courants	(33)		(4)		(4)
Autres produits et charges non courants	(33)				(33)
Résultat opérationnel	(33)	(20)	(4)	(2)	(59)
Coût de l'endettement financier net Autres charges et produits financiers	(63)				(63)
Résultat avant impôt des entreprises consolidées	(96)	(20)	(4)	(2)	(122)
Impôt sur le résultat Reprise nette d'impôts différés sur opérations OBSA/CLN et impôts	22				22
différés actifs liés au passage aux IFRS	11			57	68
Résultat net des entreprises consolidées	(63)	(20)	(4)	55	(32)
Quote-part dans les résultats des mises en équivalence					
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition			100		100
Résultat net	(63)	(20)	96	55	68
Dont intérêts minoritaires					
Dont part du Groupe	(63)	(20)	96	55	68
Voir Note 32.3.3	b	С	d	h	

## Impacts de l'application des normes IFRS sur le bilan au 31 décembre 2004

en millions d'euros	Normes françaises	Reclassements IFRS	Ajustements IFRS	31 décembre 2004 IFRS
ACTIF				
Écarts d'acquisition nets	2 470		153	2 623
Immobilisations incorporelles nettes	740		-	740
Immobilisations corporelles nettes	439		170	609
Impôts différés actifs		371	(3)	368
Titres mis en équivalence	17			17
Autres actifs financiers	106		37	143
Actifs non courants	3 772	371	357	4 500
Stocks et en-cours de production	437			437
Clients et comptes rattachés	3 282			3 282
Autres créances et actifs courants	833	(371)	(12)	450
Prime de remboursement Océane	202		(202)	-
Valeurs mobilières de placement	67	(67)		-
Disponibilités	1128	(1 128)		-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 195	(9)	1 186
Actifs courants	5 949	(371)	(223)	5 355
Total de l'actif	9 721	-	134	9 855
PASSIF				
Capital	78			78
Réserves consolidées, part du Groupe	803		748	1 551
Capitaux propres, part du Groupe	881		748	1 629
Intérêts minoritaires	46		(15)	31
Total capitaux propres	927		733	1 660
Autres fonds propres (Oranes)	495		(495)	-
Dettes financières à plus d'un an	1 960	(146)	(322)	1 492
Impôts différés passifs		184	181	365
Provisions à long terme	827	(290)		537
Autres passifs non courants				
Passifs non courants	2 787	(252)	(141)	2 394
Fournisseurs et comptes rattachés	3 694			3 694
Dettes financières à moins d'un an		236	37	273
Dettes d'impôts sur les sociétés		206		206
Provisions à court terme		106		106
Autres dettes et passifs courants	1 818	(296)		1 522
Passifs courants	5 512	252	37	5 801
Total du passif	9 721	_	134	9 855

## Détail des ajustements IFRS sur le bilan au 31 décembre 2004

en millions d'euros	Immeuble	Intruments de	Écarts	Titres	Engagements	Impôts	Autres	Total
	133 Champs Elysées	financement	d'acquisition	disponibles à la vente	de rachat des minoritaires	différés passifs sur Marques		ajustements IFRS au 31 décembre 2004
ACTIF								
Écarts d'acquisition nets Immobilisations incorporelles nettes			94		59			153
Immobilisations corporelles nettes	158						12	170
Impôts différés actifs Titres mis en équivalence Autres actifs financiers		15		37			(18)	(3)
Actifs non courants	158	15	94	<b>37</b>	59		(6)	357
Stocks et en-cours							(0)	
de production Clients et comptes rattachés								
Autres créances et actifs courants		(12)						(12)
Prime remboursement Océane Trésorerie et équivalents		(202)						(202)
de trésorerie							(9)	(9)
Actifs courants		(214)					(9)	(223)
Total de l'actif	158	(199)	94	37	59	•	(15)	134
PASSIF  Capital  Réserves consolidées,								
part du Groupe	104	564	94	37		(126)	75	748
Capitaux Propres, part du Groupe	104	564	94	37		(126)	75	748
Intérêts minoritaires					(20)	-	5	(15)
Total capitaux propres	104	564	94	37	(20)	(126)	80	733
Autres propres (Oranes)		(495)						(495)
Dettes financières à plus d'un an Impôts différés passifs Provisions à long terme Autres passifs non courants	54	(322) 54			42	126	(42) (53)	(322) 181
Passifs non courants	54	(268)			42	126	(95)	(141)
Fournisseurs et comptes rattaché Dettes financières à moins d'un a Dettes d' impôts sur les sociétés Provisions à court terme					37			37
Autres dettes et passifs courants  Passifs courants					37			37
Total du passif	158	(199)	94	37	59		(15)	134
								134
Voir Note 32.3.3	а	b	d	е	f	g	h	

#### Note 32.3.2 Nature des reclassements

Les reclassements sont essentiellement motivés par la nouvelle présentation des états financiers.

#### Présentation du compte de résultat

Lors de la transition aux IFRS, le Groupe Publicis a modifié la présentation du compte de résultat consolidé. En particulier, les éléments présentés en résultat exceptionnel ont été reclassés en résultat opérationnel et l'effet net de désactualisation des engagements de retraite est présenté en autres charges et produits financiers pour un montant de 5 millions d'euros. Par ailleurs, afin de mieux refléter la substance des opérations, les charges relatives au personnel intérimaire et « free lance » dont les contrats n'excèdent pas 90 jours ont été reclassées du poste « Autres charges opérationnelles » au poste « Charges de personnel ».

#### Présentation du bilan consolidé

Le Groupe Publicis a lors de la transition aux IFRS adopté une présentation du bilan consolidé distinguant les éléments courants et non courants. Les modifications concernent en particulier la présentation des dettes financières, des provisions et des dettes liées à des acquisitions de titres de participation entre une partie courante pour la part remboursable à moins d'un an et une partie non courante. Par ailleurs, les dettes liées à des acquisitions de titres de participation, classées en normes françaises en « Autres dettes et comptes de régularisation », ont été reclassées en dettes financières.

Conformément à IAS 1 révisée, les impôts différés ont été classés en éléments non courants.

#### Présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés

Conformément à IAS 7, le montant des intérêts financiers payés et de l'impôt payé ont été présentés distinctement.

#### Note 32.3.3 Nature des ajustements

#### a) Réévaluation de l'immeuble des Champs Elysées

Publicis a choisi de réévaluer l'immeuble situé au 133, avenue des Champs Elysées à sa juste valeur à la date de transition aux IFRS et de considérer cette valeur comme coût présumé à la date de transition.

### Incidence sur le bilan de transition au 1er janvier 2004

La juste valeur de cet immeuble à la date de transition s'élève à 164 millions d'euros ce qui représente à cette date un ajustement de 159 millions d'euros par rapport à sa valeur figurant selon les normes comptables antérieures (104 millions net d'impôt). L'évaluation a été effectuée par un expert indépendant.

#### Incidence sur le résultat 2004

L'impact sur le résultat 2004 n'est pas significatif.

#### b) Instruments de financement

#### Traitement des emprunts obligataires avec option de conversion ou remboursables en actions

Pour les emprunts obligataires convertibles en actions (Océanes), les emprunts remboursables en actions (Oranes) ou les emprunts avec bons de souscription d'actions (OBSA), l'instrument financier composé est séparé entre une composante dette et une composante capitaux propres dès leur comptabilisation initiale.

La valeur de la composante capitaux propres est déterminée à l'émission par différence entre la juste valeur de la composante dette et la juste valeur de l'emprunt obligataire. La valeur de l'option de conversion n'est pas revue au cours des exercices ultérieurs.

La juste valeur de la partie dette à l'émission est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs contractuels en utilisant le taux de marché applicable pour un emprunt obligataire qui aurait été souscrit par la Société aux mêmes conditions mais sans option de conversion. La composante dette est ensuite évaluée sur la base du coût amorti.

La prime de remboursement de l'Océane 2018 a été intégralement reclassée en dette au 1er janvier 2004.

Les frais d'émission sont répartis entre la partie dette et la partie capitaux propres sur la base de leurs valeurs comptables respectives au moment de l'émission.

Les frais financiers sont calculés sur la base du taux d'intérêt effectif et non du taux contractuel.

Pour l'Océane 2018 émise en janvier 2002, la durée retenue pour évaluer les flux de trésorerie contractuels est de quatre ans, représentant la durée de l'emprunt compte tenu de l'option de remboursement anticipé au gré des porteurs exerçable le 18 janvier 2006.

La juste valeur des instruments composés est la valeur d'émission sauf pour les instruments remis en échange lors de l'acquisition Bcom3 (Oranes et OBSA) pour lesquels la juste valeur à la date d'acquisition a été estimée.

En fonction des clauses détaillées du contrat, les Oranes ont été ventilées entre une composante capitaux propres et une composante dette. La partie dette a été estimée à partir des flux de coupons minimaux actualisés. Les taux de marché retenus et la ventilation entre la partie dette et la partie capitaux propres à l'origine sont indiqués dans le tableau ci-joint :

en millions d'euros	Taux d'actualisation retenu pour le calcul de la dette (taux de marché à l'émission)	Date d'émission	Juste valeur de la dette à l'emission	Juste valeur de l'option de conversion	Juste valeur de l'instrument à l'émissior
OBSA	8,50 %	Septembre 2002	445	197	642
Océane 2018	7,37 %	Janvier 2002	580	110	690
Océane 2008	6,61 %	Juillet 2003	509	163	672
Oranes (1)	8,50 %	Septembre 2002	47	448	495
			1 581	918	2 499

<sup>(1)</sup> Classées en « Autres fonds propres » en normes françaises.

#### Incidence sur le bilan de transition au 1er janvier 2004

en millions d'euros	Taux d'actualisation retenu pour le calcul de la dette (taux de marché à l'émission)	Impact en diminution de la dette 1er janvier 2004	Impact net d'impôt Capitaux propres 1 <sup>er</sup> janvier 2004
OBSA	8,50 %	(187)	1230
Océane 2018	7,37 %	(280)(2)	36
Océane 2008	6,61 %	(155)	97
Oranes <sup>(1)</sup>	8,50 %	43	467
		(579)	723

- (1) Classées en « Autres fonds propres » en normes françaises.
- (2) Dont (215) millions d'euros dus au reclassement de la prime de remboursement en dette.
- (3) Bons de souscription d'actions sur OBSA.

#### Incidence sur le résultat 2004

L'impact avant impôt des frais financiers supplémentaires sur l'année 2004 s'analyse comme suit :

en millions d'euros	Frais financiers supplémentaires 2004
OBSA	7(1)
Océane 2018	30
Océane 2008	29
Oranes	(3)

<sup>(1)</sup> Retraitement de la reprise au résultat des bons de souscription d'actions enregistrée en normes françaises.

L'effet sur l'année 2004 tient compte du remboursement anticipé de la partie obligataire des OBSA intervenu en septembre 2004. L'impact net d'impôt s'élève à 41 millions d'euros.

#### Traitement des Credit Linked Notes et de l'opération de cession des CLN et de rachat de la partie obligataire de l'OBSA

La consolidation de l'entité émettrice des CLN, effective en normes françaises au 1<sup>er</sup> janvier 2004, n'incluait pas la prise compte des dérivés (asset swap et le credit default swap). En normes IFRS, l'asset swap et le credit default swap sont comptabilisés au bilan en juste valeur, les variations de juste valeur étant constatées en résultat.

## Incidence sur le bilan de transition au 1er janvier 2004 La juste valeur des dérivés au premier janvier 2004, soit 28 millions d'euros, a été comptabilisée dans le bilan d'ouverture. L'impact net d'impôt sur les capitaux

propres s'élève à 19 millions d'euros.

#### Incidence sur le résultat 2004

La plus-value de cession des Credit Linked Notes et de la partie obligataire des OBSA constatée en septembre 2004 est réduite d'un montant total de 22 millions d'euros net d'impôt.

#### Incidence sur le bilan au 31 décembre 2004

Du fait de cette opération, les BSA avaient été reclassés en normes françaises en 2004 en capitaux propres pour un montant net d'impôt différé de 118 millions d'euros. Ce reclassement est à annuler dans les comptes IFRS car déjà pris en compte lors du bilan d'ouverture.

#### c) Plans d'options d'acquisition ou de souscription d'actions Publicis

L'enregistrement en charges de la juste valeur des options accordées, étalé sur la période d'acquisition des droits, a pour effet un accroissement des charges de personnel avec une contrepartie directe en capitaux propres.

L'option de ne retraiter que les plans postérieurs au 7 novembre 2002 ayant été retenue, le tableau ci-joint récapitule les principales hypothèses et calculs relatifs à ceux-ci :

en millions d'euros	16° tranche			18° tranche	19° tranche	
	io tranciic	a	b	io tranene	a	b
Valorisation initiale de l'option attribuée Hypothèses :	7,83	6,67	7,56	5,05	3,16	4,02
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	24,84	24,84	24,84	23,14	23,14	23,14
Prix d'exercice (en euros)	24,82	24,82	24,82	24,82	24,82	24,82
Volatilité de l'action Publicis	34 %	34 %	34 %	24 %	24 %	24 %
Durée de vie moyenne de l'option	5,0	3,7	4,7	5,0	2,6	3,6
Taux de rendement des dividendes	1,12 %	1,12 %	1,12 %	1,12 %	1,12 %	1,12 %

#### Incidence sur le résultat 2004

L'effet sur le résultat 2004 est une charge de 20 millions d'euros.

#### d) Amortissement des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis en normes IFRS mais font l'objet de tests de dépréciation. L'impact de l'annulation des amortissements constatés en normes françaises s'élève à 100 millions d'euros.

Aucune dépréciation complémentaire par rapport aux normes françaises n'est à constater, le Groupe utilisant en normes françaises la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés et analysant la valeur d'utilité des écarts d'acquisition à un niveau compatible avec la définition d'une unité génératrice de trésorerie.

Par ailleurs, le Groupe a bénéficié de gains d'impôts provenant des pertes reportables du groupe Bcom3, existant préalablement à l'acquisition pour un montant de 4 millions d'euros.

Afin de neutraliser l'impact de ces gains d'impôts sur le résultat, une perte de valeur de l'écart d'acquisition est constatée pour le même montant.

#### e) Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres Interpublic ont été classés en titres disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture, ce qui conduit à un impact de 49 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004. La variation négative de juste valeur sur l'année 2004 est de 12 millions d'euros comptabilisée en capitaux propres (dont 3 millions d'euros d'écarts de conversion).

#### f) Engagements de rachat d'intérêts minoritaires

Publicis a consenti à des actionnaires de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations minoritaires. En normes françaises, ces engagements de rachat d'intérêts minoritaires étaient présentés en hors bilan. En normes IFRS, dans l'attente d'une interprétation IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été retenu en application des normes IFRS en vigueur :

- Lors de la comptabilisation initiale, ces engagements sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur actualisée du montant de rachat, avec pour contrepartie les intérêts minoritaires et, pour le solde, l'écart d'acquisition;
- La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition;
- À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées; si le rachat est effectué, le montant constaté en dettes financières est soldé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

# Incidence sur le bilan de transition au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004

Le montant de la dette s'élève à 129 millions d'euros dans le bilan d'ouverture et à 79 millions d'euros au 31 décembre 2004.

#### g) Impôts différés passifs sur les marques reconnues lors de l'acquisition de Bcom3

Conformément à IAS 12, Publicis a constaté des impôts différés passifs sur les marques reconnues lors de l'acquisition de Bcom3.

L'impact sur le bilan d'ouverture s'établit à 131 millions d'euros sur les impôts différés passifs et à (131) millions d'euros sur les capitaux propres.

Aucun impact n'est à constater sur le résultat 2004.

#### h) Autres

#### - Instruments de couverture de change

La juste valeur des instruments de couverture de créances et dettes est inscrite au bilan avec pour contrepartie un impact au compte de résultat qui est compensé par la réévaluation de l'élément couvert. La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie futurs est inscrite au bilan en contrepartie d'un compte spécifique des capitaux propres. Le montant inscrit en capitaux propres est rapporté au résultat lors de la réalisation de la transaction couverte.

Les impacts dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 ainsi que dans le bilan au 31 décembre 2004 et le compte de résultat 2004 ne sont pas significatifs.

#### - Actions propres

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité mis en place fin 2004 et classées dans les comptes consolidés en normes françaises en valeurs mobilières de placement ont été reclassées en capitaux propres pour un montant de 9 millions d'euros à fin 2004.

#### - Reconnaissance d'impôts différés actifs

Dès lors que les critères de reconnaissance se sont trouvés confirmés au cours de l'année 2004, Publicis a constaté un impôt différé actif sur les pertes reportables de Publicis Groupe SA à hauteur des impôts différés passifs générés par les retraitements IFRS, en particulier la comptabilisation des Océanes et la réévaluation de l'immeuble des Champs Elysées, dans la mesure où un échéancier de renversement était déterminable.

Le montant d'impôt différé actif ainsi reconnu s'élève à 57 millions d'euros à fin décembre 2004. La compensation de cet impôt différé actif avec les impôts différés passifs du groupe fiscal de Publicis Groupe SA s'est soldée par une diminution des impôts différés passifs au bilan du Groupe.

#### - Amortissements des immobilisations

Conformément à IAS 16, la durée d'amortissement des immobilisations corporelles doit correspondre à la durée probable d'utilisation de ces immobilisations par l'entreprise. L'ajustement de la durée d'amortissement de certaines immobilisations corporelles a conduit à un impact net d'impôt de 5 millions d'euros sur les capitaux propres au 1er janvier 2004; l'impact sur le résultat 2004 est en revanche non significatif.

#### - Location-financement de l'immeuble de Chicago

La dette financière relative à ce contrat a été ramenée au montant de l'immobilisation dans le bilan d'ouverture.

L'impact de ce retraitement dans le bilan d'ouverture s'établit à (45) millions d'euros sur la dette financière, (19) millions d'euros sur les impôts différés actifs, (1) million d'euros sur les immobilisations corporelles et à 25 millions d'euros sur les capitaux propres.

L'impact sur le résultat 2004 est non significatif.

#### - Engagements de retraite

Dans le bilan d'ouverture IFRS et conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS », les écarts actuariels existants au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont imputés directement en diminution de la situation nette pour 25 millions d'euros avant impôt en contrepartie d'une augmentation des provisions pour retraites. Publicis, dans ses comptes consolidés en normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, a également choisi cette option lors de la première application de la recommandation n° R603-01 du 1er avril 2003 du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les écarts actuariels générés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont amortis selon la méthode du corridor sur la durée moyenne d'activité résiduelle des bénéficiaires.

Dans ce contexte, aucun ajustement n'est à constater dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004.

Note 32.3.4 Bénéfice net par action et bénéfice net par action dilué

#### Rapprochement entre BNPA et BNPA dilué 2004 en normes françaises et IFRS

		2004 normes françaises	2004 IFRS
éfice net retenu pour le calcul du BNPA			
en millions d'euros			
Résultat net part du Groupe	а	210	278
Impact des instruments dilutifs :			
- Économie de frais financiers liés à la conversion des instruments de dettes, nettes d'impôt (1)		34	2:
Résultat net part du Groupe - dilué	b	244	30
bre d'actions retenu pour le calcul du BNPA	b	211	00
Nombre d'actions moyen en circulation		182 410 541	182 410 54
Actions à remettre en remboursement des Oranes		-	28 125 000
Nombre d'actions moyen retenu pour le calcul	С	182 410 541	210 535 54
Impact des instruments dilutifs:(2)			
- Actions à remettre en remboursement des Oranes		28 125 000	
- Effet des levées de stock-options dilutives		275 374	276 383
- Actions résultant de la conversion des emprunts convertibles		40 796 934	23 172 413
Nombre d'actions dilué	d	251 607 849	233 984 33
en euros			
fice net par action	a/c	1,15	1,32
fice net par action - dilué	b/d	0,97	1,29



<sup>(2)</sup> Les bons de souscription d'actions (BSA) et les stock-options dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de l'action sur l'année 2004, ainsi que les Océanes 2018 ne sont, du fait de leur caractère relutif, pas pris en compte dans le calcul du bénéfice net par action dilué.

## Calcul du BNPA courant (1) IFRS 2004

		200 IFF
fice net retenu pour le calcul du BNPA courant (1)		
en millions d'euros		
Résultat net part du Groupe		27
Éléments exclus :		
- Amortissement des incorporels liés aux acquisitions, net d'impôt		4
- Perte de valeur, nette d'impôt		16
- Plus-value sur opérations OBSA/CLN, nette d'impôt		(1:
- Impôts différés actifs liés au passage aux IFRS		(!
Résultat net courant part du Groupe	е	20
Impact des instruments dilutifs :		
- Économies de frais financiers liés à la conversion des instruments de dette, nettes d'impôt		
Résultat net courant part du Groupe - dilué	f	2
ore d'actions retenu pour le calcul du BNPA		
ore d'actions retenu pour le calcul du BNPA Nombre d'actions moyen en circulation		182 410 5
		182 410 5 28 125 00
Nombre d'actions moyen en circulation	C	.020 0
Nombre d'actions moyen en circulation Actions en remettre en remboursement des Oranes	С	28 125 00
Nombre d'actions moyen en circulation Actions en remettre en remboursement des Oranes  Nombre d'actions moyen retenu pour le calcul	С	28 125 0
Nombre d'actions moyen en circulation Actions en remettre en remboursement des Oranes  Nombre d'actions moyen retenu pour le calcul Impact des instruments dilutifs :	C	28 125 00
Nombre d'actions moyen en circulation Actions en remettre en remboursement des Oranes  Nombre d'actions moyen retenu pour le calcul Impact des instruments dilutifs : - Effet des levées de stock-options dilutives	c	28 125 00 210 535 5 276 3
Nombre d'actions moyen en circulation Actions en remettre en remboursement des Oranes  Nombre d'actions moyen retenu pour le calcul Impact des instruments dilutifs : - Effet des levées de stock-options dilutives - Actions résultant de la conversion des emprunts convertibles		28 125 0 210 535 5 276 3 23 172 4
Nombre d'actions moyen en circulation Actions en remettre en remboursement des Oranes  Nombre d'actions moyen retenu pour le calcul Impact des instruments dilutifs : - Effet des levées de stock-options dilutives - Actions résultant de la conversion des emprunts convertibles  Nombre d'actions dilué		28 125 0 210 535 5 276 3 23 172 4

<sup>(1)</sup> BNPA avant amortissement des incorporels liés aux acquisitions, perte de valeur, plus-value sur opérations OBSA/CLN (nets d'impôts) et impôts différés actifs liés au passage aux IFRS.

## NOTE 33 - LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2005

Les sociétés ci-dessous sont les sociétés opérationnelles ayant un revenu d'au moins 5 millions d'euros.

## A) SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Dénomination sociale	Nom usuel	% contrôle	% intérêts	Pays
Publicis Conseil	Publicis Conseil	99,61 %	99,61 %	France
Publicis Régions	Publicis Régions	99,84 %	99,45 %	France
Global Event Management	Global Event Management	100 %	99,61 %	France
Publicis Dialog	Publicis Dialog	100 %	99,61 %	France
Mediasystem	Mediasystem	99,96 %	99,57 %	France
Publicis Consultants	Publicis Consultants	100 %	100 %	France
Carré Noir	Carré Noir	100 %	100 %	France
Saatchi & Saatchi France	Saatchi & Saatchi France	100 %	100 %	France
Leo Burnett France	Leo Burnett France	100 %	100 %	France
Mundocom	Mundocom	100 %	99,61 %	France
Medicus Paris	Medicus Paris	99,97 %	99,97 %	France
Starcom Worldwide	Starcom Worldwide	100 %	100 %	France
Groupe ZenithOptimedia France	Groupe ZenithOptimedia France	100 %	100 %	France
Le Monde Publicité	Le Monde Publicité	49 %	49 %	France
Metrobus	Metrobus	67 %	67 %	France
Mediavision	Mediavision	66,63 %	66,63 %	France
Régie I	Régie I	49 %	49 %	France
Drugstore Champs Elysées	Drugstore Champs Elysées	100 %	100 %	France
Challenger House	Challenger House	100 %	100 %	France
Chow Communications	Chow Communications	100 %	99,61 %	France
eventive Altenhuber Riha (b)	eventive	100 %	70 %	Allemagne
Publicis Frankfurt	Publicis Frankfurt	100 %	100 %	Allemagne
Publicis Hamburg	Publicis Hamburg	100 %	100 %	Allemagne
BMZ + more Management	BMZ	100 %	100 %	Allemagne
Buhler and Partners	Buhler and Partners	100 %	100 %	Allemagne
Publicis Kommunikations Agentur	Publicis Kommunikations Agentur	100 %	100 %	Allemagne
Saatchi & Saatchi	Saatchi & Saatchi Germany	100 %	100 %	Allemagne
Leo Burnett Services	Leo Burnett Germany	100 %	100 %	Allemagne
TKM Starcom Frankfurt	TKM Starcom Frankfurt	100 %	100 %	Allemagne
Zenith Moremedia Dusseldorf	Zenith Moremedia Dusseldorf	90,50 %	90,50 %	Allemagne
Optimedia Gesellschaft				
für Media-Services	Opimedia Germany	100 %	100 %	Allemagne
Publicis Communication	Publicis Communication	100 %	100 %	Australie
Optimedia Australia	Optimedia Australia	100 %	100 %	Australie
Saatchi & Saatchi Communications	Saatchi & Saatchi Communications	100 %	100 %	Australie
Leo Burnett	Leo Burnett	100 %	100 %	Australie
Starcom Worldwide Australia	Starcom Worldwide Australia	100 %	100 %	Australie
Publicis Groupe Austria	Publicis Austria	100 %	100 %	Autriche
Leo Burnett	Leo Burnett Brussels	100 %	100 %	Belgique
Publicis Brasil Comunicação	Pubilicis Sales Norton	100 %	100 %	Brésil
Finance Nazca Publicidade Brazil	Finance Nazca Publicidade Brazil	51 %	51 %	Brésil
Leo Burnett Publicidade	Leo Burnett Publicidade	100 %	100 %	Brésil
Publicis Canada	Publicis Canada	70 %	70 %	Canada
Saatchi & Saatchi Advertising	Saatchi & Saatchi Canada	100 %	100 %	Canada
Leo Burnett Company	Leo Burnett Company	100 %	100 %	Canada
TMG MacManus Canada	Bensimon Byrne	100 %	100 %	Canada
ZenithOptimedia Canada	ZenithOptimedia Canada	100 %	100 %	Canada
Saatchi & Saatchi				
Great Wall Advertising Co	Saatchi & Saatchi China	70 %	70 %	Chine
Leo Burnett	Leo Burnett China	100 %	100 %	Chine
Leo Burnett Shanghai				
Advertising Co	Leo Burnett Shanghai Advertising Co		70 %	Chine
Publicis Ad Link Group	Publicis Ad Link Group	96 %	96 %	Chine

Dénomination sociale	Nom usuel	% contrôle	% intérêts	Pays
Leo Burnett Colombia	Leo Burnett Colombia	100 %	100 %	Colombie
Welcomm Publicis Worldwide	Publicis Welcomm	70 %	70 %	Corée
Leo Burnett Korea	Leo Burnett Korea	100 %	100 %	Corée
Publicis Communication España	Publicis Casadevall y Pedreño	100 %	100 %	Espagne
Vitruvio-Leo Burnett	Vitruvio-Leo Burnett	100 %	100 %	Espagne
Grupo K / Arc	Grupo K / Arc	100 %	100 %	Espagne
Starcom Worldwide				
Media Estrategia	Starcom Worldwide Media Estrategia	74 %	74 %	Espagne
Optimedia Spain	Optimedia Spain	99,73 %	99,73 %	Espagne
Zenith Media Spain	Zenith Media Spain	100 %	100 %	Espagne
Pharma Consult Services	Medicus, S&S Healthcare (a)	100 %	100 %	Espagne
Publicis USA	Publicis USA	100 %	100 %	États-Unis
Publicis & Hal Riney	Publicis & Hal Riney	100 %	100 %	États-Unis
Publicis NY	Publicis Dialog	96,69 %	96,69 %	États-Unis
Lionel Sosa	Bromley Communications	49 %	49 %	États-Unis
Saatchi & Saatchi				
North America	Saatchi & Saatchi North America	100 %	100 %	États-Unis
Conill Advertising	Saatchi & Saatchi Conill	100 %	100 %	États-Unis
Thompson Murray	Saatchi & Saatchi X	100 %	100 %	États-Unis
Leo Burnett USA	Leo Burnett USA , Lapiz, Vigilante (a)	100 %	100 %	États-Unis
Leo Burnett Detroit	SMG Directory Marketing	100 %	100 %	États-Unis
Martin Retail Group	Chemistri Martin Group	70 %	70 %	États-Unis
Arc Worldwide	Arc, iLeo, Frankel (a)	100 %	100 %	États-Unis
Fallon Group	Fallon Group	100 %	100 %	États-Unis
Williams Labadie	Williams Labadie	100 %	100 %	États-Unis
The Kaplan Thaler Group	The Kaplan Thaler Group	100 %	100 %	États-Unis
Manning Selvage & Lee	Manning Selvage & Lee	100 %	100 %	États-Unis
Publicis Events	Publicis Events, CLT Meetings	100 %	100 %	États-Unis
Capps Digital	Capps Digital	100 %	100 %	États-Unis
Nelson Communications	Nelson Communications	100 %	100 %	États-Unis
Medicus Group International	Medicus Group, Discovery			
	International, Lifebrands,			
	Science and Medicine (a)	100 %	100 %	États-Unis
Saatchi & Saatchi				
Healthcare Com	Saatchi & Saatchi Healthcare Com	100 %	100 %	États-Unis
Publicis Selling Solutions	Publicis Selling Solutions,			
	Arista Marketing Assoc. (a)	100 %	100 %	États-Unis
Science Oriented Solutions	Science Oriented Solutions	100 %	100 %	États-Unis
Starcom Media Vest Group USA	Starcom, Planworks (a)	100 %	100 %	États-Unis
Starlink Services	Starlink Services	100 %	100 %	États-Unis
Media Vest Worldwide	Media Vest Worldwide	100 %	100 %	États-Unis
Relay	Relay St Louis	100 %	100 %	États-Unis
Optimedia International U.S., Inc	Optimedia International U.S.	100 %	100 %	États-Unis
Saatchi & Saatchi Simko	Saatchi & Saatchi Simko	100 %	100 %	Suisse
Zenith Media Services	Zenith Media Services	100 %	100 %	États-Unis
Publicis Helsinki	Publicis Finland	90,39 %	90,39 %	Finlande
European Advertising				
Organisation SA				
of Advertisements				
Promotion & Publications	Leo Burnett Greece	100 %	100 %	Grèce
Leo Burnett	Leo Burnett Hungary	100 %	100 %	Hongrie
Saatchi & Saatchi Hungary	Saatchi & Saatchi Hungary	100 %	100 %	Hongrie
TLG India	Leo Burnett India,			
	Starcom Wordwide (a)	87,57 %	87,57 %	Inde
Publicis Ariely Advertising 2000	Publicis Ariely	75 %	75 %	Israël
Publicis Italy	Publicis Italy	100 %	100 %	Italie
Saatchi & Saatchi Italy	Saatchi & Saatchi Italy	99 %	99 %	Italie
	Leo Burnett Italy	100 %	100 %	Italie
Leo Burnett Company Italy	Leo burnett italy	100 70	100 70	ituiic

ZenithOptimedia Group Italy Beacon Communications Medicus KK Publicis Graphics Leo Burnett Advertising	ZenithOptimedia Italy Beacon Communications, Starcom Japan (a) Medicus Tokyo Publicis Graphics	100 % 66 %	100 %	Italie
Medicus KK Publicis Graphics Leo Burnett Advertising	Starcom Japan (a) Medicus Tokyo	66 %		
Publicis Graphics Leo Burnett Advertising	Medicus Tokyo	66 %		
Publicis Graphics Leo Burnett Advertising	•		66 %	Japon
Leo Burnett Advertising		100 %	100 %	Japon
	i ublicis orapilies	60 %	60 %	Liban, Jordanie,
				Bahrain, Egypte,
				EAU, Arabie
				Saoudite, Koweit, Turquie
	Leo Burnett Malaysie	100 %	100 %	Malaisie
Publicis Arredondo de Haro	Publicis Arredondo de Haro	68.62 %	68,62 %	Mexique
Leo Burnett Mexico	Leo Burnett Mexico	100 %	100 %	Mexique
Starcom Worldwide	Starcom Worldwide	100 %	100 %	Mexique
Olabuenga Chemestri	Olabuenga Chemestri	75 %	75 %	Mexique
JKL Oslo	JKL Oslo	99,10 %	99,10 %	Norvège
Publicis Mojo	Publicis Mojo	100 %	100 %	Nouvelle-Zélande
Saatchi & Saatchi	Saatchi & Saatchi New Zealand	100 %	100 %	Nouvelle-Zélande
Jimenez Basic Advertising	Jimenez Basic	53,09 %	46,91 %	Philippines
Publicis Amsterdam	Publicis Amsterdam	100 %	100 %	Pays-Bas
Leo Burnett Amsterdam	Leo Burnett Amsterdam	100 %	100 %	Pays-Bas
Saatchi & Saatchi Advertising	Saatchi & Saatchi Netherlands	100 %	100 %	Pays-Bas
Publicis Dialog Group	Publicis Dialog NL	100 %	100 %	Pays-Bas
Leo Burnett	Leo Burnett Warsaw	100 %	100 %	Pologne
Publicis Publicidade	Publicis Portugal	83 %	83 %	Portugal
Badillo Nazca S&S Inc Publicis	Badillo Nazca S&S Inc	100 % 100 %	100 %	Porto Rico
Publicis Publicis Dialog	Publicis UK Publicis Dialog UK	100 %	100 % 100 %	Royaume-Uni Royaume-Uni
Publicis Blue Print	Publicis Blue Print	100 %	100 %	Royaume-Uni
Zed Media	Zed UK	100 %	100 %	Royaume-Uni
Creators of Multi Media Art Ltd	Mundocom Comma	100 %	100 %	Royaume-Uni
Saatchi & Saatchi Group	Saatchi & Saatchi UK	100 %	100 %	Royaume-Uni
The Facilities Group	The Facilities Group	70 %	70 %	Royaume-Uni
Leo Burnett	Leo Burnett	100 %	100 %	Royaume-Uni
Arc Integrated Marketing	Arc Integrated Marketing	100 %	100 %	Royaume-Uni
Fallon London	Fallon UK	100 %	100 %	Royaume-Uni
The Triangle Group	The Triangle Group	100 %	100 %	Royaume-Uni
Masius UK	Masius UK	100 %	100 %	Royaume-Uni
MS&L UK	MS&L UK	100 %	100 %	Royaume-Uni
Publicis Healthcare	5 4 5 4 4 44			
Communications Group	Publicis Healthcare	100.0/	100.0/	
Starcom Motive	Communications, The Medicus Group (a		100 %	Royaume-Uni
ZenithOptimedia Group	Starcom Media Vest ZenithOptimedia UK	100 % 100 %	100 % 100 %	Royaume-Uni Royaume-Uni
Freud Communications Limited (b)	Freud Communications Limited	100 %	50,01 %	Royaume-Uni
Leo Burnett Moscow	Leo Burnett Moscow	100 %	100 %	Russie
Publicis United	Publicis United Russia	100 %	100 %	Russie
Rodnaya Rech	Mother Tongue	99 %	99 %	Russie
Publicis Singapore	Publicis Singapore, Publicis Eureka (a)	98,80 %	98,80 %	Singapour
Saatchi & Saatchi	Saatchi & Saatchi Singapore	100 %	100 %	Singapour
TLG Communications	Leo Burnett, Starcom Singapore (a)	100 %	100 %	Singapour
JKL Stockholm	JKL Stockholm	100 %	100 %	Suède
Starcom Sweden	Starcom Sweden	93,74 %	93,74 %	Suède
Publicis Zürich	Publicis Zürich	100 %	100 %	Suisse
Fisch Meier Direkt	Fischmeier	100 %	100 %	Suisse
Optimedia Switzerland	Optimedia Switzerland	100 %	75 %	Suisse
Leo Burnett Company	Leo Burnett Taiwan, Arc Taiwan (a)	100 %	100 %	Taiwan
Star Reachers Group	Star Reachers Group	100 %	100 %	Thaïlande
Saatchi & Saatchi Thailand Markom Leo Burnett	Saatchi & Saatchi Thailand	100 %	100 %	Thaïlande
Reklem Hizmeltri	Leo Burnett Istanbul Markom	100 %	100 %	Turquie
Leo Burnett	Leo Burnett United Arab Emirates	100 %	100 %	EAU
Starcom Media Vest Group	Starcom United Arab Emirates	100 %	100 %	EAU
	Publicis Venezuela	60 %	60 %	Vénézuela

#### B) SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Dénomination sociale	Nom usuel	% contrôle	% intérêts	Pays
Bartle Bogle Hegarty International Sports	ВВН	49 %	49 %	Royaume-Uni
and Entertainment	iSe	45 %	45 %	Suisse
<b>Burrell Communications</b>	Burrell (c)	49 %	49 %	États-Unis

- (a) Ces entités regroupent plusieurs marques ou activités.
- (b) Acquisitions de l'exercice.
- (c) La société Burrell Communications est dorénavant détenue à 49 % et consolidée par mise en équivalence.

#### Sociétés figurant dans la liste 2004 et ne figurant plus dans la liste 2005 :

- Fusions: Publicis Koufra, Publicis Cachemire, Paname Communication, Guillaume tell (France)
- Cessions : JC Decaux Netherlands
- Entités devenues inférieures au seuil de publication:
   Publicis Meetings, Publicis Events, ECA 2, Médias & Régies Europe, Publicis Johannesburg,
   Saatchi & Saatchi Austria, Publicis Belgium, Saatchi & Saatchi Belgium, Mediavest Toronto, Starcom Toronto, Publicis Denmark,
   Saatchi & Saatchi Denmark, Saatchi & Saatchi Spain, Winner & Associates, Johnston & Associates, Semaphore Partners, Rowland, New World Health, Publicis Hellas, Publicis Hungary, Publicis Ambiance Advertising, Adverbox (Mundocom Italy), MS&L Italy, Saatchi & Saatchi Japon, Publicis Japon, Publicis Wet Desert, Saatchi & Saatchi Malaysia, ZenithOptimedia Netherlands, Publicis Pologne, BMZ/Park, Leo Burnett Lisbon, Leo Burnett Prague, Starcom Russia, Leo Burnett Annonsbyra, Publicis Taiwan, Saatchi & Saatchi Taiwan, Publicis Thailand, Leo Burnett Venezuela, Saatchi & Saatchi Vietnam.

#### 20.2 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ-MÈRE (PUBLICIS GROUPE SA)

Les comptes annuels de Publicis Groupe SA relatifs à l'exercice 2005 inclus dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui figure à la section 20.3 du présent document. Les comptes annuels abrégés de Publicis Groupe SA relatifs aux exercices 2004 et 2003 établis selon les normes comptables françaises, ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes correspondants sont inclus dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 13 avril 2005 sous le numéro D.05-0422 aux pages 107 à 124 (incluses), 125 à 126 (incluses) et le 23 avril 2004 sous le numéro D.04-0568 aux pages 97 à 112 (incluses), 113 à 114 (incluses).

# Compte de résultat (société-mère)

en milliers d'euros	Notes	2005	2004	2003
Production vendue (biens et services)		25 574	31 011	17 914
Reprises sur provisions et transferts d		101	7 632	9 798
Autres produits		181	12	24
Total des produits d'exploitation		25 856	38 655	27 736
Autres achats et charges externes		(16 701)	(11 084)	(19 818)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 362)	(815)	(815)
Charges de personnel		(2 609)	(3 249)	(4 744)
Dotations aux amortissements et aux	provisions	(8 030)	(12 194)	(7 074)
Autres charges		(834)	(356)	(242)
Total des charges d'exploitation		(29 536)	(27 698)	(32 693)
Résultat d'exploitation		(3 680)	10 957	(4 957)
Produits financiers de participations		667 357	37 563	57 437
Intérêts et autres produits financiers		11 837	24 467	14 276
Reprises de provisions financières et t	transferts de charges	93 475	27 393	59 016
Total des produits financiers		772 669	89 423	130 729
Dotations aux amortissements et aux		(10 282)	(22 523)	(16 041)
Intérêts et autres charges financières		(68 682)	(59 276)	(66 628)
Total des charges financières		(78 964)	(81 799)	(82 669)
Quote-part de résultats de sociétés de	e personnes	435	(7 296)	(2 820)
Résultat financier	4	694 140	328	45 240
Résultat courant avant impôts		690 460	11 285	40 283
Produits exceptionnels sur opérations	de gestion	5	23	38
Produits exceptionnels sur opérations	en capital	1 095 339	409 423	3 425 915
Reprises sur provisions et transferts d	le charges	0	0	553 000
Total des produits exceptionnels		1 095 344	409 446	3 978 953
Charges exceptionnelles sur opération		0	0	0
Charges exceptionnelles sur opération		(1 565 313)	(4 480)	(4 001 958)
Dotations aux amortissements et aux	provisions	0	0	0
Total des charges exceptionnelles		(1 565 313)	(4 480)	(4 001 958)
Résultat exceptionnel	5	(469 969)	404 966	(23 005)
Impôts sur les bénéfices	6	33 554	1 857	8 399
Bénéfice net de l'exercice		254 045	418 108	25 677

## Bilan au 31 décembre (société-mère)

en milliers d'euros	Notes	2005	2004	2003
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	7.1			
Concessions et fonds de commerce		14 274	3 322	3 322
Amortissements		(318)	(612)	(571)
Immobilisations corporelles	7.2			
Terrains		3 627	3 627	3 626
Constructions		10 623	8 542	8 542
Installations techniques, matériel et outillage industriels		6 583	6 583	6 540
Autres		8 744	7 895	7 390
Amortissements sur immobilisations corporelles		(20 647)	(16 129)	(15 434)
Immobilisations financières				
Participations	7.4	4 635 300	5 619 147	5 577 934
Créances rattachées à des participations	7.5	1 186 967	234 824	277 948
Autres titres immobilisés	7.6	322 285	335 043	323 093
Prêts et autres immobilisations financières		964	1921	394 128
Provisions sur immobilisations financières		(6 840)	(99 256)	(120 497)
Actif immobilisé		6 161 562	6 104 907	6 466 021
Avances et acomptes versés sur commandes		233		
Clients et comptes rattachés		1 920	7 165	15 328
Autres créances		36 838	12 781	17 845
Valeurs mobilières de placement		1180 823	24 932	162 341
Disponibilités		2 700	610	2 888
Actif circulant	8	1 222 514	45 488	198 402
Charges constatées d'avance		9	504	534
Charges à répartir sur plusieurs exercices	9	9 215	13 563	15 771
Primes de remboursement des obligations	10	75 679	202 034	214 783
Écarts de conversion actif		807	0	0
Total de l'actif		7 469 786	6 366 496	6 895 511

en milliers d'euros	Notes	2005	2004	2003
PASSIF				
Capital social		78 843	78 188	78 151
Prime d'émission et de fusion		2 584 274	2 536 739	2 556 459
Réserve légale		7 819	6 552	5 268
Report à nouveau		362 119	0	1 389
Capitaux propres avant résultat		3 033 055	2 621 479	2 641 267
Résultat de l'exercice		254 045	418 108	25 677
Capitaux propres	12	3 287 100	3 039 587	2 666 944
Produits des émissions de titres participatifs (Orane)		809 964	857 813	857 813
Autres fonds propres	13	809 964	857 813	857 813
Provisions pour risques et charges	14	58 413	56 198	48 612
Emprunts obligataires	15	1 793 921	1 619 434	2 673 698
Banques et dettes auprès des établissements				
de crédit	16	51	291	17 416
Emprunts et dettes financières divers	17	1 421 006	776 754	616 081
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		11 097	11 885	9 808
Dettes fiscales et sociales		3 321	4 351	4 770
Autres dettes		243	171	172
Produits constatés d'avance		0	0	174
Dettes		3 229 639	2 412 886	3 322 119
Écart de conversion passif	18	84 670	12	23
Total du passif		7 469 786	6 366 496	6 895 511

## Tableau des flux de trésorerie (société-mère)

en milliers d'euros	2005	2004	2003
I - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ			
Résultat net de l'exercice	254 045	418 108	25 677
Plus ou moins-values de cession d'actif	461 416	(404 942)	576 044
Dotations aux amortissements et provisions à caractère de réserve	(79 863)	(20 505)	(605 825)
Transfert au compte de charges à répartir, net d'amortissements	0	2 208	(4 944)
Amortissement prime de remboursement Océane et Eurobond	6 511	12 749	12 408
Capacité d'autofinancement	642 109	7 618	3 360
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	64 024	22 315	(11 349)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	706 133	29 933	(7 989)
II - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVE	STISSEMENT		
Acquisitions de filiales	(66 166)	(41 213)	0
Cessions de filiales			
Acquisitions nettes d'autres actifs immobilisés	(359 945)	568 739	(498 791)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(426 111)	527 526	(498 791)
III - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FIN	IANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère	(54 722)	(47 419)	(43 811)
Augmentation de capital en numéraire	545	326	316
Nouveaux emprunts obligataires	750 605	0	674 604
Remboursements des emprunts obligataires	(464 081)	(749 003)	0
Augmentation des autres emprunts	644 252	364 961	41 325
Diminution des autres emprunts	0	(265 707)	(59 142)
Rachat d'actions propres	0	(512)	(7 277)
Cession d'actions propres	1 600	411	2 571
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	878 199	(696 943)	608 586
Variation de la trésorerie (   +   +    )	1 158 221	(139 484)	101 806
Trésorerie à l'ouverture	25 251	164 735	62 929
Trésorerie à la clôture	1 183 472	25 251	164 735
Variation de la trésorerie	1 158 221	(139 484)	101 806

## Notes annexes aux comptes de Publicis Groupe SA

L'activité de la Société est essentiellement de gérer les participations du groupe Publicis.

À titre accessoire, la Société perçoit des loyers et rend également des services à l'ensemble des sociétés du Groupe.

#### NOTE 1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2005 plusieurs événements significatifs sont intervenus :

- Le 28 janvier 2005, Publicis Groupe SA a procédé à l'émission de son premier emprunt obligataire classique, d'une durée de 7 ans et d'un montant de 750 millions d'euros à taux fixe de 4,125 %. Cet emprunt a permis de financer le remboursement anticipé de 62,36 % des Océanes 2018, intervenu en février 2005, pour un montant de 464 millions d'euros;
- Après transmission du patrimoine de Saatchi & Saatchi France (récemment rachetée par Publicis Groupe SA à une autre société du Groupe) à son profit, Publicis Groupe SA se trouve propriétaire de l'immeuble occupé par Saatchi & Saatchi sur l'ile de la Jatte à Neuilly-sur-Seine (France);
- Publicis Groupe SA a enregistré des dividendes exceptionnels en provenance de deux filiales, pour un montant de 526 millions d'euros au total (respectivement 304 millions d'euros en provenance de Publicis USA holdings et 222 millions d'euros de Publicis Groupe Investments BV);
- Dans le cadre de la réorganisation effectuée aux États-Unis en début d'année 2005, deux opérations affectant la participation de Publicis Groupe SA dans ce pays ont été réalisées : le rachat par Publicis USA Holdings d'une partie de ses propres titres d'une part et l'apport à MMS USA Holdings (société détenue à 100 % par le Groupe) d'une partie des titres Publicis USA Holdings détenus par Publicis Groupe SA, apport rémunéré par des titres de cette dernière d'autre part. À l'issue de ces opérations, Publicis Groupe SA détient 7,79 % de Publicis USA Holdings (contre 68 % en 2004) et 9,75 % de MMS USA Holdings;

- En vue de regrouper sous une même entité toutes les filiales françaises, Publicis Groupe SA a apporté à la société MMS France Holdings (ex SFPP Holding) les titres de l'ensemble des sociétés françaises qu'elle détenait (hors les sociétés de prestations de services au Groupe et hors celles de l'activité Médias & régies). Cet apport a été rémunéré par la remise de titres MMS France Holdings émis au profit de Publicis Groupe SA;
- Le fonds de commerce de l'activité Métrobus, qui était donné en location gérance à la société Métrobus, a été apporté à cette société pour une valeur de 17,5 millions d'euros, apport en échange duquel Publicis Groupe SA a reçu 32 % du capital de Métrobus.

#### NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2005 sont établis conformément au Plan Comptable Général et dans le respect des textes légaux et réglementaires en vigueur en France.

#### Comparabilité des comptes annuels

À l'exception de la première application, à partir du 1er janvier 2005, des règlements CRC 2002-10, 2003-07 et 2004-06 relatifs aux actifs, qui n'a eu aucune incidence sur les comptes annuels, les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005 sont restées inchangées par rapport à celles utilisées pour établir les comptes de l'exercice précédent.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables sont constituées par la concession de places de parkings, qui font l'objet d'un amortissement sur 75 ans (durée de la concession) et par le fonds de commerce du cinéma Publicis, complètement amorti.

Le mali de fusion provenant de la transmission universelle de patrimoine de la société Saatchi & Saatchi France a été affecté partiellement à la valeur de l'immeuble, de façon extra comptable. Cet actif sera traité de la même façon que l'immeuble, et sera déprécié en priorité le cas échéant.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût net d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel calculé de manière linéaire selon les durées suivantes :

• 50 ans	Bâtiment avenue des Champs-Élysées
• 25 ans	Bâtiment rue du Dôme à Boulogne :

<ul> <li>30 ans</li> </ul>	Bâtiment bd Vital Bouhot

à Neuilly-sur-Seine;

• 20 et 10 ans Agencements des constructions,

installations générales;

10 ans Matériels et outillage;
4 ans Matériel de transport;
3 ans Matériel informatique.

#### Immobilisations financières

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat des titres hors frais accessoires. Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euros au cours du jour de l'opération.

Les titres de participation font, le cas échéant, l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'usage est déterminée selon des critères objectifs, tels que l'actif net réévalué, la capitalisation du résultat ou encore la capitalisation boursière, étayés le cas échéant par des critères plus subjectifs, comme les indicateurs ou ratios sectoriels déterminés, dans le cadre d'hypothèses économiques et de l'évolution prévisionnelle de l'activité de la Société, à partir des flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi que du caractère stratégique de la participation pour le Groupe.

#### Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont enregistrés à leur valeur nominale.

Dans le cas où il existe une prime de remboursement la dette est augmentée du montant de la totalité de la prime. La contrepartie de cette prime est inscrite à l'actif et est amortie selon la méthode actuarielle sur la durée de l'emprunt.

En cas de prime d'émission, la dette est inscrite à la valeur nominale et la prime est inscrite à l'actif ; celleci fait l'objet d'un amortissement sur la durée de l'emprunt.

Les Oranes (Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes) sont de par leur nature inscrites en autres fonds propres.

#### Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont constituées pour faire face à des passifs prévisibles mais imprécis quant à leur montant.

Ces provisions incluent notamment:

- Une provision pour indemnités de fin de carrière.
   Le montant figurant au bilan correspond aux droits acquis par les salariés de plus de 50 ans, majorés des charges sociales qui s'y rapportent;
- Une provision pour autres obligations conditionnelles à long terme ;
- Une provision pour impôt sur la plus-value d'apport dégagée à l'occasion de la réorganisation des activités sur le territoire américain en 2000;
- Une provision destinée à couvrir la moins-value qui serait réalisée en cas d'exercice des options d'achat d'action par les bénéficiaires des anciens plans Nelson convertis en plans d'options sur des titres Publicis;
- Une provision pour risques pour des travaux à réaliser impérativement dans l'immeuble du siège social à Paris.

#### Résultat financier

Les revenus financiers sont appréhendés en application des règles usuelles en la matière, à savoir :

- Dividendes en provenance de sociétés françaises : lors de la décision de mise en distribution votée par l'Assemblée Générale ;
- Dividendes en provenance de sociétés étrangères:
   à la date de mise en paiement ou d'inscription en compte courant;
- Produits financiers sur comptes courants, dépôts à terme et obligations: au fur et à mesure de l'acquisition des fruits;
- Coupons et dividendes sur valeurs mobilières de placement : à la date d'encaissement.

Toutefois pour les opérations liées au cross currency swap, Publicis Groupe SA a choisi de présenter en net les intérêts versés et reçus en charges financières et en produits financiers ainsi que les effets de change liés au swap de son émission obligataire Eurobond.

La quote-part de résultats des sociétés de personnes inscrite au compte de résultat représente la part revenant à notre Société dans les résultats 2005 de Régie 1 (49 %), conformément aux stipulations expresses de ses statuts.

#### Résultat exceptionnel

Afin de ne pas affecter la lisibilité du résultat courant, la Société peut, le cas échéant, choisir d'inscrire en résultat exceptionnel les dotations (reprises) de provisions sur titres de participations qui présenteraient, de par leur nature et leur montant, un caractère exceptionnel.

#### **NOTE 3 - CHIFFRE D'AFFAIRES**

La production vendue se compose essentiellement :

- Des loyers perçus sur les immeubles situés
  133 Champs Elysées et 15, rue du Dôme à Boulogne;
- De la redevance de location gérance du fonds de commerce de Métrobus pour le premier semestre 2005;
- De services facturés à des sociétés du Groupe.

#### **NOTE 4 - RÉSULTAT FINANCIER**

en milliers d'euros	2005	2004
Dividendes	616 435	30 313
Autres produits de participations	51 357	7 250
Reprise de provision sur titres de participation	86 439	27 127
Reprise de provision pour dépréciation des actions propres	6 017	0
Autres produits financiers	12 421	24 733
l des produits financiers	772 669	89 423
Charges sur emprunts obligataires Provision pour dépréciation	(60 529)	(49 384)
des actions propres	0	(6 017)
Autres charges financières	(18 435)	(26 398)
l des charges financières	(78 964)	(81 799)
Quote-part de résultats de sociétés de personnes	435	(7 296)
ultat financier	694 140	328

#### NOTE 5 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel 2005 fait ressortir une perte nette de 469 969 milliers d'euros, composée principalement :

- D'une moins-value de 464 080 milliers d'euros dégagée lors du rachat par la société Publicis USA Holdings de ses propres titres et de l'apport par Publicis Groupe SA à MMS USA holdings (détenue à 100 % par le Groupe) d'une partie des titres Publicis USA Holdings restants;
- D'une moins-value nette de 16 099 milliers d'euros liée au remboursement anticipé de 62,36 % de l'Océane 2018 ;
- D'une plus-value de 17 508 milliers d'euros sur l'apport du fonds de commerce de l'activité Métrobus.

En 2004, le résultat exceptionnel était un profit de 404 966 milliers d'euros, constitué principalement par les plus-values nettes de rachat de la partie obligataire des OBSAs et de la cession des Credit Linked Notes.

#### **NOTE 6 - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

L'exercice 2005 fait ressortir pour la société seule, mère du groupe fiscal France (qui comprend 25 filiales), un déficit fiscal de 48 652 milliers d euros. Par ailleurs, une moins-value nette à long terme de 150 103 milliers d'euros a été dégagée au cours de l'exercice 2005.

Le gain d'intégration fiscale reconnu au titre de l'exercice 2005 chez Publicis Groupe SA, mère du groupe fiscal, s'élève à 31 060 milliers d'euros. Compte tenu de la reprise de provision pour impôt existant au bilan de l'exercice précédent, le compte de résultat fait apparaître un crédit de 33 554 milliers d'euros. Le groupe fiscal fait ressortir un déficit fiscal de 26 004 milliers d'euros, qui vient s'ajouter aux pertes fiscales reportables existantes.

Le montant des déficits et des moins-values reportables au 31 décembre 2005 de Publicis Groupe SA (société seule) s'analyse comme suit :

Nature	Montant en milliers d'euros	Année de prescription
Déficits ordinaires reportables	315 854	Sans limitation dans le temps
Moins-values long terme reportables	971 088	2012

#### NOTE 7 - ACTIF IMMOBILISÉ

# NOTE 7.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Suite à la transmission universelle de patrimoine de Saatchi & Saatchi France dans les comptes de Publicis Groupe SA, un mali de fusion de 11 285 milliers d'euros a été dégagé et affecté de façon extra-comptable à l'immeuble de Neuilly.

# NOTE 7.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation des immobilisations corporelles est composée :

 D'une augmentation de 256 milliers d'euros d'investissements pour des travaux de mise en sécurité de l'immeuble; • Du transfert de l'immeuble de Saatchi & Saatchi France sur l'Ile de la Jatte à Neuilly-sur-Seine dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine de Saatchi & Saatchi France à Publicis Groupe SA, pour une valeur brute de 2 553 milliers d'euros, amortie à hauteur de 2 086 milliers d'euros.

Une provision pour dépréciation des immobilisations de 1 616 milliers d'euros à été constituée en prévision de travaux à réaliser dans l'immeuble du siège social.

#### NOTE 7.3 CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Deux étages de l'immeuble de la rue du Dôme à Boulogne ont été acquis en crédit-bail. Ce contrat, au 31 décembre 2005, présente les caractéristiques suivantes :

#### Valeurs des biens en crédit-bail au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)

Catégorie d'immobilisation	, Valeur	Redeva	nces	Dotations aux amortissements théoriques		s Prix — d'achat	
	— d'origine	de l'exercice	cumulées	de l'exercice	cumulées	résiduel en fin de contrat	
Terrains et constructions	7 985(1)	548	10 290	299	3 902	2 921	

<sup>(1)</sup> Dont 1 996 milliers d'euros pour la valeur du terrain.

#### Échéances des redevances de crédit-bail restant à verser au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)

Catégorie d'immobilisation	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Terrains et constructions	548	509(1)		1 057

<sup>(1)</sup> Non compris les versements complémentaires de 835 milliers d'euros correspondant au prix d'achat résiduel en fin de contrat (avec des échéances de 1 à 5 ans).

#### **NOTE 7.4 PARTICIPATIONS**

Le montant brut des titres de participation a diminué d'un montant de 983 847 milliers d'euros.

Cette diminution provient des mouvements suivants :

- Réduction de 1 393 886 milliers d'euros de la participation dans Publicis USA Holdings réalisée au début de l'exercice suite au rachat par Publicis USA Holdings d'une partie de ses propres titres d'une part, et à l'apport à MMS USA Holdings de 20 % de la participation détenue dans Publicis USA Holdings d'autre part (après ces opérations, le nouveau taux de détention est de 7,79 %);
- Prise de participation à hauteur de 9,75 % dans MMS USA Holdings en rémunération de l'apport des titres de Publicis USA Holdings, pour un montant de 349 344 milliers d'euros :
- Rachat à SFPP SAS des titres de Saatchi & Saatchi France, suivi de la transmission universelle du patrimoine de Saatchi & Saatchi France à Publicis Groupe SA. Cette opération a fait ressortir un mali de fusion de 53 796 milliers d'euros affecté à concurrence de 42 511 milliers d'euros à la valeur des titres des filiales de Saatchi & Saatchi France;

- Apport de la majorité des participations détenues par Publicis Groupe SA dans des sociétés françaises à MMS France Holdings, à savoir : Publicis Conseil, Publicis Consultants Paris, Publicis Technology, Drugstore Champs-Élysées, Re:Sources France, WAM, les filiales françaises de Saatchi & Saatchi. Cet apport, effectué à la valeur comptable et rémunéré par une émission d'actions au profit de Publicis Groupe SA, n'a pas eu d'impact sur le montant global du portefeuille titres;
- Prise de participation à hauteur de 32 % dans le capital de Métrobus pour un montant de 17 508 milliers d'euros, en contrepartie de l'apport du fonds de commerce.

Le montant des provisions pour dépréciation des titres de participation au 31 décembre 2005 s'élève, après une reprise de 86 428 milliers d'euros opérée dans l'exercice, à 6 734 milliers d'euros et concerne exclusivement les titres Publicis USA Holdings.

#### NOTE 7.5 CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Les créances rattachées à des participations s'élèvent au 31 décembre 2005 à 1186 967 milliers d'euros et sont principalement constituées des prêts accordés à Publicis USA Holdings pour 903 755 milliers d'euros et d'un prêt de 227 150 milliers d'euros accordé à MMS UK Holdings.

#### NOTE 7.6 AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Les autres titres immobilisés sont essentiellement composés des actions propres (hors celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité).

La valeur au bilan correspond à la valeur historique des titres.

La valeur de marché, évaluée sur la base du cours moyen de décembre 2005 de 29,35 euros, ressort à 381 543 milliers d'euros. De ce fait, la provision de 5 977 milliers d'euros dotée au 31 décembre 2004 a été reprise au cours de l'exercice 2005.

en milliers d'euros sauf les actions	Nombre d'actions	Valeur brute au bilan	Provision pour dépréciation	Valeur nette
ctions propres détenues au 31 décembre 2004	13 015 843	323 043	(5 977)	317 066
Actions issues de MLMS3 après fusion en 2003 de MLMS	48 469	842	_	842
Levées d'options	(64 548)	(1 600)	_	(1 600)
Reprise de provisions sur actions propres	-	-	5 977	5 977
ctions propres détenues au 31 décembre 2005	12 999 764	322 285	-	322 285

(valeur nette)

Les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont inscrites en valeurs mobilières de placement.

Au 31 décembre 2005, les 40 000 actions détenues à ce titre figurent à ce poste pour 1177 milliers de valeur nette

#### **NOTE 8 - ACTIF CIRCULANT**

L'actif circulant est essentiellement composé de valeurs mobilières de placement, dont la valeur nette au bilan se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Sicav monétaires	959 794	8 065
Dépôts à terme	203 207	
Dans le cadre du contrat de liquidité :		
Sicav monétaires	16 645	7 927
Actions propres	1177	8 940

1 180 823

218-219

24 932

#### NOTE 9 - CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Ce poste inclut les charges à répartir des frais liés à l'émission des emprunts obligataires et des charges à étaler sur les lignes du crédit syndiqué.

Au 31 décembre 2005 cette rubrique est constituée :

- D'une valeur nette de 7 889 milliers d'euros au titre des frais liés à l'émission des emprunts obligataires ;
- D'une valeur nette de 1326 milliers d'euros au titre des frais liés à la mise en place du crédit syndiqué.

#### NOTE 10 - PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

La prime de remboursement de l'Océane 2018 ressort à 71 142 milliers d'euros (valeur nette au 31 décembre 2005), après prise en compte de l'amortissement de l'exercice et du remboursement anticipé de 62,36 % de l'emprunt, intervenu en février 2005.

La prime d'émission de l'emprunt obligataire Eurobond de 750 000 milliers d'euros s'élève à 4 537 milliers d'euros (montant net au 31 décembre 2005).

#### **NOTE 11 - EFFECTIF MOYEN**

L'effectif moyen de la Société a été de 3 cadres.

#### **NOTE 12 - CAPITAUX PROPRES**

Le capital social de Publicis Groupe SA a évolué comme suit au cours des cinq derniers exercices :

Dates	Opérations sur le capital		des variation de 0,4 euro d		Montants successifs	Nombro cumulo
en milli	ers d'euros sauf les actions	Nombre d'actions	Nominal	Prime d'émission et de fusion	du capital	d'actions de la Société
tion a	au 1er janvier 2001				52 679	138 219 819
2001	Levées d'options Saatchi & Saatchi	1 305 727	522	55 493	53 201	139 525 546
	Levées d'options plan Publicis	74 450	30	482	53 231	139 599 996
	Conversion du capital en euros		2 609		55 840	139 599 996
2002	Levées d'options Saatchi & Saatchi	185 543	74	7 886	55 914	139 785 539
	Levées d'options plan Publicis	45 590	18	276	55 932	139 831 129
	Augmentation de capital réservée					
	dans le cadre de l'acquisition de Bcom3	56 250 000	22 500	1 693 125	78 432	196 081 129
2003	Réduction de capital liée à la fusion par absorption de Somarel, MLMS et MLMS2	(784 804)	(314)	(14 298)	78 118	195 296 325
	Levées d'options Saatchi & Saatchi	36 958	15	1 570	78 133	195 333 283
	Levées d'options plan Publicis	44 970	18	298	78 151	195 378 253
2004	Levées d'options Saatchi & Saatchi	37 928	15	1 612	78 166	195 416 18
	Levées d'options plan Publicis	54 880	22	304	78 188	195 471 06
2005	Levées d'options plan Publicis	75 820	30	515	78 218	195 546 88
	Remboursement 1 <sup>re</sup> tranche des Oranes	1 562 129	625	47 020	78 843	197 109 010
tion a	au 31 décembre 2005				78 843	197 109 010

L'évolution des capitaux propres entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2005 s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	1er janvier 2005	Augmentation de capital	Affectation du résultat 2004	Distribution de dividendes	Résultat 2005	31 décembre 2005
Capital social	78 188	655				78 843
Prime d'émission et de fusion	2 536 739	47 535	-	-	-	2 584 274
Réserve légale	6 552	-	1 267	-	-	7 819
Report à nouveau	-	-	362 119	-	-	362 119
s-total	2 621 479	48 190	363 386	-	-	3 033 055
Résultat de l'exercice	418 108	-	(363 386)	(54 722)	254 045	254 045
aí 3	3 039 587	48 190	-	(54 722)	254 045	3 287 100

#### **NOTE 13 - AUTRES FONDS PROPRES**

Les autres fonds propres sont constitués de l'emprunt obligataire, d'une durée de 20 ans, remboursable en actions nouvelles ou existantes (Oranes) émis le 24 septembre 2002 dans le cadre de l'acquisition du Groupe Bcom3.

D'un montant initial de 857 812 milliers d'euros, cet emprunt a été réduit à 809 964 milliers d'euros suite au remboursement de la première tranche en septembre 2005. Au 31 décembre 2005, il reste 1562 129 Oranes de 518,5 euros nominal, donnant droit à recevoir 17 actions Publicis Groupe SA nouvelles ou

existantes, à raison d'une par an du 1er septembre 2006 au 1er septembre 2022, soit un total de 26 556 193 actions à émettre. Corrélativement, la valeur unitaire de chaque Orane sera réduite de 30,5 euros par an à ces mêmes échéances.

Les Oranes portent intérêt au taux minimum de 0,82 % du nominal. Cet intérêt a été revu pour la première fois à l'occasion de l'échéance du 1<sup>er</sup> septembre 2005, sur la base de 110 % de la moyenne des dividendes des trois derniers exercices; le nouveau coupon, fixé pour la période septembre 2004-septembre 2007, représente un intérêt de 0,96 %.

#### NOTE 14 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<b>Libellé</b> en milliers d'euros	Montant au 1er janvier 2005	Dotation 2005	Reprise 2005 (provision utilisée)	Reprise 2005 (provision non utilisée)	Montant au 31 décembre 2005
Provision pour impôts (1)	39 867				39 867
Provision pour indemnités de fin de carrière	4 137	279	(100)		4 316
Provision pour engagements conditionnels à long terme envers le personnel	8 117				8 117
Autres provisions pour risques (2)	4 077	5 204	(328)	(2 840)	6 113
	56 198	5 483	( 428)	( 2 840)	58 413

<sup>(1)</sup> Il s'agit de la provision pour impôt sur les plus-values d'apport dégagées sur les opérations de transfert de titres à Publicis USA Holdings, réalisées en mars 2000 en sursis d'imposition en vertu des dispositions de l'article 210-A du Code Général des Impôts.

<sup>(2)</sup> Ces provisions incluent une provision de 4750 milliers d'euros dotée en 2005 pour des travaux de mise en conformité à réaliser dans l'immeuble du siège social à Paris.

#### **NOTE 15 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES**

en millie		

Nombre de titres	Catégorie d'emprunt	31 décembre 2005	31 décembre 2004
750	Échangeable IPG 2 % - janvier 2007	7 500	7 500
6 633 921	Océane 2,75 % actuariel - janvier 2018	259 716	690 000
	Océane 2,75 % - prime de remboursement	89 836	238 671
23 172 413	Océane 0,75 % - juillet 2008	672 000	672 000
750 000	Eurobond 4,125 % - janvier 2012	750 000	-
Total hors	intérêts courus	1 779 052	1 608 171
	Intérêts courus	14 869	11 264
Total au bi	lan	1793 921	1 619 435

#### Emprunt obligataire échangeable Interpublic Group (IPG) - 2 % janvier 2007

L'emprunt obligataire émis le 18 décembre 2001 pour un montant total de 200 millions d'euros a été remboursé pour sa quasi-totalité au cours de l'exercice 2004, les porteurs ayant exercé le 1er mars 2004 leur droit au remboursement anticipé de l'emprunt en numéraire pour un montant de 192 millions d'euros. Le reliquat de 7,5 millions d'euros est échangeable à tout moment en un nombre d'actions IPG représentant une prime de 29 % par rapport au cours de référence (soit un prix d'échange de 36,74 USD) ou remboursable pour un montant équivalent en numéraire, ou encore remboursable au pair à l'échéance en janvier 2007.

#### Océanes - 2.75 % actuariel janvier 2018

L'emprunt obligataire convertible en actions nouvelles ou existantes (Océanes) émis le 18 janvier 2002 pour un montant total à l'origine de 690 millions d'euros (hors prime) et une durée de 16 ans était composé de 17 624 521 obligations de 39,15 euros (représentant une prime de 35 % par rapport au cours de référence de l'action Publicis au moment de l'émission), émises au pair, et portant intérêt au taux de 1% l'an. Les obligations sont remboursables en totalité à leur date d'échéance, le 18 janvier 2018, pour un montant égal au pair majoré d'une prime de remboursement de 34,59 %. Ces obligations ont été remboursées à hauteur de 62,36 % en février 2005, ramenant la dette globale à 260 millions d'euros. Les obligations restantes seront remboursées en totalité à leur date d'échéance, le 18 janvier 2018, pour un montant correspondant à 134,59 % du pair. Toutefois, elles pourront être amorties de façon anticipée, soit par rachat en bourse, soit par offres publiques d'achat

ou d'échange, et cela à tout moment à compter du 18 janvier 2007. Les porteurs d'obligations auront la faculté de demander le remboursement anticipé les 18 janvier 2006, 2010 et 2014. De plus, Publicis Groupe SA dispose d'un droit de procéder à un amortissement anticipé à compter du 18 janvier 2007, dans l'hypothèse où le cours de l'action dépasserait 125 % du prix de remboursement anticipé. Les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion ou l'échange des obligations à tout moment depuis le 18 janvier 2002 jusqu'au septième jour ouvré précédant la date de maturité, à raison d'une action par obligation. Les actions émises pourront être, au choix de la Société, des actions nouvelles ou existantes.

#### Océanes - 0.75 % juillet 2008

L'emprunt obligataire convertible en actions nouvelles ou existantes (Océanes), émis le 8 juillet 2003 pour un montant total de 672 millions d'euros et une durée de 5 ans, est composé de 23 172 413 obligations de 29 euros, émises au pair, et portant intérêt au taux de 0,75 % l'an.

Ces obligations seront remboursées en totalité à leur date d'échéance le 17 juillet 2008 au pair. Toutefois, elles pourront être amorties de façon anticipée soit par rachat en bourse, soit par offre publique d'achat ou d'échange, et cela à tout moment à compter du 18 juillet 2003.

De plus, Publicis Groupe SA dispose d'un droit de procéder à un amortissement anticipé à compter du 15 décembre 2005, dans l'hypothèse où le cours de l'action dépasserait 130 % du prix de remboursement anticipé. Les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion ou l'échange des obligations à tout moment depuis le 26 août 2003 jusqu'au septième jour ouvré précédant la date de maturité, à raison d'une action par obligation. Les actions émises pourront être, au choix de la Société, des actions nouvelles ou existantes.

#### Eurobond - 4,125 % janvier 2012

L'emprunt obligataire classique émis le 28 janvier 2005, d'un montant de 750 millions d'euros au taux de 4,125 %, à échéance 2012, est composé de 750 000 obligations de 1 000 euros de valeur nominale. Émis à 99,3 % de la valeur nominale, il est assorti d'une prime d'émission d'un montant total de 5 millions d'euros, amortie sur la durée de l'emprunt.

Les obligations seront remboursées au pair en totalité à leur date d'échéance, le 31 janvier 2012.

#### **NOTE 16 - BANQUES ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

Ce poste se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Lignes de crédit court terme	-	-
Soldes créditeurs de banques	51	291
tal	51	291

#### **NOTE 17 - EMPRUNTS ET DETTES** FINANCIÈRES DIVERS

481	596 782
_	171 366
525	8 606
	06

(1) Publicis Groupe SA a transféré la gestion de trésorerie centralisée vers une autre structure du Groupe en avril 2005.

#### **NOTE 18 - ÉCART DE CONVERSION PASSIF**

Il s'élève à 84 670 milliers d'euros dont 78 388 milliers d'euros découlant de la réévaluation du prêt de 977 250 milliers de dollars consenti à Publicis USA Holdings (filiale détenue à 100 % par le Groupe). Ce prêt a fait l'objet d'une couverture de change (cf. Note 21 - Engagements hors bilan).

#### **NOTE 19 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES** DES CRÉANCES ET DES **DETTES**

Les créances de l'actif circulant sont exigibles à moins d'un an, à l'exception de la créance de carry-back de 4 610 milliers d'euros à échéance 2007.

#### L'échéancier des dettes est présenté ci-dessous :

en milliers d'euros	Total	Échéance < 1 an	Échéance > 1 an
Emprunts obligataires	1 793 921	62 527	1 731 394
Banques et dettes auprès des établissements de crédit	51	51	-
Emprunts et dettes financières divers	1 421 006	1 419 861	1 145
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 097	11 097	-
Dettes fiscales et sociales	3 321	3 321	-
Autres dettes	243	243	-
des dettes	3 229 639	1 497 100	1 732 539

# NOTE 20 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

en milliers d'euros	Montant conc	ernant les entreprises
	liées	avec lesquelle la Société a u lien de participatio
1		
Participations	4 633 249	1 95
Créances rattachées à des participations	1 186 967	
Créances clients et comptes rattachés	1 873	
Autres créances	25 385	
Emprunts et dettes financières divers	1 419 860	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	937	
pte de résultat		
Production vendue (biens et services)	24 008	
Produits financiers de participation	667 357	
Intérêts et autres produits financiers	1 046	
Reprises de provisions financières	86 428	
Quote-part de résultats de société		
de personnes- gain	435	
Intérêts et autres charges financières	(15 443)	
Produits exceptionnels	1 095 336	
Charges exceptionnelles	(1 546 708)	

# NOTE 21 - ENGAGEMENTS HORS BILAN ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS

#### Crédit-bail

Deux étages de l'immeuble de la rue du Dôme

à Boulogne ont été acquis en crédit-bail.

Ce contrat présente les caractéristiques suivantes :

#### Valeurs des biens en crédit-bail au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)

Catégorie d'immobilisation	Valeur — d'origine	Redeva	nces	Dotations aux amortis	sements théoriques	Prix d'achat
	— a origine	de l'exercice	cumulées	de l'exercice	cumulées	résiduel en fin de contrat
Terrains et constructions	8(1)	0,5	10,5	0,3	3,9	3

<sup>(1)</sup> Dont 2 millions d'euros pour la valeur du terrain.

#### Échéances des redevances de crédit-bail restant à verser au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)

Catégorie d'immobilisation	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Terrains et constructions	0,5	0,5(1)		1

<sup>(1)</sup> Non compris les versements complémentaires de 1 million d'euros correspondant au solde restant à verser sur le prix d'achat résiduel en fin de contrat (avec des échéances de 1 à 5 ans).

# Obligations liées aux emprunts obligataires et aux Oranes

# Emprunt obligataire échangeable en actions IPG - 2 % ianvier 2007

Les conditions de cet emprunt prévoient la possibilité pour les porteurs depuis le 30 juin 2003 de demander l'échange de leurs obligations en un nombre de titres Interpublic Group représentant une prime de 30 % par rapport au cours de référence (soit un prix d'échange de 36,74 USD), à raison de 244,3 actions IPG pour une obligation.

Toutefois, suite à l'exercice du « put » au mois de février 2004, il ne reste plus que 750 obligations échangeables en circulation au 31 décembre 2005; ainsi Publicis Groupe SA pourrait être amené, en cas de demande d'échange, à livrer un nombre maximum de 183 223 actions Interpublic Group en remboursement de l'emprunt.

#### Océane 2018 - 2,75 % actuariel janvier 2018

Dans le cadre de l'Océane 2018, les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion des obligations, à raison d'une action par obligation (d'une valeur de 39,15 euros à l'émission), à tout moment à compter du 18 ianvier 2002 jusqu'au 7º jour ouvré précédant la date de maturité (janvier 2018). Compte tenu du remboursement anticipé intervenu en février 2005, Publicis Groupe SA a un engagement de livrer, en cas de demande de conversion, 6 633 921 actions qui peuvent être au choix de Publicis Groupe SA, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille. De plus, les porteurs ont la possibilité de demander le remboursement anticipé en numéraire de tout ou partie des obligations dont ils sont propriétaires le 18 janvier 2006, 18 janvier 2010 et 18 janvier 2014. Le prix de remboursement anticipé est calculé de telle sorte que le rendement brut actuariel annuel de l'obligation à la date de remboursement soit égal à 2.75 %.

#### Océane 2008 - 0,75 % actuariel juillet 2008

Dans le cadre de l'Océane 2008, les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion des obligations, à raison d'une action par obligation (d'une valeur de 29 euros à l'émission), à tout moment à compter du 26 août 2003 jusqu'au 7° jour ouvré précédant la date de maturité (juillet 2008). Publicis Groupe SA a donc un engagement de livrer, en cas de demande de conversion, 23 172 413 actions qui

peuvent être au choix de Publicis Groupe SA, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille.

# Oranes - Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes - septembre 2022

Après le remboursement d'une première tranche de l'emprunt en septembre 2005, chaque Orane donne droit à recevoir 17 actions Publicis Groupe SA nouvelles ou existantes, à raison d'une par an jusqu'au 20° anniversaire de l'emprunt. Publicis Groupe SA a donc un engagement de livrer 1562 129 actions chaque année, de l'année 2006 à 2022, soit 26 556 193 actions au total, qui peuvent être au choix de Publicis Groupe SA, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille.

#### Emprunt obligataire Eurobond 2012

En janvier 2005, Publicis Groupe SA a consenti un prêt long terme de 977 millions de dollars au profit de Publicis USA Holdings, filiale détenue à 100 % par le Groupe.

Afin de se couvrir contre les variations futures du taux de change USD/euro, Publicis Groupe SA a procédé au swap de son émission obligataire Eurobond de 750 millions d'euros effectuée en janvier 2005 à taux fixe (taux nominal 4,125 %) en un montant de 977 millions de dollars US à taux fixe (taux moyen 5.108 %).

La juste valeur du swap au 31 décembre 2005 s'élève à (59) millions d'euros.

# Obligations liées aux bons de souscription d'actions

L'exercice des bons de souscription, qui peut intervenir à tout moment entre le 24 septembre 2013 et le 24 septembre 2022, entraînera une augmentation de capital de Publicis Groupe SA. Après annulation de bons de souscription rachetés au cours de l'exercice 2005, Publicis Groupe SA est engagé à créer (dans l'hypothèse où la totalité des BSA seraient exercés) 27 709 748 actions de nominal de 0,40 euro et 30,1 euros de prime.

#### Plans d'options

#### a - Plans d'options Publicis à l'origine

Caractéristiques des plans de stock option Publicis en cours au 31/12/2005

Actions de 0,40 euro nominal	Type d'option	Date d'attribution	Prix d'exercice des options (€)	Nombre d'options à lever au 31/12/05	Dont exerçables au 31/12/05	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle (en années
6° tranche	Souscription	26/04/1996	4,91	12 870	12 870	2006	0,32
7e tranche(1)	Souscription	10/03/1997	5,63	25 600	25 600	2007	1,21
8° tranche	Souscription	11/03/1998	8,66	40 500	40 500	2008	2,19
9º tranche	Souscription	04/11/1998	10,24	282 500	282 500	2008	2,84
10° tranche	Acquisition	07/09/2000	43,55	100 000	100 000	2010	4,68
11e tranche	Acquisition	23/04/2001	33,18	380 000	380 000	2011	5,31
13° tranche	Acquisition	18/01/2002	29,79	104 600		2012	6,05
14e tranche	Acquisition	10/06/2002	32,43	5 000		2012	6,44
15° tranche	Acquisition	08/07/2002	29,79	220 000		2012	6,52
16° tranche	Acquisition	28/08/2003	24,82	517 067		2013	7,65
17e tranche(2)	Acquisition	28/08/2003	24,82	7 010 200		2013	7,65
18° tranche	Acquisition	28/09/2004	24,82	11 000		2014	8,74
19e tranche(2)	Acquisition	28/09/2004	24,82	1 832 186		2014	8,74
20e tranche(2)	Acquisition	24/05/2005	24,76	887 975		2015	9,39
des tranches			1	11 429 498	841 470		
Prix moyen exerc	ice			24,92	24,26		

<sup>(1)</sup> Après correction technique du solde à lever de la 7° tranche au 31/12/2000 (+ 20 190 options).

<sup>(2)</sup> Options conditionnelles dont la levée est liée à la réalisation d'objectifs dans le cadre d'un plan à trois ans.

#### Mouvements 2004-2005 sur plans de stock option Publicis

Actions de 0,40 euro nominal	Prix d'exercice des options (€)	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2003	Options attribuées en 2004	Options levées en 2004	Options annulées ou prescrites en 2004	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2004	Options attribuées en 2005	Options levées en 2005	Options annulées ou prescrites en 2005	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2005
4° tranche	6,37	28 760			(28 760)	0				0
5° tranche	6,63	45 290		(11 070)		34 220		(9 880)	(24 340)	0
6° tranche	4,91	51 670		(24 250)		27 420		(14 550)		12 870
7e tranche (1)	5,63	59 550		(14 560)		44 990		(19 390)		25 600
8º tranche	8,66	58 500				58 500		(18 000)		40 500
9º tranche	10,24	301 500		(5 000)		296 500		(14 000)		282 500
10° tranche	43,55	100 000				100 000				100 000
11e tranche	33,18	380 000				380 000				380 000
12° tranche	29,79	2 943 135			(2 943 135)	0				
13 <sup>e</sup> tranche	29,79	104 600				104 600				104 600
14 <sup>e</sup> tranche	32,43	5 000				5 000				5 000
15° tranche	29,79	220 000				220 000				220 000
16 <sup>e</sup> tranche	24,82	517 067				517 067				517 067
17e tranche	24,82	9 498 000			(1 484 000)	8 014 000			(1 003 800)	7 010 200
18° tranche	24,82	0	11 000			11000				11 000
19° tranche	24,82	0	1 959 086			1 959 086			(126 900)	1 832 186
20° tranche	24,76	0				0	935 192		(47 217)	887 975
anches		14 313 072	1 970 086	(54 880)	(4 455 895)	11 772 383	935 192	(75 820)	(1 202 257)	11 429 498
Prix moyen d'e Cours moyen d		25,66	24,82	5,93 24,50	27,94	24,77	24,76	7,19 25,52	24,45	24,92

<sup>(1)</sup> Après correction technique du solde à lever de la 7° tranche au 31/12/2000 (+ 20 190 options).

## b - Plans d'options Nelson à l'origine

Lors de l'acquisition de Nelson, ces plans ont été transformés en plans d'achat d'actions Publicis.

Type d'options	Prix d'exercice des options	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2003	Options levées en 2004	Options annulées ou prescrites en 2004	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2004	Options levées en 2005	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2005	Dont exerçables au 31/12/2005	Date de limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle (en années)
Acquisition	\$24,40	137 034	(16 546)	(12 620)	107 868	(60 245)	47 623	47 623	2008	2,6
Prix moyen d'exercice Cours moyen de levée		\$24,40	\$24,40 €24,50	\$24,40	\$24,40	\$24,40 €25,52	\$24,40	\$24,40		

#### Garanties contractuelles données

- Garantie donnée en faveur d'une banque pour un montant de 30 millions d'euros, en tant qu'actionnaire à hauteur de 45 % de la société iSe (International Sports & Entertainment AG), qui finance, depuis janvier 2005, le paiement de l'acquisition de la licence du programme d'hospitalité de la Coupe du Monde de football 2006 auprès de la FIFA.
- Garantie donnée en faveur d'une banque pour un montant de 10 millions d'euros en support d'une ligne de financement de la banque à iSe.
   iSe, société créée en 2003 conjointement entre Publicis Groupe SA (45 %) et Dentsu (45 %) gère
- le programme « Hospitality and Prestige Ticketing » de la Coupe du Monde de football 2006.
- Garantie jusqu'en 2012 pour le compte de Leo Burnett USA au profit du propriétaire des locaux du 35 West Wacker Drive à Chicago, à hauteur d'un montant maximum de 83 millions de dollars pour le paiement des loyers et à hauteur d'un montant maximum de 86 millions de dollars pour le paiement des taxes immobilières et des charges locatives relatives à l'immeuble.
- Garantie conjointe et solidaire des dettes des sociétés Publicis Groupe Holdings BV, Publicis Holdings BV, Publicis Groupe Investments BV.

Engagements donnés dans le cadre d'opérations de couverture de prêts en devises consentis à certaines filiale ":

Montant en devises (en milliers d'unités)	USD 17 441	USD 200 283	USD 293
Type de contrat	Couverture vendeuse	Couverture vendeuse	Couverture acheteuse
Devises	USD/EUR	USD/EUR	EUR/USD
Date d'échéance	30/03/2006	03/01/2006	31/01/2006
Cours à terme	1,196090	1,187757	1,22040
Contrepartie (en milliers d'euros)	14 582	168 624	240
Valeur de marché au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)	(83)	484	7

(1) Autres que le swap de l'Eurobond décrit ci-dessus.

#### Engagements hors bilan reçus

- Lignes de crédit non utilisées de 1 035 millions d'euros dans le cadre du crédit syndiqué multidevises à échéance décembre 2009.
- Lignes de crédit bilatérales de 201 millions d'euros et autorisations de découvert pour 15 millions d'euros auprès des banques, non utilisées au 31 décembre 2005.

#### NOTE 22 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le cadre de la poursuite de son programme de simplification de son bilan, Publicis Groupe SA a lancé le 13 janvier 2006 une offre publique de rachat de ses bons de souscriptions d'actions. Cette offre, dont la clôture est intervenue le 14 février 2006, s'est conclue par le rachat de 22 107 049 bons de souscription d'actions, soit près de 80 % des bons en circulation, pour un montant total de 199 millions d'euros. Cette opération va ainsi permettre de supprimer 22 millions d'actions potentielles qui auraient dû être émises en cas d'exercice des bons.

Par ailleurs, en janvier 2006, un certain nombre de porteurs d'Océanes 2018 ont exercé leur droit à remboursement, conduisant Publicis Groupe SA à rembourser 1 149 587 obligations pour un montant total de 51 millions d'euros (y compris intérêts courus). Un nombre équivalent d'actions potentielles (qui auraient dû être émises en cas de demande de conversion des Océanes) se trouve ainsi supprimé.

#### NOTE 23 - TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2005

(chiffres en milliers d'euros, sauf pour les capitaux propres déclarés dans la monnaie locale).

#### A - Filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Publicis Groupe SA

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau	% de partici- pation	Valeur d'inven- taire brute	Valeur d'inven- taire nette	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividende encaissé
ales									
Publicis USA Holdings 14185 North Dallas Parkway - Suite 400 Dallas, Texas 75254 USA	3 USD	1 369 449 USD	7,79	87 300	80 566	903 755	0	(93 296)	304 203
MMS USA Holdings 35 W. Wacker Drive Chicago, Illinois 60 601 USA	41 USD	1 858 232 USD	9,75	349 344	349 344	0	0	501 200	C
Publicis Groupe Investments BV Prof. W.H. Keesomlaan 12 1183 DJ Amstelveen Pays-Bas	60 392	4 309 052	100,00	3 904 322	3 904 322	0	0	222 431	222 423
MMS France Holdings 133, Champs Élysées 75008 Paris SIREN 444 714 786	114 607	135 873	99,61	248 670	248 670	0	0	12 292	4 832
Médias & Régies Europe 9/11, rue Blaise Pascal 92200 Neuilly-sur-Seine SIREN 353 938 905	24 150	(38 599)	99,99	25 508	25 508	7 200	22 212	95 231	75 577
Métrobus 9/11, rue Blaise Pascal 92200 Neuilly-sur-Seine SIREN 327 096 426	1 840	25 363	32,30	17 508	17 508	0	141 338	5 460	0
rticipations Europe 1 Immobilier 26 bis, rue François-1er 75008 Paris SIREN 622 009 959	1 050	3 044	10,00	1 959	1 959	0	8 173	2 731	0

#### B - Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

	Fil	iales	Partic	ipations
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	294 283	4 340 967	1 977	74
- nette	294 283	4 334 233	1 977	0
Montant des prêts accordés	55 626	1130 906	0	0
Montant des dividendes encaissés	89 804	526 626	0	0

Il n'existe pas de cautions et avals donnés aux filiales indiquées dans le tableau ci dessus.

#### Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2005

(en milliers d'euros)			% de participation	Valeur nette comptable
ARTICIPATIONS				
A. Participations françai	ses			
380 517 041	actions	MMS France Holdings	99,61 %	248 670
1 609 989	actions	Médias & Régies Europe	99,99 %	25 50
7 000	actions	Europe 1 Immobilier	10,00 %	1 959
245 000	actions	Régie 1	49,00 %	37
3 700	actions	Publicis Groupe Services	100,00 %	3
9 097	actions	Publicis Finance Services	99,97 %	18
37 146	actions	Métrobus	32,30 %	17 50
Participations dont la va	aleur est inférieure à	à 15 000 euros, ensemble		19
al des participations fra	ançaises			294 259
B. Participations étrang	ères			
15 512	actions	Publicis USA Holdings	7,79 %	80 566
1 080	actions	MMS USA holdings	9,75 %	349 34
123 023	parts	Publicis Groupe Investments BV	100,00 %	3 904 32
Participations dont la va	aleur est inférieure à	à 15 000 euros, ensemble		
al des participations ét	rangères			4 334 232
al des participations				4 628 491
AUTRES TITRES IMMO	DBILISÉS			
C. Titres français		D.11: 0		222 205
12 999 764	actions propres	Publicis Groupe SA <sup>(1)</sup>	6,62 %	322 285
1713	actions GITT	15.000		26
Participations dont la va	aleur est interieure a	à 15 000 euros, ensemble		
al des autres titres imn	nobilisés			322 313
AUTRES TITRES				
D. Autres titres de socié	9			
	SICAV monétaires			1 179 627
40 000	actions propres	Publicis Groupe SA <sup>(2)</sup>		1 177
Participations dont la va	aleur est inférieure à	à 15 000 euros, ensemble		
	-S			14
E. Autres titres étranger				
E. Autres titres étranger al des autres titres				1 180 823

<sup>(1)</sup> Actions détenues dans le cadre des programmes de rachat d'actions.

<sup>(2)</sup> Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

#### Résultats de la société Publicis Groupe SA au cours des cinq derniers exercices

	2005	2004	2003	2002	2001
pital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	78 844	78 188	78 151	78 432	55 840
Nombre d'actions émises	197 109 010	195 471 061	195 378 253	196 081 129	139 599 996
Nombre maximal d'actions futures à créer:					
- Par exercice d'options					
de souscriptions attribuées (1)	361 470	441 440	525 080	650 553	918 196
- Par conversion d'obligations <sup>(2)</sup>	56 362 527	68 921 934	68 921 934	45 749 521	-
érations et résultats de l'exercice (en milliers	s d'euros)				
Chiffre d'affaires hors taxes	25 574	31 011	17 914	10 997	11 436
Résultat avant impôts,					
amortissements et provisions	143 611	417 618	(559 520)	(698 213)	25 009
Impôts sur les bénéfices	(33 554)	(1 857)	(8 399)	(94)	C
Résultat après impôts,					
amortissements et provisions	254 045	418 108	25 677	(926 174)	(469 109
Résultat distribué	70 959(3)	54 722	50 803	46 871	29 423
sultat par action (en euros)					
Résultat après impôts,					
mais avant amortissements et provisions	0,90	2,15	(2,82)	(3,56)	0,18
Résultat après impôts,					
amortissements et provisions	1,29	2,14	0,13	(4,72)	(3,36
Dividende attribué à chaque action	0,36	0,30	0,26	0,24	0,22
rsonnel (en milliers d'euros sauf effectif)					
Effectif moyen des salariés	3	9	9	5	5
Montant de la masse salariale	1 938	2 550	3 183	637	745
Montant des avantages sociaux					
(sécurité sociale, œuvres sociales)	671	699	1 561	476	359

<sup>(1)</sup> Les BSA (bons de souscriptions d'actions) antérieurement attachés aux OBSAs ne sont pas pris en compte du fait de leur cours d'exercice de 30,5 euros, supérieur au cours de bourse de l'action Publicis depuis leur émission.

#### 20.3 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES PRÉSENTÉES

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Publicis Groupe SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les

<sup>(2)</sup> Il a été retenu comme hypothèse que des actions nouvelles seront émises tant dans le cadre des Océanes que des Oranes.

<sup>(3)</sup> Estimation sur la base des actions existant au 31 décembre 2005, y compris les actions propres.

éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.2 « Principes et méthodes comptables » des notes annexes aux comptes consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du revenu. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons notamment vérifié le caractère approprié des méthodes comptables relatives à la reconnaissance du revenu et nous nous sommes assurés de la correcte application de ces méthodes.
- Votre Société a constitué des provisions tel que décrit en note 20 « Provisions pour risques et charges » et en note 21 « Engagements de retraite à prestations définies et couverture médicale post-emploi » des notes annexes aux états financiers consolidés. Ces notes exposent notamment les modalités de détermination et d'évaluation des provisions pour restructuration, provisions sur engagements immobiliers, provisions pour litiges et provisions pour obligations au titre des avantages au personnel. Notre appréciation de l'évaluation des provisions s'est fondée sur des tests liés à la procédure suivie par la direction pour procéder à l'évaluation de ces éléments et sur la revue d'évaluations indépendantes effectuées à dire d'experts.

- Votre Société procède à des tests de dépréciation sur la valeur des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition et des immobilisations corporelles selon les modalités décrites en note 1.2 « Principes et méthodes comptables » et en note 5 « Dotations aux amortissements et perte de valeur » des notes annexes aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées par la société et les experts indépendants.
- Votre Société a déterminé la juste valeur des options attribuées dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions Publicis Groupe SA tel qu'exposé en note 28 « Plans d'options de souscription d'actions Publicis Groupe SA » et en note 32.3 « Impacts du passage aux normes IFRS » des notes annexes aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues par la Société et l'expert indépendant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 14 mars 2006

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard Philippe Castagnac Isabelle Massa Ernst & Young Audit Bruno Perrin Valérie Desclève

#### Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur:

- Le contrôle des comptes annuels de la société Publicis Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note qui expose les changements de méthode résultant de la première application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs aux actifs.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Votre Société procède à la revue de la valeur d'usage des titres de participation tel qu'exposé en note 2 Principes, règles et méthodes comptables - Immobilisations financières de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Société et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 14 mars 2006

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard Philippe Castagnac Isabelle Massa Ernst & Young Audit Bruno Perrin Valérie Desclève

#### 20.4 PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES IFRS ET LES US GAAP

#### **Avertissement**

Cette note de réconciliation n'est pas auditée. Les comptes réconciliés aux US GAAP audités seront inclus dans le rapport 20-F qui sera déposé à la Securities and Exchange Commission (« SEC ») dans le courant du mois d'avril 2006.

### Correction sur exercice antérieur (comptes US GAAP)

Au cours de l'exercice 2005, le Groupe Publicis a réalisé qu'aucun montant d'impôt différé passif n'avait été enregistré dans les comptes US GAAP concernant les marques acquises lors de l'achat de Bcom3. Le Groupe Publicis a procédé à l'évaluation des impacts sur le montant de l'écart d'acquisition, des impôts différés passifs et de l'écart de conversion comme si le montant d'impôt différé sur les marques acquises de Bcom3 avait été correctement enregistré au moment de l'acquisition de Bcom3, en 2002. L'enregistrement de ce montant d'impôt différé passif avec sa contre partie en écart d'acquisition (représentant un montant de 131 millions d'euros d'impôt différé passif avant effets de change au 31 décembre 2003) a conduit le Groupe Publicis à de nouveau réaliser des tests de dépréciation d'actif et à ainsi reconnaître un complément de perte de valeur sur Leo Burnett de 87 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Au 31 décemb	
ntant Impac	t Montont
	a après
1 44	4 325
2 126	668
(82)	2 402
· -	346
	el que de l publié correction 1 44 2 126

#### Rapprochement entre les IFRS et les US GAAP

Les principes comptables appliqués par le Groupe pour la préparation de ses comptes sont conformes aux principes comptables internationaux (IFRS/IAS) applicables au 31 décembre 2005 tels qu'approuvés par l'Union Européenne, qui diffèrent sur certains points des principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP). Les impacts sur le résultat net et les capitaux propres consolidés préparés selon les principes comptables du Groupe et les US GAAP seront présentés dans le document « Form 20-F » qui sera déposé auprès de la SEC dans le courant du mois d'avril 2006.

Les différences entre les principes comptables appliqués pour la préparation des comptes du Groupe et les US GAAP ayant un effet sur le résultat net consolidé pour chacun des exercices clos le 31 décembre 2005 et 2004 sont décrites ci-dessous:

(en millions d'euros)	Notes	2005	2004
sultat net établi selon les normes IFRS		386	278
Ajustements US GAAP			
Océanes 2008	1	31	29
Océanes 2018	1	21	30
Oranes	2	(4)	(3)
Options de souscription d'actions	3	(12)	20
Engagements de retraite	4	(2)	(2)
Évaluation à la juste valeur d'actifs corporels	5	1	1
Opération de sale-leaseback	6	2	2
Regroupement d'entreprises : Saatchi & Saatchi	7.1	(44)	(46)
Regroupement d'entreprises: Bcom3	7.2	-	24
Regroupement d'entreprises : Autres	7.3	-	-
Goodwill	8	1	88
Autres ajustements		9	-
Effets d'impôt sur ajustements ci-dessus	15	6	(75)
ultat net établi selon les US GAAP		395	346

Les différences entre les principes comptables appliqués pour la préparation des comptes du Groupe et les US GAAP ayant un effet sur les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2005 et 2004 sont décrites ci-dessous :

		Au 31	décembre
(en millions d'euros)	Notes	2005	2004
aux propres consolidés part du Groupe is selon les normes IFRS		2 085	1 629
Ajustements US GAAP			
Océanes 2008	1	(88)	(120
Océanes 2018	1	2	(28
Oranes	2	(402)	(455
Options de souscription d'actions	3	-	-
Engagements de retraite	4	(23)	(7
Évaluation à la juste valeur d'actifs corporels	5	(157)	(158
Opération de sale-leaseback	6	(25)	(23
Regroupement d'entreprises : Saatchi & Saatchi	7.1	1 480	1 430
Regroupement d'entreprises: Bcom3	7.2	389	325
Regroupement d'entreprises: Autres	7.3	(154)	(154
Goodwill	8	277	276
Autres ajustements		5	(4
Effets d'impôt sur ajustements ci-dessus	15	(315)	(309
aux propres consolidés établis selon les US GAAP		3 074	2 402

<sup>(\*)</sup> après correction (voir ci-dessus).

# Notes annexes au rapprochement entre les IFRS et les US GAAP

#### **NOTE 1 - OCÉANE 2008 ET 2018**

En janvier 2002, le Groupe a émis 17 624 521 obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (« Océane 2018 ») au pair à un nominal de 39,15 euros par obligation. Le produit brut de l'émission des Océanes 2018 est de 690 millions d'euros, avant déduction des frais d'émission. En juillet 2003, le Groupe a émis 23 172 413 obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (« Océane 2008 ») au pair à un nominal de 29,00 euros par obligation. Le produit brut de l'émission des Océanes 2008 est de 672 millions d'euros, avant déduction des frais d'émission. Les Océanes 2018 portent intérêt à un taux nominal de 1% par an et ont une durée de 16 ans. Les Océanes 2008 portent intérêt à un taux nominal de 0,75 % par an et ont une durée

de 5 ans. Le Groupe dispose d'un droit de procéder à un remboursement anticipé des Océanes 2008 et Océanes 2018 (les « obligations convertibles ») dans certaines circonstances. De plus, les porteurs d'obligations convertibles peuvent demander la conversion ou l'échange des obligations convertibles dans certaines circonstances. En l'absence de remboursement ou d'échange anticipés, les Océanes seront remboursées en totalité à leur date d'échéance, pour un montant correspondant au nominal et aux intérêts courus.

Selon IAS 32, « Instruments financiers - information à fournir et présentation », et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les obligations convertibles sont qualifiées d'instruments financiers composés, car elles sont convertibles par les porteurs en un nombre déterminé d'actions nouvelles et/ou existantes. Ces instruments financiers sont composés d'une option de conversion enregistrée en capitaux propres et d'une dette financière. La juste valeur de l'option est déterminée à la date d'émission comme étant la différence entre la juste valeur de l'emprunt et la juste valeur de la composante « dette ».

La valeur de l'option à la date d'émission (enregistrée en capitaux propres) n'est pas révisée ultérieurement. La juste valeur de la composante « dette » de l'obligation convertible est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt qui aurait été utilisé pour un emprunt non convertible ayant les mêmes caractéristiques. La composante « dette » est ensuite comptabilisée selon la méthode du coût amorti. Les frais d'émission sont répartis entre la composante « dette » et la composante « capitaux propres » selon leur valeur relative respective à la date d'émission.

En US GAAP, les obligations convertibles sont comptabilisées comme un instrument financier simple selon Accounting Principles Board (« APB ») Opinion No. 14, « Accounting for Convertible Debt and Debt Issued with Stock Purchase Warrants ». Selon APB Opinion No. 14, les obligations sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant au produit des émissions, soit 690 millions d'euros et 672 millions d'euros respectivement pour les Océanes 2018 et 2008. Les frais d'émission sont enregistrés en totalité et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des obligations.

La juste valeur de la composante « capitaux propres » des Océanes 2008 et Océanes 2018 (respectivement 164 millions d'euros et 109 millions d'euros à la date d'émission) et les frais d'émission associés, ont été reclassés en US GAAP du poste de capitaux propres « Réserves » vers le poste dettes financières. De plus, le complément d'intérêts financiers enregistré en IFRS a été annulé dans le résultat net établi selon les US GAAP (et dans les capitaux propres pour le montant cumulé). Au titre des exercices clos le 31 décembre 2005 et 2004, le complément d'intérêts financiers enregistré en IFRS s'est élevé respectivement à 31 millions d'euros et 29 millions d'euros avant effet d'impôt pour les Océanes 2008 et à 14 millions d'euros et 30 millions d'euros avant effet d'impôt pour les Océanes 2018.

En février 2005, le Groupe a remboursé 62,36 % des Océanes 2018 en circulation, ce qui a conduit à enregistrer une perte avant impôt respectivement de 22 millions d'euros et 16 millions d'euros au titre de l'exercice 2005 en normes IFRS et en US GAAP. En US GAAP, la perte a été enregistrée en résultat financier, et en IFRS la perte de 22 millions d'euros a été enregistrée en résultat opérationnel.

#### **NOTE 2 - ORANES**

Le 24 septembre 2002, le Groupe a émis 1562 500 obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (Oranes), remboursables en 28 125 000 actions Publicis. Les Oranes, de nominal 549 euros par obligation, ont une durée de 20 ans. Le produit total d'émission s'élève à 858 millions d'euros. Les Oranes ont été émises aux actionnaires de Bcom3, en rémunération de leurs actions Bcom3 apportées dans le cadre de l'acquisition de Bcom3 par Publicis.

Selon IAS 32, « Instruments financiers - information à fournir et présentation », et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les Oranes sont qualifiées d'instruments financiers composés :

- (i) d'une composante « capitaux propres » traduisant le fait que les Oranes ne sont remboursables qu'en un nombre déterminé d'actions Publicis et qu'il n'existe pas d'obligation contractuelle qui serait défavorable à Publicis de rembourser les Oranes en numéraire ou de les échanger contre un actif ou passif financier; et
- (ii) d'une composante « dettes financières » traduisant le fait que le porteur des Oranes a le droit d'être rémunéré par Publicis sur la base d'un taux d'intérêt annuel minimum contractuel déterminé en fonction de l'historique des dividendes payés par Publicis.

La juste valeur de la composante « capitaux propres » est déterminée à la date d'émission des Oranes comme étant la différence entre la juste valeur de l'emprunt et la juste valeur de la composante « dette ». La valeur de la composante « capitaux propres » n'est pas révisée ultérieurement. La juste valeur de la composante « dette » des Oranes est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt qui aurait été utilisé pour un emprunt non convertible ayant les mêmes caractéristiques. La composante « dette » est ensuite comptabilisée selon la méthode du coût amorti.

En US GAAP, l'Orane est comptabilisée comme un instrument financier simple selon l'Accounting Principles Board («APB») Opinion No. 14, « Accounting for Convertible Debt and Debt Issued with Stock Purchase Warrants », et est enregistrée en dettes financières à long terme dans le bilan consolidé. Les Oranes sont classées en dettes financières à long terme en US GAAP en raison des caractéristiques juridiques du contrat.

En normes IFRS, la juste valeur des Oranes a été déterminée à la date d'acquisition de Bcom3 et s'élève à 495 millions d'euros, dont 47 millions d'euros attribués à la composante « dette » et 448 millions d'euros attribués à la composante « capitaux propres ». En US GAAP, la juste valeur des Oranes a été déterminée à une date différente de celle retenue en normes IFRS, et s'élève à 1 024 millions d'euros. Les conséquences de cette différence de valorisation des Oranes sur la comptabilisation de l'acquisition de Bcom3, y compris sur la détermination du goodwill en normes IFRS et US GAAP, sont détaillées en note 7.2 (ci-après).

La réconciliation des capitaux propres reflète le reclassement des 448 millions d'euros des capitaux propres en IFRS vers les dettes financières à long terme en US GAAP pour chacune des périodes présentées. De plus, des charges financières complémentaires à hauteur de 4 millions d'euros (avant impôts) en 2005 ainsi qu'en 2004 ont été comptabilisées en US GAAP.

En outre, à la suite du remboursement de la première tranche des Oranes en septembre 2005, les capitaux propres ont été augmentés de 57 millions d'euros en US GAAP. En normes IFRS, ce remboursement s'est traduit par des reclassements au sein des différents postes des capitaux propres, sans impact sur le total des capitaux propres consolidés.

#### NOTE 3 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

En application d'IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés », les options de souscription ou d'achat d'actions Publicis accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. Cette juste valeur est constatée dans le compte de résultat en charges de personnel au cours de la période d'acquisition des droits d'exercice. Conformément à l'option prévue par IFRS 1 « première adoption des IFRS », le Groupe applique la norme IFRS 2 uniquement pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005. Pour les plans octroyés avant le 7 novembre 2002, aucune charge de personnel n'a été constatée. La charge de personnel liée aux options de souscription d'actions s'élève à 20 millions d'euros pour chacun des exercices clos le 31 décembre 2005 et 2004.

En US GAAP, le Groupe a opté pour la comptabilisation des options de souscription ou d'acquisition d'actions Publicis selon la méthode intrinsèque telle qu'édictée par APB 25. Selon cette méthode, une charge de personnel est enregistrée à la date retenue pour la valorisation de l'option si le cours de l'action est supérieur au prix d'exercice de l'option à cette date. La charge de personnel est égale, le cas échéant, à la différence entre le cours de l'action et le prix d'exercice de l'option. La « date de valorisation » de l'option est définie comme la date où le nombre d'actions à remettre au salarié et le prix d'exercice sont tous deux connus. Les plans d'attribution d'options pour lesquels ces deux éléments sont connus à la date d'attribution sont qualifiés de plans « fixes ». Tous les autres plans sont qualifiés de plans « variables ». Pour les plans fixes, le montant total de la charge de personnel est calculé une fois pour toutes, à la date d'attribution de l'option. Pour les plans variables, la différence entre le cours de l'action et le prix d'exercice de l'option est estimée à chaque clôture intermédiaire, et le calcul définitif de la charge est effectué à la « date de valorisation » de l'option. La charge de personnel est reconnue dans le compte de résultat, pour les plans fixes comme pour les plans variables, au cours de la période d'acquisition des droits d'exercice de l'option. Des charges de personnel liées aux plans d'attributions d'options Publicis ont été comptabilisées dans le compte de résultat de 2005 et 2004 pour respectivement 32 millions d'euros et 0 euro. Ces charges sont liées principalement aux plans d'attributions d'options incluant des conditions de performance, plans qui sont considérés comme des plans « variables » en normes US GAAP.

#### **NOTE 4 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

L'ajustement intitulé « Engagements de retraite » dans les tableaux de réconciliation du résultat net et des capitaux propres est composé des éléments suivants :

en millions d'euros	Résult (exercice clos l	Capitaux propres (au 31 décembre)		
	2005	2004	2005	2004
Ajustements US GAAP				
Pertes et gains actuariels	(2)	(2)	21	23
Complément de provision	-	-	(44)	(30)
ajustements, avant effet d'impôt	(2)	(2)	(23)	(7)

#### Pertes et gains actuariels

Le Groupe Publicis a opté pour la reconnaissance de la totalité, soit 23 millions d'euros, des écarts actuariels existant à la date de transition aux IFRS, conformément à l'option offerte par IFRS 1 « Première adoption des IFRS ». Ces écarts actuariels sont amortis selon la méthode du « corridor », sur la durée estimée de service des bénéficiaires.

En normes US GAAP, et selon la norme FAS 87 « Employer's Accounting for Pensions », le Groupe amortit les gains ou pertes actuariels lorsque, en début d'exercice, le cumul des gains ou pertes actuariels est supérieur à 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation actuarielle et la valeur de marché des actifs en couverture. Si un amortissement est requis, il est calculé en divisant l'excès de gains ou pertes actuariels par la durée restante moyenne de service des salariés qui bénéficieront du plan de retraite.

Au 31 décembre 2005 et 2004, le solde de gains et pertes actuariels enregistré en diminution des capitaux propres en normes IFRS s'élève respectivement à 21 millions d'euros et 23 millions d'euros.

L'amortissement de ces gains et pertes actuariels en normes US GAAP a conduit à enregistrer une charge de 2 millions d'euros pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004.

#### Complément de provision

Par ailleurs, la norme américaine FAS 87 requiert qu'un complément de provision soit doté lorsque l'obligation actuarielle hors augmentation des salaires, et nette des actifs en couverture est supérieure à la provision dotée par le compte de résultat. La contrepartie de ce complément de provision est un actif incorporel à la hauteur du montant des coûts de services passés non reconnus, et l'excès est enregistré net d'impôt en capitaux propres (en « Comprehensive income »). Un tel complément de provision n'est pas requis en normes IFRS.

En US GAAP, le complément de provision enregistré par Publicis en diminution des capitaux propres au 31 décembre 2005 et 2004 s'élève respectivement à 44 millions d'euros et 30 millions d'euros.

#### NOTE 5 - ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR D'ACTIFS CORPORELS

À la date de transition aux IFRS, le Groupe a choisi d'évaluer certains actifs corporels à leur juste valeur au 1er janvier 2004, tel qu'admis par IFRS 1 « Première adoption des IFRS ». Lors des exercices suivants, la valeur au bilan de ces actifs est calculée sur la base de la juste valeur de ces actifs au 1er janvier 2004 (autrement dit, la juste valeur des actifs au 1er janvier 2004 devient le nouveau coût historique des actifs en IFRS). Publicis a opté pour la réévaluation de son siège social (terrain et bâtiment) en normes IFRS. L'ajustement de valeur au 1er janvier 2004 est de 159 millions d'euros au total pour le terrain et le bâtiment. La charge complémentaire d'amortissement liée au montant de réévaluation alloué du bâtiment s'est élevée à 0,5 million d'euros pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004. Le montant de réévaluation alloué au terrain n'a pas d'impact sur la charge d'amortissement, étant donné que le terrain n'est pas un actif amortissable.

En principes comptables américains, la valeur des actifs corporels n'a pas été réévaluée à la suite de l'adoption des IFRS par le Groupe. En conséquence, le montant de la réévaluation, net des amortissements cumulés, est extourné en normes US GAAP. Au 31 décembre 2005 et 2004, l'ajustement net d'amortissements cumulés s'élève respectivement à 157 millions d'euros et 158 millions d'euros avant impôt.

### NOTE 6 - OPÉRATION DE SALE-LEASEBACK

En normes IFRS, l'opération de sale-leaseback sur le siège social de Leo Burnett à Chicago est considerée comme une opération de location-financement. Le montant des actifs en lease-back est comptabilisé à l'actif du bilan à l'origine du contrat pour leur juste valeur, avec inscription en contrepartie d'une dette financière.

En normes américaines, cette opération est considérée comme une opération de financement, Leo Burnett ayant gardé une implication dans l'opération (« continuing involvement »). Le bâtiment et la dette associée sont enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition de Bcom3 dans les comptes consolidés.

#### NOTE 7 - REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 1, le Groupe Publicis a opté pour la possibilité de ne pas retraiter la classification et les méthodes antérieures de comptabilisation des regroupements d'entreprises intervenus avant la date de transition

(ler janvier 2004). Par conséquent, les méthodes de comptabilisation en normes françaises ont été retenues pour l'établissement des comptes en normes IFRS pour les rapprochements d'entreprises mentionnés ci-dessous.

#### NOTE 7.1 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES: SAATCHI & SAATCHI

En normes françaises (et en IFRS selon l'exception permise par IFRS 1), l'acquisition a été comptabilisée selon la méthode dérogatoire (article 215 du règlement CRC 99-02) :

- Les actifs et passifs sont enregistrés à leur coût historique diminué des amortissements et provisions cumulés à la date de regroupement ;
- Le résultat et les flux de trésorerie générés entre la date d'acquisition et jusqu'à la fin de l'exercice sont ajoutés au résultat et flux de trésorerie de l'acquéreur. En conséquence, aucun goodwill ni réévaluation d'immobilisations incorporelles n'a été enregistré en normes françaises.

Selon les normes américaines, l'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition « Purchase Accounting », avec Publicis Groupe en tant qu'acquéreur le 8 septembre 2000. Selon les normes américaines, les actifs acquis et passifs latents ont été enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'ajustement intitulé « Regroupement d'entreprises : Saatchi & Saatchi » dans les tableaux de réconciliation du résultat net et des capitaux propres est composé des éléments suivants :

en millions d'euros	Résult (exercice clos I	Capitaux propres (au 31 décembre)		
	2005	2004	2005	2004
Ajustements US GAAP				
Goodwill et actifs incorporels	(22)	(29)	2 131	2 059
Dépréciation de goodwill	-	-	(570)	(570)
Dépréciation d'actifs incorporels	-	-	(223)	(223)
Instruments conditionnels « CVRs »	-	-	49	49
Option de souscription d'actions	-	-	148	148
Déficits fiscaux reportables	(22)	(17)	(55)	(33)
des ajustements, avant effet d'impôt	(44)	(46)	1 480	1 430

#### Note 7.1.1 Goodwill et actifs incorporels

En US GAAP, un goodwill a été calculé en comparant la juste valeur des actifs acquis et passifs latents au prix d'acquisition, frais d'acquisition inclus. Le goodwill était amorti sur 40 ans jusqu'au 1er janvier 2002. À compter du 1er janvier 2002, et en application de la norme Statement of Financial Accounting Standards (SFAS) No. 142, « Goodwill and Other Intangible Assets » (SFAS 142), le goodwill n'est plus amorti. Selon SFAS 142, un test de dépréciation est effectué au moins une fois par an. Les autres actifs incorporels comprennent principalement les marques à durée de vie indéfinie, et les relations contractuelles avec les clients amorties sur leur durée de vie économique estimée, allant de 7 à 40 ans.

Lors de l'acquisition de Saatchi & Saatchi en septembre 2000, les actifs incorporels ont été valorisés à 1378 millions d'euros, et un goodwill a été enregistré pour 1232 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, la valeur nette comptable du goodwill et des actifs incorporels s'élève à 2 131 millions d'euros, net d'amortissements et des effets de change, mais avant dépréciation. Les effets des dépréciations enregistrées sur le goodwill et les actifs incorporels sont détaillés ci-dessous. Pour chacun des exercices clos le 31 décembre 2005 et 2004, le Groupe a constaté des charges d'amortissement complémentaires de 22 millions d'euros et 29 millions d'euros, liées aux actifs incorporels amortissables complémentaires reconnus en normes US GAAP.

#### Note 7.1.2. Dépréciation du goodwill

En US GAAP, le goodwill a été déprécié dans le compte de résultat de 2001 à hauteur de 570 millions d'euros. Cette dépréciation du goodwill Saatchi & Saatchi reconnu en normes US GAAP représente la charge à constater pour ramener la valeur nette comptable du goodwill à sa juste valeur estimée, selon les principes comptables du Groupe.

#### Note 7.1.3. Dépréciation des actifs incorporels

En normes US GAAP, le Groupe a effectué des tests de dépréciation sur ses actifs incorporels au 1° janvier 2002, lors de l'adoption de SFAS 141 et 142, en comparant la juste valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie à leur valeur nette comptable. Avant l'adoption de SFAS 141 et 142, le Groupe évaluait la recouvrabilité des actifs incorporels à durée de vie indéfinie au sein de chaque entité en comparant la valeur non actualisée des bénéfices futurs attendus

sur la durée de vie économique à la valeur nette comptable des actifs incorporels. Suite au test de dépréciation effectué lors de la période de transition, le Groupe a enregistré une charge de 223 millions d'euros (avant impôt) au 1er janvier 2002, sur les actifs incorporels à durée de vie indéfinie de Saatchi & Saatchi, principalement les marques. Ces marques n'ont pas été enregistrées en normes françaises, comme décrit ci-dessus.

#### Note 7.1.4. Instruments conditionnels « CVG »

En relation avec l'acquisition de Saatchi & Saatchi, le Groupe a émis des instruments conditionnels « CVG » aux anciens actionnaires de Saatchi & Saatchi. En normes françaises, ce type d'instruments était généralement comptabilisé dans les engagements hors bilan, et n'était comptabilisé qu'à partir du moment où la probabilité de paiement était forte. Les CVG n'ont été enregistrés dans le bilan en normes françaises qu'au 31 décembre 2001. En normes US GAAP, la juste valeur des CVG à la date d'acquisition (2000) a fait partie du coût d'acquisition, et a été enregistrée au passif lors de l'acquisition, avec en contrepartie l'augmentation du goodwill.

En mars 2002, les CVG en circulation sont arrivés à maturité et ont été remboursés en numéraire. Le montant résiduel non amorti du goodwill en US GAAP s'élève à 49 millions d'euros.

### Note 7.1.5. Charge liée aux plans de souscription d'actions

En lien avec l'acquisition de Saatchi & Saatchi, le Groupe a accepté d'échanger des options Saatchi & Saatchi contre des options de souscription d'actions Publicis. En normes françaises, les options de souscription d'actions ne sont enregistrées en capitaux propres qu'au moment de leur exercice.

En US GAAP, à partir du moment où les options sont attribuées par l'acquéreur en échange d'options non encore exerçables ou d'options qui deviennent exerçables en cas de changement de contrôle de l'entreprise acquise, la juste valeur des options nouvelles fait partie du prix d'acquisition et est allouée aux actifs acquis. La juste valeur des options échangées pour des options non encore exerçables est également incluse dans le prix d'acquisition, avec cependant une partie de la valeur intrinsèque de l'option non encore exerçable allouée en charges de personnel, et reconnue sur la durée d'acquisition des droits d'exercice de l'option. Le montant alloué en charges de personnel

est déduit de la juste valeur de l'option lors de la détermination du prix d'acquisition.

La juste valeur des options incluse dans le prix d'acquisition en normes US GAAP s'élève à 148 millions d'euros.

#### Note 7.1.6. Déficits fiscaux reportables

À la suite de l'acquisition de Saatchi & Saatchi, Publicis a acquis environ 503 millions d'euros de déficits fiscaux reportables liés aux résultats dégagés précédemment par Saatchi & Saatchi. Dans les comptes établis en normes françaises, ces déficits reportables n'ont pas été activés en raison de l'incertitude quant à la probabilité de récupération de ces déficits fiscaux reportables.

En US GAAP, des impôts différés actifs ont été reconnus et provisionnés à 100 % en raison d'une probabilité de récupération insuffisante au regard des critères énoncés dans les normes américaines. Au cours de la période allant de 2002 à 2005, Publicis a bénéficié de crédits d'impôts liés à l'utilisation de ces déficits fiscaux reportables en normes françaises/IFRS à hauteur de 22 millions d'euros en 2005 et 17 millions d'euros en 2004. En normes US GAAP, les crédits d'impôts liés à l'utilisation de ces déficits fiscaux reportables viennent en diminution du goodwill, sans effet sur la charge d'impôt enregistrée en compte de résultat.

Au 31 décembre 2005 et 2004, la diminution cumulée du goodwill liée à l'utilisation de ces déficits fiscaux reportables s'élève respectivement à 55 millions d'euros et 33 millions d'euros.

## NOTE 7.2 RAPPROCHEMENT D'ENTREPRISES: BCOM3 (APRÈS CORRECTION)

L'ajustement intitulé « Regroupement d'entreprises : Bcom3 » dans les tableaux de réconciliation du résultat net et des capitaux propres est composé des éléments suivants :

en millions d'euros	Résultat net (exercice clos le 31 décembre)		Capitaux propres (au 31 décembre)	
	2005	2004	2005	2004
Ajustements US GAAP				
Calcul du coût d'acquisition	-	24	1334	1 334
Impôts différés passif	-	-	131	131
Dépréciation et amortissement du goodwill	-	-	(934)	(934
Écarts de change cumulés	-	-	(142)	(206
ajustements, avant effet d'impôt	_	24	389	325

#### Note 7.2.1 Calcul du coût d'acquisition

En normes françaises (et en IFRS en application de la norme IFRS 1), le prix d'acquisition des actions Bcom3 est égal à la juste valeur des instruments émis en rémunération de l'acquisition à la date d'acquisition, le 24 septembre 2002. En US GAAP, la juste valeur des instruments émis en rémunération de l'acquisition est calculée sur la base du cours de l'action Publicis sur la période des 2 jours précédant et suivant l'annonce du rachat (le 7 mars 2002). Les composants du prix d'acquisition, hors frais de transaction, calculés en normes françaises (et en normes IFRS en application de la norme IFRS 1) et en US GAAP sont détaillés dans le tableau ci-après :

en millions d'euros	Normes françaises (et IFRS selon IFRS 1)	US GAAP	Différences dans le priz d'achat/Goodwil
Valeur des instruments émis en rémunération de Bcom3			
Actions ordinaires Publicis	990	2 048	1 058
Oranes	495	1 024	529
OBSA:			
Montant avant impôt	642	858	216
Effet d'impôt	73	133	60
-total OBSA	715	991	276
ur totale des instruments émis en rémunération ocquisition de Bcom3	2 200	4 063	1863

En conséquence des différences évoquées ci-dessus, la valeur brute du goodwill résultant de l'allocation du prix d'achat est supérieure de 1 863 millions d'euros en US GAAP à celle du goodwill enregistré en normes françaises. L'effet sur le bilan consolidé à la date d'acquisition des différences de valorisation est d'augmenter le goodwill pour environ 1 863 millions d'euros, d'augmenter les capitaux propres à hauteur de 1 334 millions d'euros (1 058 millions d'euros liés aux actions Publicis et 276 millions d'euros liés aux OBSAs), et d'augmenter les dettes financières à long terme pour 529 millions d'euros environ, en raison des Oranes. Cet effet ne tient pas compte de la différence de classement des Oranes en IFRS et en US GAAP, qui est décrite ailleurs dans la réconciliation (cf. note 2).

En septembre 2004, le Groupe a remboursé la composante « dette » des OBSA. L'ajustement de 24 millions d'euros résultant de la différence entre la valeur de la dette en IFRS et en US GAAP a été enregistré dans le compte de résultat dans le passage du résultat net en IFRS vers le résultat net en US GAAP.

La note 2 ci-dessus décrit par ailleurs le reclassement des capitaux propres vers les dettes financières à long terme (pour 402 millions d'euros et 455 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 2004 respectivement), lié aux Oranes et relatif à la différence de traitement comptable de ces instruments en US GAAP et IFRS. Ce reclassement n'est pas du à la différence de date d'évaluation décrite ci-dessus.

### Note 7.2.2 Impôts différés passif (après correction)

Lors de l'adoption des IFRS, Publicis a enregistré des impôts différés passif sur les marques reconnues lors de l'acquisition de Bcom3, en contrepartie d'une diminution des capitaux propres en IFRS. L'enregistrement de ces impôts différés passif n'était pas obligatoire en normes françaises.

En US GAAP, le Groupe a calculé l'effet sur le goodwill et sur le poste écarts de change cumulés comme si les impôts différés passif avaient été enregistrés lors de l'acquisition de Bcom3. En US GAAP, les impôts différés passif sont enregistrés en contrepartie d'une diminution du goodwill Bcom3, et la réduction des capitaux propres pour 131 millions d'euros enregistrée en IFRS est annulée en US GAAP.

### Note 7.2.3. Dépréciation et amortissement du goodwill (après correction)

Lors de l'adoption des IFRS au 1er janvier 2004, la valeur brute du goodwill à la date de transition est présumée égale à la valeur nette du goodwill en normes françaises. En principes comptables français, le goodwill était amorti linéairement sur une durée allant de 10 à 40 ans. En conséquence de l'adoption de la norme IFRS 3, le goodwill n'est plus amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation effectués au moins une fois par an. Les tests de dépréciation sont effectués au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle le goodwill se rapporte, en comparant la valeur de marché et la valeur nette de chaque UGT. Le Groupe considère que les UGT sont des agences ou regroupements d'agences.

En normes US GAAP, et selon la norme SFAS 142 applicable au 1er janvier 2002, le goodwill n'est plus amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation effectués au moins annuellement. La recouvrabilité du goodwill est considérée au niveau de chaque « reporting unit ». Pour les besoins des tests de dépréciation en US GAAP, 8 reporting units ont

été identifiées, 7 d'entre elles étant basées sur les marques et la 8° sur les « autres activités ». Au 31 décembre 2003, le goodwill complémentaire reconnu en US GAAP sur l'acquisition de Bcom3 (principalement lié aux différences décrites en note 7.2.1) a été déprécié à hauteur de 934 millions d'euros. Aucune dépréciation n'a été enregistrée au titre des exercices 2005 ou 2004.

#### NOTE 7.3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES : AUTRES

L'ajustement intitulé « Regroupement d'entreprises : autres » dans les tableaux de réconciliation du résultat net et des capitaux propres est composé des éléments suivants :

en millions d'euros	Résultat net (exercice clos le 31 décembre)		Capitaux propres (au 31 décembre)	
	2005	2004	2005	2004
Ajustements US GAAP				
ZenithOptimedia Group	-	-	(77)	(77)
FCA Group	-	-	44	44
Paiements à d'anciens salariés	-	-	(15)	(15)
Coûts de restructuration	-	-	(106)	(106)
des ajustements, avant effet d'impôt	-	-	(154)	(154)

#### Note 7.3.1 ZenithOptimedia Group

En lien avec l'acquisition de Saatchi & Saatchi, Publicis a acquis 50 % de ZenithOptimedia en 2000. Cette acquisition a été également comptabilisée selon la méthode dérogatoire en normes françaises (décrite en note 7.1), et en normes IFRS en raison de l'exception permise par IFRS 1. L'achat successif de 25 % de ZenithOptimedia en 2001 et la formation du groupe ZenithOptimedia a conduit à la réévaluation des 50 % précédemment acquis en 2000 via Saatchi & Saatchi à leur juste valeur en 2001.

En normes US GAAP, l'acquisition de Saatchi & Saatchi a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition « purchase accounting ». Par conséquent, la réévaluation des actifs incorporels enregistrée lors de la formation du groupe ZenithOptimedia en 2001, pour 77 millions d'euros, est annulée en US GAAP.

#### Note 7.3.2 Groupe FCA

En 1993, en principes comptables français (et IFRS en raison de l'exception permise par IFRS 1), le goodwill résultant de l'acquisition de FCA rémunérée par émission d'actions ordinaires a été enregistré directement par une diminution des capitaux propres.

En US GAAP, ce goodwill a été reconnu à l'actif et amorti sur 40 ans jusqu'au 31 décembre 2001. À partir du 1er janvier 2002, lors de l'adoption de FAS 142, le goodwill n'a plus fait l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuellement.

Aux 31 décembre 2005 et 2004, le montant résiduel du goodwill en US GAAP s'élève à 44 millions d'euros.

#### Note 7.3.3 Paiements à d'anciens salariés

En principes comptables français (et en IFRS en application de l'exception permise par IFRS 1), certains paiements effectués aux anciens salariés d'entreprises acquises avant le 1er janvier 2004 sont considérés comme un élément du prix d'acquisition (en contrepartie du goodwill).

En US GAAP, à partir du moment où les paiements sont conditionnés notamment à la poursuite d'un contrat de travail au sein du Groupe, ils sont enregistrés en charges au cours de la période où ils sont acquis.

Pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, aucune charge de personnel n'a été enregistrée en normes US GAAP au titre de ces accords signés avec d'anciens salariés. Au 31 décembre 2004 et 2005, le montant cumulé des charges de personnel liées à ces accords enregistré en US GAAP s'élève à 15 millions d'auros

#### Note 7.3.4 Coûts de restructuration

En normes françaises, les écarts d'acquisition incluent les coûts de restructuration prévus en vertu de l'exécution de programmes de réorganisation décidés au moment de l'acquisition et quantifiés au cours de la période allant jusqu'à la clôture de l'exercice

suivant la clôture de l'exercice d'acquisition. En normes américaines, ces coûts sont passés en charges de l'exercice lorsqu'ils n'ont pas pu être décidés et quantifiés avant la date anniversaire de la date d'acquisition (12 mois). Par ailleurs, certaines provisions relatives aux doubles capacités incluses dans l'écart d'acquisition en normes françaises sont enregistrées en charges selon les normes américaines.

Par conséquent, en normes françaises (et en IFRS en raison de l'exception permise par IFRS 1), environ 106 millions d'euros ont été considérés comme un élément du coût d'acquisition et capitalisés au cours des exercices 2001, 2002 et 2003, ce qui n'est pas permis en US GAAP.

#### NOTE 8 - DÉPRÉCIATION ET AMORTISSEMENT DU GOODWILL

Lors de l'adoption des IFRS au 1er janvier 2004, la valeur brute du goodwill à la date de transition est présumée égale à la valeur nette du goodwill en normes françaises. En principes comptables français, le goodwill était amorti linéairement sur une durée allant de 10 à 40 ans. En conséquence de l'adoption de la norme IFRS 3, le goodwill n'est plus amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation effectués au minimum une fois par an. Les tests de dépréciation sont effectués au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle le goodwill se rapporte, en comparant la valeur de marché et la valeur nette de chaque UGT. Le Groupe considère que les UGT sont des agences ou regroupements d'agences.

En normes US GAAP, et selon la norme SFAS 142 applicable au 1er janvier 2002, le goodwill n'est plus amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation effectués au moins annuellement. La recouvrabilité du goodwill est considérée au niveau de chaque unité de reporting « reporting unit ». Pour les besoins des tests de dépréciation en US GAAP, 8 unités de reporting ont été identifiées, 7 d'entre elles correspondant à des marques et la 8° correspondant aux « autres activités ». Par conséquent, 188 millions d'euros de charges d'amortissements enregistrées en principes comptables français du 1er janvier 2002 au 1er janvier 2004 ainsi que 88 millions d'euros de dépréciation enregistrés sur l'exercice 2004 ont été extournés en US GAAP.

#### NOTE 9 - BÉNÉFICE NET PAR ACTION ET BÉNÉFICE NET PAR ACTION DILUÉ

En IFRS, les actions ordinaires à émettre lors de la conversion d'instruments obligatoirement remboursables en actions sont prises en compte dans le calcul du bénéfice net par action, à partir de la date d'effet du contrat.

En US GAAP, le bénéfice net par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, ce qui ne tient pas compte des actions potentielles émises lors de la conversion d'instruments obligatoirement convertibles en actions. L'effet de la dilution potentielle des Oranes est uniquement pris en compte dans le calcul du bénéfice net par action dilué en US GAAP.

En normes IFRS, les actions à émettre en cas de remboursement des Oranes (27 597 612 actions) ont été prises en compte dans le calcul du bénéfice net par action.

#### NOTE 10 - ENGAGEMENTS DE RACHAT DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

Publicis a consenti à des actionnaires minoritaires de ses filiales consolidées par intégration globale des options de vente de leurs participations.

En IFRS, le traitement comptable suivant est retenu :

- Lors de la comptabilisation initiale, ces engagements sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur actualisée du montant de rachat, avec pour contrepartie les intérêts minoritaires et pour le solde, l'écart d'acquisition;
- La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition;
- À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées; si le rachat est effectué, le montant constaté en dettes financières est soldé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

En US GAAP, ce type d'engagement est généralement enregistré à la juste valeur de l'option de vente, qui a dans ce cas été valorisée à zéro (car le prix d'exercice de l'option de vente est fonction de la juste valeur des actions sous-jacentes à la date éventuelle d'exercice). En conséquence, ces engagements ont été traités comme des engagements hors bilan en US GAAP. Le montant des engagements enregistré en dettes financières en IFRS pour 154 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 79 millions d'euros au 31 décembre 2004 est extourné en US GAAP.

#### NOTE 11 - PRÉSENTATION DES COÛTS DE RETRAITE (CHARGES D'INTÉRÊTS ET PRODUIT DES ACTIFS DE COUVERTURE)

En IFRS, les intérêts et le produit attendu des actifs de couverture, composants de la charge liée aux retraites, sont enregistrés en charges financières. En US GAAP, ces intérêts et produit attendu des actifs de couverture sont enregistrés en résultat opérationnel, dans les charges liées aux engagements de retraite.

#### NOTE 12 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

Selon la norme IAS 1 (révisée), les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants dans le bilan consolidé. En normes US GAAP, les impôts différés sont classés à court terme ou long terme, selon le classement au bilan de l'actif ou passif sous-jacent.

#### **NOTE 13 - ÉCARTS DE CONVERSION**

Publicis a choisi de ne pas procéder à l'identification et à la reconstitution des écarts de conversion cumulés pour comptabilisation en tant que composante distincte des capitaux propres à la date de transition aux IFRS. De ce fait, les écarts de conversion cumulés provenant de la conversion des comptes des sociétés étrangères

ont été annulés à la date de transition aux IFRS et les gains ou pertes sur une cession ultérieure de ces entités étrangères n'incluront que les écarts de conversion générés depuis la date de transition aux IFRS.

En US GAAP, le montant historique de l'écart de conversion cumulé n'a pas été affecté par le traitement retenu lors du passage aux normes IFRS.

#### **NOTE 14 - AUTRES**

Les ajustements inclus dans la ligne « Autres » de la réconciliation des capitaux propres et du résultat net pour les années 2004 et 2005 sont principalement des ajustements sur des différences de traitement entre les US GAAP et les IFRS relatifs à une réévaluation non significative d'actif et d'obligation de travaux sur certains actifs corporels.

#### NOTE 15 - EFFETS D'IMPÔT SUR AJUSTEMENTS

Cet ajustement comprend les effets d'impôts qui résultent des ajustements sur le résultat net et les capitaux propres. En outre, au 31 décembre 2005, le Groupe était en situation d'impôt différé passif net en normes US GAAP. Le reversement de ces impôts différés passif aurait permis au Groupe de bénéficier de crédits d'impôts futurs en activant certains impôts différés. Par conséquent, en US GAAP l'effet d'impôt sur les ajustements décrit ci-dessus comprend également l'activation d'impôts différés en US GAAP à hauteur de 21 millions d'euros.

#### 20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dividende versé au titre de l'exercice	Nombre de titres effectivement rémunérés	Dividende unitaire (en euros)	Distribution totale (en millions d'euros)	Cours au 31 décembre (en euros)	Rendement net
2001	133 740 806	0,22	29,4	30	0,73%
2002	182 545 337	0,24	43,8	20	1,20%
2003	182 379 530	0,26	47,4	26	1,01%
2004	182 406 052	0,30	54,7	24	1,25%
2005	197 109 010*	0,36	71,0	29	1,24%

(\*) Nombre de titres, y compris les actions propres, existant au 31 décembre 2005.



Les dividendes se prescrivent par 5 ans. Ils sont alors versés aux Domaines.

La politique de distribution de la Société a été, au cours des dernières années, d'assurer le service d'un dividende régulier à ses actionnaires, tout en préservant une capacité d'autofinancement suffisante pour financer le développement de l'entreprise.

L'intention de la Société pour le futur est de poursuivre une croissance régulière du dividende versé à ses actionnaires. Ainsi, après trois années de croissance soutenue du dividende unitaire, il sera proposé une augmentation très significative du dividende unitaire (20 % en 2005).

#### 20.6 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGE

Il n'existe pas de procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

#### 20.7 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Les changements significatifs de la situation financière du Groupe survenus depuis le 31 décembre 2005, figurent en note 30 aux Comptes consolidés dans le chapitre 20 du présent document.

Aucun changement significatif de la situation commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2005.

### 21• INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 21.1 CAPITAL SOCIAL

#### 21.1.1 Capital souscrit et catégories d'actions COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2005, le capital social s'élève à 78 843 604 euros et est divisé en 197 109 010 actions de 0.40 euro de nominal.

À l'occasion de l'apport des actions Bcom3, 56 250 000 actions Publicis Groupe SA de 0,40 euro de nominal, 1562 500 obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (Orane) de 549 euros de nominal et 2 812 500 obligations à bons de souscription

d'actions (OBSA) de 305 euros de nominal ont été émises. Les Oranes ont fait l'objet d'un premier remboursement le 1<sup>er</sup> septembre 2005 pour remise d'une action par Orane, ce qui a donné lieu à une augmentation de capital de 625 000 euros.

#### CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 janvier 2002 de la Société, dans sa dixième résolution, a délégué au Directoire, pour une durée de cinq ans, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation du capital social d'un montant nominal maximal de deux million huit cent mille euros par émission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale. Le prix des actions à émettre ne peut être ni inférieur de plus de 20 % ou 30 % dans le cadre d'un plan partenarial d'épargne salariale, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

Au 31 décembre 2005, le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juin 2005 de la Société :

- Dans sa treizième résolution, a délégué au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, sa compétence à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions (autres que de préférence), titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. Cette délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital de filiales de la Société en application de l'article L. 228-93 du Code de commerce. Le montant nominal d'augmentation de capital immédiat ou à terme résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à quarante millions d'euros, et le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être émises dans le cadre de cette délégation ne pourra excéder neuf cent millions d'euros;
- Dans sa quatorzième résolution, a délégué au Directoire, sa compétence pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider l'émission, avec appel public à l'épargne et suppression du droit

préférentiel de souscription, d'actions (autre que des actions de préférence), de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. Cette délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital de filiales de la Société en application de l'article L. 228-93 du Code du commerce. En outre, elle pourra permettre l'émission de titres de capital de la Société en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Le montant nominal d'augmentation de capital immédiat ou à terme résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à quarante millions d'euros et le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société ne pourra excéder neuf cent millions d'euros;

- Dans sa guinzième résolution, et dans la limite de 10 % du capital social par an, a autorisé, pour une durée de vingt-six mois, le Directoire à émettre, par appel public à l'épargne et suppression du droit préférentiel de souscription, toutes actions ordinaires, titres de capital ou valeurs mobilières diverses, donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société en en fixant le prix d'émission, en fonction des opportunités du marché selon l'une des modalités suivantes: (i) prix d'émission égal à la moyenne des cours de l'action Publicis Groupe sur le marché Eurolist d'Euronext Paris constatée sur une période maximale de six mois précédant l'émission; (ii) prix d'émission égal au cours moyen pondéré de l'action Publicis Groupe sur le marché Eurolist d'Euronext Paris le jour précédant l'émission avec une décote maximale de 25 %;
- Dans sa seizième résolution, a délégué au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités. Le montant d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourra excéder le montant nominal de quarante millions d'euros;

- Dans sa dix-septième résolution, a délégué au Directoire pour une durée de vingt-six mois sa compétence à l'effet de décider, l'émission d'actions, de titres de capital ou valeurs mobilières diverses donnant accès ou pouvant donner accès au capital de la Société en rémunération des titres apportés à (i) toute offre publique comportant une composante échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société dont les actions sont admises aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés par l'article L. 225-148 du Code de commerce ou (ii) à toute autre opération ayant le même effet qu'une offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société dont les titres sont admis aux négociations sur un autre marché réglementé relevant d'un droit étranger, et a décidé, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières. Le montant nominal d'augmentation de capital immédiat ou à terme résultant de l'ensemble des émissions d'actions ou valeurs mobilières diverses réalisées en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à quarante millions d'euros;
- Dans sa dix-huitième résolution, a délégué, pour une durée de vingt-six mois, au Directoire, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions, titres de capital ou valeurs mobilières diverses donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société dans la limite de 10 % du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables;
- Dans sa dix-neuvième résolution, a autorisé le Directoire, pour une durée de vingt-six mois à augmenter le nombre d'actions ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans un délai de 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale;
- Dans sa vingt et unième résolution, a autorisé le Directoire, pour une durée de trente-huit mois, à consentir aux membres du personnel salariés ainsi qu'aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société ou des sociétés ou groupements

d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, et dans la limite des textes en vigueur (i) des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou (ii) des options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la Société dans les conditions légales. Le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non levées ne peut donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social;

Dans sa vingt troisième résolution, a autorisé
le Directoire à procéder, pour une durée de 38 mois,
au profit des mandataires sociaux et de certains
membres du personnel salarié, à des attributions
gratuites d'actions existantes ou à émettre.
Le nombre total des actions pouvant être attribuées
gratuitement en vertu de la présente autorisation ne
pourra pas excéder 10 % du capital social et le montant
nominal d'augmentation de capital réalisée en
application de la présente délégation ne pourra excéder
le montant nominal de quarante millions d'euros.

Enfin, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juin 2005 a fixé le plafond global d'augmentation de capital immédiat ou à terme qui pourrait résulter de l'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses réalisées en vertu de ces délégations à un montant nominal global de guarante millions d'euros, compte non tenu des conséquences sur le montant du capital des ajustements susceptibles d'être opérés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, en conséguence de l'émission des titres ou valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, et a décidé que toute délégation d'émettre des titres ou valeurs mobilières diverses consentie au Directoire sera suspendue en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, sauf si elle s'inscrit dans le cours normal de l'activité de la Société et que sa mise en œuvre n'est pas susceptible de faire échouer l'offre

Au 31 décembre 2005, aucune de ces autorisations n'a été utilisée par le Directoire.

#### 21.1.2 Existence d'actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques

Il n'existe aucune action non représentative du capital de la Société.

#### 21.1.3 Le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales

#### **ACTIONS PROPRES**

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2005 a autorisé le Directoire à procéder à l'achat ou à la vente par la Société de ses propres actions en vue des objectifs suivants:

- 1) L'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion, pour le service d'options d'achat ou au titre de plans d'épargne Groupe ou encore au titre des attributions d'actions gratuites prévues aux articles L. 225-197-1 à 225-197-3 du Code de commerce:
- 2) La remise d'actions ou l'échange en particulier pour honorer des obligations liées à des titres ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, ou dans le cadre d'opérations de croissance externe;
- 3) L'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Publicis Groupe par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ou toute autre disposition applicable:
- 4) Et l'annulation des actions ainsi acquises.

Le nombre maximal d'actions pouvant être acheté ne peut excéder 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de la première mise en œuvre de cette autorisation et dans la limite de l'enveloppe globale maximale de 219 millions d'euros.

Le prix unitaire maximum d'achat a été fixé à 35 euros et le prix unitaire minimum de vente à 18 euros, étant précisé que ces prix ne sont pas applicables au rachat d'actions utilisées pour satisfaire des levées d'options (ou l'attribution gratuite d'actions aux salariés), le prix de vente ou la contre-valeur pécuniaire étant alors déterminé conformément aux dispositions spécifiques applicables.

L'Assemblée Générale a décidé que la Société pourrait poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiés par la Société, dans le respect de la réglementation applicable.

Cette autorisation d'une durée de dix-huit mois a mis fin, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, à celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale de la Société du 8 juin 2004. Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'information déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mai 2005 sous le numéro 05-0373.

Au cours de l'année 2005 aucune action n'a été acquise par Publicis Groupe SA au titre des deux premiers objectifs ci-dessus mentionnés. La Société a livré 60 245 actions Publicis aux actionnaires de Nelson, en conséquence des plans d'options Nelson transformés en plans d'achat d'actions Publicis lors de l'acquisition de Nelson. Au titre du contrat d'animation auprès de la banque Rothschild, la Société a procédé à l'acquisition de 2756 893 actions au cours moyen d'achat de 25,27 euros et a cédé 2 716 893 actions au cours moyen de vente de 25,45 euros.

Dans le cadre des autorisations de rachat par la Société de ses propres actions à concurrence de 10 % du capital, donnée par les Assemblées Générales des actionnaires en date du 25 juin 1998, 11 décembre 1998, 22 juin 2000, 29 août 2000, 14 juin 2001, 18 juin 2002 (visa COB n° 02-659 du 5 mai 2002), du 15 mai 2003 (visa COB n°03-331 du 28 avril 2003), du 8 juin 2004 (visa AMF n° 04-455 du 18 mai 2004) et du 1er juin 2005 (visa AMF n° 05-0373 du 11 mai 2005), Publicis Groupe détient, au 31 décembre 2005, 13 039 764 actions (6,62 % du capital de Publicis Groupe), dont 40 000 font l'objet d'un contrat de liquidité auprès de la banque Rothschild, pour un prix de revient net global de 1 177 168 euros et un prix moyen d'acquisition de 29,43 euros.

#### Tableau récapitulatif des achats au titre des différents plans depuis 2000 :

	Quantité	Prix moyen d'achat
visa 00 963 du 5/06/2000		
Période entre les 2 AG du 22/6/2000 et du 28/08/2000	1 175 250 (1)	41,17
visa 00 1399 du 9/8/2000		
Période entre les 2 AG du 29/08/2000 et du 13/06/2001	4 610 000 (1)	38,15
visa 00 627 du 23/05/2001		
Période entre les 2 AG du 14/06/2001 et du 17/06/2002	2 065 290 (1)	25,28
visa 02 659 du 31/05/2002		
Période entre les 2 AG du 18/06/2002 et du 14/05/2003	7 660 253(1)	21,49
visa 03 331 du 28/04/2003		
Période entre les 2 AG du 15/05/2003 et du 7/06/2004	339 000 (1)	22,68
visa 04 455 du 18/05/2004		
Période entre les 2 AG du 8/06/2004 et du 31/05/2005	1 429 749 (2)	23,31
visa 05 373 du 11/05/2005		
Période entre l'AG du 01/06/2005 et le 31/12/2005	1 327 144(2)	26,72



<sup>(2)</sup> Achats effectués dans le cadre du contrat de liquidité (objectif 3 ci-dessus).

La Société, hors le cadre du contrat de liquidité, n'a procédé à aucune vente d'action propre.



## 21.1.4. Le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription

La répartition du capital au 31 décembre 2005, tenant compte de la dilution maximale résultant de l'ensemble des instruments financiers émis par la Société, est la suivante :

	Actions détenues	%	Droits de vote	%
Elisabeth Badinter (nominatif)	20 072 339	7,77 %	40 144 678	13,61 %
Dentsu Inc	17 710 413	6,86 %	35 101 288	11,90 %
SEP Dentsu-Badinter	10 980 463	4,25 %	10 980 464	3,72 %
Actions auto-détenues	13 039 764	5,05 %	0	0,00 %
Public (nominatif et porteur)	135 306 031	52,39 %	147 614 406	50,04 %
Orane <sup>(1)</sup>	26 556 193	10,28 %	26 556 193	9,00 %
BSA (2)	27 709 748	9,84 %	27 709 748	8,71 %
Océane 2018 <sup>(3)</sup>	6 633 921	2,36 %	6 633 921	2,08 %
Océane 2008	23 172 413	8,23 %	23 172 413	7,28 %
Options de souscription d'actions Publicis	361 470	0,13 %	361 470	0,11 %
	281 542 755	100 %	318 274 581	100 %

<sup>(1)</sup> La Société a émis 1 562 500 Oranes remboursables par la remise de 18 actions nouvelles ou existantes de la Société. Les Oranes ont fait l'objet d'un premier remboursement le 1<sup>er</sup> septembre 2005 à raison d'une action par Orane.

La répartition du capital pro forma au 31 décembre 2005, tenant compte de la dilution maximale résultant de l'ensemble des instruments financiers émis par la Société et des opérations de début 2006 (remboursement partiel du « put » sur Océane 2018 et rachats de près de 80 % BSA intervenus début 2006), est la suivante :

Après dilution maximale	Actions détenues	%	Droits de vote	%
Elisabeth Badinter (nominatif)	20 072 339	7,13 %	40 144 678	12,61 %
Dentsu Inc	17 710 413	6,29 %	35 101 288	11,03 %
SEP Dentsu-Badinter	10 980 463	3,90 %	10 980 464	3,45 %
Actions auto-détenues	13 039 764	4,63 %	0	-
Public (nominatif et porteur)	135 306 031	48,06 %	147 614 406	46,38 %
Orane <sup>(1)</sup>	26 556 193	9,43 %	26 556 193	8,35 %
BSA (2)	5 602 699	2,17 %	5 602 699	1,90 %
Océane 2018 <sup>(3)</sup>	5 484 334	2,12 %	5 484 334	1,86 %
Océane 2008	23 172 413	8,97 %	23 172 413	7,85 %
Options de souscription d'actions Publicis	361 470	0,13 %	361 470	0,12 %
	258 286 119	100 %	295 017 945	100 %

<sup>(1)</sup> La Société a émis 1 562 500 Oranes remboursables par la remise de 18 actions nouvelles ou existantes de la Société. Les Oranes ont fait l'objet d'un premier remboursement le 1<sup>er</sup> septembre 2005 à raison d'une action par Orane.

<sup>(2)</sup> Bons de souscription d'actions au prix d'exercice de 30,5 euros.

<sup>(3)</sup> Instrument hors la monnaie au 28/02/2006.

<sup>(2)</sup> Bons de souscription d'actions au prix d'exercice de 30,5 euro.

<sup>(3)</sup> Instrument hors la monnaie à la date du 28/02/2006.

Les modalités de conversion, d'échange ou de souscription des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription figurent à la note 24 aux Comptes consolidés dans le chapitre 20 du présent document.

Les modalités de conversion, d'échange ou de souscription des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription figurent à la note 24 aux Comptes consolidés figurant au chapitre 20 du présent document.

#### 21.1.5 Nantissements, garanties et sûretés

Il n'existe pas d'autocontrôle indirect. Au 31 décembre 2005, 3711 865 actions inscrites au nominatif pur et 54 936 inscrites au nominatif administré faisaient l'objet d'un nantissement, soit un total de 3766801 actions nanties.

#### 21.1.6 Informations diverses PUBLICIS GROUPE EN BOURSE

L'action Publicis Groupe a réalisé en 2005 la meilleure performance boursière du secteur publicitaire en Europe et la deuxième du secteur au niveau mondial, avec une progression du cours de 23,4 %. Cette performance est très supérieure à la moyenne sectorielle mondiale (en progression d'environ 7 %).

En effet, la performance boursière moyenne mondiale du secteur (Omnicom, WPP, Interpublic, Dentsu, Havas, Aegis et Publicis Groupe) a été d'environ 7 % en 2005, un niveau relativement modeste, qui s'est expliqué notamment par le recul de deux acteurs importants (Interpublic et Havas) et la stabilité d'Omnicom. Seuls Publicis Groupe et Dentsu ont bénéficié de situations boursières satisfaisantes. Enfin, l'indice CAC 40, indice phare du marché français, a progressé de 23,5 %.

Le parcours de l'action Publicis Groupe s'est décomposé en trois phases successives : la première, de janvier à avril, a été caractérisée par une stabilité du cours dans une fourchette comprise entre 21 et 25,5 euros, reflétant la persistance d'un sentiment de défiance des investisseurs vis-à-vis des agences de publicité, et dans le cas de Publicis Groupe, l'idée que l'action était « pleinement valorisée » avec des espoirs de bonnes surprises limités. C'est au cours de cette première période que le cours a touché, le 29 avril, 21,43 euros, son niveau le plus bas de l'année. La deuxième phase, entre mai et juillet, a vu l'action s'engager dans une phase de relatif redressement, pendant laquelle l'action a évolué à l'intérieur d'une zone de cours plus resserrée, de 23 à 25 euros. Enfin, l'annonce des excellents résultats du premier semestre et de l'accélération de la croissance organique à partir du deuxième trimestre, a déclenché une phase de hausse du cours plus marquée, qui s'est prolongée sur la dernière partie de l'année 2005. Toutefois, au cours de cette phase, l'annonce de discussions avec Aegis, pouvant aboutir à une possible acquisition, a eu tendance à freiner la progression du titre au mois d'octobre, mais la tendance positive s'est rétablie en novembre et en décembre. Le cours le plus haut de l'année a été atteint le 13 décembre avec 30,19 euros. Au 30 décembre 2005, l'action cotait 29,40 euros en clôture. Depuis janvier 2006, l'action a connu une croissance assez régulière.

#### MARCHÉ DES TITRES

#### Action Publicis Groupe SA

- Lieu de cotation: Eurolist (Euronext Paris) (code ISIN: FR0000130577) et New York Stock Exchange (ticker: PUB), sous forme d'American Depositary Receipt (parité: un ADR pour une action Publicis Groupe);
- Premier jour de cotation : 9 juin 1970 ;
- Titres admis sur Eurolist (Euronext Paris) : la totalité des titres composant le capital social ;
- Volumes traités et évolution du cours de l'action au cours des dix-huit derniers mois à Euronext Paris (en euros):

Période		Nombre de	Volumes tra	ités par séance		Cours du r	mois (en €)	
		scéances	Nombre de titres	Capitaux (en milliers €)	Premier cours	Dernier cours	Plus haut	Plus bas
2003	Septembre	22	1 118 552	29 618,7	26,81	23,58	29,35	23,53
	Octobre	23	917 096	23 691,2	24,06	26,90	27,46	23,45
	Novembre	20	683 312	18 356,2	26,50	26,35	27,99	25,46
	Décembre	21	580 319	15 192,5	26,79	25,70	26,94	25,35
2004	Janvier	21	979 390	27 066,0	25,75	28,17	29,08	25,50
	Février	20	813 552	23 036,4	28,34	28,24	29,58	27,06
	Mars	23	1 094 798	27 893,0	25,81	25,62	28,21	23,37
	Avril	20	973 953	24 951,8	25,64	25,60	26,48	24,65
	Mai	21	772 561	18 294,2	23,84	23,77	25,50	21,85
	Juin	22	671 482	16 242,7	24,23	24,18	24,86	23,30
	Juillet	22	782 461	17 805,2	22,85	22,74	24,75	21,60
	Août	22	739 299	16 035,2	21,77	21,69	22,79	20,25
	Septembre	22	1 116 655	25 845,5	23,12	23,10	24,15	22,02
	Octobre	21	885 265	20 460,7	23,12	23,09	23,99	22,01
	Novembre	22	929 880	22 832,0	24,50	24,57	25,70	23,18
	Décembre	23	684 564	16 744,8	24,41	24,36	25,54	23,55
2005	Janvier	21	1 067 207	25 331,4	23,78	23,80	24,50	22,85
	Février	20	886 340	21 115,5	23,91	23,79	24,65	22,72
	Mars	21	25 637 640	622,85	24,33	24,30	25,35	23,01
	Avril	21	17 996 728	415,92	23,42	23,36	24,27	21,43
	Mai	22	22 550 669	522,64	23,21	23,24	23,89	22,14
	Juin	22	18 048 390	441,51	24,49	24,45	25,10	23,64
	Juillet	21	31 222 190	798,62	24,99	25,14	28,44	23,36
	Août	23	16 487 817	450,22	27,20	27,19	28,14	26,50
	Septembre	22	23 669 862	633,14	26,84	26,74	27,45	26,10
	Octobre	21	22 981 986	613,69	26,67	26,66	27,72	25,70
	Novembre	22	15 197 533	425,66	28,01	27,99	28,90	27,23
	Décembre	21	17 359 150	507,14	29,31	29,35	30,19	28,48
2006	Janvier	22	18 704 775	572,73	30,54	30,66	31,25	29,29
	Février	20	20 123 883	636,44	31,68	31,63	32,36	31,03

#### Océane Publicis Groupe SA 2018 - 2,75 %

• Lieu de cotation : Euronext Paris (code ISIN: FR0000180127);

• Premier jour de cotation : 21 janvier 2002 ;

• Volumes traités et évolution du cours sur les dix-huit derniers mois à Euronext Paris (en euros):

Période		Nombre de scéances	Volumes tra	ités par séance		Cours du r	nois (en €)	
		sceances	Nombre de titres	Capitaux (en milliers €)	Premier cours	Dernier cours	Plus haut	Plus bas
2003	Septembre	22	132 230	5 535,4	41,10	41,00	42,50	40,11
	Octobre	23	56 928	2 381,0	41,10	42,25	45,25	41,10
	Novembre	18	94 563	4 002,0	42,25	42,40	46,10	38,10
	Décembre	21	527 911	22 248,6	42,50	41,85	46,00	40,01
2004	Janvier	20	707 394	29 885,9	42,00	42,15	42,80	41,62
	Février	20	332 191	14 127,7	42,10	43,00	43,00	40,56
	Mars	23	161 458	6 786,4	43,00	42,00	43,00	40,60
	Avril	20	24 243	1 022,9	42,20	42,20	42,60	41,10
	Mai	21	407 605	16 831,7	42,15	41,55	42,25	40,10
	Juin	22	30 128	1 249,7	41,60	41,55	41,75	39,15
	Juillet	22	9 949	408,6	41,60	41,45	41,60	39,56
	Août	22	7 556	311,2	41,50	41,64	41,64	40,11
	Septembre	22	140 136	5 832,2	41,60	42,00	42,00	41,00
	Octobre	21	218 131	9 084,5	41,90	41,90	42,00	41,30
	Novembre	21	22 767	948,9	41,88	42,05	42,30	41,50
	Décembre	22	57 355	2 421,0	42,00	41,61	43,85	41,20
2005	Janvier	18	270 906	11 544,1	41,75	42,25	42,60	41,55
	Février	7	248	10,3	42,25	41,50	42,25	41,01
	Mars	6	1 864	78 903,80	40,00	41,80	46,30	40,00
	Avril	6	91 756	3 831 226,81	41,80	42,00	42,10	41,80
	Mai	7	972	40 500,20	42,00	42,20	42,20	41,00
	Juin	11	367	15 355,19	42,10	42,60	43,00	41,60
	Juillet	11	637	26 885,26	42,59	42,75	42,75	42,10
	Août	16	1 757	79 224,88	46,90	42,50	51,59	41,05
	Septembre	6	184	7 821,99	42,90	42,89	42,90	42,50
	Octobre	6	641	27 067,79	42,60	42,30	42,60	42,00
	Novembre	6	6	253,50	42,50	43,00	43,00	40,00
	Décembre	9	701	29 722,35	43,00	42,85	44,00	41,00
2006	Janvier	6	224	9 490,11	42,35	43,50	43,50	42,35
	Février	6	374	16 168,30	42,50	44,30	44,30	42,50

#### Océane Publicis Groupe SA 2008 - 0,75 %

• Lieu de cotation : Euronext Paris (code ISIN : FR0010002030) ;

• Premier jour de cotation : 17 juillet 2003 ;

• Volumes traités et évolution du cours sur les dix-huit derniers mois à Euronext Paris (en euros):

2003         Septembre Decide titres         Capitaux (en milliers €)         Premier cours         Dernier cours           2003         Septembre 22         275 558         8 300,9         31,25         30,00           Octobre 23         334 847         10 386,6         30,10         31,75           Novembre 20         105 312         3 337,6         31,60         31,40           Décembre 21         153 271         4 796,5         31,55         30,60           2004         Janvier 21         357 022         11 446,9         31,00         32,40           Février 19         268 611         8 813,7         32,25         32,30           Mars 23         212 498         6 539,8         32,50         31,00           Avril 20         224 685         6 985,2         31,00         31,00           Juin 21         180 706         5 317,5         31,00         30,00           Juin 22         120 529         3 625,3         29,90         29,80           Juillet 22         359 977         10 340,2         29,30         28,70           Août 22         16 670         475,7         28,60         29,00           Septembre 22         46 661         1 353,1         29,00 </th <th></th> <th>Plus bas</th>		Plus bas
Octobre         23         334 847         10 386,6         30,10         31,75           Novembre         20         105 312         3 337,6         31,60         31,40           Décembre         21         153 271         4 796,5         31,55         30,60           2004         Janvier         21         357 022         11 446,9         31,00         32,40           Février         19         268 611         8 813,7         32,25         32,30           Mars         23         212 498         6 539,8         32,50         31,00           Avril         20         224 685         6 985,2         31,00         31,00           Mai         21         180 706         5 317,5         31,00         30,00           Juin         22         120 529         3 625,3         29,90         29,80           Juillet         22         359 977         10 340,2         29,30         28,70           Août         22         16 670         475,7         28,60         29,00           Septembre         22         46 661         1 353,1         29,00         29,00           Octobre         19         290 124         8 409,3 <t< th=""><th></th><th></th></t<>		
Novembre Décembre         20         105 312         3 337,6         31,60         31,40           2004         Janvier         21         153 271         4 796,5         31,55         30,60           2004         Janvier         21         357 022         11 446,9         31,00         32,40           Février         19         268 611         8 813,7         32,25         32,30           Mars         23         212 498         6 539,8         32,50         31,00           Avril         20         224 685         6 985,2         31,00         31,00           Mai         21         180 706         5 317,5         31,00         30,00           Juin         22         120 529         3 625,3         29,90         29,80           Juillet         22         359 977         10 340,2         29,30         28,70           Août         22         16 670         475,7         28,60         29,00           Septembre         22         46 661         1 353,1         29,00         29,00           Octobre         19         290 124         8 409,3         29,00         29,00	33,25	29,65
Décembre         21         153 271         4 796,5         31,55         30,60           2004         Janvier         21         357 022         11 446,9         31,00         32,40           Février         19         268 611         8 813,7         32,25         32,30           Mars         23         212 498         6 539,8         32,50         31,00           Avril         20         224 685         6 985,2         31,00         31,00           Mai         21         180 706         5 317,5         31,00         30,00           Juin         22         120 529         3 625,3         29,90         29,80           Juillet         22         359 977         10 340,2         29,30         28,70           Août         22         16 670         475,7         28,60         29,00           Septembre         22         46 661         1 353,1         29,00         29,00           Octobre         19         290 124         8 409,3         29,00         29,00	32,10	29,95
2004 Janvier 21 357 022 11 446,9 31,00 32,40 Février 19 268 611 8 813,7 32,25 32,30 Mars 23 212 498 6 539,8 32,50 31,00 Avril 20 224 685 6 985,2 31,00 31,00 Mai 21 180 706 5 317,5 31,00 30,00 Juin 22 120 529 3 625,3 29,90 29,80 Juillet 22 359 977 10 340,2 29,30 28,70 Août 22 16 670 475,7 28,60 29,00 Septembre 22 46 661 1 353,1 29,00 29,00 Octobre 19 290 124 8 409,3 29,00 29,00	32,40	31,00
Février         19         268 611         8 813,7         32,25         32,30           Mars         23         212 498         6 539,8         32,50         31,00           Avril         20         224 685         6 985,2         31,00         31,00           Mai         21         180 706         5 317,5         31,00         30,00           Juin         22         120 529         3 625,3         29,90         29,80           Juillet         22         359 977         10 340,2         29,30         28,70           Août         22         16 670         475,7         28,60         29,00           Septembre         22         46 661         1 353,1         29,00         29,00           Octobre         19         290 124         8 409,3         29,00         29,05	32,70	30,60
Mars         23         212 498         6 539,8         32,50         31,00           Avril         20         224 685         6 985,2         31,00         31,00           Mai         21         180 706         5 317,5         31,00         30,00           Juin         22         120 529         3 625,3         29,90         29,80           Juillet         22         359 977         10 340,2         29,30         28,70           Août         22         16 670         475,7         28,60         29,00           Septembre         22         46 661         1 353,1         29,00         29,00           Octobre         19         290 124         8 409,3         29,00         29,05	33,40	31,00
Avril       20       224 685       6 985,2       31,00       31,00         Mai       21       180 706       5 317,5       31,00       30,00         Juin       22       120 529       3 625,3       29,90       29,80         Juillet       22       359 977       10 340,2       29,30       28,70         Août       22       16 670       475,7       28,60       29,00         Septembre       22       46 661       1 353,1       29,00       29,00         Octobre       19       290 124       8 409,3       29,00       29,05	33,80	31,50
Mai       21       180 706       5 317,5       31,00       30,00         Juin       22       120 529       3 625,3       29,90       29,80         Juillet       22       359 977       10 340,2       29,30       28,70         Août       22       16 670       475,7       28,60       29,00         Septembre       22       46 661       1 353,1       29,00       29,00         Octobre       19       290 124       8 409,3       29,00       29,05	32,50	30,40
Juin     22     120 529     3 625,3     29,90     29,80       Juillet     22     359 977     10 340,2     29,30     28,70       Août     22     16 670     475,7     28,60     29,00       Septembre     22     46 661     1 353,1     29,00     29,00       Octobre     19     290 124     8 409,3     29,00     29,05	32,00	30,65
Juillet     22     359 977     10 340,2     29,30     28,70       Août     22     16 670     475,7     28,60     29,00       Septembre     22     46 661     1 353,1     29,00     29,00       Octobre     19     290 124     8 409,3     29,00     29,05	31,65	29,00
Août         22         16 670         475,7         28,60         29,00           Septembre         22         46 661         1 353,1         29,00         29,00           Octobre         19         290 124         8 409,3         29,00         29,05	30,40	29,10
Septembre         22         46 661         1 353,1         29,00         29,00           Octobre         19         290 124         8 409,3         29,00         29,05	30,00	28,00
Octobre 19 290 124 8 409,3 29,00 29,05	29,10	28,00
	29,75	28,80
Novembre 13 7 952 235,8 29,15 30,00	29,60	28,71
	30,40	29,15
Décembre 22 133 441 4 028,8 30,00 30,10	31,40	28,51
<b>2005</b> Janvier 20 429 740 12 912,1 30,35 29,80	30,80	28,56
Février 20 18 091 537,0 29,90 29,25	30,30	28,95
Mars 21 67 694 2 004 730,63 29,35 29,25	31,28	27,00
Avril 20 32 770 953 076,15 29,35 29,00	29,60	28,80
Mai 22 639 348 18 623 975,60 29,20 29,50	29,55	28,75
Juin 21 273 897 8 056 160,06 29,05 29,60	30,00	29,00
Juillet 21 19 029 584 425,95 29,60 31,25	31,35	29,10
Août 23 9 010 278 662,75 31,30 30,90	33,90	30,70
Septembre 22 2 818 85 846,60 31,00 30,90	31,15	29,10
Octobre 19 114 699 3 505 022,79 31,00 31,80	31,80	29,10
Novembre 14 4 354 135 941,70 30,75 32,30	34,10	29,60
Décembre 8 2 066 66 452,25 33,00 32,90	33,10	32,00
<b>2006</b> Janvier 12 2 499 82 179,65 32,05 32,60	34,00	32,05
Février 12 10 720 343 628,50 32,80 33,30	J-7,00	32,03

#### Émission euro-obligataire Publicis Groupe 4,125 % 2012

- Lieu de cotation : Luxembourg Stock Exchange (code ISIN : FR0010157354) :
- Premier jour de cotation : 28 janvier 2005.

#### 21.1.7 Historique du capital social

Les mouvements du capital social sur les 3 dernières années sont :

Opérations sur capital	Nombre d'actions	Nominal	Capital
Capital à l'ouverture	196 081 129	0,40	78 432 451
2003 Réduction de capital (fusion Somarel, MLMS et MLMS2)	(784 804)	0.40	(313 921)
	licis 44 970	0,40	17 988
Levées d'options Saatchi & Saatchi	36 958	0,40	14 783
Capital au 31 décembre 2003	195 378 253	0,40	78 151 301
Levées d'options de souscription Plan Publ	licis 37 928	0,40	15 171
Levées d'options Saatchi & Saatchi	54 880	0,40	21 952
Capital au 31 décembre 2004	195 471 061	0,40	78 188 424
2005 Augmentation du capital			
(1re tranche de remboursement des Oranes)	1 562 129	0,40	624 852
Levées d'options de souscription Plan Publ	licis 75 820	0,40	30 328
5 Capital au 31 décembre 2005	197 109 010	0,40	78 843 604
	Réduction de capital (fusion Somarel, MLMS et MLMS2) Levées d'options de souscription Plan Publ Levées d'options Saatchi & Saatchi  Capital au 31 décembre 2003  Levées d'options de souscription Plan Publ Levées d'options Saatchi & Saatchi  Capital au 31 décembre 2004  Augmentation du capital (1º tranche de remboursement des Oranes Levées d'options de souscription Plan Publ	Réduction de capital (fusion Somarel, MLMS et MLMS2) (784 804) Levées d'options de souscription Plan Publicis Levées d'options Saatchi & Saatchi 36 958  Capital au 31 décembre 2003 195 378 253  Levées d'options de souscription Plan Publicis Levées d'options Saatchi & Saatchi 54 880  Capital au 31 décembre 2004 195 471 061  Capital au 31 décembre 2004 195 471 061  Capital au 31 décembre 2004 195 471 061	B         Capital à l'ouverture         196 081 129         0,40           2003         Réduction de capital (fusion Somarel, MLMS et MLMS2)         (784 804)         0,40           Levées d'options de souscription Plan Publicis         44 970         0,40           Levées d'options Saatchi & Saatchi         36 958         0,40           B         Capital au 31 décembre 2003         195 378 253         0,40           Levées d'options de souscription Plan Publicis         37 928         0,40           Levées d'options Saatchi & Saatchi         54 880         0,40           Capital au 31 décembre 2004         195 471 061         0,40           Co05         Augmentation du capital (Ire tranche de remboursement des Oranes)         1 562 129         0,40           Levées d'options de souscription Plan Publicis         75 820         0,40

#### 21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

**Objet social** (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

L'exploitation et la mise en valeur, de quelque manière que ce soit, de la publicité sous toutes ses formes et quelle qu'en soit la nature.

L'organisation de tous spectacles et de toutes émissions radiophoniques ou télévisées, l'établissement de tous programmes radiophoniques, télévisés et autres, l'exploitation de tous théâtres cinématographiques, de studios d'enregistrement ou d'émission et de toutes salles de projection et vision, l'édition papier de toute nature et l'édition mécanique de toutes musiques, sketches, scenarii et pièces théâtrales.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, immobilières, industrielles et mobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptibles de favoriser le développement et l'extension des affaires sociales.

La Société pourra agir en tous pays pour son compte et pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes autres sociétés et personnes et réaliser sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.

Elle peut également prendre sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères quel que soit leur objet.

**Directoire et Conseil de Surveillance** (titre III des statuts) :

Directoire (articles 10 à 12 des statuts):

Le Directoire assure la direction collégiale de la Société. Il est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, personnes physiques, pris ou non parmi les actionnaires, nommés par le Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans. Ses membres sont rééligibles. La fonction des membres du Directoire prend fin lors de l'Assemblée Générale

Ordinaire annuelle qui suit son soixante-dixième anniversaire. Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire le titre de Président du Directoire et peut conférer à un ou plusieurs ou à tous les autres membres du Directoire le titre de Directeur Général.

Conseil de Surveillance (articles 13 à 17 des statuts) : Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de six ans. Ses membres sont rééligibles. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de soixante quinze ans ne peut pas être supérieur au tiers, éventuellement arrondi au nombre supérieur des membres en fonction. Au cas, où ce seuil viendrait à être dépassé, le membre du Conseil de Surveillance le plus âgé serait démissionnaire d'office. L'éventuel dépassement de ce seuil devra être apprécié lors de la délibération du Conseil de Surveillance statuant sur les comptes de l'exercice écoulé. Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être porteur de deux cents actions au moins pendant toute la durée de son mandat.

### Droits attachés à chaque catégorie d'actions (article 8)

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle au nombre des actions.

Les actionnaires ne sont tenus, même à l'égard des tiers, que jusqu'à concurrence du montant des actions qu'ils possèdent. Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les actionnaires doivent faire leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

Assemblées Générales (articles 19 à 24 des statuts) L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais fixés par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé, dans ladite convocation, et fixé par le convoquant (article 19 des statuts).

### Représentation et admission aux Assemblées (article 20 des statuts)

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné : pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription de l'actionnaire sur le registre de la Société et pour les propriétaires d'actions au porteur au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation, d'une attestation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur du compte. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de la réunion de l'Assemblée. Le Conseil de Surveillance a la faculté pour toute assemblée soit de réduire les délais ci-dessus, soit même de n'exiger par mesure générale aucune condition de dépôt. Il peut être délivré une carte d'admission nominative et personnelle.

### Seuils statutaires devant être déclarés (article 7 III des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui détient ou vient à détenir, de guelgue manière que ce soit au sens de l'article L 233-7 du code de commerce, une fraction égale à 1% du capital social ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans le délai de guinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils. Pour le cas où le nombre ou la répartition des droits de vote serait supérieur au nombre ou à la répartition des actions, les pourcentages mentionnés ci-dessus porteront sur la détention des droits de vote. Cette obligation s'applique également chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenus devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non respect des dispositions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à expiration du délai suivant la date de régularisation de la notification, délai prévu par la réglementation en vigueur. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L. 233-7 précité, cette sanction ne sera appliquée que sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 1% au moins du capital de la Société.

Il est précisé qu'il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire 2006 de modifier notamment cet article du délai de déclaration de franchissement de seuils ramené à cinq jours de bourse.

#### 21.3 DROITS, PRIVILÈGES, ET RESTRICTIONS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D'ACTIONS EXISTANTE

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Toutefois, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 1968, un droit de vote double est attribué aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ou n'ayant fait l'objet, pendant cette période, que de transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté entre époux, de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. L'Assemblée Générale Extraordinaire pourra toujours supprimer purement et simplement le droit de vote double, mais cette suppression ne sera définitive qu'après l'approbation par l'assemblée spéciale de propriétaires d'actions jouissant alors du droit de vote double.

En cas de démembrement conventionnel de la propriété des actions de la Société, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions peuvent se répartir librement le droit de vote en Assemblées Générales Extraordinaires et Ordinaires sous réserve de notifier préalablement leur convention à la Société en communiquant une copie certifiée conforme au plus tard vingt jours calendaires avant la tenue de la première Assemblée Générale suivant ledit démembrement par courrier recommandé avec accusé de réception. À défaut de notification dans ce délai, la répartition prévue par l'article L.225-110 alinéa 1er du Code de Commerce s'appliquera de plein droit.

Aux termes du pacte d'actionnaires entre Dentsu et Publicis Groupe SA signé le 7 mars 2002, Dentsu ne peut pas, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2012, disposer de droits de vote supérieur à 15 %. La société en participation Dentsu-Badinter a été crée le 24 septembre 2004 afin de mettre éventuellement en œuvre la limitation de 15 % des droits de vote de Dentsu.

#### Répartition du boni de liquidation

(article 32 des statuts)

À l'expiration de la Société, ou en cas de dissolution anticipée, l'actif de la Société dissoute est affecté, d'abord, au paiement du passif et des charges sociales, puis au remboursement de la somme non amortie sur le capital. Le surplus du produit de la liquidation est réparti aux actions par égales parts entre elles.

#### 21.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

Les honoraires pris en charge par le Groupe au titre des deux derniers exercices pour chacun des Commissaires aux comptes de la société-mère s'élèvent à :

			2005					2004			
(en millions d'euros)	Ernst	& Young	Mazars	& Guérard	Total	Ernst	& Young	Mazars	Mazars & Guérard		
	Montant	en % du total	Montant	en % du total		Montant	en % du total	Montant	en % du total		
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	7,8	83 %	4,1	82 %	11,9	4	89 %	4	89 %	8	
Autres prestations liées à la mission de Commissaire aux comptes	1,6	17 %	0,9	18 %	2,5	0,5	11 %	0,5	11 %	1	
<u> </u>	9,4	100 %	5	100 %	14,4	4,5	100 %	4,5	100 %	9	

#### 22 • CONTRATS IMPORTANTS

#### CONTRAT D'ALLIANCE STRATÉGIQUE AVEC DENTSU

Un contrat a été conclu le 30 novembre 2003 entre Publicis et Dentsu afin de consolider l'alliance stratégique entre les deux groupes qui avait été instaurée le 7 mars 2002.

En application de ce contrat, Publicis Groupe SA, Saatchi & Saatchi et ZenithOptimedia, ont résilié l'ensemble de leurs accords préexistants avec des partenaires japonais. L'association avec Dentsu étant exclusive, il a été convenu que le Groupe Publicis ne signerait pas d'autres accords sans consulter préalablement Dentsu. Mise à part quelques exceptions, le Groupe représente Dentsu en étant en charge de ses clients en Amérique du Nord, en Europe, en Australie et en Nouvelle Zélande.

Il est prévu que Dentsu consulte Publicis pour tout investissement, création de sociétés ou développement de nouvelles activités en Australie, en Europe ou aux États-Unis et s'interdise de nouer de nouvelles associations avec WPP, Interpublic, Omnicom ou Havas. Publicis Groupe a souscrit un engagement identique et s'est de surcroît engagé à ne pas s'associer avec le Groupe Hakuhodo. Dentsu conserve toute latitude pour poursuivre son développement en Asie et peut maintenir son association actuelle avec WPP et Young & Rubicam sans que cette collaboration puisse être étendue.

Publicis et Dentsu partageront leur savoir-faire et leurs recherches pour accroître et améliorer les services fournis à leurs clients internationaux. Publicis et Dentsu ont également réitéré leurs volontés de développer conjointement des activités de communication à dimension internationale, notamment dans le secteur du marketing sportif. Dans le cadre de cet objectif iSe International Sports and Entertainment AG a été créée en 2003. Publicis et Dentsu détiennent chacune une participation de 45 % dans iSe; Fuji Television Network, Inc. et Tokyo Broadcasting Service en détiennent chacune 4 % et SportsMondial 2 %.

Enfin, Publicis et Dentsu ont créé un comité exécutif en charge de la gestion de cette alliance et composé de cadres dirigeants des deux groupes. Ce comité sera en outre informé des projets respectifs de développement des deux groupes en Asie, Dentsu n'ayant aucune obligation d'information en ce qui concerne le Japon.

Ce contrat a été conclu pour une durée de 20 ans, sauf résiliation anticipée par l'une des parties, et il prendrait fin si la participation de Dentsu dans le capital de Publicis Groupe SA devenait inférieure à 10 %.

#### 23• INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant

### 24• DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés:

- a) les statuts de la Société;
- b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence:
- c) les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés au siège social de la Société.